

Programme d'action nord-américain pour 2003 à 2005

Plan de programme triennal de la
Commission de coopération environnementale
de l'Amérique du Nord

Commission de coopération environnementale
de l'Amérique du Nord

Décembre 2002



Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie sous n'importe quelle forme, sans le consentement préalable du Secrétariat de la CCE, mais à condition que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives et que la source soit mentionnée. La CCE apprécierait recevoir un exemplaire de toute publication ou de tout écrit inspiré du présent document.

Publié par la section des communications et de la sensibilisation du public du Secrétariat de la CCE.

Pour de plus amples renseignements sur le présent rapport ou sur d'autres publications de la CCE, s'adresser à :

**Commission de coopération environnementale
de l'Amérique du Nord**

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : (514) 350-4300 Téléc. : (514) 350-4314

<http://www.cec.org>

© Commission de coopération environnementale, 2003

Disponible en español – Available in English

Papier

Couverture : Fraser Genesis, recyclé 100 % de postconsommation
Texte : Rolland Nouvelle Vie, Recyclé, 30 % de postconsommation sans chlore atomique

Imprimé au Canada

En Amérique du Nord, nous partageons des ressources naturelles vitales : l'air, les océans et les rivières, les montagnes et les forêts qui, ensemble, constituent la base d'un riche réseau d'écosystèmes qui assurent notre subsistance et notre bien-être. Mais si elles doivent continuer d'être une source de vie et de prospérité, ces ressources ont besoin d'être protégées. La protection de l'environnement en Amérique du Nord est une responsabilité que partagent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

La Commission de coopération environnementale (CCE) est une organisation internationale qui a été créée par le Canada, le Mexique et les États-Unis, en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Elle a pour mandat de s'occuper de questions d'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord, d'aider à prévoir tout différend relatif à l'environnement et au commerce et de promouvoir l'application efficace de la législation de l'environnement. L'ANACDE complète les dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) qui ont trait à l'environnement.

La CCE s'acquitte de son mandat grâce aux efforts conjugués de ses trois principaux organes : le Conseil, le Secrétariat et le Comité consultatif public mixte. Le Conseil, qui est l'organe de direction, est constitué de représentants des plus hautes autorités environnementales de chacun des pays. Le Secrétariat est chargé de mettre en œuvre le programme de travail annuel de la CCE et d'assurer un soutien administratif, technique et fonctionnel au Conseil. Le Comité consultatif, qui compte quinze membres, soit cinq de chaque pays, est chargé pour sa part de fournir des avis au Conseil sur toute question relevant de l'ANACDE.

Mission

La Commission de coopération environnementale encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Avant-propos	VII
Introduction	1
Coup d'œil sur le programme pour 2003 à 2005	5
Environnement, économie et commerce	7
1.1.1 <i>Évaluation des effets environnementaux du commerce</i>	9
1.2.1 <i>Commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique</i>	14
1.2.2 <i>Financement de la protection et de la conservation de l'environnement</i>	20
Conservation de la biodiversité	25
2.1.1 <i>Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord</i>	27
2.2.1 <i>Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord</i>	29
2.2.2 <i>Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation</i>	33
2.2.3 <i>Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation</i>	36
2.2.4 <i>Réseau nord-américain d'aires marines protégées</i>	39
2.2.5 <i>Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord</i>	44
2.3.1 <i>Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord</i>	47
Polluants et santé	51
3.1.1 <i>Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord</i>	53
3.2.1 <i>Gestion rationnelle des produits chimiques</i>	58
3.3.1 <i>Projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants</i>	66
3.4.1 <i>Renforcement des capacités de prévention de la pollution</i>	71
3.5.1 <i>La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord</i>	77
Droit et politiques de l'environnement	83
4.1.1 <i>Rapport comparatif sur les normes environnementales</i>	85
4.1.2 <i>Gestion écologique et suivi des déchets dangereux</i>	87
4.2.1 <i>Coopération en matière d'application et d'observation des lois</i>	90
4.3.1 <i>Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord</i>	93
4.3.2 <i>Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale</i>	94
Autres activités de la CCE	97
<i>Comité consultatif public mixte</i>	99
<i>Fonds nord-américain pour la coopération environnementale</i>	101
<i>Obligations spécifiques en vertu de l'Accord</i>	102
Budget	103
<i>Sommaire du budget des projets de 2003</i>	105
<i>Généralités – 2003</i>	109
<i>Revenus</i>	109
Annexe A – Programme d'action commun	113
Annexe B – Communiqué du Conseil de la CCE	117
Personnel du Secrétariat de la CCE	121

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), qui est entré en vigueur en 1994, a donné forme au plus important bloc commercial du monde. Au moment de la signature de cet accord, les partenaires de l'ALÉNA — le Canada, le Mexique et les États-Unis — ont voulu s'assurer que des mesures de protection de l'environnement seraient enchâssées dans ce traité de libéralisation du commerce. Ils ont donc signé un accord parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), afin d'atténuer les préoccupations d'ordre environnemental que pouvait soulever le commerce et de promouvoir la coopération environnementale dans la région. L'organisation que cet accord a créée afin de le mettre en œuvre, la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord, est une institution internationale dont les organes constitutifs sont le Conseil, formé des plus hauts représentants de l'environnement des trois pays, le Comité consultatif public mixte (CCPM), composé de cinq citoyens de chaque pays, et le Secrétariat.

Ce Plan de programme pour 2003 à 2005 présente le plan de travail triennal qui permettra à la CCE de poursuivre la mise en œuvre de l'ANACDE. Il reflète la vision du Conseil, soit une coopération toujours plus grande, en poursuivant un double but : la recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres et l'intendance de l'environnement nord-américain.

Le présent plan de programme est axé sur quatre secteurs de programme fondamentaux : l'environnement, l'économie et le commerce; la conservation de la biodiversité; les polluants et la santé; le droit et les politiques de l'environnement. Ces secteurs comportent un certain nombre de programmes qui visent à favoriser l'atteinte des buts et objectifs de l'ANACDE. Des projets précis permettent de donner suite aux buts des programmes, et ces derniers continueront d'évoluer au cours d'un cycle de trois ans en fonction des résultats obtenus chaque année.

En juin 2001, le Conseil a instauré un cadre stratégique à long terme afin d'orienter les travaux de la CCE et réitéré son engagement à coopérer à l'échelle continentale en matière d'environnement en raison des liens plus étroits qui unissent les domaines économique, social et environnemental. Ce cadre stratégique comporte six principaux éléments :

- la collecte, la compilation et le partage d'une information environnementale de grande qualité,
- la promotion du recours à des approches commerciales,
- la coopération à l'échelle continentale afin de donner suite aux engagements internationaux,
- le renforcement des capacités en vue de consolider les partenariats relatifs à l'environnement,
- la consolidation des liens stratégiques afin d'améliorer l'application de la notion de durabilité,
- la promotion de la participation du public aux travaux de la CCE.

À l'intérieur de ce cadre stratégique, le Conseil a prescrit au Secrétariat, lors de sa session ordinaire de juin 2002, d'entreprendre de nouvelles activités ou de réaliser des progrès dans les domaines suivants :

- l'environnement et l'énergie,
- la santé des enfants et l'environnement,
- la gestion rationnelle des produits chimiques,
- les déchets dangereux,
- les registres des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord,
- les partenariats nord-américains en matière de développement durable,
- l'environnement et le commerce,
- l'environnement et le financement,
- l'intendance de l'environnement par les entreprises.

Il a aussi demandé au Secrétariat de resserrer ses liens de travail avec la Commission mixte internationale et l'*International Boundary and Water Commission* (Commission internationale des frontières et des eaux).

Le présent Plan de programme pour 2003 à 2005 intègre ces directives du Conseil, maintient le rythme en ce qui a trait aux principaux aspects des travaux en cours et conserve la souplesse nécessaire pour donner suite à de nouveaux enjeux et à de nouvelles possibilités.

Le contenu de ce plan triennal est fondé sur un certain nombre de consultations et d'évaluations. Au cours des sept dernières années en particulier, le CCPM a tenu des ateliers publics dans chacun des pays signataires de l'ALÉNA afin de connaître l'avis de la population sur l'orientation que la CCE devrait prendre. À la suite de ces consultations publiques, le CCPM a formulé des avis et établi des rapports particuliers à l'intention du Conseil sur l'orientation stratégique de la Commission.

Le Plan de programme pour 2003 à 2005 tient également compte d'un certain nombre de recommandations importantes formulées par d'autres organes consultatifs, dont les Comités consultatifs nationaux et les Comités consultatifs gouvernementaux. Le plan intègre en outre un grand nombre des suggestions formulées par des membres des secteurs public et privé qui participent à des activités connexes, comme les consultations menées sur des activités particulières associées à la gestion rationnelle des produits chimiques, aux registres nord-américains des rejets et des transferts de polluants, aux travaux visés à l'article 13 de l'ANACDE sur la restructuration des marchés de l'électricité en Amérique du Nord et aux travaux courants sur l'énergie et le changement climatique.

Mandat et rôles de la CCE

L'ampleur et la portée des nouveaux enjeux environnementaux qui suscitent des préoccupations à l'échelle du continent réclament un degré sans précédent de coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. La CCE a pour mandat d'aider à établir un consensus et une compréhension commune au sujet de la nature, de la portée et de l'ampleur du défi environnemental que doit relever l'Amérique du Nord, de même que de faciliter la prise de mesures pour relever ce défi.

La CCE favorise le recours à des solutions durables de préservation et de protection des écosystèmes nord-américains en travaillant en partenariat avec un nombre croissant d'intervenants publics et privés aux échelles locale, régionale et mondiale. Grâce à ces partenariats, la CCE peut maximiser la portée de ses activités et éviter les chevauchements en définissant clairement son rôle — fonctions de rassemblement, de catalyse et de centre d'orientation, de recherche et d'information à l'échelle de l'Amérique du Nord — selon la question à l'étude. Le plan triennal expose une combinaison de mesures et de stratégies fondées sur une ou plusieurs de ces fonctions, selon les objectifs énoncés dans le cadre de chaque activité.

Fonction de rassemblement

La CCE constitue une tribune régionale unique pour ce qui est d'analyser les tendances et d'amener des intervenants clés à trouver des solutions concertées ou simplement à échanger leurs vues sur des questions importantes concernant la protection, la conservation et la durabilité de l'environnement, de même que les liens entre l'environnement et le commerce. Étant donné que la CCE réserve une part active aux trois gouvernements nord-américains par l'entremise de son Conseil et de ses comités consultatifs ainsi que du public représenté par le CCPM, elle est très bien placée pour agir à titre d'intermédiaire impartial, c'est-à-dire pour réunir des intervenants des secteurs public et privé et jeter des ponts afin d'en arriver à une compréhension qui facilitera l'obtention de résultats favorables à l'environnement.

Dans le cadre de sa fonction de rassemblement, la CCE peut également faciliter la coordination des activités à l'échelle du continent nord-américain afin d'utiliser plus efficacement des ressources humaines et financières qui se font rares. Le réseautage des milieux scientifique et universitaire et d'autres milieux non gouvernementaux permettra de renforcer les capacités en Amérique du Nord et demeurera un élément stratégique important en vue d'inciter le public à participer aux travaux de la CCE.

Fonction de catalyse

La CCE peut également remplir des fonctions de catalyse en Amérique du Nord afin d'encourager les activités pertinentes entreprises essentiellement par d'autres institutions. À ce titre, la CCE peut servir à accélérer la mise en œuvre d'activités mondiales ou d'accords internationaux en Amérique du Nord. Grâce à la conclusion de partenariats et à la collaboration, la CCE donne également de l'élan à des initiatives prometteuses qui réclament un soutien technique ou financier restreint, un profil régional plus imposant ou une meilleure coordination. La structure unique de la CCE, qui donne lieu à la participation des gouvernements et du public, offre des possibilités exceptionnelles de catalyser la mise sur pied d'activités qui donneront des résultats fructueux.

Fonction de recherche et d'analyse des politiques

Grâce à son personnel constitué de spécialistes des trois pays, au savoir-faire des gouvernements et au réseautage croissant des milieux scientifique et universitaire qui participent à ses travaux, la CCE dispose de capacités élevées de recherche et d'analyse des politiques lui permettant de se pencher sur des enjeux environnementaux qui suscitent des préoccupations sur tout le continent. À titre de centre nord-américain de recherche sur les politiques et les aspects scientifiques des problèmes environnementaux, la CCE continue de fournir aux décideurs et au grand public l'information scientifique objective dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

Fonction de centre d'information

Dans un laps de temps relativement court, la CCE s'est avérée un important dépositaire de données et de renseignements sur l'environnement nord-américain. Ses rapports, ses dossiers factuels et ses bases de données s'avèrent très utiles aux citoyens et aux gouvernements. Ils leur fournissent en effet des informations importantes sur l'environnement que nous partageons à l'échelle du continent et sur les politiques mises en œuvre pour le protéger.

Programme de travail

Le travail de la CCE s'articule autour de quatre secteurs de programme :

- l'environnement, l'économie et le commerce,
- la conservation de la biodiversité,
- les polluants et la santé,
- le droit et les politiques de l'environnement.

Des objectifs sont définis pour chaque secteur de programme. Vient ensuite la description de projets ou d'activités spécifiques qui permettront d'atteindre les objectifs visés. Les projets peuvent être mis en œuvre grâce à divers moyens conçus pour s'adapter aux circonstances, de même qu'aux besoins de la CCE et de ses partenaires. Une fois déterminée la portée des nouveaux projets, la mise en œuvre de ceux-ci peut donner lieu à une variété de mesures ou de stratégies. Les phases pilotes servent souvent à mettre à l'essai ou à appliquer un modèle ou une stratégie dans une localité ou une région déterminée. Les résultats de ces phases pilotes peuvent servir de modèles susceptibles d'être reproduits et d'aider les concepteurs à polir et à améliorer des stratégies avant d'engager davantage de ressources et d'énergie dans des activités à plus grande échelle. Dans le cadre de ces projets, on peut également recourir à des équipes de spécialistes, à des groupes de travail, à des comités multilatéraux ou à d'autres ressources pour atteindre les objectifs du secteur de programme auxquels ces projets correspondent.

Le renforcement des capacités est un élément très important du programme de travail. Ce renforcement peut être adapté à des besoins particuliers de l'un ou l'autre des trois pays. L'Amérique du Nord a la chance de pouvoir compter sur de nombreux spécialistes auxquels il est possible de faire appel pour mieux définir des enjeux et qui peuvent apporter leur expertise scientifique, trouver des solutions d'ordre technologique ou autre, mettre au point des mécanismes institutionnels. L'apport de ces spécialistes affermit le rôle que la CCE peut assumer en matière de renforcement des capacités.

Le plan triennal comporte une variété de projets dont la mise en œuvre n'est pas forcément au même point, c'est-à-dire que certains peuvent débiter et d'autres se terminer. Des projets sont parfois parachevés dans des délais précis, tandis que d'autres sont pris en charge et poursuivis par d'autres institutions ou intégrés dans des programmes gouvernementaux en cours.

Participation du public et renforcement des capacités

La participation du public et le renforcement des capacités sont des facteurs essentiels si l'on veut atteindre un grand nombre des buts et objectifs de développement durable fixés dans ce plan triennal. Ce dernier tente d'intégrer directement les activités de renforcement des capacités et de participation du public aux descriptions de projet, en recourant à une approche holistique et transsectorielle en matière d'élaboration et de planification de programmes.

Un grand nombre des activités entreprises par la CCE dans le but de s'acquitter de sa mission et de remplir son mandat sont destinées à maximiser les possibilités de participation du public et de renforcement des capacités. L'ANACDE fait état de l'engagement et de la conviction selon lesquels les efforts de protection et de conservation de l'environnement peuvent être bonifiés et multipliés grâce à des mécanismes puissants de participation du public. Dans la mesure du possible, la CCE intègre directement dans ses programmes et projets des moyens efficaces et opportuns de participation à ses activités.

Dans le même ordre d'idées, les Parties conviennent que des stratégies de protection et de conservation durables de l'environnement ne peuvent être soutenues que par le renforcement des capacités nationales de concevoir, d'appliquer et de maintenir les politiques et les mesures adoptées en Amérique du Nord. En conséquence, la CCE a intégré directement dans son programme annuel de travail la mise au point de mécanismes de renforcement des capacités tels que la formation, les échanges et l'éducation scientifiques et techniques. Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale constitue également un important mécanisme en vue d'accroître la participation des groupes environnementalistes aux travaux de la CCE et de renforcer leurs capacités de se pencher sur les problèmes environnementaux.

Résultats

Le plan triennal établit clairement un ambitieux programme de coopération dont le succès sera facilement mesurable, compte tenu des buts et objectifs énoncés explicitement pour chaque projet. La CCE dans son ensemble poursuivra les objectifs stratégiques suivants :

- Élaborer et promouvoir des politiques à l'appui de la protection de l'environnement dans le contexte d'une intégration économique accrue en Amérique du Nord.
- Faciliter la mise au point de solutions coordonnées aux défis environnementaux qui se posent tant à l'échelle transfrontalière qu'à celle du continent nord-américain.
- Servir de point de référence au plan de l'information environnementale fiable.

Il convient de souligner que, à moins d'indication contraire, tous les montants connexes aux projets sont exprimés en dollars canadiens.

I – Environnement, économie et commerce

Liens entre l'environnement, l'économie et le commerce

1.1.1 *Évaluation des effets environnementaux du commerce*

Mécanismes du marché applicables aux biens et services à privilégier d'un point de vue écologique

1.2.1 *Commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique*

1.2.2 *Financement de la protection et de la conservation de l'environnement*

II – Conservation de la biodiversité

Stratégies nord-américaines de conservation de la biodiversité

2.1.1 *Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord*

Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières

2.2.1 *Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord*

2.2.2 *Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation*

2.2.3 *Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation*

2.2.4 *Réseau nord-américain d'aires marines protégées*

2.2.5 *Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord*

Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

2.3.1 *Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord*

III – Polluants et santé

Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

3.1.1 *Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord*

Gestion rationnelle des produits chimiques

3.2.1 *Gestion rationnelle des produits chimiques*

Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

3.3.1 *Projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants*

Prévention de la pollution

3.4.1 *Renforcement des capacités de prévention de la pollution*

La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

3.5.1 *La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*

IV – Droit et politiques de l'environnement

Normes et performance environnementales

4.1.1 *Rapport comparatif sur les normes environnementales*

4.1.2 *Gestion écologique et suivi des déchets dangereux*

Coopération en matière d'application des lois

4.2.1 *Coopération en matière d'application et d'observation des lois*

Politiques de l'environnement

4.3.1 *Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord*

4.3.2 *Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale*

V – Autres activités de la CCE

Comité consultatif public mixte

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Obligations spécifiques en vertu de l'Accord

Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce vise trois buts :

- 1) continuer d'accroître notre compréhension des effets environnementaux du libre-échange et de l'intégration économique connexe en Amérique du Nord et relever les possibilités d'intégrer les politiques environnementales et commerciales de façon à promouvoir activement la participation du public et la transparence;
- 2) relever les possibilités de coopération et d'échange, entre les trois partenaires de l'ALÉNA, pour ce qui est des biens et services écologiques, dont l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique;
- 3) renforcer les partenariats avec le secteur des services financiers privés aux fins de la protection et de la conservation de l'environnement.

Ces buts seront poursuivis par le biais de deux programmes et de leurs trois projets auxiliaires :

Liens entre l'environnement, l'économie et le commerce

- Évaluation des effets environnementaux du commerce

Mécanismes du marché applicables aux biens et services à privilégier d'un point de vue écologique

- Commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique
- Financement de la protection et de la conservation de l'environnement

1.1.1 Évaluation des effets environnementaux du commerce

Sommaire du projet

La CCE, dont le mandat consiste à examiner, sur une base permanente, les effets environnementaux de l'ALÉNA, est une organisation intergouvernementale unique en son genre. Le projet fait fond sur les travaux que mène la CCE depuis sa création pour s'acquitter de ce mandat en continuant d'accroître nos connaissances sur les effets environnementaux du libre-échange et de l'intégration des marchés qui en découle. Le projet constitue donc le prolongement des activités entreprises dans le cadre des évaluations des effets du libre-échange sur l'environnement. Ses principaux éléments sont les suivants :

- Poursuite de l'accroissement de nos connaissances sur les effets environnementaux du libre-échange et de l'intégration des marchés qui en découle à l'échelle sectorielle. On tiendra compte des résultats de l'analyse des effets de la libéralisation des secteurs de l'énergie et de l'agriculture et des enjeux institutionnels connexes. En outre, on pourrait examiner, selon les résultats du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, deux secteurs additionnels, soit celui de la fabrication et celui des services — ils représentent chacun 15 % du commerce en Amérique du Nord —, de même que les effets environnementaux d'une augmentation du transport transfrontalier.
- Utilisation conjointe des méthodes et démarches courantes d'évaluation des effets environnementaux du libre-échange (c.-à-d. des méthodes et approches qui permettent de prédire les changements économiques et d'en déduire les effets environnementaux) avec les nouvelles méthodes d'évaluation environnementale. Dans ce contexte, on continuera de vérifier s'il est possible d'utiliser les méthodes qui accordent la priorité à l'environnement (c.-à-d. qui permettent d'élaborer, pour des milieux présentant un intérêt particulier — comme les bassins atmosphériques, les bassins hydrographiques ou un écosystème — des scénarios des incidences possibles d'un commerce accru, et ce, de concert avec des spécialistes de l'environnement et du commerce) pour effectuer des évaluations environnementales. On examinera de quelle façon les méthodes qui accordent la priorité à l'environnement peuvent faire fond sur les activités en cours, sur les données recueillies et sur les analyses parachevées dans le cadre d'autres secteurs de programme de la CCE, y compris les travaux sur la qualité de l'air ou les ressources en eau douce, le transfert et la gestion des produits chimiques et des substances toxiques, les écorégions prioritaires de l'Amérique du Nord ou les espèces suscitant des préoccupations communes; on utilisera à cette fin diverses analyses géospatiales.
- Promotion d'un dialogue ouvert en vue de relever les possibilités d'intégrer les politiques environnementales et les politiques commerciales (à l'aide d'évaluations environnementales *ex post* du commerce pour orienter les analyses *ex ante* et les politiques d'atténuation). Pour ce faire, on s'inspirera des ateliers techniques qui ont eu lieu au mois de janvier 2002, ainsi que des résultats du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, qui se tiendra en 2003.

- En s'appuyant sur les connaissances acquises depuis le début du projet, on coordonnera l'examen décennal des effets environnementaux de l'ALÉNA, en collaboration avec le CCPM, les responsables d'autres secteurs de programme de la CCE, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et la société civile, notamment.

Ce projet réunit deux secteurs d'activité autrefois distincts, à savoir l'analyse des effets de l'ALÉNA — qui comprend une approche *ex post* de détermination des effets du commerce sur la qualité de l'environnement et les politiques environnementales — et l'étude des nouvelles tendances, qui comprend une évaluation *ex ante* visant à mettre en lumière les principaux défis environnementaux pour la période 2010–2020.

Buts et objectifs

Le but du plan de travail pour 2003 à 2005 consiste à favoriser une meilleure compréhension des liens qui existent entre l'environnement, l'économie et le commerce; à plus long terme, on veut formuler des politiques commerciales et environnementales intégrées dans lesquelles on déterminera et quantifiera, dans la mesure du possible, tout effet important du commerce sur l'environnement et on prévoira la mise en œuvre de mesures connexes. Aussi, les stratégies qui permettront de déterminer les effets positifs du libre-échange sur l'environnement constitueront des pratiques exemplaires. Les enseignements tirés des analyses rétrospectives (*ex post*) seront intégrés dans les analyses prospectives (*ex ante*) afin de mieux éclairer les politiques publiques et de favoriser l'harmonisation des politiques environnementales et commerciales. Ces enseignements pourraient être appliqués à de futurs accords commerciaux, comme la Zone de libre-échange des Amériques, le cycle de Doha ou d'autres accords bilatéraux dont les pays nord-américains pourraient convenir. Ces dernières années, on a peaufiné les méthodes et les analyses sectorielles, mais il reste beaucoup de travail à faire pour ce qui est de l'établissement de liens entre l'évaluation des activités commerciales et les analyses et interventions environnementales dans un contexte plus général.

Les objectifs précis du projet sont les suivants :

- 1) peaufinage des méthodes d'évaluation et des approches, y compris la comparaison des résultats des évaluations environnementales *ex ante* et *ex post*;
- 2) amélioration des connaissances des répercussions sectorielles et détermination des effets intersectoriels;
- 3) poursuite de la détermination des possibilités d'intégration des politiques commerciales et environnementales à la suite de l'évaluation des effets du commerce sur l'environnement;
- 4) promotion d'une approche proactive de maximisation de la transparence de telles évaluations et des mécanismes visant à assurer la pleine participation du public.

Pour atteindre ces objectifs, on tiendra compte des résultats des analyses prospectives et rétrospectives du commerce dans des secteurs donnés. L'analyse *ex post* consiste essentiellement en un examen approfondi des résultats d'une activité donnée, tandis que l'analyse *ex ante* vise plutôt à faciliter la formulation de politiques préventives; cette dernière n'est toutefois pas fondée sur des données empiriques solides. En appliquant les résultats des analyses *ex post* à l'élaboration de scénarios possibles et à l'amélioration des scénarios établis dans le cadre des analyses *ex ante*, on devrait pouvoir élaborer des politiques plus efficaces.

L'approche qui accorde la priorité à l'environnement favorise également l'adoption de politiques plus pertinentes en matière d'évaluation des effets environnementaux du libre-échange en faisant appel à des spécialistes de l'environnement qui s'intéressent à diverses questions, par exemple, la qualité de l'air ou de l'eau, les déchets dangereux ou les aires protégées, ainsi qu'à des spécialistes du commerce. Cette approche s'appuie sur les travaux préliminaires menés par la CCE concernant l'utilisation des techniques de cartographie à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) et d'analyse géospatiale, pour cerner les effets environnementaux qui sont concentrés dans des régions géographiques données.

Résultats prévus

- La tenue du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Le Groupe consultatif sur l'évaluation des effets environnementaux du commerce choisira les documents de travail à partir de résumés fournis par le Secrétariat à la suite d'un appel de propositions. Conformément à cet appel de propositions, les auteurs des documents devront utiliser la méthode définie dans le *Cadre d'analyse* élaboré au cours des cinq premières années du projet. Le symposium aura lieu au printemps de 2005.
- L'exécution d'évaluations des effets du commerce sur l'environnement plus pertinentes sur le plan stratégique grâce à l'intégration des analyses prospectives et rétrospectives, des données de base et des indicateurs pertinents, à l'intégration d'une approche qui accorde la priorité à l'environnement dans les méthodes courantes d'évaluation, à l'orientation du débat et des politiques vers des préoccupations précises plutôt que vers les effets environnementaux généraux de l'ALÉNA et d'autres accords commerciaux.
- Une coopération accrue entre les spécialistes des trois pays signataires de l'ALÉNA pour définir des données et des méthodes davantage comparables et, partant, faciliter l'évaluation des effets du commerce sur l'environnement en Amérique du Nord.

Justification

En 2000, les échanges commerciaux entre les trois pays ont totalisé près de 630 milliards de dollars américains et les mouvements d'investissements transfrontaliers montent en flèche depuis 1994. On a également observé en parallèle une progression de l'échange de technologies, de méthodes de gestion et d'expérience en matière de réglementation entre le Canada, le Mexique et les États-Unis.

À mesure que l'intégration des marchés et la mondialisation de l'économie se poursuivent, les politiques environnementales continuent de donner lieu non seulement à de nouveaux défis, mais aussi à de nouvelles possibilités. Pour les décideurs, ces défis consistent à s'assurer que les normes et les règlements sont suffisamment stricts pour anticiper et atténuer les nouveaux stress écologiques, à mesure que les activités économiques mondiales prennent de l'ampleur. Par exemple, on a constaté qu'il existe un lien entre l'évolution des activités commerciales et l'ampleur et la nature des problèmes environnementaux. Pour ce qui est des possibilités, l'intégration des marchés permet, notamment, de déterminer dans quelle mesure les pays et leurs collectivités partagent les nouvelles technologies, les méthodes de gestion de l'environnement, les approches commerciales, les techniques de sensibilisation des consommateurs et les valeurs, et de tirer parti d'un tel partage. Ce projet visera à améliorer la recherche de solutions politiques à mesure que l'on précisera les liens qui unissent l'environnement, le commerce et des secteurs donnés. La réalisation de ces travaux trouve sa justification dans l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE, lequel prévoit un examen permanent des répercussions environnementales de l'ALÉNA.

Le projet repose sur l'hypothèse fondamentale selon laquelle des évaluations environnementales rigoureuses, à l'aide d'un large éventail de données, de modèles quantitatifs pertinents et de travaux prospectifs structurés, constituent une assise significative pour trouver des réponses politiques. Le projet vise par conséquent à faciliter la réalisation d'évaluations environnementales tenant compte des politiques en vigueur. Il est ressorti des analyses faites dans le cadre de ce projet et d'autres activités que, dans l'ensemble, le libre-échange a des effets négligeables sur l'environnement. Par contre, lorsqu'on étudie chaque secteur séparément, on observe une concentration de certains effets environnementaux dans des régions géographiques données, de même que des valeurs élevées ou faibles, selon le cas, associées aux principaux indicateurs environnementaux, ce qui justifie l'adoption d'une approche analytique qui est de nature sectorielle et qui accorde la priorité à l'environnement.

La CCE poursuit son examen des incidences environnementales d'un commerce accru — et de l'ALÉNA — sur les secteurs de l'agriculture et de l'énergie; selon les résultats du deuxième Symposium nord-américain, elle entreprendra des travaux dans le secteur de la fabrication et/ou celui des services, notamment sur les effets de l'intensification des transports.

État d'achèvement

Le projet d'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA a été lancé en 1995. En 1999, le Conseil rendait publique l'ébauche finale du *Cadre d'analyse*. Suivant un appel de propositions relatives à l'application concrète du *Cadre d'analyse*, on a retenu quatorze documents de recherche qui ont été présentés au premier Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, tenu en octobre 2000 à Washington, D.C., sous l'égide de la CCE. Le compte rendu du Symposium a été publié en 2002, accompagné d'un court rapport sur les enseignements tirés de l'expérience américaine, dans lequel on présente les principaux résultats des discussions et les grandes lignes des documents de travail ainsi que des analyses connexes.

Activités en 2003 – Aperçu

Les activités menées en 2003 viseront essentiellement :

- a) la poursuite de l'analyse des effets du commerce sur l'environnement. Pour ce faire, on s'inspirera des enseignements tirés des évaluations prospectives et rétrospectives des effets des accords de libre-échange sur l'environnement, de même que des changements dans les courants commerciaux. L'analyse s'effectuera toujours selon des approches sectorielles, y compris un examen plus poussé des secteurs de l'agriculture et de l'énergie, et une étude des secteurs de la fabrication et des services;
- b) le peaufinage d'une méthode d'évaluation accordant la priorité à l'environnement, où on s'intéresse aux grands enjeux environnementaux en faisant des analyses géospatiales et en utilisant des indicateurs et des données de base dans le domaine de l'environnement;
- c) l'étude des solutions découlant de l'évaluation des effets du commerce sur l'environnement en ce qui concerne l'intégration des politiques commerciales et des politiques environnementales ou l'élaboration de nouvelles politiques ou de mesures institutionnelles stratégiques;
- d) l'examen de nouvelles façons de promouvoir la participation du public aux évaluations des effets du commerce sur l'environnement;
- e) la coordination de l'examen décennal des effets environnementaux de l'ALÉNA, en collaboration avec des partenaires clés.

Les activités menées en 2003 seront fondées sur les recommandations stratégiques formulées lors du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Les enseignements qui seront tirés de cette réunion publique et dans le cadre des autres travaux de la CCE orienteront les efforts du Conseil dans l'exécution de l'examen décennal des effets de l'ALÉNA sur l'environnement.

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
<p>Activité 1 Poursuite de l'accroissement de nos connaissances sur les effets environnementaux du commerce à l'intérieur des secteurs économiques de l'Amérique du Nord et entre ces secteurs.</p> <p><i>Sous-activité 1</i> En s'appuyant sur les documents de recherche présentés aux ateliers techniques et lors du deuxième Symposium nord-américain, poursuite de l'analyse des effets environnementaux de la libéralisation des échanges dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie, et analyse de secteurs additionnels qui seront choisis à partir des résultats du deuxième Symposium, par exemple les secteurs de la fabrication et des services.</p> <p><i>Sous-activité 2</i> Détermination des données de base environnementales communes qu'on peut utiliser pour améliorer la comparabilité des évaluations rétrospectives et prospectives des effets du commerce sur l'environnement; coopération avec les organismes qui étudient les indicateurs environnementaux, comme le PNUE et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).</p>	<p>90 000</p> <p>75 000</p> <p>15 000</p>
<p>Activité 2 Poursuite de la mise à l'essai d'une méthode d'évaluation des effets environnementaux du commerce qui accorde la priorité à l'environnement.</p> <p><i>Sous-activité 1</i> Mise au point d'outils d'information à l'appui de cette activité en faisant appel à des cartes dressées à l'aide d'un SIG et de cartes géospatiales, afin d'illustrer les effets du commerce sur l'environnement (on pourrait utiliser ces ressources pour appuyer les capacités internes d'autres programmes ou pour embaucher des consultants qui seront chargés de l'analyse).</p> <p><i>Sous-activité 2</i> Organisation de deux ou trois réunions techniques sur un sujet précis — qualité de l'air, qualité de l'eau, biodiversité, p. ex. — au cours desquelles des spécialistes, des représentants d'ONG, des fonctionnaires et d'autres personnes qui s'intéressent au sujet en question examineront les données relatives aux bassins atmosphériques, aux bassins hydrographiques, aux zones terrestres ou marines suscitant des préoccupations communes en matière d'écologie (pour deux des trois pays nord-américains, ou pour les trois), ou encore les tendances en matière d'émissions toxiques et de produits chimiques [p. ex., les données des registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP), de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), du projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC)], de même que les ensembles de données et les analyses effectuées dans le cadre de ces autres projets de la CCE, pour déterminer les effets d'un commerce accru sur ces secteurs, ainsi que les réponses stratégiques possibles.</p>	<p>95 000</p> <p>25 000</p> <p>70 000</p>
<p>Activité 3 Organisation d'une réunion publique en collaboration avec le CCPM et d'autres intervenants, pour relever les politiques d'atténuation faisant fond sur les connaissances des spécialistes et les analyses <i>ex post</i> afin de mieux harmoniser les politiques environnementales et les politiques commerciales.</p>	<p>25 000</p>

Activité 4	Participation à l'examen décennal des effets de l'ALÉNA sur l'environnement.	250 000
Sous-activité 1	<i>En collaboration avec les ministères des Finances des trois pays nord-américains, établissement d'une liste des changements touchant l'ensemble de l'économie et des changements sectoriels qui peuvent être attribués à l'ALÉNA et à l'accroissement du commerce en général.</i>	40 000
Sous-activité 2	<i>Avec l'aide d'un groupe consultatif, compilation des analyses des effets de l'ALÉNA sur l'environnement, y compris une compilation des études de la CCE et des études pertinentes entreprises par les Parties, des organisations internationales comme le PNUE et l'OCDE, des centres de recherche et des ONG.</i>	120 000
Sous-activité 3	<i>Tenue d'une ou de plusieurs réunions publiques pour obtenir la participation de la population à l'établissement de la portée de l'analyse.</i>	60 000
Sous-activité 4	<i>Préparation du rapport d'examen décennal des effets de l'ALÉNA sur l'environnement.</i>	30 000
Ressources nécessaires		460 000
2004–2005		
Poursuite de la mise au point d'une méthode d'évaluation des effets du commerce sur l'environnement, promotion de l'établissement de preuves scientifiques de ces effets et détermination de moyens novateurs d'intégrer les résultats aux politiques, par exemple, en tenant davantage de réunions sur les liens entre l'environnement et le commerce. On procédera à d'autres analyses des secteurs déjà étudiés et d'autres secteurs, car les preuves des effets du commerce sur l'environnement sont peu nombreuses. Les secteurs à étudier seront choisis en fonction des résultats du Symposium de la CCE, de leur importance au plan des échanges nord-américains, de la portée de leurs effets sur l'environnement, des domaines suscitant des préoccupations communes en matière d'environnement.		

À la fin de 2001, on a publié huit autres documents de recherche et rapports, portant sur divers enjeux sectoriels et techniques d'analyse. On y présentait une comparaison entre les analyses rétrospectives et prospectives des effets du commerce sur l'environnement; le rapport entre la libéralisation des échanges et l'agrobiodiversité; les effets de la libéralisation des échanges sur les variétés traditionnelles de maïs; un aperçu des méthodes d'analyse employées. En 2002, le Secrétariat a parachevé son rapport sur l'électricité et l'environnement, établi aux termes de l'article 13 de l'ANACDE, rapport dans lequel on quantifie les niveaux de pollution qui pourraient être attribuables à l'ouverture des marchés. Par ailleurs, les responsables du secteur de programme de la CCE relatif au droit et aux politiques de l'environnement ont évalué les normes environnementales applicables aux installations d'élevage intensif des animaux. On a tenu une réunion de spécialistes, de représentants de centres de recherche, de gouvernements et d'ONG à Montréal au mois de janvier 2002, et le compte rendu de cette réunion présente les enseignements tirés de l'expérience, de même que les prochaines étapes de l'évaluation des effets du commerce sur l'environnement. Le court document résumant les enseignements tirés de l'expérience nord-américaine que la CCE a publié sert à promouvoir le deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce.

En juin 2002, on a créé un groupe consultatif sur l'évaluation des effets du commerce sur l'environnement et on a procédé à un deuxième appel de propositions. Une dizaine de documents axés sur les secteurs de l'agriculture et de l'énergie ont été retenus et seront présentés lors du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, qui aura lieu à Mexico, pendant une semaine d'activités comportant les éléments suivants : une séance du CCPM sur le chapitre 11 de l'ALÉNA (24 mars); le symposium lui-même, qui aura pour thème l'agriculture et l'énergie, organisé par la CCE en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (25 et 26 mars); atelier du PNUE, tenu en collaboration avec la CCE, visant le transfert des connaissances que la CCE a acquises dans le domaine de l'évaluation des incidences environnementales du commerce, de même que de l'expérience du Mexique plus particulièrement, aux pays de l'Amérique latine qui se préparent à l'instauration de la Zone de libre-échange des Amériques.

Participation du public

Un des principaux objectifs de l'évaluation des effets environnementaux du commerce consiste à promouvoir la plus grande transparence possible, de même que la participation utile de la population aux évaluations environnementales et à l'élaboration de stratégies connexes. Voici des exemples des efforts déployés en vue d'assurer la participation d'intervenants clés : diffusion d'une deuxième demande d'exposés en juin 2002; tenue du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, au début de 2003; diffusion sur le site Web de la CCE de documents de travail pour que le public puisse les commenter; participation des ONG et du public à divers ateliers et réunions techniques. Cet engagement fondamental face à la participation du public sera maintenu en 2003, car la CCE préparera un examen décennal des effets environnementaux de l'ALÉNA.

Renforcement des capacités

Les travaux de renforcement des capacités permettront de mieux comprendre les liens entre l'environnement et le commerce. L'approche de transparence et d'ouverture appliquée par la CCE à ce projet — elle a invité aussi bien des groupes que des particuliers à présenter des analyses qui se fondent sur son *Cadre d'analyse* pour évaluer les répercussions environnementales de la libéralisation des échanges et du commerce — a permis de renforcer les capacités de groupes de la société civile nord-américaine et a encouragé la mise en place de réseaux de chercheurs et de groupes chargés d'entreprendre des analyses des effets environnementaux du commerce.

Partenaires et/ou participants prévus

La CCE cherchera activement à s'associer avec des partenaires en vue de poursuivre ses travaux devant permettre de mieux comprendre les répercussions environnementales des politiques économiques. Ces partenaires incluent le *World Resources Institute* (Institut des ressources mondiales), l'OCDE, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Commission du développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, la Banque mondiale, des centres de recherche, des ONG et d'autres intervenants.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Compte tenu du caractère interdisciplinaire de ce projet, les activités seront étroitement coordonnées avec un certain nombre d'autres projets et activités de la CCE : le projet de Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) et d'autres projets relevant du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, les trois domaines du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé, de même que le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement. On utilisera les données sur l'environnement qui en découleront.

1.2.1 Commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique

Sommaire du projet

Ce projet s'appuie sur les travaux déjà entrepris dans les domaines des produits et services écologiques, du financement de la protection de l'environnement, des mécanismes du marché connexes à la séquestration du carbone, de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable en Amérique du Nord. En outre, il doit permettre d'examiner les possibilités créées par le rapport de la CCE sur l'électricité et l'environnement, rédigé en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, de même que par le programme de mise en œuvre, adopté à Johannesburg, sur l'énergie renouvelable (chapitre 19) et l'approvisionnement gouvernemental. On continuera de mettre au point des outils visant à faciliter la multiplication des échanges de produits et services écologiques, notamment des programmes d'étiquetage et de certification des produits écologiques (et les méthodes concertées connexes, comme les principes de l'équivalence et de la reconnaissance mutuelle) et des projets d'approvisionnement et d'achat écologiques liés au commerce international (notamment le soutien au projet/réseau d'écologisation des achats en Amérique du Nord et à l'Alliance nord-américaine pour la consommation durable). Il est prévu de poursuivre les activités suivantes : évaluer la demande de produits et services écologiques de la part des détaillants et des consommateurs (en déterminant notamment dans quelle mesure les consommateurs sont prêts à payer pour ce type de produits et services); déterminer les possibilités que présentent, pour la protection de l'environnement, le marché des énergies renouvelables et les progrès en matière d'efficacité énergétique; étudier de près les secteurs de la culture de café durable et de l'agriculture durable, de l'énergie renouvelable et des produits de bureau, ainsi que le palmier *Chamædorea* et d'autres produits choisis. En ce qui a trait à l'énergie renouvelable, la Commission a effectué des études sur de nombreuses questions relatives à cette forme d'énergie en Amérique du Nord, à savoir : les avantages que présente l'énergie renouvelable pour l'environnement; l'utilisation accrue de l'énergie renouvelable – obstacles et possibilités; les mécanismes commerciaux qui peuvent favoriser une plus grande utilisation de l'énergie renouvelable; une analyse approfondie des critères des normes applicables aux portefeuilles d'énergie renouvelable, une analyse juridique des répercussions possibles du commerce de l'énergie renouvelable en vertu de l'ALÉNA.

Buts et objectifs

Ce projet doit permettre en premier lieu une utilisation plus efficace des méthodes axées sur les mécanismes du marché à l'appui de la protection de l'environnement, de même que de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Il s'agira de sensibiliser davantage le public aux avantages pour l'environnement des produits à privilégier d'un point de vue écologique, d'appuyer les efforts concertés visant à multiplier ce type de programmes (p. ex., en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique), de faciliter la multiplication des échanges de ces produits et services en Amérique du Nord. Pour atteindre cet objectif, on intensifiera la coopération nord-américaine en ce qui concerne le commerce de produits et services à privilégier d'un point de vue écologique. Les participants au projet ont défini un certain nombre d'obstacles dans la chaîne de commercialisation

des produits et services à privilégier, qui limitent l'expansion de ce marché, et ils s'efforcent d'éliminer ces obstacles. Ils participent à un certain nombre d'activités entreprises à divers stades de la « chaîne » d'élaboration du produit ou de prestation du service, que ce soit en améliorant les critères de définition des produits et services « verts » ou durables, ou en étudiant les possibilités de consommation durable. La recherche d'approches novatrices axées sur les mécanismes du marché à l'appui du commerce des produits et services écologiques fait partie intégrante des activités liées au projet.

Le projet permettra de poursuivre l'examen de ces étapes distinctes de la chaîne de commercialisation des produits et services écologiques, par le biais des activités suivantes :

- évaluer et, dans la mesure du possible, quantifier les avantages relatifs pour l'environnement des produits et services écologiques choisis, notamment l'énergie renouvelable;
- déterminer la valeur économique des produits et services environnementaux, ainsi que les tendances en matière de commerce international;
- favoriser l'adoption d'approches transparentes et concertées des programmes d'étiquetage et de certification des produits écologiques d'application volontaire, en examinant le lien entre l'établissement de critères pour les différents programmes de ce type et les pratiques exemplaires des organismes chargés de la normalisation dans un contexte plus général;
- en collaboration avec des organisations internationales pertinentes, participer à l'étude des incidences environnementales et économiques que peuvent avoir les divers produits et services à privilégier (notamment l'énergie renouvelable), par le biais d'analyses de scénarios à la fois transparentes et scientifiques;
- poursuivre la constitution de la base de données de la CCE consacrée aux programmes sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique et aux produits connexes, en vue d'accroître la transparence et la comparabilité de ces données à l'échelle nord-américaine;
- appuyer les programmes ciblés de sensibilisation du public à l'environnement, en élaborant des projets modèles et des pratiques exemplaires axés sur les produits et services à privilégier, notamment des projets relatifs à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique;
- appuyer l'adoption d'une approche plus transparente et plus efficace de l'échange d'informations, par les spécialistes des approvisionnements publics et institutionnels, afin d'éviter tout doublement d'activités et de renforcer l'efficacité de ce secteur important;
- poursuivre l'étude du potentiel de commercialisation des produits et services à privilégier, en effectuant notamment des analyses de marché, qui s'inspireront des études déjà entreprises au sujet du café, du palmier *Chamædorea*, du tourisme durable, de l'énergie renouvelable, d'autres enquêtes omnibus consacrées aux enjeux environnementaux;

- définir les possibilités d'exportation de produits et services écologiques pour les producteurs et les fabricants, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME);
- étudier les possibilités de développement, de diffusion et de transfert des biens de production d'énergie renouvelable, en examinant notamment les problèmes de transport et de distribution;
- définir, en collaboration avec les organisations internationales pertinentes, les éventuels obstacles au commerce des produits et services à privilégier, de même que les mécanismes permettant d'atténuer ou d'éliminer de tels obstacles;
- peaufiner les analyses et les politiques définissant le rôle des gouvernements en matière d'appui aux mécanismes du marché d'application volontaire (p. ex., la suppression des barrières, une sensibilisation accrue), en définissant le rôle qui incombe au secteur privé (p. ex., responsabilités des entreprises) et aux ONG (p. ex., formation et sensibilisation) dans le cadre de l'identification des marchés pour les produits et services écologiques.

En ce qui concerne l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, l'objectif principal, qui s'appuie sur les recommandations du rapport du Secrétariat sur l'électricité (établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE), les recommandations que le Conseil a formulées en juin 2002 et les travaux sur les mécanismes du marché applicables à la séquestration du carbone, à l'efficacité énergétique et à l'énergie renouvelable en Amérique du Nord, consiste à faire valoir les bienfaits de l'énergie renouvelable pour l'environnement, par le biais, notamment :

- de l'application d'une approche concertée de l'évaluation des avantages environnementaux de l'énergie renouvelable et des programmes d'efficacité énergétique;
- de la détermination de marchés potentiels et des obstacles à l'accès aux marchés de l'énergie renouvelable, notamment des possibilités et des problèmes liés aux méthodes de commercialisation de l'énergie renouvelable axées sur les mécanismes du marché;
- de l'échange d'informations, le cas échéant, sur l'efficacité énergétique avec les groupes et organisations intéressés, dont le Groupe de travail nord-américain sur l'énergie;
- de la promotion d'un dialogue constant au sujet de la définition de diverses formes d'énergie renouvelable, de même que de la détermination des pratiques exemplaires relatives à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique qui peuvent être reproduites.

Ces buts seront précisés après la tenue, en mars 2003, du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, dont les thèmes seront l'agriculture et l'énergie.

Résultats prévus

- L'intensification de la coordination des activités de promotion des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique en Amérique du Nord, ce qui devrait entraîner un accroissement de la production, de la consommation et des échanges de ces produits et services en Amérique du Nord, notamment dans le domaine de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique.
- L'amélioration de la transparence et de la comparabilité des programmes d'étiquetage des produits écologiques.

- Une protection accrue de l'environnement, dans la limite des contraintes imposées par les réductions budgétaires, en établissant des liens entre les divers intervenants et en évitant tout dédoublement des activités.
- L'atténuation des différends commerciaux portant sur les biens et services écologiques, dont les questions touchant leur certification, en insistant sur les bienfaits environnementaux de ces produits et services, en renforçant la coopération entre utilisateurs, producteurs, organismes de certification, organismes de normalisation et réseaux chargés de l'approvisionnement écologique en Amérique du Nord, en favorisant une utilisation novatrice des approches axées sur les mécanismes du marché.
- Le renforcement de la coopération à l'échelle nord-américaine en vue de réduire les coûts d'utilisation de l'énergie renouvelable et de mise en œuvre des programmes d'efficacité énergétique, en travaillant régulièrement à la définition des diverses formes d'énergie renouvelable et en recueillant des données plus fiables sur l'utilisation possible des mécanismes du marché.
- L'amélioration de la qualité de l'environnement, ainsi que de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité en Amérique du Nord.

Justification

Depuis plus de dix ans, de nombreux intervenants cherchent à « exploiter le pouvoir du marché » à l'appui des objectifs de protection de l'environnement, et à démontrer que le commerce peut favoriser la protection de l'environnement. Depuis plusieurs années, un certain nombre d'organisations, dont la CCE, l'OCDE, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le PNUE, étudient certains volets de cet objectif global. À la fin de 2001, la déclaration de Doha, rédigée par les ministres des pays membres de l'OMC, a mis en lumière les problèmes liés à la libéralisation des échanges de produits et services écologiques, et renforcé la volonté des intervenants d'appuyer les méthodes de protection de l'environnement axées sur les mécanismes du marché. L'expérience acquise jusqu'à maintenant par les participants à ce projet révèle à quel point il est important d'intervenir aux différentes étapes de la chaîne d'élaboration des produits et des services, afin de définir les possibilités et les obstacles associés à ces nouveaux marchés. Voici certains des obstacles qui continuent à limiter les avantages potentiels des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique : aucun échange d'information entre producteurs et consommateurs; classification difficile des produits et services écologiques; coût relativement élevé des transactions pour les petits et moyens producteurs tenus de respecter les exigences en matière d'étiquetage et de certification des produits écologiques; lacunes en ce qui concerne l'information (la sensibilisation) des consommateurs au sujet des effets de leurs habitudes de consommation sur l'environnement; carences générales en ce qui concerne la sensibilisation à l'environnement (*Les enseignements tirés des travaux menés par la CCE dans le domaine des produits et services écologiques* – Note d'information préparée pour la réunion publique du CCPM tenue à Guadalajara, État de Jalisco, Mexique, le 28 juin 2001).

Activités en 2003 – Aperçu

En 2003, les responsables du projet continueront de chercher des moyens novateurs de promouvoir la production, la consommation et la conservation durables, en examinant en particulier le lien entre l'étiquetage ou la certification des produits écologiques et leur acquisition, ainsi que le rôle mutuellement bénéfique que peuvent jouer ces activités pour multiplier les échanges de produits et services à privilégier d'un point de vue écologique. Les participants au projet tireront des enseignements de l'examen des marchés des produits écologiques, en facilitant l'élaboration de politiques favorables aux marchés privés de produits et services écologiques (portant sur l'établissement des prix, les incitatifs et les options d'approvisionnement).

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Amélioration de la transparence et de la comparabilité des programmes d'étiquetage et de certification des produits écologiques.	95 000
<i>Sous-activité 1</i> Expansion de la base de données de la CCE consacrée à certains programmes d'étiquetage et de certification des produits écologiques et aux définitions essentielles en y intégrant des données de l'EPA, d'Environnement Canada et de Terra Choice, notamment, afin de constituer un seul guichet d'information en Amérique du Nord; analyse empirique de la comparabilité des critères environnementaux et des critères connexes; détermination des lacunes en matière d'information et des possibilités de coopération accrue pour la collecte de données et le partage de celles-ci entre les partenaires nord-américains, notamment les données relatives à l'énergie renouvelable.	55 000
<i>Sous-activité 2</i> Organisation de deux ateliers techniques avec des intervenants clés responsables de différents programmes d'étiquetage et de certification et des représentants des Parties, afin de définir les possibilités de coopération dans des domaines comme la reconnaissance mutuelle, l'évaluation de la conformité et l'équivalence des normes : le premier atelier, qui portera sur l'énergie renouvelable, sera coordonné par le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air; le thème du deuxième atelier sera déterminé plus tard.	40 000
Activité 2 Appui de la coopération entre les responsables des approvisionnements publics, institutionnels et privés.	65 000
<i>Sous-activité 1</i> Appui du projet/réseau d'écologisation des achats en Amérique du Nord, dans le cadre d'un atelier technique réunissant plusieurs groupes clés.	30 000
<i>Sous-activité 2</i> En collaboration avec les intervenants clés, élaboration de lignes directrices, étude des possibilités de renforcement des capacités, élaboration de pratiques exemplaires, établissement de communications interentreprises, mise au point d'autres outils visant à renforcer la coopération en matière d'approvisionnements écologiques.	30 000
Activité 3 Examen des possibilités de coopération en matière de consommation durable.	30 000
<i>Sous-activité 1</i> Élaboration d'une étude approfondie sur les activités et les projets liés à la production et à la consommation durables, en collaboration avec l'Alliance nord-américaine; participation à la création d'un répertoire Web des fournisseurs de produits et services à privilégier et des critères établis par ceux-ci.	30 000
Activité 4 Examen des aspects environnementaux et commerciaux des marchés des énergies renouvelables et des produits éconergétiques.	90 000
<i>Sous-activité 1</i> Organisation d'une réunion de spécialistes portant sur les méthodes d'évaluation des avantages pour l'environnement de l'énergie renouvelable et des programmes d'efficacité énergétique, notamment des méthodes de calcul des émissions.	50 000
<i>Sous-activité 2</i> En collaboration avec les groupes et organisations intéressés, suivi des travaux effectués en 2002 sur les approches commerciales applicables à la séquestration du carbone, à l'énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique, et collecte d'informations supplémentaires, notamment sur les besoins au plan de l'infrastructure, afin de mieux comprendre les mécanismes d'approches commerciales choisies.	40 000
Activité 5 Détermination des possibilités de multiplication des échanges de produits et services à privilégier d'un point de vue écologique.	120 000
<i>Sous-activité 1</i> Accroissement, le cas échéant, de la portée de l'analyse des marchés des produits et services écologiques de façon à y englober une analyse de l'intérêt des consommateurs face à des produits et services écologiques choisis et de leur volonté de payer.	45 000

Sous-activité 2	Détermination des changements ou tendances touchant le commerce des produits et services écologiques dans les pays signataires de l'ALÉNA.	20 000
Sous-activité 3	Détermination des obstacles possibles au commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique et, par le biais d'analyses de scénarios, examen des incidences environnementales d'un commerce accru résultant de l'élimination de ces obstacles.	25 000
Sous-activité 4	Organisation d'une réunion des principaux groupes chargés de l'étiquetage et de la certification des produits écologiques, des groupes chargés de l'approvisionnement (y compris les gouvernements), des réseaux préconisant la consommation durable et d'autres intervenants, en vue d'étudier les possibilités de multiplication des échanges de produits et services écologiques. Cette réunion devrait avoir lieu avant la réunion des ministres des pays membres de l'OMC, prévue à Cancún en septembre 2003.	30 000
Ressources nécessaires		400 000
2004–2005		
Il s'agit d'un domaine dont l'importance se maintient, voire s'accroît, étant donné que la multiplication des échanges et l'augmentation du volume de production et que l'application des règlements devient de plus en plus coûteuse. Ainsi, les activités connexes aux mécanismes du marché et à l'expansion des marchés des produits écologiques devraient continuer de faire partie intégrante du plan de programme, et même se multiplier en 2004.		

L'intégration de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique dans ce projet va dans le sens des objectifs clés énoncés dans le communiqué publié à l'issue de la IX^e session ordinaire du Conseil de la CCE, tenue en juin 2002, de même que des recommandations présentées dans le rapport du Secrétariat sur l'électricité et l'environnement établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE. Compte tenu de la multiplication des activités de production et de distribution d'électricité, de même que de l'expansion du commerce de l'énergie entre les trois pays signataires de l'ALÉNA, il devient de plus en plus complexe d'assurer la protection de l'environnement nord-américain. Au terme d'une réunion d'information consacrée aux activités du Groupe de travail nord-américain sur l'énergie, les membres du Conseil ont convenu que la CCE devrait continuer à déployer des efforts complémentaires à ceux du Groupe. À cette fin, ils ont recommandé la création d'un groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air, qui relèvera du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé et qui travaillera en collaboration avec les responsables du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, au besoin. Un certain nombre de recommandations adaptées au présent projet ont été formulées : poursuivre les travaux entrepris par le Secrétariat dans le domaine de l'énergie renouvelable, notamment le dialogue relatif à la transparence des définitions de diverses formes d'énergie renouvelable, ainsi qu'à leur viabilité scientifique et technique; favoriser une analyse plus approfondie des aspects environnementaux du développement du marché des énergies renouvelables; favoriser les activités de sensibilisation du public; harmoniser davantage les bases de données; étudier la possibilité de développer et de commercialiser les nouvelles technologies écologiques de création d'énergie renouvelable; étudier les modes de transmission et de distribution de l'électricité renouvelable; promouvoir l'efficacité énergétique et la cogénération. En outre, les participants à ce projet collaboreront avec les responsables du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé, en vue de définir et d'examiner les obstacles, les possibilités, les défis et les principes associés aux systèmes d'échange de crédits d'émissions, et de trouver des solutions aux problèmes connexes (suivi des travaux entrepris en 2002 sur les mécanismes du marché applicables à la séquestration du carbone, à l'efficacité énergétique et à l'énergie renouvelable).

État d'achèvement

Jusqu'à maintenant, les études relatives aux produits et services écologiques et aux mesures axées sur les mécanismes du marché nous ont notamment appris que, pour réussir à établir des liens entre l'environnement et l'économie qui profiteront à tous les intervenants, il faut effectuer des analyses, renforcer les capacités, partager l'information et stimuler le dialogue entre les différents groupes composant certains segments de marché. Pour parvenir à l'utilisation durable et à la conservation des ressources en s'appuyant sur les mécanismes du marché, il faut établir un lien entre, d'une part, les analyses microéconomiques et, d'autre part, des activités appropriées axées sur le renforcement des capacités et le réseautage (notamment).

Le projet a tiré parti de plusieurs activités de la CCE, dont ses travaux en cours portant sur le café d'ombre, le palmier *Chamaedorea* (qu'elle a décidé, en 2001, de mener dans le cadre du présent projet au lieu de celui sur le commerce des espèces sauvages) et l'écotourisme. Pour connaître les caractéristiques écologiques de ces produits, on s'est inspiré des leçons tirées des travaux menés en collaboration avec les intervenants suivants : le *Smithsonian Migratory Bird Center* (Centre smithsonien pour les oiseaux migrateurs), dont les travaux visent à élaborer des critères applicables aux producteurs de café d'ombre (2000); le Centre international de recherche en agro-sylviculture, afin d'évaluer les incidences de la culture du café d'ombre, et de l'agriculture sous couvert forestier (« agriculture d'ombre ») en général, sur la flore, les oiseaux, les mammifères, les reptiles et la biodiversité (2001); l'*Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática* (INEGI, Institut national de statistiques, de géographie et d'informatique) du Mexique, afin de déterminer le lien entre les régions riches en biodiversité et la production agricole à petite échelle (2001); l'organisation *Resources for the Future*, afin de mesurer le taux de réorientation de la vocation des terres forestières au profit de la production de café au Mexique (2001). Il est aussi question de se servir des conclusions préliminaires d'une étude de la CCE sur le palmier *Chamaedorea* (2002) et des résultats du projet sur l'observation des baleines dans la région s'étendant de l'État de Baja California à la mer de Béring.

Par ailleurs, le projet a donné lieu à une synthèse des résultats de précédentes études sur la demande, réalisées par la CCE dans le cadre du projet sur les produits et services écologiques et le projet sur les possibilités du marché. Ces études comprennent : une analyse étendue de la demande potentielle pour le café d'ombre en Amérique du Nord (1999); une étude de marché sur l'intérêt des consommateurs pour l'écotourisme (2001); une évaluation du marché et la tenue d'une réunion de spécialistes sur le palmier *Chamaedorea*, particulièrement sur la fluctuation des prix et du volume d'exportations [Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (2000) et CCE, Montréal (2001)]; l'évaluation de l'attitude du secteur privé à l'égard des produits et services écologiques, y compris l'examen de questions touchant l'approvisionnement des organismes gouvernementaux (2001); une enquête commerciale sur le café cultivé de façon durable et, de concert avec la *Comisión Nacional para el Ahorro de Energía* (Conae, Commission nationale sur les économies d'énergie), un sondage auprès de cent des plus importantes entreprises consommatrices d'électricité au Mexique, afin de mesurer leur intérêt pour l'électricité produite à partir de ressources renouvelables et leur désir d'en acheter (2001), une enquête de suivi sur les contraintes et les possibilités connexes à l'achat d'énergie renouvelable au Mexique, en collaboration avec la Conae.

Le projet demeurera principalement axé sur les défis auxquels sont confrontés les petits producteurs et les fournisseurs, ainsi que leurs collectivités et intermédiaires désireux d'appuyer les écomarchés. L'expérience a montré que l'une des principales causes d'échec de ces marchés est le manque de communication entre les différents intervenants. On reconnaît de plus en plus que les ONG ont un rôle à jouer pour combler cette lacune. Par exemple, la CCE a organisé un certain nombre de réunions et d'ateliers avec de petits producteurs, dont des producteurs de café et des membres de coopératives (Oaxaca, mars 2000, et San Cristóbal, 2001); avec des organisateurs de voyages écotouristiques et d'autres intervenants en vue d'élaborer des approches commerciales connexes (La Paz, mars 2001); avec des producteurs et des consommateurs d'électricité (novembre 2001).

Le 18 septembre, à Montréal, la CCE a présidé une réunion préliminaire sur la collaboration nécessaire à l'échelle nord-américaine en matière d'achats écologiques. Les organisations suivantes étaient représentées à la réunion : le *Center for a New American Dream* (Centre pour un nouveau rêve américain), Terra Choice Inc., l'*US Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis), Environnement Canada, le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles) du Mexique, Inform, *Green Seal*, des groupes de l'industrie, des groupes d'acheteurs, le Conseil international pour les initiatives écologiques communales, le *Consumer's Choice Council* (Conseil sur le choix du consommateur) et la CCE. Un représentant du ministère de l'Environnement de chaque gouvernement signataire de l'ALÉNA a fait un exposé sur les programmes d'approvisionnement de son organisme; à la suite de ces exposés, on a dressé une liste des obstacles à la promotion des achats écologiques au sein de chaque organisme. La démarche visait à examiner les problèmes, à y trouver des solutions et à définir la meilleure façon de concrétiser ces solutions dans les trois pays. Il a été convenu de rédiger un rapport d'orientation définissant les tendances en matière d'achats écologiques en Amérique du Nord aux échelons municipal, étatique/provincial et fédéral, de même que les incidences environnementales connexes. Ce rapport a été produit pour illustrer les avantages économiques et environnementaux que peut présenter l'approvisionnement écologique. Trois réunions ont été organisées dans les pays signataires de l'ALÉNA en association avec l'Alliance nord-américaine pour la consommation durable; elles avaient pour but d'étudier la possibilité de travailler de manière concertée en vue d'augmenter la consommation de produits et services durables dans les trois pays.

Ces travaux viennent compléter ceux qu'a entrepris la CCE sur la conclusion de partenariats communautaires pour appuyer la commercialisation des écoproduits, notamment avec les petits exploitants agricoles et les petites coopératives (2001), qui ont conduit à la création du Conseil mexicain pour le café produit de façon durable. Ils reposent sur les conclusions des travaux que subventionne le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) et sur les réseaux créés dans le cadre de ce fonds. Par ailleurs, la CCE a organisé plusieurs réunions avec des producteurs de café et d'autres produits et avec des grossistes afin de les informer des ouvertures de marché pour les produits agricoles d'ombre, le palmier *Chamaedorea* et d'autres produits. Le personnel de la CCE a notamment rencontré des acheteurs de café et des grossistes (New York, Miami et Montréal, 2001), de même que des représentants de la Banamex, du *Consejo Mexicano del Café* (Conseil mexicain du café) et de la Banque mondiale dans le but d'examiner le rôle que pourraient jouer les gouvernements et les organisations internationales (voir *État d'avancement du projet : Fonds pour une agriculture durable*).

Les travaux de la CCE visaient également à améliorer la transparence et la comparabilité des données sur les marchés des produits et services écologiques et sur les consommateurs. Jusqu'à maintenant, la CCE a établi un rapport sommaire sur les programmes d'étiquetage et de certification écologiques et d'approvisionnement en vigueur en Amérique du Nord (1999). Elle a également publié le *Recueil d'information sur le tourisme durable en Amérique du Nord* (2001) et a actualisé quatre bases de données offrant des fonctions de recherche sur les produits et services écologiques et concernant :

- a) les programmes d'étiquetage et de certification du café;
- b) les programmes de certification des activités écotouristiques, les codes de bonnes pratiques, l'application facultative de lignes directrices et d'autres mesures connexes;
- c) les fournitures de bureau, en particulier les produits éconergétiques;
- d) la production d'électricité, l'étude des programmes de certification de l'électricité par des tierces parties et des critères connexes, les lignes directrices relatives à la commercialisation de l'électricité, la définition de l'électricité produite à partir de ressources renouvelables et les normes applicables aux portefeuilles d'énergie renouvelable découlant de la législation sur la restructuration du secteur de l'électricité, ainsi que d'autres renseignements que l'on peut consulter sur le Web, à l'adresse <http://www.cec.org/pubs_info_resources/databases/index.cfm?varlan=français&year=2001>.

En outre, en 2002, le FNACE a appuyé la promotion de l'utilisation de séchoirs à café solaires dans les régions rurales du Mexique, de l'énergie éolienne au Canada et de produits éconergétiques aux États-Unis. La traduction du rapport sur la commercialisation du palmier *Chamaedorea* est en cours en vue de sa publication dans les trois langues. La CCE examine le potentiel de commercialisation de cette espèce de concert avec des groupes religieux, qui sont les plus importants consommateurs de ce produit en Amérique du Nord.

Participation du public

Cette initiative va permettre de former des partenariats trilatéraux constructifs entre les membres des secteurs public et privé, qui utiliseront les mécanismes du marché pour stimuler la fabrication et le commerce de produits écologiques en Amérique du Nord. On prévoit que le CCPM continuera de jouer un rôle clé dans la recherche des moyens de solliciter le public avant, pendant et après la période de commentaires sur les options définies par les principaux intervenants.

Renforcement des capacités

L'un des principaux objectifs de ce projet consiste à renforcer les capacités des groupes chargés de l'étiquetage et de la certification, des groupes de consommateurs, des responsables de l'approvisionnement des gouvernements, des institutions et des industries, des représentants commerciaux et d'autres groupes, d'accroître le commerce des produits et services écologiques.

Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires potentiels sont les suivants : responsables de l'étiquetage et de la certification, responsables des approvisionnements et des réseaux d'appui, représentants des collectivités et groupes étudiant la consommation durable, diverses entités faisant partie de la chaîne de production des produits et services écologiques, particulièrement les PME. Parmi les partenaires clés, on comptera aussi les groupes chargés de faciliter les échanges commerciaux (p. ex., le centre du commerce international de l'OMC/de la CNUCED, les autorités chargées de promouvoir les exportations, les organismes de normalisation, les responsables du commerce et d'autres intervenants). Au sein du secteur énergétique, les partenaires prévus sont les suivants : fournisseurs, distributeurs, groupes de consommateurs, groupes d'environnementalistes et de spécialistes de la conservation, Conae, Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air, Groupe de travail nord-américain sur l'énergie, organisations internationales travaillant dans le domaine de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, organismes chargés de l'étiquetage et de la certification, intermédiaires financiers et autres intervenants participant à des projets axés sur l'énergie.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet est inspiré du rapport sur l'électricité établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, ainsi que des projets relatifs aux produits et services écologiques et aux mécanismes de financement. Il continuera d'être mené de concert avec les responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, dont l'ICOAN, et ceux du programme sur la qualité de l'air. La CCE a commencé à adapter la méthode mise au point pour les produits et services écologiques au projet sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord et qui vise la suppression du plomb dans la poterie artisanale au Mexique. On continuera de chercher constamment d'autres possibilités d'appliquer la méthode.

1.2.2 Financement de la protection et de la conservation de l'environnement

Sommaire du projet

Dans le cadre de ce projet, la CCE poursuit l'examen des liens entre les mécanismes de financement et l'environnement, en mettant l'accent sur les deux questions posées par le Conseil de la CCE lors de sa IX^e session ordinaire :

- 1) Comment les renseignements relatifs à l'environnement influent-ils sur les marchés financiers?
- 2) Quelles sont les possibilités d'investissement dans le « secteur » environnemental?

Les services financiers du secteur privé apportent un soutien essentiel à la réalisation des objectifs de protection de l'environnement. La déclaration de Johannesburg sur le développement durable met en évidence la nécessité pour les entreprises du secteur privé d'assumer leurs responsabilités dans un contexte réglementaire transparent et harmonisé. Concrètement, cela signifie que les entreprises de tous les pays devront investir davantage dans des procédés de production éco-efficaces et moins polluants, ce qui supposera l'établissement de mesures d'encouragement et de soutien, ainsi que de politiques réglementaires, financières et juridiques. En collaboration avec le secteur financier, le PNUE et d'autres intervenants, on continuera de déterminer l'information à recueillir et les analyses financières à effectuer pour faciliter les investissements dans les marchés des écoproduits, en particulier en ce qui concerne le financement par emprunt, par actions ou par capital-risque. Il s'agira ensuite de déterminer en quoi l'information environnementale (notamment celle qui porte sur les risques environnementaux) peut améliorer la transparence et la stabilité des marchés financiers. On examinera également de quelle façon on peut peaufiner les exigences relatives à la divulgation de l'information environnementale liée à la présentation des rapports financiers. L'analyse sectorielle portera sur le secteur de l'énergie et inclura les activités « en amont » touchant ce secteur.

L'environnement constitue un secteur d'activité important, dynamique et en expansion croissante, pour deux raisons :

- 1) la gestion de l'environnement est étroitement liée à la gestion des entreprises et des risques financiers;
- 2) le secteur des produits et services écologiques offre de nombreuses possibilités d'investissement. À cet égard, on formera des partenariats axés sur le financement de la protection de l'environnement, par exemple dans le cadre du futur Fonds nord-américain pour une agriculture durable.

Buts et objectifs

En s'appuyant sur les travaux entrepris depuis dix ans par le PNUE et l'OCDE, notamment, sur les mécanismes de financement et l'environnement, et sur les travaux antérieurs de la CCE, les responsables du projet chercheront à amener le secteur privé à financer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Pour ce faire, ils exploiteront la puissance du secteur des services financiers afin d'appuyer les activités économiques et commerciales qui favorisent la protection et la prise en compte de l'environnement. L'expérience a prouvé que, pour établir des liens mutuellement bénéfiques entre l'environnement et le commerce en vue de protéger les marchés des écoproduits, il faut non seulement élaborer des politiques publiques appropriées, mais aussi former des partenariats novateurs avec le secteur privé. Il en va de même lorsqu'on veut établir ce type de liens entre l'environnement et les investissements.

Le projet, qui sera mené en collaboration avec le secteur privé et d'autres institutions, visera à encourager ceux-ci à élaborer des méthodes et à échanger de l'information, ce qui est nécessaire pour pouvoir communiquer des données plus utiles sur l'environnement aux institutions financières; encourager l'utilisation de ces données pour la prise de décisions relatives au crédit, aux investissements et à la gestion des risques liés aux biens; examiner comment on peut peaufiner les exigences applicables à la divulgation d'information environnementale liée à la présentation des rapports financiers. Par ailleurs, le projet encouragera les PME viables à poursuivre leurs activités grâce au Fonds nord-américain pour une agriculture durable et à d'autres instruments similaires utilisés dans d'autres secteurs. Le but visé consiste à faciliter l'accès au financement et au crédit sur ces marchés, notamment (s'il y a lieu) l'accès au microcrédit – directement, grâce au financement des projets, ou indirectement, grâce à l'appui de mesures axées sur les mécanismes du marché. Les travaux qui seront menés avec le secteur financier, le PNUE, des intervenants industriels choisis, les Parties et les ONG permettront de déterminer de quelle façon on pourrait multiplier les partenariats avec le secteur privé et les rendre plus efficaces.

Le projet visera les objectifs suivants :

- continuer à déterminer l'information à recueillir pour garantir la stabilité financière des investissements visant les produits et services écologiques; en particulier, examiner le type d'indicateurs et les autres renseignements dont les investisseurs tiennent compte pour déterminer le rendement possible de leur investissement et établir le niveau de risque;
- appliquer au secteur de l'énergie renouvelable et à d'autres secteurs, le cas échéant, l'expérience acquise dans le cadre du Fonds nord-américain pour une agriculture durable;
- faciliter la formation de partenariats entre les différents acteurs du secteur des services financiers, afin de fournir des renseignements ciblés sur les possibilités qu'offrent les marchés des écoproduits pour la protection de l'environnement;

- mettre au point des méthodes destinées à faciliter l'accès à une information environnementale à la fois pertinente et comparable, dont le format conviendra aux analyses financières;
- démontrer l'importance de la responsabilité sociale des entreprises afin d'encourager l'utilisation de l'information environnementale pour la prise de décisions relatives au crédit, aux investissements et à la gestion des risques liés aux biens;
- examiner de quelle façon on peut peaufiner les exigences applicables à la divulgation de l'information environnementale liée à la présentation des rapports financiers.

Résultats prévus

- À long terme, l'augmentation du financement privé à l'appui de la protection de l'environnement et de la conservation de la biodiversité – directement, grâce un accroissement du financement au sein du secteur de l'environnement, et indirectement, grâce à l'amélioration des signaux du marché intégrant les risques environnementaux des entreprises.
- À court terme, l'amélioration de la qualité de l'information relative aux caractéristiques du financement des marchés des écoproduits, en démontrant l'importance de ces possibilités d'investissement et en clarifiant la façon dont le public, les ONG, les consommateurs et les mécanismes du marché peuvent faciliter les investissements sur ces marchés.

Justification

Il est essentiel d'accroître les investissements du secteur privé axés sur la protection de l'environnement pour faciliter la préservation de la santé des humains et des écosystèmes. Cela fait un certain temps qu'on a conscience du lien entre la protection de l'environnement et le secteur des services financiers, que l'on peut établir de deux façons : en déterminant dans quelle mesure les marchés financiers peuvent internaliser les coûts et avantages pour l'environnement des politiques d'établissement des prix; en déterminant si l'on peut investir des fonds privés sur les marchés des produits et services écologiques (entre autres produits) et dans quelles conditions. En principe, toute l'information transmise à la *Securities and Exchange Commission* (Commission des valeurs mobilières) des États-Unis, à la *Comisión Nacional Bancaria y de Valores* (Commission nationale des opérations bancaires et des valeurs mobilières) du Mexique et aux organismes provinciaux équivalents au Canada doit permettre une évaluation des risques environnementaux des entreprises, après quoi le marché établit le coût des ressources financières en conséquence. Étant donné que l'information disponible ne permet pas d'évaluer ces risques et d'en rendre compte, les entreprises dépensent beaucoup d'argent pour respecter les exigences en matière de diligence raisonnable et acquitter d'autres droits liés à l'évaluation des risques environnementaux dans le cas de fusions ou d'acquisitions d'entreprises, sans compter les coûts des évaluations réglementaires des incidences environnementales. En outre, le marché financier ne récompense pas adéquatement les entreprises qui investissent dans des activités d'atténuation des risques environnementaux, par exemple en abaissant les taux d'intérêt, en leur demandant moins de garanties ou en facilitant leur accès au financement.

État d'achèvement

En novembre 2001, les participants au projet ont entrepris plusieurs activités relatives au financement de la protection de l'environnement. Par exemple, ils ont publié un rapport intitulé *Le Mexique et les nouveaux marchés du carbone – Les possibilités d'investissement pour les petites et moyennes entreprises du Mexique et le programme relatif au climat*. Les travaux qui se sont poursuivis en 2002 ont permis de constater que, compte tenu de la conjoncture actuelle, le secteur financier privé ne peut, à lui seul, appuyer d'une manière profitable le Fonds nord-américain pour une agriculture durable applicable au café d'ombre à titre de marché initial (CCE, 2002); à New York, en mars 2002, lors d'une réunion portant sur les mécanismes de financement et l'environnement, on a présenté une analyse préliminaire qui comparait les règles canadiennes, mexicaines et américaines portant sur la divulgation d'information environnementale dans le cadre de l'échange de valeurs mobilières. Les participants à cette réunion ont fait les observations suivantes :

- 1) l'expérience a montré que, même si les obligations relatives à la divulgation d'information sur les risques de nature environnementale sont établies par écrit, elles ne sont pas toujours appliquées;
- 2) les investissements dans les activités sociales et « vertes » ne visent encore que certains segments de marché, et il ne semble pas exister de lien entre les décisions des investisseurs et des principales banques et les enjeux environnementaux;
- 3) les documents présentés aux commissions des valeurs mobilières ne sont pas considérés comme une source de renseignements utile en ce qui concerne les enjeux environnementaux;
- 4) le problème ne tient pas à un manque d'information environnementale (largement communiquée dans de nombreux rapports), mais plutôt au fait que cette information ne fait pas l'objet d'analyses pouvant être utiles au secteur des services financiers et qu'elle n'est pas non plus comparable d'une industrie à l'autre ou d'une entreprise à l'autre au sein d'un même secteur.

Les travaux à l'échelle sectorielle (pâtes et papiers, hydrocarbures, services d'électricité, mines) seront présentés lors d'une réunion de suivi qui aura lieu en février 2003. Cette réunion de travail, à laquelle participeront des cabinets d'experts-comptables, des agences de cotation, des vérificateurs financiers, des gestionnaires de fonds, des sociétés de placement, des commissions de valeurs mobilières et des organismes de réglementation, permettra de cerner les risques environnementaux qui entraînent des coûts financiers importants, en s'appuyant sur les travaux de chaque secteur. On définira par ailleurs des pratiques exemplaires pour la reddition de comptes.

Le Sommet de 2002 sur le développement durable, qui portait notamment sur les partenariats dans le cadre de la phase deux, offre les possibilités les plus intéressantes d'obtenir l'engagement des secteurs des finances et de l'investissement au cours des dix prochaines années pour ce qui est des investissements dans le secteur de l'environnement. En collaboration avec le PNUE et la dotation Carnegie, la CCE a rédigé un document de travail présentant les dernières tendances, l'état actuel et les perspectives d'investissements dans le domaine de l'environnement, y compris les investissements étrangers directs (IED), le financement par emprunt, par actions ou par capital-risque, et les investissements dans le secteur de l'environnement dans les pays en développement, dans le but de stimuler le débat entre les secteurs privé et public sur l'établissement de partenariats novateurs favorisant le développement durable.

Certains des résultats ont été présentés à l'occasion d'une réunion conjointe du CCPM et des responsables du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce intitulée « Investir dans l'avenir de l'Amérique du Nord : mode de financement novateur pour un développement durable », qui a eu lieu les 9 et 10 décembre 2002 à Monterrey, Nuevo León, au Mexique.

À la lumière de l'expérience acquise au cours des trois dernières années dans le cadre du projet relatif au café d'ombre, il est clair que l'absence de microcrédit est l'une des raisons principales de la faible part de marché qu'occupe ce type de café. Pour attirer des fonds privés, il faut démontrer la rentabilité de la culture du café d'ombre et l'existence de risques limités dans ce secteur. Une étude menée auprès des membres de l'industrie, des agriculteurs et des gestionnaires financiers a permis de s'assurer de l'existence de l'information, des engagements et des partenariats qu'exigent les prêteurs avant d'accepter de participer à un fonds pour l'agriculture durable et de préparer un dépliant contenant des estimations du rendement économique et financier des investissements dans les systèmes de production du café d'ombre et du café biologique. Dans le cadre de ces travaux, on a constaté que les autres produits cultivés parallèlement au café représentaient une large part des revenus totaux, de sorte que le fonds a été réorienté vers l'agriculture d'ombre ou l'agriculture durable (systèmes agroforestiers) en général. Parce que les documents publiés et l'expérience acquise jusqu'à maintenant ne permettent pas d'établir des modèles clairs que l'on peut appliquer à la prestation de services de microcrédit rentables, on continue à définir un modèle répondant à la plupart des exigences en matière de crédit dont le taux de défaillance serait peu élevé. Dans le cadre du projet, on a donc observé l'ensemble de la chaîne de production/consommation, du financement d'un produit à sa vente finale, en passant par sa préparation, sa commercialisation et son exportation vers les pays consommateurs, ce qui a permis :

- d'établir de quelle façon on pouvait améliorer le mode d'affectation et de gestion des ressources, l'infrastructure connexe et la circulation d'information, notamment;
- de déterminer quels intervenants sont le plus aptes à apporter chaque amélioration : pouvoirs publics, ONG, producteurs de café, membres du secteur financier;
- de recommander l'élaboration de politiques et d'instruments économiques et la création d'institutions et d'infrastructures visant chaque intervenant de la chaîne de production/consommation du café;

- de démontrer que, dans des circonstances données, il n'est pas rentable, pour le secteur privé, d'investir dans un fonds agroforestier axé sur la production du café, qu'un tel fonds doit avoir l'appui des secteurs financiers autres que privés, que les Parties doivent manifester un certain intérêt à l'endroit du fonds.

Participation du public

Ce projet vise à faciliter la multiplication des partenariats avec le secteur privé et à clarifier les liens entre les activités de financement et les diverses mesures touchant les marchés, dont les activités que le secteur privé met en œuvre volontairement, l'étiquetage et d'autres mesures. On cherchera avant tout à encourager l'échange constant d'information entre les groupes d'environnementalistes, de producteurs et de consommateurs intéressés aux marchés des éco-produits et le secteur des services financiers.

Renforcement des capacités

Le processus visant à faciliter l'établissement de relations réciproquement avantageuses entre le secteur des services financiers et les groupes communautaires et environnementalistes, ainsi qu'avec d'autres groupes qui soutiennent un programme environnemental, vise un objectif important : fournir de l'information pertinente et de l'aide aux groupes qui se consacrent à l'environnement, à la conservation et à d'autres domaines sur le terrain. Au chapitre des objectifs visés, on compte une évaluation des besoins en vue d'aider les collectivités, les environnementalistes et d'autres groupes à établir des relations fructueuses. Les enseignements tirés de ce processus seront mis à jour et communiqués à l'ensemble des intervenants.

Partenaires et/ou participants prévus

En plus des intervenants de secteurs d'activité donnés, la CCE s'attend à la participation de représentants du secteur des services financiers privés, dont ceux de banques commerciales, de banques d'investissement, des secteurs de l'assurance et de la réassurance, de fonds de retraite et d'autres fonds, de représentants d'organismes internationaux compétents, dont la Banque mondiale, le PNUE, le *World Business Council for Sustainable Development* (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable), l'OCDE et d'autres groupes qui se consacrent à l'environnement et à d'autres domaines. Le CCPM continuera de participer activement à ce projet.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet sera étroitement lié au secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité; on examinera la possibilité d'une collaboration avec les responsables du projet sur la santé des enfants et l'environnement. Il tablera également sur le projet sur les produits et services à privilégier d'un point de vue écologique, dans le cadre duquel on a reconnu la nécessité d'effectuer des travaux sur le financement nécessaire au développement des écomarchés.

Activités en 2003 – Aperçu

Ce projet comprendra deux activités : l'examen des enseignements tirés de l'expérience dans d'autres secteurs en vue d'établir le Fonds nord-américain pour une agriculture durable; l'analyse, à l'échelle sectorielle, de la façon dont l'information environnementale est utilisée et peut influencer sur les marchés financiers une fois divulguée.

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Poursuite de l'examen de la façon dont l'information environnementale pourrait être plus utile aux marchés financiers.	120 000
<i>Sous-activité 1 Examen plus étendu des obligations en matière de divulgation d'information auxquels sont soumis les trois pays, à l'échelle sectorielle (pâtes et papiers, hydrocarbures, services d'électricité, exploitation minière).</i>	50 000
<i>Sous-activité 2 Organisation d'une réunion de responsables de la réglementation financière, de représentants des ministères des Finances, du secteur privé et d'autres institutions, en vue d'examiner de quelle façon on peut fournir des données sur l'environnement aux institutions sous une forme qui leur sera plus utile.</i>	40 000
<i>Sous-activité 3 Élaboration de méthodes et échange d'information environnementale, en vue d'encourager l'utilisation de cette information pour la prise de décisions relatives au crédit, aux investissements et à la gestion des risques liés aux biens. En particulier, documentation des risques environnementaux à l'intention des directeurs généraux et des directeurs financiers des entreprises.</i>	30 000
Activité 2 Poursuite de l'examen des moyens d'accroître le financement des biens et services à privilégier d'un point de vue écologique.	75 000
<i>Sous-activité 1 Utilisation de l'expérience acquise jusqu'ici pour établir des partenariats avec l'industrie caféicole, les Parties, les ONG de l'environnement et les banques de développement afin de faciliter la création d'un fonds pilote.</i>	45 000
<i>Sous-activité 2 Poursuite de l'examen des moyens d'accroître le financement des biens et services à privilégier d'un point de vue écologique et, dans la mesure du possible, application des enseignements tirés de l'expérience au secteur de l'énergie renouvelable ou à d'autres secteurs.</i>	30 000
Ressources nécessaires	195 000

2004–2005

Il est prévu de poursuivre l'étude des mécanismes financiers, en collaborant plus étroitement avec le secteur privé, le PNUE et d'autres groupes, en mettant l'accent sur des enjeux autres que l'environnement, l'économie et le commerce qui sont le sujet d'étude principal d'autres projets.

Le continent nord-américain abrite d'innombrables paysages terrestres et marins dont la valeur et l'importance sont immenses sur les plans culturel, économique et écologique, mais une grande partie des éléments de la diversité biologique est en péril. Même si la majorité des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain ont une envergure nationale, d'autres sont communs à deux des trois pays, sans compter que les effets et conséquences de certains risquent de toucher tôt ou tard l'ensemble du continent.

Buts

Dans un contexte de multiplication des liens entre l'économie, le commerce et la société, le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité a pour but de promouvoir la coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis afin de favoriser la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité. À l'aide des directives du Conseil, le Secrétariat entamera la mise en œuvre du « Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord », qui consiste en un programme à long terme destiné à catalyser les mesures trinationales de conservation à l'échelle du continent. Cette activité comporte les objectifs suivants :

- promotion de la conservation et de la préservation des régions ayant une importance écologique à l'échelle du continent [régions importantes sur le plan écologique];
- promotion de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières de l'Amérique du Nord [espèces migratrices et transfrontalières];
- facilitation du partage des données et de l'information en Amérique du Nord et promotion d'une surveillance intégrée, de manière à mieux comprendre l'état de la biodiversité du continent [évaluation et partage d'information];
- facilitation de la communication, du réseautage, de la détermination et du partage des pratiques exemplaires, des priorités et des possibilités dans les domaines de l'éducation et de la formation [renforcement des capacités et formation];
- promotion d'une intervention commune en vue de contrer les menaces pour les écosystèmes, les habitats et les espèces de l'Amérique du Nord [mesures d'élimination des menaces];

- détermination et évaluation des possibilités de collaboration pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans le contexte de l'accroissement du commerce régional [conservation de la biodiversité et commerce].

Composantes du secteur de programme

La CCE sert de tribune pour trouver des solutions continentales coordonnées aux principaux défis que suscite la conservation, ainsi que pour concevoir des activités de conservation mieux ciblées d'un point de vue géographique et en fonction d'approches interdisciplinaires. La manière dont ce secteur de programme sera mis en œuvre est exposée en détail dans le plan de travail suivant :

Stratégies nord-américaines de conservation de la biodiversité

- Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières

- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
- Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation
- Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation
- Réseau nord-américain d'aires marines protégées
- Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord

Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

- Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

2.1.1 Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Le Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord (le « Plan stratégique ») vise à renforcer la collaboration du Canada, du Mexique et des États-Unis en vue d'intensifier la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en Amérique du Nord – notamment des espèces migratrices et transfrontalières ainsi que des habitats et des corridors de migration essentiels qui sont communs aux trois pays. La participation et la collaboration fructueuses de divers secteurs de la société sont primordiales si l'on veut faire face aux menaces et tirer parti des possibilités qui s'offrent à cet égard dans les trois pays.

La mise en œuvre du Plan stratégique sera fondée sur des plans d'action quinquennaux qui relèvent les « mesures prioritaires ». Ces dernières seront intégrées dans les projets entrepris dans le cadre du secteur de programme de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité et seront orientées vers l'atteinte de résultats concrets. Ces résultats seront évalués et mesurés en regard d'indicateurs convenus.

Buts et objectifs

Ce projet a pour but de définir et de concrétiser une stratégie concertée trinationale visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord et d'en évaluer l'efficacité. On vise précisément les objectifs suivants :

- Déterminer les nouvelles perspectives ou les nouveaux domaines d'intérêt en matière de conservation de la biodiversité, de même que les méthodes de mise en application, y compris l'établissement de partenariats novateurs avec les secteurs public et privé.
- Élaborer le premier plan quinquennal de mise en œuvre du Plan stratégique.
- Établir un système et des procédures de surveillance et d'évaluation des effets et de l'efficacité du Plan stratégique.

Résultats prévus

- Un programme de coopération à long terme qui orientera les efforts catalytiques de la CCE visant à garantir l'efficacité, l'efficience et les avantages mutuels des activités de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord.
- Un processus systématique permanent qui permettra au Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité d'examiner, d'évaluer et d'orienter l'exécution du Plan stratégique.
- L'établissement de réseaux trinationaux qui favoriseront la participation des intervenants et des spécialistes aux volets pertinents de l'élaboration et de la mise en application du programme.
- La mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités et de formation à l'échelle des régions ou connexes à des thèmes présentant un intérêt commun.

Justification

De nouvelles activités sont mises en œuvre aux échelles locale et nationale, mais on constate aussi que les mesures régionales et continentales sont non seulement intéressantes, mais essentielles. À cet égard, CCE est l'organisme tout indiqué pour relever le défi.

Le Plan stratégique vise à promouvoir une optique continentale concertée et intégrée de la gestion, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi qu'un partage équitable des avantages qu'elle procure, à protéger l'intégrité écologique des écorégions nord-américaines, à favoriser l'atténuation, la réduction et l'élimination subséquente des menaces, présentes et futures, qui pèsent sur les espèces et les écosystèmes communs aux trois pays.

État d'achèvement

Au nombre de ses réalisations dans ce domaine, la CCE compte les documents suivants : *Les régions écologiques de l'Amérique du Nord; Terrestrial Ecoregions of North America: A Conservation Assessment; Assurer la richesse biologique du continent : vers une véritable conservation de la biodiversité en Amérique du Nord – Un résumé préliminaire intégré*. En 2000, par le biais de diverses tribunes, la CCE a recueilli des contributions et des observations de nombreux intervenants nord-américains, dont des membres du public, des Autochtones, des représentants d'universités, d'organismes gouvernementaux, du secteur privé et d'ONG. De plus, un atelier de spécialistes organisé par la CCE a permis de répertorier quatorze régions prioritaires quant à leur importance écologique, aux menaces auxquelles elles font face en matière de conservation et aux possibilités d'intervention qu'elles offrent. En 2001, la CCE a examiné et intégré les résultats de ces rencontres dans l'ébauche de la stratégie sur la conservation de la biodiversité, laquelle délimite les divers champs de ses travaux à court, à moyen et à long termes. En 2002, elle a également tenu une table ronde nord-américaine sur la conservation de la biodiversité en vue d'obtenir des conseils sur les priorités nord-américaines à inclure dans le Plan stratégique. En 2001, dans sa résolution n° 01-03, le Conseil avait reconnu la nécessité d'élaborer une stratégie globale à long terme pour conserver et exploiter durablement la biodiversité en Amérique du Nord. La résolution prévoyait la mise sur pied d'un groupe de travail ayant pour mandat de formuler des conseils et des directives en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique. Ce groupe s'est réuni pour la première fois en juin 2002. Sa tâche initiale a consisté à parachever le Plan stratégique et à fournir un avis au Conseil quant à sa mise en œuvre.

Participation du public

La participation du public continuera de constituer un élément indispensable de chaque phase de la mise en œuvre du Plan stratégique. Des peuples autochtones ont contribué à son élaboration, et sa mise en œuvre mettra l'accent sur leur participation. La CCE poursuivra sa collaboration avec le CCPM et les Comités consultatifs nationaux, afin de recueillir l'opinion du public et de susciter la participation active d'un large éventail d'intervenants.

Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires et les participants, qui comprendront des représentants du milieu universitaire, des ONG de l'environnement, d'organismes municipaux, étatiques, provinciaux et fédéraux, de collectivités autochtones et locales, du secteur privé et, en particulier, du CCPM (par le biais de son groupe de travail connexe) et du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité, apporteront une contribution importante aux processus de mise en œuvre, d'évaluation et d'examen du Plan stratégique. Les intervenants de ces secteurs participeront également à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la révision des plans d'action régionaux.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet continuera de se réaliser en collaboration avec les responsables d'autres programmes de la CCE afin que celle-ci applique une approche intégrée en matière de conservation de la biodiversité.

Renforcement des capacités

Le Plan stratégique tient compte de différentes approches et expériences fructueuses en matière de gestion et de conservation de la biodiversité dans les trois pays. Pour que sa mise en œuvre donne des résultats tangibles, il est prévu de cerner des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des gestionnaires de la biodiversité ainsi que les besoins des intervenants. Le quatrième objectif du Plan stratégique, qui consiste à favoriser la participation efficace de la société nord-américaine, est destiné à favoriser la constitution de réseaux trinationaux multidisciplinaires et les possibilités de formation de leurs membres ainsi que des échanges fructueux d'information entre les principaux intervenants.

Activités en 2003–2004 – Aperçu

En 2003–2004, la CCE passera de l'étape consistant à déterminer la portée nord-américaine de ses travaux à celle de leur planification, de leur mise en œuvre et de leur évaluation à l'échelle du continent et des régions¹. Elle examinera la possibilité de recourir à des outils de conservation dans chacune des régions géographiques visées, comme ceux que constituent des activités passées et en cours, dont l'ICOAN, le projet sur les espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation, le projet de réseau d'aires marines protégées et d'autres travaux en rapport avec le programme. Le cadre de surveillance et d'évaluation dont ont convenu les membres du Groupe de travail permettra d'orienter la mise en œuvre à long terme du Plan stratégique. Ce dernier sera instauré à l'été de 2003. Le premier plan d'action quinquennal sera établi, de même qu'un système de surveillance de la mise en œuvre.

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Début de la mise en œuvre du Plan stratégique, sous la direction du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.	55 000
<i>Sous-activité 1</i> Parachèvement du Plan stratégique et mise au point d'un mécanisme de surveillance et d'évaluation de celui-ci.	20 000
<i>Sous-activité 2</i> Établissement du premier plan quinquennal de mise en œuvre des mesures prioritaires relevées dans le Plan stratégique.	15 000
<i>Sous-activité 3</i> Révision, traduction et publication du Plan stratégique.	20 000
Ressources nécessaires	55 000
2004	
Activité 1 Deuxième table ronde nord-américaine sur la conservation de la biodiversité.	
<i>Sous-activité 1</i> Tenue de la deuxième table ronde nord-américaine sur la conservation de la biodiversité en vue de discuter des nouvelles approches et des pratiques exemplaires connexes au Plan stratégique et aux travaux du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.	

1. Régions prioritaires établies par la CCE : 1) Toundra et archipel Arctique; 2) Toundra côtière de l'Arctique; 3) De la mer de Béring à la Baja California, systèmes côtier et marin du golfe de Californie; 4) Axe Yukon–Yellowstone–Sierra Madre; 5) Corridor des prairies et du désert du Chihuahua; 6) Forêts septentrionales et bouclier de conifères; 7) Région des Grands Lacs et des basses-terres du Saint-Laurent; 8) Systèmes côtier et marin du Grand Golfe du Maine; 9) Baie de Chesapeake; 10) Appalaches méridionales; 11) Axe Río Bravo–Laguna Madre; 12) Zone néovolcanique transversale; 13) Systèmes côtier et marin du récif Maya et de la Floride méridionale; 14) Forêts tropicales sèches et forêts tropicales humides de la Selva Maya.

2.2.1 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

Sommaire du projet

L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), qui a été lancée en 1999 par la CCE, s'inscrit maintenant dans le programme global de conservation des oiseaux en Amérique du Nord. On a terminé la première phase de l'ICOAN, à savoir l'établissement de la base institutionnelle qui favorisera la conservation de tous les oiseaux et de leurs habitats en Amérique du Nord. En 2002, on a entrepris l'exécution d'activités sur le terrain pour faciliter la conservation intégrée des oiseaux. En 2003, la CCE continuera de promouvoir l'établissement de partenariats pour la mise en œuvre de l'Initiative sur le terrain, y compris l'amélioration de la capacité des populations locales de participer aux activités de conservation menées à l'échelle du continent. Elle fournira par ailleurs un soutien accru pour l'établissement d'une base commune de connaissances biologiques nécessaire à l'exécution de mesures intégrées de conservation des oiseaux.

Buts et objectifs

Le but général de l'ICOAN consiste à améliorer la coopération entre les organisations et les responsables des programmes de conservation des oiseaux de manière à protéger efficacement tous les oiseaux de l'Amérique du Nord.

En 2003, on vise essentiellement l'utilisation de l'ICOAN pour faciliter la planification environnementale et aider à mieux comprendre l'environnement, ainsi que pour créer des partenariats locaux et continentaux.

On vise précisément les objectifs suivants en 2003 :

- Promouvoir la mise en œuvre d'activités concrètes de conservation des oiseaux en Amérique du Nord, en appuyant les projets qui sont le plus susceptibles d'appliquer les principes de l'ICOAN.
- Créer des occasions de renforcer les capacités locales et de favoriser une participation efficace de la population aux activités pancontinentales de conservation des oiseaux, en comblant les principaux besoins de formation relevés au cours des ateliers régionaux tenus en 2002.
- Soutenir l'établissement de systèmes harmonisés d'évaluation et de surveillance de la situation des oiseaux en matière de conservation en Amérique du Nord, en contribuant au parachèvement d'un cadre d'évaluation à la fois compatible, cohérent et complémentaire au sein de chacun des trois pays nord-américains et entre ceux-ci.
- Promouvoir l'ICOAN comme instrument qui favorise l'intégration et la conservation de la biodiversité grâce à la création de liens avec d'autres programmes de la CCE, en relevant les domaines nécessitant une attention concertée, par exemple les pesticides et les oiseaux en lien avec le programme sur la GRPC.

Résultats prévus

- Des partenariats et le financement de projets de l'ICOAN connexes aux régions prioritaires de conservation des oiseaux – des régions importantes qui abritent une grande variété d'espèces migratrices et qu'on a choisies parce qu'elles offrent un potentiel élevé pour la création de partenariats en Amérique du Nord (voir « État d'achèvement », ci-après).
- L'établissement de programmes de renforcement des capacités pour accroître l'efficacité des mesures concrètes prises dans le cadre de l'ICOAN.
- L'amélioration de la base de connaissances grâce à un programme harmonisé d'évaluation des oiseaux, en se fondant sur des cartes et des bases de données et critères communs pour toutes les espèces aviennes nord-américaines.
- L'autonomie accrue des structures institutionnelles de l'ICOAN.

Justification

Des activités de protection des oiseaux et de leurs habitats sont menées dans chacun des trois pays, mais il reste beaucoup de travail à faire et de nombreuses populations d'oiseaux sont en déclin. Jusqu'à maintenant, la plupart des projets de conservation et les mécanismes coopératifs [dont Partenaires d'envol, la *Waterbirds Conservation for the Americas* (Conservation des oiseaux aquatiques des Amériques), les coentreprises, le Réseau de réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental] visaient l'habitat et d'autres besoins de groupes d'espèces donnés, par exemple, la sauvagine, les oiseaux de rivage, les oiseaux aquatiques, les oiseaux coloniaux, les oiseaux migrateurs, les oiseaux terrestres indigènes, ainsi que diverses espèces endémiques et en danger de disparition. Or, aucun des programmes en cours ne dispose des ressources humaines et financières nécessaires à la satisfaction des besoins définis et à l'atteinte de tous les objectifs de conservation établis.

Pour accroître la coordination, on a défini, en 1997, la stratégie et les moyens d'action de l'ICOAN. On voulait ainsi garantir l'efficacité des programmes existants et réaliser des économies d'échelle.

L'ICOAN favorise la conservation de tous les oiseaux et de tous leurs habitats. Elle vise la protection, le rétablissement et la mise en valeur des populations et des habitats d'oiseaux de l'Amérique du Nord grâce à la coordination des efforts aux échelons international, national, régional et local et en s'appuyant sur des données scientifiques fiables et des programmes de gestion efficaces. Ces activités sont menées dans le cadre de partenariats régionaux avec les gouvernements et des partenaires non gouvernementaux qui s'intéressent à la biologie et à l'habitat des oiseaux et qui permettent d'exécuter l'ensemble des activités liées à la conservation des oiseaux et de leurs habitats sur tout le territoire nord-américain.

L'Initiative, qui a été lancée en 1999 par la CCE, est devenue un élément unificateur dans les trois pays en ce qui a trait à la planification des mesures de conservation, à l'établissement des priorités, à la concrétisation des mesures définies. Outre la stratégie et le plan d'action, on a établi des mécanismes institutionnels pour garantir le soutien de l'Initiative à long terme. Plus précisément, on a mis sur pied un comité trinational et des comités nationaux et chaque pays s'est doté d'une stratégie nationale. L'ICOAN est maintenant bien en place et influe déjà sur l'établissement des priorités de financement des projets nationaux et trinationaux des principales organisations.

L'établissement de liens entre l'ICOAN et d'autres programmes à partir de 2003 pourrait apporter des avantages considérables. Compte tenu de leur visibilité, de l'étendue de leur territoire et du fait qu'ils réagissent aux conditions du milieu, les oiseaux constituent un porte-étendard de la conservation de la biodiversité; aussi, compte tenu de la richesse des renseignements que nous possédons sur les oiseaux en général, ils peuvent être un indicateur exceptionnel de la santé des écosystèmes de tout le continent. D'ailleurs, c'est ce qu'indique une étude importante portant sur les effets environnementaux des dépôts acides (l'étude a été publiée pour la première fois en Amérique du Nord sous le titre : *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 20 août 2002, p. 11 235–11 240). Dans le contexte de la CCE, l'ICOAN a favorisé l'intégration des programmes. Par exemple, dans le cadre du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, on a établi des liens avec des activités visant les espèces terrestres et marines qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation; en ce qui concerne le secteur de programme relatif aux polluants et à la santé, en 2003, on étudiera les liens possibles entre les pesticides et la santé humaine; enfin, dans le contexte du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, on examinera la possibilité d'utiliser le café cultivé de façon durable pour financer la conservation de la biodiversité.

État d'achèvement

Depuis 1999, la CCE soutient, dans une certaine mesure, les activités des comités nationaux de l'ICOAN visant l'établissement du cadre institutionnel nécessaire à la réussite de l'Initiative. En réponse à la demande présentée par le Conseil de la CCE en 2001, on a entrepris l'examen de l'exécution de l'ICOAN de 1999 à 2002. Les résultats de cet examen ont été présentés lors de la session du Conseil de 2002. Compte tenu des progrès accomplis, le Conseil a confirmé le maintien du soutien de la CCE à l'égard de l'Initiative. On peut lire le rapport sur le site Web de la CCE à l'adresse suivante : <http://www.ccc.org/files/PDF/BIODIVERSITY/nabci_Report-final-french2maps.pdf>.

Maintenant que l'ICOAN fait partie des activités globales de conservation des oiseaux, surtout au Canada et aux États-Unis, la CCE a commencé, en 2002, à modifier *graduellement* l'allocation de ses ressources; ainsi, des ressources qui étaient autrefois consacrées aux opérations sont réaffectées à l'amélioration de la base de connaissances et à l'exécution de projets locaux.

Par ailleurs, conformément aux recommandations formulées lors de la deuxième réunion triennale sur l'ICOAN, tenue en 2001, on s'est attaché, en 2002, à définir les régions prioritaires dans lesquelles on exécutera des projets de l'ICOAN. À partir de l'analyse effectuée par un groupe de partenaires mexicains, fondée sur les zones les plus prioritaires en matière de conservation des oiseaux et sur les caractéristiques souhaitées dans les trois pays pour de tels projets, on a défini six régions prioritaires : Marismas Nacionales (Nayarit-Sinaloa), Chamela-Cuixmala (Jalisco), El Triunfo (Chiapas), portion Nord-Est de la péninsule du Yucatán [Ria Lagartos (Yucatán), Cozumel et Sian Ka'an (Quintana Roo)], El Cielo (Tamaulipas), ainsi que les prairies du désert de Chihuahua. En 2002, on a organisé divers ateliers au cours desquels des intervenants locaux de ces régions et des partenaires des trois pays ont élaboré, entre autres choses, un plan de projets de coopération trinational. Au départ, ces projets visaient les oiseaux migrateurs qu'on trouve dans les trois pays; aujourd'hui, les coordonnateurs nationaux de l'ICOAN, avec le soutien des comités nationaux et trinational et de la CCE, travaillent avec divers partenaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis pour faciliter l'établissement de liens multiples avec les régions prioritaires susmentionnées.

Parallèlement à cela, des activités soutenues par la CCE permettront la réalisation de projets de surveillance à long terme des effets des changements environnementaux d'origine anthropique, par exemple, le changement climatique, la fragmentation de l'habitat et les dépôts acides. En 2002, la CCE a organisé des ateliers qui ont permis l'établissement d'un cadre compatible, comparable et uniforme d'évaluation de la situation des espèces et des populations d'oiseaux en matière de conservation en Amérique du Nord, activité qui n'avait jamais été menée auparavant. En 2003, on tiendra d'autres ateliers régionaux au Mexique pour parachever le cadre de partage des données et l'établissement des priorités communes amorcés en 2002. Le Canada et les États-Unis se sont déjà dotés de mécanismes d'évaluation de la situation des populations d'oiseaux; une fois les données du Mexique intégrées, il sera possible de mieux comprendre la situation des oiseaux sur tout le continent. Pour compléter cette initiative, on s'attache à dresser des cartes indiquant la répartition des oiseaux au Mexique, avec l'aide de la CCE, notamment.

Pour favoriser la participation du public, la CCE a organisé deux conférences internationales : ICOAN-I et ICOAN-II, à Puebla et à Querétaro, au Mexique, en 1998 et 2001 respectivement. Plus de 100 personnes ont participé à chacune de ces conférences. Les participants, qui représentaient des ONG, la communauté universitaire, le public et les gouvernements des trois pays, se sont réunis pour définir les principes de l'ICOAN. De plus en plus d'organisations adoptent ces principes, comme on a pu le constater lors de la Troisième conférence internationale de Partenaires d'envol intitulée *A Workshop on Bird Conservation Implementation and Integration* (Atelier sur l'exécution et l'intégration des programmes de conservation des oiseaux), tenue à Monterey, en Californie, du 20 au 24 mars 2002. À cette occasion, plus de 620 participants du Canada, du Mexique, des États-Unis et de l'Amérique latine se sont réunis pour définir des mesures favorisant la conservation de tous les oiseaux et créer des partenariats internationaux en vue d'activités futures.

Activités en 2003 – Aperçu

Les activités décrites ci-après visent

- 1) à garantir la participation des comités nationaux de l'ICOAN et à favoriser l'autonomie de cette structure opérationnelle;
- 2) à accélérer la mise en œuvre, à court terme, de projets trinationaux de conservation intégrée des oiseaux;
- 3) à augmenter les possibilités de partage de données visant l'évaluation de la situation des oiseaux grâce à une surveillance permanente et, à terme, à un système de production de rapports.

2003	<i>Montants estimatifs (\$CAN)</i>
Activité 1 Soutien aux activités des comités nationaux de l'ICOAN.	80 000
<i>Sous-activité 1</i> Soutien aux comités directeurs nationaux en vue de la mise en œuvre de projets coopératifs trinationaux (indemnités journalières des coordonnateurs nationaux de l'ICOAN).	10 000
<i>Sous-activité 2</i> Poursuite du retrait graduel du soutien fourni par la CCE à l'exécution de l'ICOAN en fournissant un soutien partiel au coordonnateur national du Mexique.	60 000
<i>Sous-activité 3</i> Promotion de l'ICOAN pour en accroître les ressources en obtenant la participation directe des grandes entreprises, des organisations multilatérales et des organismes internationaux de protection des espèces sauvages, notamment.	10 000
Activité 2 Mise en œuvre de projets de l'ICOAN et intégration dans les programmes de la CCE.	60 000
<i>Sous-activité 1</i> Aide initiale pour la mise en œuvre de projets pilotes de coopération dans les régions prioritaires de l'ICOAN, en tenant compte des résultats des projets pilotes de l'ICOAN, appuyés en 2002, de même que des ateliers régionaux tenus dans les six régions. Dans la mesure du possible, on définira les principaux thèmes d'importance continentale auxquels la CCE s'intéresse déjà pour améliorer les possibilités de coopération entre les responsables des divers programmes de la CCE.	60 000
Activité 3 Formation visant à renforcer les capacités locales de conservation des oiseaux à l'échelle continentale.	40 000
<i>Sous-activité 1</i> Promotion du renforcement des capacités et des activités de formation, en s'inspirant des plans d'action nationaux de l'ICOAN et des résultats des ateliers organisés dans les six régions prioritaires au cours du deuxième semestre de 2002.	40 000
Activité 4 Évaluation – création d'un répertoire commun de données sur la situation des oiseaux de l'Amérique du nord en matière de conservation.	20 000
<i>Sous-activité 1</i> Achèvement de la première évaluation trinationale des oiseaux, entrepris en 2002 avec l'aide de la CCE, en intégrant les données du Mexique.	15 000
<i>Sous-activité 2</i> Participation à un atelier sur l'établissement de la portée de l'évaluation des liens entre les pesticides et les oiseaux à l'échelle continentale, organisé par les responsables du projet de GRPC.	5 000
Ressources nécessaires	200 000

2004–2005

En 2004, la CCE évaluera l'évolution de l'ICOAN à titre de projet autonome et mettra à profit les conseils du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité. Au cours des années subséquentes, la CCE accordera la priorité aux activités suivantes :

- 1) le renforcement de la structure de l'ICOAN;
- 2) le maintien/soutien aux projets pilotes de l'ICOAN et l'établissement de liens avec les programmes en cours de la CCE;
- 3) la consolidation d'un système intégré de surveillance de la situation des oiseaux en Amérique du Nord et de reddition de compte sur le sujet, système qui pourrait servir à la préparation du rapport de la CCE sur l'état de l'environnement.

Enfin, toujours en 2002, dans le but de renforcer la capacité institutionnelle des trois pays et d'appliquer l'ICOAN ailleurs dans le monde, les comités nationaux, en étroite collaboration avec le Comité trilatéral (Canada, Mexique, États-Unis) sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, et avec l'aide de la CCE, ont préparé un protocole d'entente sur la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord et de leurs habitats. Cette entente non exécutoire doit être soumise à l'approbation des ministres en 2002 ou au début de 2003.

Participation du public

En 2003, on utilisera le nouveau site Web de l'ICOAN, <<http://www.nabci.org>> (en anglais seulement), pour joindre un public plus vaste et obtenir un soutien à l'égard des activités de l'ICOAN.

Renforcement des capacités

En s'inspirant des plans d'action nationaux de l'ICOAN et des résultats des ateliers organisés dans les six régions prioritaires, on cherchera à créer de nouveaux partenariats en 2003 pour favoriser le partage des données et du savoir qui mènera à la mise en œuvre de projets communs aux trois pays.

Partenaires et/ou participants prévus

D'après les résultats des ateliers organisés en 2002–2003 et en s'appuyant sur les partenariats existants avec les gouvernements et les partenaires non gouvernementaux, on sollicitera la participation de nouvelles organisations à l'initiative.

À l'heure actuelle, la *Cornell University*, la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité) et l'*Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM, Université nationale autonome du Mexique) sont des partenaires clés dans l'évaluation de la situation des oiseaux en Amérique du Nord. Par ailleurs, l'*US Fish and Wildlife Service* (USFWS, Service des pêches et de la faune des États-Unis) pourrait financer cette activité en vertu de la *Neotropical Migratory Bird Conservation Act* (Loi sur la conservation des oiseaux migrateurs néotropicaux).

Liens avec d'autres projets de la CCE

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets pilotes dans les six régions prioritaires, on accordera une attention particulière à la possibilité d'intégrer l'ICOAN dans d'autres activités de la CCE, par exemple, celles ayant trait au café d'ombre (secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce), aux prairies et aux ressources marines (secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité), au commerce des espèces sauvages (secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement), au RIBAN, aux liens entre les pesticides et les oiseaux (secteur de programme relatif aux polluants et à la santé). Les résultats des activités d'évaluation et de surveillance de la situation des oiseaux devraient contribuer grandement à la préparation du rapport de la CCE sur l'état de l'environnement.

2.2.2 Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Sommaire du projet

Ce projet est destiné à favoriser la conservation d'un groupe de dix-sept espèces choisies² d'oiseaux et de mammifères migrateurs et transfrontaliers qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation ainsi que de leurs habitats. Étant donné que la majorité de ces espèces sont associées aux prairies, on a adopté une approche écosystémique qui a donné lieu à l'élaboration d'une stratégie de conservation (cadre préliminaire de conservation) en 2002. La version finale de cette stratégie définit le contexte et l'orientation d'une coopération multisectorielle accrue dans les prairies du centre de l'Amérique du Nord. En 2003, on élaborera et on mettra en œuvre des plans d'action destinés à faciliter la coopération visant la conservation des espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation (les « ESPCC »).

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à accroître la collaboration multisectorielle à l'appui de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières et de leurs habitats.

Ses objectifs sont plus précisément les suivants :

- Faciliter la collaboration trinationale axée sur la conservation des espèces prioritaires des prairies, en s'appuyant sur le cadre préliminaire de conservation établi pour cette région.
- Promouvoir la sensibilisation du public à l'importance écologique des prairies et au déclin des ESPCC qui en dépendent.
- Favoriser la coopération multisectorielle dans le domaine de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières.

Résultats prévus

- Des plans d'action conjoints axés sur la conservation des ESPCC des prairies.
- La publication d'une stratégie de conservation des prairies et de leurs ESPCC.
- Des projets pilotes axés sur les ESPCC clés des prairies
- Des recommandations stratégiques sur la conservation des ESPCC des prairies et de leurs habitats.

Justification

On considère que la destruction des habitats est la principale cause de la diminution de la biodiversité. Ainsi, pour prendre des mesures efficaces et durables en vue de la conservation des espèces, il faut déterminer l'origine de la destruction des habitats. En adoptant une approche écosystémique de la conservation des espèces, les institutions et les organisations seront

davantage en mesure de coordonner les activités régionales multisectorielles et d'améliorer l'affectation des ressources.

En outre, les prairies offrent des possibilités exceptionnelles de collaboration en ce qui concerne les espèces terrestres : non seulement elles constituent le seul écosystème terrestre contigu commun aux trois pays, mais elles sont également considérées comme les écosystèmes les plus menacés dans le monde entier. En Amérique du Nord, le dépérissement des prairies (en particulier celles à herbes hautes) depuis 1830 dépasse celui observé dans tout autre écosystème d'importance. En raison de la perte et de la fragmentation des habitats, les espèces d'oiseaux endémiques des prairies connaissent un déclin plus constant, plus étendu et plus marqué que tout autre groupe d'espèces aviennes en Amérique du Nord. De récentes études consacrées à cet écosystème en particulier ont confirmé la nécessité de concentrer les efforts de coopération dans les prairies : des comparaisons avec d'autres écosystèmes de la planète ont révélé que les pertes d'espèces étaient élevées dans cette région, à l'instar du taux de renouvellement des espèces (somme des colonisations et des disparitions d'espèces) dans le contexte du changement climatique (voir *Nature*, 11 avril 2002, p. 626–629; *Science*, 3 mai 2002, p. 904–907, respectivement).

L'approche écosystémique de la conservation des ESPCC, étayée par le cadre de conservation que la CCE a mis en place, vise à faciliter l'intégration et l'amélioration d'initiatives individuelles de conservation de la biodiversité, en particulier de celles qui s'intéressent d'abord aux espèces, puis à l'écosystème. On prévoit que ce cadre permettra de coordonner et de compléter les efforts des groupes nationaux et internationaux dont les travaux portent sur les prairies et qu'il renforcera la participation de groupes cherchant à conserver d'autres ressources que les espèces sauvages, par exemple les sols, les terres agricoles ou l'eau. En outre, l'intégration coordonnée des programmes de conservation d'espèces individuelles et des activités visant les aires protégées et les zones adjacentes pourrait tirer parti des principes de gestion de l'écosystème qui ont été adoptés lors de la Cinquième conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Nairobi, mai 2000). Une telle démarche vise la gestion intégrée des terres, de l'eau et des ressources vivantes en vue de leur conservation et de leur utilisation durable³.

État d'achèvement

En 2000, dans un rapport appuyé par le Comité trilatéral (Canada, Mexique, États-Unis) sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, les trois services nord-américains de la faune ont accepté de travailler ensemble, avec l'aide de la CCE, en vue de protéger dix-sept espèces d'oiseaux sauvages et de mammifères considérés comme des ESPCC. Étant donné que la majorité de ces espèces sont associées aux prairies, la CCE cherche actuellement à faciliter le processus visant

2. Les services de la faune des trois pays de l'ALÉNA ont choisi ces espèces en se fondant sur divers critères. Par exemple, il devait s'agir d'espèces transfrontalières ou migratrices menacées ou en danger de disparition dans au moins un des trois pays. On peut consulter la liste complète des critères utilisés à l'adresse < http://www.ccc.org/files/PDF/BIODIVERSITY/SCCC-Web-f_FR.pdf >.

3. Voir < <http://www.biodiv.org/decisions/default.asp?lg=0&dec=V/6> >.

à assurer leur bien-être grâce à une stratégie qui tient compte des principaux problèmes et des besoins en matière de conservation au sein de cet écosystème. On peut consulter le rapport de la CCE décrivant ces espèces sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : <http://www.cec.org/files/PDF/BIODIVERSITY/SCCC-Web-f_FR.pdf>.

En 2001, la CCE a organisé un atelier de suivi à Nuevo Casas Grandes, dans l'État de Chihuahua, au Mexique, afin d'élaborer les éléments fondamentaux d'une stratégie trinationale de conservation des ESPCC des prairies. Cet atelier a réuni des représentants gouvernementaux des trois pays ainsi que d'ONG, d'universités et de propriétaires terriens. Au vu des recommandations issues de l'atelier, trois activités principales ont été entreprises en 2001 et menées à bien en 2002 :

- 1) une évaluation des possibilités de collaboration avec le Mexique, basée sur les priorités nationales en matière de conservation des prairies;
- 2) l'établissement d'une carte des prairies à jour, assortie d'une base de données intégrée relative aux services de planification de la conservation;
- 3) une évaluation continentale des enjeux et des besoins liés aux prairies du centre de l'Amérique du Nord, à partir de laquelle on a élaboré la stratégie visant les prairies (http://www.cec.org/files/PDF/BIODIVERSITY/Chihuahua_Meeting_Final_report-Reporte_final.PDF).

Durant la même année, la CCE a présenté les résultats de l'atelier au Comité trilatéral susmentionné et a appuyé l'élaboration d'une stratégie inspirée de la vision définie lors de l'atelier de Chihuahua sur les prairies.

En ce qui concerne la participation du public, en plus des ateliers trinationaux et nationaux susmentionnés, organisés avec la collaboration de nombreux intervenants, on a sollicité la participation de spécialistes de divers domaines, en envoyant plus de 240 exemplaires d'un questionnaire dans les trois pays. Ce questionnaire portait sur les principaux enjeux et besoins en matière de conservation des espèces des prairies. De plus, en septembre 2002, à l'occasion de la réunion annuelle de la *Wildlife Society*, la CCE a coorganisé un symposium avec la société *Nature Conservancy*, l'Université du Manitoba, l'USFWS, Pronatura et la *National Wildlife Federation* (Fédération nationale de la faune) des États-Unis afin de sensibiliser davantage les divers intervenants à la situation des prairies nord-américaines et de créer des possibilités de coopération. Plus de 1 500 personnes des trois pays ont participé à ce symposium.

Activités en 2003–2004 – Aperçu

Les activités qui seront entreprises en 2003 se fonderont sur la stratégie trinationale pour la conservation des prairies; elles viseront à faciliter la conservation concertée des ESPCC.

En 2004, la CCE évaluera sa participation au projet en fonction des progrès réalisés en 2003, et le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité. Les activités mise en œuvre en 2004–2005 tiendront compte des avis du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Facilitation de la mise en œuvre conjointe de projets pilotes de conservation des prairies axés sur les ESPCC.	50 000
<i>Sous-activité 1 Soutien aux principaux plans d'action et projets liés à la conservation des ESPCC des prairies démontrant l'importance de la gestion de l'écosystème pour la conservation des espèces.</i>	50 000
Activité 2 Partage d'une plate-forme commune.	30 000
<i>Sous-activité 1 Révision, traduction et publication du cadre établi par la CCE pour la conservation des ESPCC des prairies de l'Amérique du Nord, de leurs habitats et écosystèmes.</i>	30 000
Ressources nécessaires	80 000

2004-2005
Activité 1 Poursuite du soutien aux plans d'action établis en 2003.
Activité 2 Partage d'une orientation commune.
<i>Sous-activité 1 Sensibilisation des citoyens nord-américains à l'importance des activités trinationales visant à protéger les ESPCC, aux défis et aux possibilités qu'elles présentent, aux résultats qu'elles peuvent générer.</i>
<i>Sous-activité 2 Élaboration conjointe d'un système normalisé de classification de la végétation des prairies.</i>

Participation du public

Le cadre de conservation des ESPCC des prairies sera rendu public sur le site Web de la CCE (<http://www.ccc.org>) et grâce à des articles publiés dans *Trio*.

Renforcement des capacités

À partir de la stratégie et des plans d'action relatifs aux ESPCC des prairies, on cherchera à former des partenariats afin de garantir l'échange d'information et de connaissances, en vue d'élaborer des projets conjoints nord-américains efficaces.

Partenaires et/ou participants prévus

La mise en œuvre des activités mentionnées ci-dessus ne peut se faire que grâce à des partenariats entre les gouvernements et les ONG. Les partenaires et participants actuels comprennent les services qui s'occupent des espèces sauvages et des parcs des trois pays, la société *Nature Conservancy*, le *Canadian Plains Research Center* (Centre canadien de recherche sur les plaines), l'observatoire d'oiseaux Rocky Mountain, Pronatura, Profauna, les universités du Chihuahua et du Manitoba, l'UNAM et la Conabio. En outre, compte tenu de l'intérêt des commissions de l'Union mondiale pour la nature (UICN) sur la gestion des écosystèmes et sur la survie des espèces et, sans doute, de la Commission mondiale des aires protégées, celles-ci pourraient contribuer au coparainage des plans d'action et des projets connexes à la conservation des ESPCC des prairies qui démontrent l'importance de l'approche écosystémique. Un des principaux défis à relever en 2003 consistera à solliciter la participation des groupes autochtones, des gouvernements étatiques et provinciaux ainsi que des administrations municipales, des associations d'exploitants agricoles et de grands éleveurs.

Liens avec d'autres projets de la CCE

En fonction des priorités établies pour les ESPCC des prairies dans la stratégie de conservation, on cherchera à établir des liens avec les programmes de la CCE en cours. Au chapitre de la collaboration, on pourrait aussi établir des liens avec l'ICOAN en ce qui concerne la conservation des oiseaux des prairies et de leurs habitats; avec le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce; avec le RIBAN en ce qui concerne l'analyse intégrée de l'information, ainsi que l'établissement de cartes et la constitution de bases de données connexes.

2.2.3 Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation

Sommaire du projet

Ce projet vise à faciliter la collaboration entre gouvernements, ONG, scientifiques spécialistes de la conservation des espèces marines et d'autres intervenants, afin de pouvoir désigner, conserver et surveiller les espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation (les « EMSPCC »). Ce projet vise avant tout à jeter les bases d'un processus décisionnel éclairé et à faciliter la prise de mesures subséquentes à tous les échelons et dans tous les secteurs liés à la conservation des ESPCC dans les trois pays.

Buts et objectifs

Grâce à ce projet, les gouvernements, les ONG, les scientifiques spécialistes de la conservation des espèces marines, le secteur privé et d'autres intervenants élaborent ensemble un programme de coopération à long terme visant à faciliter la conservation des espèces migratrices et transfrontalières menacées.

Le projet vise plus précisément les objectifs suivants :

- Élaborer un programme nord-américain de coopération, ainsi que des plans d'actions subséquents relatifs aux EMSPCC, qui comprendront des activités intersectorielles binationales et trinotionales et qui tiendront compte des enjeux écologiques, économiques, sociaux et culturels.
- Mettre en œuvre un processus décisionnel plus efficace, faciliter l'échange de données scientifiques, influencer sur l'élaboration des politiques et sur une sensibilisation accrue du public relativement à la conservation des EMSPCC.
- Renforcer les capacités régionales, nationales et internationales de conservation des EMSPCC en partageant les leçons apprises, les nouvelles technologies et les stratégies de gestion, et en facilitant l'accès à l'information pertinente.
- Surveiller et évaluer la situation des EMSPCC et les menaces qui pèsent sur ces espèces.

Résultats prévus

Grâce au programme nord-américain de coopération et aux plans d'action pour la conservation des EMSPCC, aux activités intersectorielles qui en résultent et à la mise en œuvre d'un programme commun de surveillance et d'évaluation, le projet facilitera la collaboration entre les responsables des politiques et les différents secteurs et organismes, afin de promouvoir la conservation des espèces. Plus précisément, d'ici 2004, le projet permettra :

- de former des partenariats trinotionaux intersectoriels visant à favoriser la conservation des EMSPCC;
- de réaliser des progrès considérables en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme nord-américain de coopération consacré aux EMSPCC, en désignant les espèces prioritaires, en préparant des rapports sur leur situation et en établissant des plans d'action;

- de disposer d'informations plus pertinentes et de renforcer les capacités en matière de conservation des EMSPCC;
- de mettre en place des programmes régionaux de surveillance et d'évaluation des EMSPCC de longue haleine (qui porteront notamment sur la situation régionale des EMSPCC et les principales menaces qui pèsent sur elles, la surveillance de la santé et des tendances en la matière, les taux d'échouage/de mortalité des EMSPCC, l'établissement de liens entre la santé/la situation de ces espèces et les données physiques, chimiques et biologiques disponibles).

Justification

La biodiversité est principalement composée d'espèces, qui en sont les éléments les plus faciles à identifier. Lorsqu'on parle de perte de biodiversité, voire de dégradation des écosystèmes, on fait souvent référence à la disparition d'une espèce ou à la réduction du nombre d'individus de cette espèce. Parallèlement, l'examen d'une seule espèce peut stimuler les efforts de conservation en mettant en lumière un problème bien précis lié à la conservation. Par ailleurs, un grand nombre d'EMSPCC sont des espèces clés, des espèces qui englobent d'autres ou qui jouent un rôle d'indicateur; leur conservation peut alors favoriser la protection d'autres espèces, et l'évaluation de leur situation permet de comprendre les problèmes de plus grande ampleur touchant la biodiversité.

Il faut adopter des approches régionales de gestion, de conservation et de rétablissement pour les espèces qui migrent à l'échelle du continent ou d'un pays à un autre, les espèces transfrontalières et celles qu'on trouve dans un seul pays mais qui sont touchées par ce qui se passe dans un autre. L'élaboration d'un programme nord-américain de coopération et de plans d'action subséquents visant les espèces migratrices ou transfrontalières, ainsi que d'autres ESPCC, permettra de s'assurer qu'aucun lien ne sera rompu dans la chaîne des mesures de conservation requises, ce qui risquerait de nuire à des espèces importantes pour le continent.

La CCE est tout à fait en mesure de favoriser la conservation des EMSPCC en Amérique du Nord, parce qu'elle réunit des représentants des gouvernements et des ONG, des scientifiques spécialistes de la conservation, des membres du secteur privé et d'autres intervenants des trois pays, afin qu'ils élaborent des solutions et des cadres communs qui dépasseront les frontières politiques – qui n'existent pas pour les espèces migratrices et transfrontalières.

État d'achèvement

On a désigné les EMSPCC grâce à un processus qui consistait à établir des priorités dans chaque pays, à définir des critères et à conclure des accords trinotionaux, à instaurer un processus trinotionnel d'examen par des pairs. On a ensuite établi des profils des espèces, qui comprenaient des données biologiques, l'aire de distribution ou les habitats importants, la situation, les principales menaces et les coordonnées des spécialistes de chaque espèce. Les responsables et les équipes de chaque pays ont par ailleurs

Activités en 2003 – Aperçu

En 2003, ce projet mettra l'accent sur trois activités :

- 1) l'élaboration d'un programme nord-américain de coopération et de plans d'actions axés sur les EMSPCC;
- 2) la collecte de données plus pertinentes et le renforcement des capacités des décideurs, des scientifiques et d'autres intervenants de s'attaquer aux défis communs que présentent les EMSPCC;
- 3) la mise en place de programmes de surveillance et d'évaluation des EMSPCC de longue haleine (qui porteront notamment sur la situation des EMSPCC et les principales menaces qui pèsent sur elles, la surveillance de la santé et des tendances en la matière, les taux d'échouage ou de mortalité des EMSPCC, l'établissement de liens entre la santé ou la situation de ces espèces et les données physiques, chimiques et biologiques disponibles).

Les responsables des activités de surveillance s'inspireront des initiatives régionales et élaboreront des protocoles d'échange de données visant à définir des tendances et des priorités régionales.

Pour faciliter le renforcement des capacités de s'attaquer aux défis communs que présentent les EMSPCC, la CCE produira une série de rapports d'étude et de documents d'information exhaustifs portant sur les risques et les problèmes qui concernent spécifiquement les EMSPCC en Amérique du Nord. Le premier de ces rapports, qui sera élaboré en 2003, portera sur les répercussions de la pêche commerciale et non commerciale sur les EMSPCC. Ce rapport, comme ceux qui seront produits ultérieurement, visera à communiquer les connaissances actuelles à toutes les parties intéressées, de même qu'à concilier les opinions diverses des intervenants. Le rapport définira les partenariats, efforts, outils et mécanismes intersectoriels qui sont nécessaires à la gestion intégrée des EMSPCC dans les milieux marins et côtiers de l'Amérique du Nord. Il présentera un examen exhaustif de la documentation existante, des symposiums, des accords et des connaissances spécialisées sur la question, fera état des informations dont on a besoin et des autres enjeux concernant la pêche, y compris les mesures de réduction prises récemment, les outils de gestion et les structures organisationnelles qui favorisent l'utilisation durable des ressources marines et la conservation de la biodiversité marine. Les rapports, qui serviront de documents de référence aux spécialistes de la conservation qui s'intéressent aux EMSPCC, orienteront également les travaux du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité en ce qui a trait aux projets qu'il pourrait proposer à la CCE.

À l'image des projets de conservation de la biodiversité, le Réseau nord-américain d'AMP connaît une période de transition, dans l'attente de la version finale du Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Dans pareil contexte, les responsables du projet suivent les recommandations énoncées dans le Plan stratégique provisoire, ainsi que les conseils des spécialistes de l'environnement marin.

2003	<i>Montants estimatifs (\$CAN)</i>
Activité 1 Élaboration d'un programme nord-américain de coopération.	70 000
<i>Sous-activité 1 Tenue d'un atelier trinational de spécialistes des espèces, de gestionnaires des ressources naturelles et d'autres intervenants afin de constituer des équipes multidisciplinaires qui, à partir des profils des espèces établis, élaboreront des plans d'action concertés pour un premier ensemble d'EMSPCC; diffusion des résultats de l'atelier.</i>	<i>70 000</i>
Activité 2 Renforcement des capacités des intervenants de s'attaquer aux défis communs que présentent les EMSPCC.	40 000
<i>Sous-activité 1 Élaboration du premier d'une série de rapports d'étude et de documents d'information exhaustifs sur les accords, la documentation, les symposiums et les connaissances spécialisées sur les risques et les problèmes concernant les EMSPCC de l'Amérique du Nord. Ces rapports présenteront un aperçu des efforts de réduction en cours, des outils de gestion et des structures organisationnelles qui favorisent l'utilisation durable des ressources et la conservation de la biodiversité marine. On déterminera également les besoins en information et les autres défis. En 2003, on s'intéressera particulièrement aux incidences de la pêche commerciale et non commerciale sur les EMSPCC.</i>	<i>30 000</i>
<i>Sous-activité 2 Collecte et amélioration des données sur les EMSPCC aux fins du projet pilote du RIBAN visant le milieu marin.</i>	<i>10 000</i>
Activité 3 Élaboration d'un programme régional de surveillance et d'évaluation des EMSPCC.	30 000
<i>Sous-activité 1 Intégration des EMSPCC aux programmes de surveillance de ces espèces et élargissement de la portée de ces programmes. Consultation des spécialistes et détermination : a) de la possibilité d'inclure les EMSPCC dans les programmes de surveillance existants; b) des besoins en matière de surveillance des EMSPCC.</i>	<i>30 000</i>
Ressources nécessaires	140 000

2004–2005

En s'appuyant sur les travaux déjà réalisés, on poursuivra les activités suivantes relativement aux EMSPCC :

- 1) élaboration d'un programme nord-américain de coopération relatif aux EMSPCC;
- 2) renforcement des capacités de s'attaquer aux défis communs;
- 3) élaboration d'un programme régional de surveillance et d'évaluation. Le Plan stratégique et les travaux du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité orienteront les activités prévues pour cette période.

établi des critères pointus portant sur la probabilité de disparition des espèces, leur profil biologique et leur importance socioéconomique, ainsi que les possibilités de conservation de ces espèces, afin d'établir par ordre de priorité les besoins de conservation de diverses espèces et, par la suite, de définir les étapes du plan d'action les concernant.

Le projet a été initialement mis en œuvre dans le cadre du Réseau nord-américain d'aires marines protégées (AMP), à l'appui des dispositions du cadre de plan d'action portant sur les normes de protection. Compte tenu de la nécessité évidente de dissocier un certain nombre d'outils de conservation des activités visant les AMP, les participants à la première réunion du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité (29–30 juillet 2002) ont proposé que le projet soit mené de façon indépendante en 2003.

Participation du public

Les réunions visant à créer un programme nord-américain de coopération et des plans d'action rassembleront des spécialistes gouvernementaux, des ONG et des universités, d'autres chercheurs spécialisés dans la conservation des mammifères marins, des oiseaux de mer et des tortues de mer suscitant des préoccupations communes en matière de conservation, ainsi que des représentants des collectivités de pêcheurs et des collectivités autochtones.

Renforcement des capacités

La formation de partenariats trinationalaux intersectoriels, ainsi que l'élaboration d'un programme nord-américain de coopération et de plans d'action, aideront les intervenants des trois pays à tirer des enseignements de leurs expériences respectives. L'établissement des profils des EMSPCC et leur intégration subséquente dans le site Web du RIBAN vont également faciliter l'accessibilité, la synthèse et l'échange d'informations susceptibles de renforcer la capacité des décideurs, des scientifiques et des intervenants concernés à conserver les EMSPCC. En outre, la série de rapports sur les menaces qui planent sur les EMSPCC permettra de partager des expériences et des connaissances dans les domaines des technologies, des pratiques et des outils de gestion exemplaires, ce qui renforcera la capacité des intervenants en matière d'utilisation durable des ressources et de conservation de la biodiversité marine.

Partenaires et/ou participants prévus

Pour assurer une protection efficace des EMSPCC, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les consommateurs, les membres de l'industrie et les chercheurs et universitaires ont tous un rôle important à jouer. Les experts des organismes trinationalaux multisectoriels spécialisés dans les EMSPCC, les responsables de chaque pays et leurs équipes ont travaillé ensemble et vont continuer de le faire afin de protéger ces espèces migratrices et transfrontalières (ainsi que d'autres espèces) qui sont une

source de préoccupation commune. On poursuivra le partenariat formé entre les responsables de projet de chaque pays, issus du Service canadien de la faune (SCF), de Pêches et Océans Canada, de la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes atmosphériques et océaniques), de l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), du *Centro de Investigación Científica y de Educación Superior de Ensenada* (Centre de recherche scientifique et d'enseignement supérieur d'Ensenada), de l'observatoire d'oiseaux Point Reyes et de Sound Seas, sans l'expérience, les commentaires et la collaboration desquels le projet n'aurait pas été possible. Les liens et les partenariats existants seront étendus à d'autres organismes, groupes et institutions en vue de l'élaboration du programme nord-américain de coopération, des plans d'action et des initiatives intersectorielles, dont des organisations qui s'intéressent aux AMP, comme la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Commission nationale des aires naturelles protégées), l'USFWS et l'Agence Parcs Canada. Dans le cadre du projet de système d'information biogéographique sur les océans (OBIS), dirigé par la *Duke University*, on s'attache à constituer un répertoire numérique de données sur la répartition mondiale des mammifères marins, des oiseaux de mer et des tortues de mer. Par ailleurs, le projet d'analyse spatiale et écologique des populations de grands vertébrés (OBIS-SEAMAP) fournira des données précieuses sur la répartition et l'abondance des EMSPCC.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Les responsables du projet de la CCE relatif aux EMSPCC continueront d'établir des liens avec d'autres programmes de la CCE. Actuellement, il existe des liens avec les programmes/projets suivants :

- ICOAN : détermination des domaines dans lesquels on peut prendre des mesures communes favorables aux oiseaux de mer.
- RIBAN : intégration et disponibilité accrues de l'information sur les EMSPCC, ce qui permettra de renforcer les capacités des décideurs et de sensibiliser davantage la société civile aux EMSPCC.
- Réseau nord-américain d'AMP : utilisation des EMSPCC pour définir des priorités en matière de conservation, créer un système intégré de gestion des écosystèmes et coordonner les mesures pertinentes visant les EMSPCC.
- Environnement, économie et commerce : mise à profit de l'expérience en matière de produits et services écologiques; collaboration avec ce secteur de programme en vue de trouver des solutions de rechange appuyant les pratiques, techniques et méthodes exemplaires.
- Le groupe de travail du CCPM sur la conservation de la biodiversité et le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) joueront également un rôle central, en facilitant la sensibilisation d'autres groupes et institutions à l'élaboration du programme de coopération et des plans d'action, ainsi qu'à la mise en œuvre d'initiatives intersectorielles.

2.2.4 Réseau nord-américain d'aires marines protégées

Sommaire du projet

Les liens écologiques qui unissent les aires marines protégées (AMP), notamment les comportements migratoires et les étapes du cycle biologique de diverses espèces, réclament une collaboration accrue en vue de créer et de gérer les AMP. Bien que de nombreuses activités de conservation de l'environnement marin soient entreprises à l'échelle de l'Amérique du Nord, les initiateurs de ces activités travaillent généralement chacun de leur côté. La création d'un ensemble de réseaux d'AMP — axés tant sur les ressources humaines que sur l'écologie — assurera une meilleure protection de la biodiversité marine qu'une gestion individuelle des AMP. Le réseau nord-américain d'AMP, que coordonne la CCE en collaboration avec le Groupe de travail nord-américain sur le milieu marin de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, a pour but d'améliorer et de renforcer la conservation de la biodiversité marine dans les habitats essentiels de toute l'Amérique du Nord grâce à la création de liens fonctionnels entre les AMP existantes et projetées et à l'échange d'information à leur sujet.

Buts et objectifs

Ce projet a pour but de créer un ensemble efficace de réseaux nord-américains d'AMP qui améliorera et renforcera la protection de la biodiversité marine, de concert avec un groupe trinational d'intervenants multisectoriels. Les objectifs visés sont plus précisément les suivants :

- Favoriser une collaboration accrue entre les trois pays en vue de relever les défis communs qui touchent la protection de la biodiversité marine et de prioriser les mesures de conservation.
- Mettre au point des méthodes efficaces de conservation et des activités connexes de portée générale qui permettent de conserver des habitats marins et côtiers essentiels et la biodiversité de l'Amérique du Nord, et qui tiennent compte d'enjeux d'ordre écologique, économique, social et culturel.
- Renforcer les capacités des intervenants régionaux, nationaux et internationaux de gérer et de conserver les habitats marins et côtiers essentiels, et d'en surveiller la situation, grâce au partage des méthodes efficaces de conservation, de l'expérience acquise, de nouvelles technologies et de stratégies de gestion, ainsi qu'à un accès élargi à l'information pertinente et à l'analyse de celle-ci.
- Faciliter la conception stratégique et l'établissement d'un réseau universel d'AMP à l'échelle de l'Amérique du Nord et dans le reste du monde, comme le réclame l'UICN.

Résultats prévus

Reconnaissant que tous les écosystèmes marins et toutes les espèces et les collectivités côtières de l'Amérique du Nord sont inexorablement liés et que les efforts isolés visant à protéger l'environnement ont le plus souvent échoué, les responsables du projet participeront à la conception stratégique de réseaux qui couvriront les eaux revêtant une importance cruciale au Canada, au Mexique et aux États-Unis, en incitant les divers intervenants à travailler en collaboration pour résoudre ce problème. Par ailleurs, ils feront mieux connaître les problèmes liés à la conservation de l'environnement marin en Amérique du Nord et renforceront la capacité des intervenants à relever efficacement les défis que présente celle-ci en Amérique du Nord. Plus précisément, d'ici 2004, les responsables du projet auront :

- jeté les bases de la conception stratégique d'un réseau d'aires marines protégées sur la côte du Pacifique;
- examiné les outils que l'on peut affecter à la conservation des AMP, à la lumière des méthodes de gestion intégrée des écosystèmes;
- veillé à ce que les politiques soient davantage axées sur la conservation des ressources marines que nous partageons;
- renforcé les capacités des décideurs, des scientifiques, des gestionnaires et d'autres intervenants de conserver l'environnement marin en facilitant l'accès aux renseignements suivants (ainsi que la synthèse et l'échange de ces renseignements) :
 - situation des espèces et espaces marins prioritaires, fonctionnement des écosystèmes et tendances en la matière;
 - menaces et problèmes communs;
- multiplié les partenariats trinationaux intersectoriels axés sur la conservation de l'environnement marin nord-américain.

Il convient de souligner que la CCE utilisera les lignes directrices et ententes nationales et internationales existantes afin de maximiser l'efficacité des réseaux d'AMP.

Justification

Les AMP constituent des outils efficaces pour protéger et conserver les habitats côtiers essentiels dans les différentes régions du continent. De plus en plus souvent, on insiste sur le fait que la protection des aires marines favorise la durabilité des pêches et la résolution des conflits entre utilisateurs, dynamise les économies locales et régionales, responsabilise les collectivités locales, valorise les ressources culturelles, fait la promotion d'activités récréatives, facilite la gestion intégrée des écorégions.

Il existe déjà un grand nombre d'AMP et de programmes connexes souvent isolés, et ces derniers pourraient être grandement améliorés grâce à un échange accru d'informations, de stratégies et d'expériences. En outre, aucune AMP n'est suffisamment étendue pour protéger les grandes espèces migratrices et les aires importantes d'un point de vue écologique à l'échelle régionale. Par exemple, en orientant les mesures de gestion et de conservation vers les endroits les plus importants sur le plan écologique (notamment, les principales frayères locales, les enclos à larves, les zones d'alevinage, les zones d'alimentation et les grands couloirs de migration), un réseau d'AMP géré et coordonné adéquatement facilitera la conservation de l'ensemble de la biodiversité régionale de façon efficace et efficiente.

Par ailleurs, même si chaque AMP offre, à l'échelle locale, une protection précieuse à la biodiversité marine, on pourrait assurer une conservation plus efficace des divers sites à l'échelle régionale si les secteurs, instituts, organisations et organismes concernés en Amérique du Nord s'associaient en vue de former des partenariats plus constructifs, d'élaborer ensemble des activités multisectorielles, d'élaborer, de mettre en œuvre et de surveiller un réseau stratégique d'AMP.

État d'achèvement

Depuis 1999, plus de 250 personnes représentant divers secteurs, organismes et institutions travaillent ensemble afin de mettre en place, de soutenir, de gérer et de surveiller un réseau nord-américain d'AMP qui favorisera la conservation des aires marines et côtières essentielles, ainsi que de la biodiversité nord-américaine. Stimulé par l'organisation d'un atelier trinational (en novembre 1999, à La Paz, au Mexique), le réseau d'intervenants a produit un plan d'action qui recommande que des mesures soient prises dans sept champs d'activité :

- 1) évaluation des avantages économiques des AMP;
- 2) cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord;
- 3) établissement de critères d'évaluation du rendement des AMP;
- 4) planification de la gestion intégrée;
- 5) extension de la recherche appliquée aux AMP;
- 6) élaboration d'une « éthique marine »;
- 7) instauration de normes de protection. Tandis que certaines de ces mesures englobent l'Amérique du Nord, d'autres mettent l'accent sur la sous-région de la côte du Pacifique de l'Amérique du Nord qui s'étend de l'État de Baja California/du Golfe de Californie à la mer de Béring (la « région Baja-Béring »).

Vers la mise en place stratégique d'un réseau nord-américain d'AMP

Pour pouvoir jeter les bases de la mise en place stratégique d'un réseau d'AMP, la CCE a favorisé l'instauration d'une série d'activités d'appui corrélées. Afin d'établir un cadre et une approche commune aux divers éléments du réseau, la CCE a travaillé avec les principaux intervenants spécialisés dans l'établissement de cartes marines et estuariennes, en vue de créer une carte des écorégions marines et estuariennes de l'Amérique du Nord (à l'appui de la *cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord* et de l'*élaboration d'une éthique marine*). À la fin de 2002, on aura terminé l'établissement d'une carte hiérarchisée à trois niveaux à l'aide d'un SIG, accompagnée de données physiques et biologiques sur chaque région. On a également désigné les espèces migratrices et transfrontalières prioritaires qui sont en péril en Amérique du Nord — espèces marines suscitant des préoccupations communes en

matière de conservation (EMSPCC) — et préparé des rapports sur la situation de chacune des espèces (à l'appui de l'*instauration de normes de protection* et de l'*élaboration d'une éthique marine*) (voir le projet 2.2.3 pour de plus amples renseignements). La désignation des EMSPCC a non seulement permis d'établir des priorités en ce qui concerne les mesures concertées de conservation des espèces marines migratrices et transfrontalières, mais elle a aussi (parallèlement à la cartographie des écorégions) jeté les bases du classement par ordre de priorité des aires de conservation dans la région Baja-Béring — il s'agit d'une des premières étapes de l'établissement d'un réseau d'aires protégées. En 2002, dans le cadre du suivi des activités de l'année précédente, on a recueilli des données et amélioré le mode de participation au projet et de responsabilisation des intervenants. En 2002 également, une séance de mise en commun des données du SIG liées à la conservation a eu lieu (à Portland, en juillet 2002), et on a organisé un atelier en vue de classer par ordre de priorité les aires de conservation se trouvant le long de la côte du Pacifique de l'Amérique du Nord, en s'appuyant sur l'information recueillie et sur les connaissances scientifiques, locales et traditionnelles de divers intervenants de la région Baja-Béring (à l'appui de la *planification de la gestion intégrée* et de l'*extension de la recherche appliquée aux AMP*). Pour mieux tabler sur ces activités, on a rédigé un livre blanc afin de réunir les pièces du casse-tête que constitue un ensemble de réseaux d'AMP — axés tant sur les ressources humaines que sur l'écologie — qui couvriront les eaux côtières essentielles pour le Canada, le Mexique et les États-Unis (à l'appui de la *planification de la gestion intégrée* et de la mise au point d'une *vision stratégique du projet*).

Vers une surveillance accrue et une meilleure compréhension de notre environnement marin commun

Parallèlement, la CCE a travaillé avec ses partenaires en vue d'établir des objectifs et des indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des AMP et d'élaborer un système global de gestion de l'information sur le Web (ou une base de données centrale) qui permettrait de compiler les résultats pour chaque site, afin d'illustrer les tendances importantes et les précieux enseignements que l'on peut tirer à propos des AMP de différentes régions. Ce projet est actuellement administré par la NOAA et la Commission mondiale des aires protégées (aires marines), en étroite collaboration avec les responsables du réseau nord-américain d'AMP et du RIBAN de la CCE. Par ailleurs, la CCE a créé un outil d'information basé sur le Web, le *Marinet* <<http://www.orchestrabycrossdraw.com/marinet>>, et en a amélioré les fonctions en créant la section du site Web du RIBAN consacrée au milieu marin : il s'agit d'un outil Web commun qui offre les fonctions d'un SIG et d'interrogation de bases de données. Cette section du site Web utilisera et reliera des données provenant d'organisations, d'institutions et d'organismes canadiens, mexicains et américains existants, mais isolés, ce qui permettra aux décideurs, aux scientifiques et aux spécialistes de l'environnement marin d'accéder à diverses bases de données et cartes nord-américaines. Par ailleurs, elle facilitera les communications et permettra aux membres du réseau nord-américain d'AMP de s'informer réciproquement au sujet des documents, événements et enjeux importants relatifs à la conservation de l'environnement marin. Durant sa première étape de développement, la section du site Web consacrée au milieu marin contiendra des renseignements de base sur les EMSPCC, les aires prioritaires de la région Baja-Béring, les projets de cartes marines et estuariennes, ainsi que les données se trouvant dans les divers inventaires d'AMP (à l'appui de l'*établissement de critères d'évaluation du rendement des AMP*, de la *planification de la gestion intégrée*, de l'*extension de la recherche appliquée aux AMP*, des communications en général).

Vers une plus grande interaction et un renforcement des capacités des spécialistes de la conservation de l'environnement marin

La CCE a également favorisé une collaboration accrue, un échange d'information et un réseautage plus systématiques entre organismes, organisations et institutions privées de divers secteurs œuvrant dans le domaine de la conservation de la biodiversité marine et des AMP, grâce à des projets visant les objectifs suivants :

- renforcer la capacité des institutions participant au projet de conservation des ressources marines de la région Baja-Béring (à l'appui de la *planification de la gestion intégrée*), laquelle a permis :
 - de définir une vision et une mission communes, ainsi que les principaux éléments d'un plan stratégique;
 - de créer un serveur de liste pour la région Baja-Béring;
 - de déterminer les enjeux prioritaires relatifs aux AMP de la région, ainsi que la façon dont les spécialistes saisissent les occasions et relèvent les défis qui se présentent;
 - dans le cadre d'un projet financé par le FNACE, de préparer un feuillet d'information qui décrit quatre AMP existantes ou futures de la région : Glacier Bay, Gwaii Haanas, Channel Islands, Magdalena Bay;
- procéder à des échanges de spécialistes des AMP à l'échelle de l'Amérique du Nord, dans les domaines suivants (notamment) : planification des sites; administration et gestion globale; apport de connaissances scientifiques et techniques; surveillance et application de la loi; services, communication et sensibilisation; surveillance et évaluation; aperçu des AMP participantes (à l'appui de la *planification de la gestion intégrée*, de l'*instauration de normes de protection* et de l'*établissement de critères d'évaluation de l'efficacité des AMP*);
- réunir des représentants du secteur privé et des organisations soucieuses de la conservation des ressources afin d'élaborer des activités de tourisme durable bénéfiques pour tous, en mettant l'accent sur l'observation des baleines dans les AMP situées le long des côtes de la région Baja-Béring (à l'appui de l'*évaluation des avantages économiques des AMP* et de l'*élaboration d'une éthique marine*). En particulier, en travaillant avec les responsables du secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce et les responsables du projet de conservation de l'environnement marin de la région Baja-Béring, le réseau :
 - a élaboré une étude de marché consacrée au tourisme durable en Amérique du Nord;
 - a organisé un atelier consacré à l'observation des baleines et aux AMP de la région Baja-Béring, en vue d'élaborer une stratégie commerciale de conservation des espèces communes et des habitats essentiels dans les zones côtières de la région Baja-Béring;

– a favorisé et stimulé le dialogue et la formation d'un partenariat entre les responsables régionaux, en insistant sur l'élaboration d'une trousse sur l'observation des baleines, axée sur la durabilité de l'espèce (qui comprenait des lignes directrices définissant les pratiques exemplaires d'observation des baleines dans un souci de durabilité dans les AMP, ainsi qu'une fiche d'information sur le sujet; ces deux documents portaient sur la région Baja-Béring). Le projet a également servi de catalyseur à la mise en œuvre d'une activité régionale indépendante, qui s'est appuyée sur les bases établies par le projet. Cette activité, menée par la Fondation Océans Bleus/Oceans Blue Foundation (Canada), vise à établir une charte internationale des pratiques exemplaires en matière d'observation des baleines; les signataires en seront les principaux professionnels de cette activité au Canada, au Mexique et aux États-Unis, qui s'engageront à dépasser les normes établies par la réglementation pour l'observation des mammifères marins.

Progrès réalisés à ce jour

La CCE a organisé une réunion de ses spécialistes de l'environnement marin (à Montréal, en juillet 2002) afin de passer en revue les progrès réalisés à ce jour par le réseau nord-américain d'AMP en ce qui concerne la gestion des problèmes qui touchent les côtes et les océans de l'Amérique du Nord. Ces spécialistes se sont dit favorables à la poursuite par le Secrétariat des projets et activités en cours et ont proposé à la CCE de continuer à travailler avec les trois pays en vue de mettre en place un réseau nord-américain d'AMP pleinement intégré et fonctionnel. Ils ont également défini les futures mesures de conservation des ressources marines qui pourraient être jugées prioritaires en Amérique du Nord, en mettant en lumière :

- 1) les menaces communes qui pèsent sur la biodiversité marine en Amérique du Nord;
- 2) les mesures de conservation qui permettront de contrer ces menaces, dans le cadre d'une coopération bilatérale et trilatérale.

Les participants ont souligné que les quatre domaines suivants (auxquels la CCE n'a accordé que très peu d'attention jusqu'à maintenant) constituent des menaces pour les milieux marins et côtiers de l'Amérique du Nord et ont suggéré que le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité détermine si la CCE devrait les prendre en compte dans son programme :

- 1) gestion des pêches et pratiques connexes;
- 2) océans et régions côtières – développement, transports et planification;
- 3) modification d'origine anthropique des systèmes planétaires;
- 4) élaboration d'une éthique marine.

Activités en 2003 – Aperçu

À l'instar de tous les projets de conservation de la biodiversité, le réseau nord-américain d'AMP connaît une période de transition, dans l'attente de la version finale du Plan stratégique concerté pour la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Dans pareil contexte, les responsables du projet respectent les engagements pris, en tenant compte du cadre établi pour le réseau nord-américain d'AMP et du plan stratégique provisoire, et en suivant les conseils des spécialistes de l'environnement marin. En 2003, ils s'efforceront :

- de renforcer les capacités des groupes qui s'intéressent à la conservation des AMP et d'améliorer l'interaction entre eux;
- d'élaborer un réseau d'AMP en Amérique du Nord;
- d'améliorer la surveillance de notre environnement marin commun et les connaissances sur cet environnement. Grâce à ces activités, le projet facilitera également le partage d'informations, de modèles et de théories scientifiques en vue de l'établissement d'une approche commune de la gestion intégrée des AMP en Amérique du Nord.

Ils appuieront aussi la mise en application des priorités trinariales en matière de conservation. On prévoit que les travaux entrepris en 2004–2005 seront inspirés du Plan stratégique; aucune mesure n'a donc encore été définie avec précision.

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Renforcement des capacités des intervenants du domaine de la conservation des AMP et des interactions entre ceux-ci.	40 000
<i>Sous-activité 1</i> Partage d'information, de modèles et de théories scientifiques en vue de l'élaboration d'une approche commune de gestion intégrée des AMP en Amérique du Nord. Tenue d'un atelier [parallèlement à la réunion de la Science and Management of Protected Areas Association (Association de la science et de la gestion des aires protégées)] sur la gestion efficace des écosystèmes, préparation et diffusion de renseignements complémentaires sur des sujets comme les suivants : a) clarification de la vision et examen de la théorie formulée dans le livre blanc sur la gestion intégrée du réseau nord-américain d'AMP, b) désignation et formation des membres d'un groupe de travail qui facilitera la concrétisation de la vision et de la théorie de gestion intégrée dans deux régions (Pacifique et Atlantique), c) détermination des priorités en matière de renforcement des capacités, de formation et d'amélioration des connaissances scientifiques à l'appui de la vision stratégique, et examen des préoccupations communes concernant la conservation de l'environnement marin en Amérique du Nord; d) mise sur pied et soutien de groupes de travail qui participeront aux activités reliées aux priorités définies dans le cadre du projet sur les EMSPCC – établir un lien entre les espèces migratrices/transfrontalières et les initiatives locales de conservation, comme les AMP.	40 000
Activité 2 Élaboration stratégique d'un réseau nord-américain d'AMP.	120 000
<i>Sous-activité 1</i> Révision, traduction et diffusion des résultats des activités dans les aires de conservation prioritaires de la région Baja-Béring. Le rapport décrira notamment la méthode utilisée, l'importance de chacune des aires de conservation et les outils qui pourraient favoriser la conservation dans la région, en vue de la gestion intégrée des AMP.	50 000
<i>Sous-activité 2</i> Tenue de deux ateliers régionaux (un sur la côte du Pacifique, l'autre sur la côte de l'Atlantique) dans le but d'explorer les possibilités d'instaurer une gestion intégrée du réseau nord-américain d'AMP. Cette sous-activité (i) fera appel aux pouvoirs législatifs de chaque pays, (ii) permettra de répondre aux besoins régionaux en matière de connaissances scientifiques et de gestion, (iii) sera fondée sur les activités trinariales déjà menées, comme la cartographie des écorégions, la désignation des EMSPCC et les aires de conservation prioritaires de la région Baja-Béring. L'atelier permettra de trouver des façons pour les collectivités d'examiner et de tirer parti des avantages que peut apporter un réseau nord-américain d'AMP pour régler des problèmes locaux, compte tenu des efforts et des priorités de l'ensemble du continent.	70 000
Activité 3 Surveillance accrue et meilleure compréhension de notre environnement marin commun.	45 000
<i>Sous-activité 1</i> Amélioration du projet pilote du RIBAN sur le milieu marin grâce à l'ajout de bases de données et à la mise en œuvre d'un projet pilote de compilation des résultats des études sur l'efficacité des AMP, y compris de l'information sur les aires de conservation prioritaires de la région Baja-Béring (p. ex., cartes et bases de données, résultats de l'atelier), renseignements sur l'efficacité des AMP et sur le dénombrement des AMP nationales et internationales	20 000
<i>Sous-activité 2</i> Soutien d'un projet pilote nord-américain à l'appui du projet sur l'efficacité de la gestion, mis sur pied par la Commission mondiale des aires protégées et du Fonds mondial pour la nature.	25 000
Ressources nécessaires	205 000

2004

Compte tenu des activités des années précédentes, les activités relatives au réseau nord-américain d'AMP devraient porter sur les éléments suivants :

- 1) amélioration des capacités des intervenants dans le domaine de la conservation des AMP et de l'interaction entre eux;
- 2) élaboration stratégique d'un réseau d'AMP en Amérique du Nord;
- 3) amélioration de la surveillance de notre environnement commun et des connaissances sur cet environnement.

Au cours de cette période, on passera de la planification à la mise en œuvre. Les mesures qui seront prises faciliteront l'orientation du plan stratégique sur la biodiversité et les travaux du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité.

Participation du public

La réussite du réseau d'AMP et de réseaux connexes dépend en grande partie de la sensibilité du public, de son soutien et de sa participation à la planification et à la gestion de ces aires. Le public a participé et participera de plus en plus à ce projet, de la conception du réseau à la mise en place de chaque site d'AMP à l'échelle locale. Pour établir des liens entre les AMP, fixer des priorités connexes et procéder à une gestion intégrée de l'écosystème, on sollicitera également la contribution des universités, des groupes autochtones et des ONG qui se consacrent à ces aires marines. En outre, à mesure que le processus évoluera, on élaborera des documents de sensibilisation générale, comme le dépliant sur la région Baja-Béring et la portion du site Web du RIBAN sur le milieu marin, afin d'expliquer à un vaste public les avantages que ces activités de portée générale procurent à la biodiversité marine.

Renforcement des capacités

L'objectif fondamental de la création d'un réseau nord-américain intégré et interactif d'AMP consiste à renforcer les capacités à l'échelle mondiale grâce à un partage d'information sur l'expérience acquise en appliquant des stratégies de conservation efficaces, sur les nouvelles menaces qui planent sur les aires protégées, sur les possibilités de financement et de sensibilisation. Il est prévu que tous les membres du réseau tirent équitablement parti d'un tel échange. La formation des gestionnaires d'AMP et le renforcement des capacités des intervenants et des décideurs grâce à un meilleur accès à l'information, à la synthèse de cette information et à son échange sont perçus comme un élément primordial au sein de ce réseau.

Partenaires et/ou participants prévus

Les organismes gouvernementaux et organisations qui suivent ont joué un rôle de premier plan au cours de la constitution du réseau d'AMP, et l'on s'attend à ce qu'ils continuent d'en jouer un à titre de partenaires et/ou de participants. Ce sont : le Conseil canadien des aires écologiques; la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada; le SCF; Pêches et Océans Canada; le *Marine Conservation Biology Institute* (Institut biologique pour la conservation du milieu marin); l'Université Memorial de Terre-Neuve; NatureServe; la NOAA; l'Agence Parcs Canada; l'observatoire d'oiseaux Point Reyes; le Secrétariat de la Convention de Ramsar; le *Scripps Institute of Oceanography*; le Semarnat, en particulier la *Comisión Nacional de Areas Naturales Protegidas* (Commission nationale des aires naturelles protégées), la Conabio, l'INE et le *Subsecretaría de Gestión para la Protección Ambiental* (Sous-secrétariat à la gestion de la protection de l'environnement); Sound Seas; le *World Conservation Monitoring Centre* (Centre mondial de surveillance de la conservation) du PNUE; l'USFWS; les universités de Guelph et de Moncton; Habitat faunique Canada; la Commission mondiale des aires protégées pour l'Amérique du Nord (aires marines), qui relève de l'UICN; le Fonds mondial pour la nature. D'autres partenariats, trop nombreux pour être mentionnés ici, ont été établis en partie par suite de l'atelier sur les AMP nord-américaines, tenu en 1999, des réunions portant sur la région Baja-Béring, en 2000 et en 2001, des ateliers de Monterey, en 2001, de la réunion sur la cartographie des écosystèmes marins et estuariens, en 2002, de l'échange de spécialistes des AMP, de la mise en commun des données du SIG liées à la conservation et de l'atelier sur l'établissement de zones prioritaires dans la région Baja-Béring, de l'initiative sur l'observation des baleines axée sur la durabilité dans la région Baja-Béring, d'autres activités de sensibilisation.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet a bénéficié grandement des liens étroits établis avec le projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord, le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, le site Web du RIBAN. En 2003–2004, on maintiendra des liens avec ce secteur de programme, le RIBAN, le FNACE et le groupe de travail du CCPM sur la conservation de la biodiversité; on établira aussi des liens avec les projets relatifs aux EMSPCC et à l'ICOAN.

2.2.5 Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet vise à protéger les écosystèmes marins et aquatiques nord-américains contre les effets des espèces aquatiques envahissantes. Il permettra de mettre au point des méthodes de prévention et de lutte ayant pour objet de fermer les voies de pénétration d'espèces envahissantes dans les eaux côtières et les eaux douces du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Buts et objectifs

Le but fondamental du projet consiste à définir, à l'égard des espèces aquatiques envahissantes, une perspective commune de prévention et de lutte ciblée sur les voies de pénétration reliées au commerce, et à gérer par la suite la mise en œuvre des mesures de collaboration trinationale et multisectorielle selon les priorités établies. On vise précisément les objectifs suivants :

- répertorier les espèces aquatiques envahissantes et déterminer les voies de pénétration qui constituent une préoccupation pour au moins deux pays et coordonner des plans d'action concertés à cet égard;
- créer un réseau nord-américain d'information sur les espèces aquatiques envahissantes;
- constituer un répertoire régional des cadres juridiques et institutionnels utiles pour prévenir les invasions d'espèces aquatiques exotiques et lutter contre ces espèces;
- mettre au point et diffuser des outils de sensibilisation au problème des espèces envahissantes et renforcer les capacités des décideurs;
- offrir des incitatifs économiques aux industries et à d'autres intervenants du secteur privé qui prennent volontairement des mesures pour prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes et minimiser leur propagation.

Résultats prévus

- Une plus grande collaboration entre les gestionnaires des bases de données sur les espèces aquatiques envahissantes.
- Des normes et protocoles communs relativement au partage de données sur les espèces aquatiques envahissantes suscitant des préoccupations communes (EAESPC).
- Une base de données réparties des EAESPC répertoriées dans le système mexicain d'information sur les espèces aquatiques envahissantes.

- Une évaluation détaillée des principales voies de pénétration⁴ des espèces envahissantes en Amérique du Nord.
- Le premier plan d'action concerté visant à prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes en tenant compte des priorités définies.
- Une méthode nord-américaine d'évaluation des risques d'introduction délibérée ou accidentelle d'espèces aquatiques envahissantes.

Contexte

Les espèces envahissantes peuvent avoir de profondes répercussions, par exemple en dévastant des écosystèmes sains et en sapant les économies locales qui dépendent de ces écosystèmes. Une fois implantées, elles peuvent déloger d'importantes espèces indigènes, entraîner l'extinction d'espèces rares, détruire la biodiversité et la structure trophique des écosystèmes côtiers, mettre en péril l'intégrité écologique des AMP, anéantir la pêche commerciale et récréative, faire obstacle aux utilisations culturelles traditionnelles des ressources côtières. Les invasions biologiques peuvent engendrer d'énormes coûts pour la société.

L'intensification récente des échanges commerciaux et des migrations en Amérique du Nord, de même que d'autres activités humaines comme les éventuels projets techniques ou de dérivation de l'eau, accroissent le risque de passage transfrontalier d'espèces exotiques entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Dans cette perspective, le projet est expressément axé sur les voies de pénétration transfrontalières situées au sein même de l'Amérique du Nord. Une seule invasion dans une zone circonscrite de l'un des trois pays représente, de fait, une importante menace internationale pour l'ensemble de l'Amérique du Nord; il en va de même des voies par lesquelles des espèces exotiques passent d'un pays à l'autre. Pour trouver des solutions au problème des espèces envahissantes, il faut une collaboration étroite et durable à l'échelle internationale. L'adoption d'une méthode trilatérale permettant de prévenir l'introduction d'espèces envahissantes et de lutter contre ces espèces permettrait aux trois pays d'accorder la priorité à ce problème, d'établir des cadres juridiques et stratégiques utiles à chacun, de partager leurs données et leurs compétences techniques, d'utiliser plus efficacement les ressources limitées dont ils disposent.

4. Les « voies de pénétration » sont les voies par lesquelles les espèces envahissantes sont introduites dans un lieu. On déterminera, à partir de la liste des voies réelles et possibles dressée en 2002, un sous-ensemble de voies qui feront l'objet de mesures prioritaires. On se basera sur les critères suivants : importance de la menace à l'échelle continentale, possibilités de collaboration, effets écologiques et économiques possibles.

Le meilleur moyen de lutter contre les espèces envahissantes est d'empêcher leur introduction dans un lieu. Il faut donc se doter d'une gamme d'outils, de méthodes et de mécanismes binationaux et trinationaux pour prévenir l'établissement d'espèces envahissantes en Amérique du Nord. À titre d'organisation intergouvernementale, la CCE est très bien placée pour promouvoir une démarche trilatérale fondée sur le risque, c'est-à-dire qui tient compte de la probabilité d'établissement de nouvelles espèces envahissantes, de leur propagation possible et des dommages qu'elles pourraient causer. Les travaux de la CCE relatifs aux espèces envahissantes tableront sur ceux déjà mis en œuvre par les trois pays et d'autres organisations internationales et les compléteront.

État d'achèvement

Du 28 au 30 mars 2001, la CCE a tenu le premier atelier nord-américain en vue de trouver des possibilités de collaborer pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord. Cet atelier, qui s'est déroulé à Montréal, au Québec, portait essentiellement sur les voies de pénétration connexes au commerce, comme les eaux de ballast, l'aquaculture, le commerce des animaux familiers et les appâts vivants.

Les délibérations et recommandations relatives à la collaboration pan-continentale sont affichées à l'adresse suivante : <http://www.ccc.org/programs_projects/conserv_biodiv/project/index.cfm?varlan=français&year=2002&projectID=20>.

Activités en 2003–2004 – Aperçu

En 2003–2004, la CCE évaluera les voies de pénétration prioritaires des EAESPC, y compris les lieux d'origine et de destination et les modes de transport. Les résultats de cette évaluation faciliteront l'élaboration de plans d'action concertés visant à prévenir les invasions d'espèces aquatiques exotiques et à lutter contre ces espèces. Pour favoriser la concrétisation des plans d'action, on mettra l'accent sur l'échange et l'analyse de données, l'établissement de réseaux et le renforcement des capacités.

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Amélioration de l'état des connaissances sur les voies de pénétration et les espèces suscitant des préoccupations communes à l'échelle continentale et mise en valeur de la capacité régionale en ce qui a trait au partage et à l'analyse des données sur les espèces et les voies de pénétration.	90 000
<i>Sous-activité 1</i> Multiplication des efforts déployés en Amérique du Nord dans les domaines de la bioinformatique et de l'échange de données, en se concentrant sur la surveillance des EAESPC. – Tenue d'une réunion avec les principaux responsables de bases de données pour discuter de la conclusion d'ententes et élaborer des normes et des protocoles compatibles visant les EAESPC. – Maintien du soutien du système mexicain d'information sur les espèces aquatiques envahissantes grâce à l'établissement d'une base de données réparties sur les EAESPC répertoriées.	40 000
<i>Sous-activité 2</i> Évaluation d'une voie de pénétration prioritaire ⁵ , y compris les lieux d'origine et de destination, ainsi que les modes de transport. – Évaluation des caractéristiques écologiques et biologiques des EAESPC associées à cette voie de pénétration prioritaire. – Évaluation des modes de dispersion, de la fréquence et du nombre réels, ainsi que des tendances. – Détermination des lieux actuels et possibles d'invasion; évaluation des capacités de réaction et de la vulnérabilité; élaboration de l'analyse des besoins.	50 000
Ressources nécessaires	90 000

2004
Activité 1 Facilitation de l'élaboration de plans d'action binationaux et trinationaux visant à prévenir d'autres invasions d'espèces aquatiques exotiques.
<i>Sous-activité 1</i> Promotion de l'élaboration et de la mise en œuvre du premier plan d'action concerté (espèce, voie de pénétration ou autre thème choisi par un groupe de travail spécial), en s'appuyant sur les espèces aquatiques envahissantes et les voies de pénétration suscitant des préoccupations communes. – Évaluation des outils juridiques existants adaptés au plan d'action. – Mise sur pied d'un groupe de travail spécial chargé d'élaborer un plan d'action concerté. – Détermination des priorités en matière de renforcement des capacités.
<i>Sous-activité 2</i> Révision, traduction et publication de l'évaluation de la voie de pénétration prioritaire choisie.
Activité 2 Définition d'une méthode nord-américaine d'évaluation des risques d'introduction délibérée ou accidentelle d'espèces aquatiques envahissantes.

5. Ibid.

En 2002, en réponse aux recommandations formulées à l'atelier de Montréal, on a entrepris de répertorier les espèces envahissantes et les voies de pénétration qui suscitent des préoccupations communes à l'échelle du continent. On définira ensuite les critères de sélection des espèces aquatiques et des voies de pénétration en utilisant une technique similaire à celle qui a été utilisée pour répertorier les espèces marines suscitant des préoccupations communes. Une fois cette étape terminée, on produira un rapport sur les menaces et le niveau de pénétration de chaque espèce, les principales voies de pénétration, les priorités en matière de collaboration. À terme, ce rapport sera intégré dans les rapports sur les espèces marines et terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation.

Participation du public

Le public aura à nouveau l'occasion de participer à tous les aspects du projet relatif aux espèces aquatiques envahissantes, depuis la planification et la tenue de l'atelier jusqu'à l'application de ses conclusions — dans le cadre d'activités communautaires de conservation — et à leur diffusion sur Internet (par le biais d'outils Web).

Renforcement des capacités

En 2003, la CCE déterminera les besoins en matière de renforcement des capacités d'intervention en ce qui a trait à des voies de pénétration et à des espèces données qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord. Certaines des recommandations découlant de l'analyse orienteront les actions concertées futures. La CCE continuera de s'attacher à renforcer les capacités des trois pays nord-américains de recueillir, de regrouper et d'analyser les données sur les espèces aquatiques envahissantes, et ce, en s'intéressant à deux grandes priorités : le partage de renseignements et l'amélioration de la prévention des invasions d'espèces aquatiques exotiques et de lutte contre ces espèces.

Partenaires et/ou participants prévus

Le projet donnera lieu à la participation des organismes gouvernementaux responsables de l'environnement, dont la Conabio, Pêches et Océans Canada, le SCF, l'USFWS et la NOAA, de même que du milieu universitaire et du public dans les trois pays. Il complète de nombreux projets en cours menés dans le cadre du *Global Invasive Species Program* (Programme mondial sur les espèces envahissantes), de même que ceux menés par l'*Aquatic Nuisance Species Task Force* (Groupe de travail sur les espèces aquatiques nuisibles) et les organismes américains qui en sont membres, ainsi que par la Commission mixte internationale (CMI).

Liens avec d'autres projets de la CCE

- Le RIBAN, plus particulièrement le projet de collaboration avec l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité) concernant les espèces envahissantes.
- L'évaluation économique des voies hautement prioritaires se fera en collaboration avec les responsables du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.
- L'évaluation des outils juridiques existants, des institutions et des politiques se fera en collaboration avec le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement.

2.3.1 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) est fondé sur la collaboration des gens et des institutions qui participent à la gestion et à l'utilisation de l'information sur la biodiversité. Il vise à relever les meilleurs moyens de rassembler des sources d'information à l'appui du processus décisionnel en matière de protection et de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord. Le RIBAN contribue également à un réseau mondial d'information sur la biodiversité en reliant d'autres activités nationales et internationales.

Buts et objectifs

Ce projet vise essentiellement à améliorer, en Amérique du Nord, l'accès à l'information sur la biodiversité et l'intégration de cette information pour favoriser la prise de décisions plus pertinentes en matière de conservation. On vise plus précisément les objectifs suivants :

- promouvoir et faciliter la participation de diverses institutions à la mise au point de moyens normalisés et harmonisés d'accès à l'information sur la biodiversité et d'intégration de cette information en Amérique du Nord;
- accroître l'utilité de l'information sur la biodiversité pour les décideurs en relevant les sources de cette information et en élaborant des moyens d'intégrer les données sur les espèces, les données d'observation et de surveillance, les données de nature écologique;
- encourager la mise en place de projets et de réseaux prévoyant l'intégration de l'information et son partage à l'échelle des projets nationaux, régionaux et mondiaux visant la biodiversité;
- fournir une tribune facilitant l'échange de connaissances et d'expérience scientifiques et techniques connexes à l'intégration et à l'interopérabilité des bases de données sur la biodiversité;
- mettre au point (ou encourager la mise au point) d'outils infotechnologiques en vue d'améliorer l'accès à l'information, de même que l'harmonisation et l'interopérabilité de cette information;
- promouvoir l'échange gratuit d'information sur la biodiversité entre les secteurs public et privé et les entités gouvernementales.

Résultats prévus

- Un meilleur accès à l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord et, partant, le renforcement des capacités décisionnelles pour qu'elles tiennent compte des perspectives régionales et continentales.
- Un échange plus transparent d'information sur la biodiversité entre les organisations des secteurs privé et public et les entités gouvernementales.
- Une meilleure compréhension des enjeux et des possibilités relativement au partage d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord.

- Une accessibilité accrue des outils infotechnologiques (y compris les analyses réalisées au moyen de SIG) permettant d'intégrer, d'harmoniser et d'analyser l'information sur la biodiversité, de même qu'une utilisation plus efficace de ces prototypes d'outils pour la prise de décisions et les activités des réseaux.
- Une vision intégrée des espèces terrestres et marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation.
- Une plus grande sensibilisation du public aux renseignements qui existent sur la biodiversité et à leur accessibilité.
- Un meilleur accès aux données d'observation aux fins de la surveillance écorégionale.
- Une plus grande capacité d'analyser et d'intégrer les programmes de la CCE grâce aux outils mis au point dans le cadre du RIBAN.

Justification

On ne sait pas encore, dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, quelles sortes de données existent sur la biodiversité, qui les détient, quel est leur degré de fiabilité et comment y avoir accès. Elles sont disséminées sous diverses formes et rarement répertoriées. De nombreuses activités sont réalisées par les paliers gouvernementaux fédéral, étatique et provincial ainsi que par des ONG en vue de constituer des bases de données nationales et mondiales sur l'environnement. Ces bases comprendront de l'information sur les espèces et d'autres ressources naturelles, des normes de gestion de l'information et différents systèmes de classification taxinomiques. Le RIBAN donne accès à divers ensembles de données et outils relatifs à la biodiversité en Amérique du Nord et constitue le meilleur moyen de les rendre publics pour permettre la prise de décisions plus pertinentes en matière de conservation de la biodiversité.

Avec la mise en œuvre du RIBAN, on a essentiellement voulu offrir des façons nouvelles et plus efficaces d'accéder à l'information et d'échanger les données. Le RIBAN fournit aussi des renseignements sur la disponibilité de l'information.

Le RIBAN facilite l'accès aux données et aux outils qui appuient les mesures de gestion à prendre dans les régions écologiques suscitant de grandes préoccupations et près de ces régions. L'amélioration de la capacité du RIBAN, par le biais du Web, d'établir des liens entre les outils et les données institutionnelles, d'une part, et les programmes de la CCE, d'autre part, facilitera la gestion de l'environnement en Amérique du Nord et la collaboration entre les collectivités qui partagent les mêmes préoccupations.

État d'achèvement

- Les fonds de démarrage du RIBAN et les activités de facilitation ont permis d'obtenir une aide financière nationale et internationale pour des initiatives comme l'analyste d'espèces et le Système d'information taxonomique intégré (SITI).

Activités en 2003–2004 – Aperçu

En 2003–2004, on développera le site Web du RIBAN afin d'offrir une tribune en ligne pour le partage de connaissances techniques et scientifiques, de même que des outils d'échange et d'intégration de données sur la biodiversité. On donnera une structure plus officielle au réseau d'institutions et de particuliers participants en instaurant un processus d'inscription à la tribune électronique du RIBAN. Le RIBAN fournira également de l'information en ligne sur les outils et les normes élaborés ou approuvés par les membres du Réseau en vue de l'intégration et du partage de l'information sur la biodiversité, ainsi que des liens vers les principaux services, réseaux et sources en Amérique du Nord, comme l'analyste d'espèces, NatureServe, la Conabio, le Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques (RÉSÉ), le SITI-AN, l'IABIN et le Centre mondial d'information sur la biodiversité, et vers le site d'application pilote du RIBAN reliée à l'initiative de conservation de la région Yellowstone–Yukon.

Dans le cadre du projet de la CCE visant la conservation du milieu marin, on lancera un projet pilote sur le concept de « portail », incluant des outils de cartographie intégrés; on aura ainsi un accès intégré aux données sur les aires marines protégées, les écosystèmes marins et les espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation. Ce projet pilote permettra d'éprouver le concept d'intégration des bases de données sur les espèces dans les cartes régionales des écosystèmes et les données d'observation et d'appliquer les résultats obtenus aux projets de la CCE. Des améliorations seront apportées compte tenu des commentaires des utilisateurs.

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Renforcement des partenariats du RIBAN et de la collaboration pour favoriser l'adoption de stratégies de gestion des données sur la biodiversité en Amérique du Nord.	62 000
<i>Sous-activité 1 Développement du site Web du RIBAN, qui offrira une tribune de discussion, favorisera la collaboration pour la création de liens vers les ressources et les partenaires principaux, donnera accès aux outils du RIBAN et à des portails de projets pilotes.</i>	20 000
<i>Sous-activité 2 Création d'une tribune du RIBAN réunissant des membres officiellement inscrits et visant à renforcer les liens avec les musées, les organismes gouvernementaux, les établissements d'enseignement et les ONG. La tribune facilitera le partage d'idées, d'opinions et de technologies concernant l'information sur la biodiversité et les outils du SIG permettant l'échange et l'intégration des données.</i>	22 000
<i>Sous-activité 3 Confirmation de la composition et du mandat du Comité consultatif du RIBAN et tenue de réunions du Comité consultatif au cours desquelles on définira les priorités concernant l'extension des activités et des outils du RIBAN aux données sur les écosystèmes et aux données d'observation.</i>	20 000
Activité 2 Démonstration et promotion de l'utilisation d'un concept de portail et des outils de gestion de l'information du RIBAN.	55 000
<i>Sous-activité 1 Intégration, mise à l'essai et mise en service du concept de portail dans le cadre d'un projet pilote de la CCE sur la conservation du milieu marin; facilitation de l'accès pour le public et obtention des commentaires des utilisateurs.</i>	25 000
<i>Sous-activité 2 Analyse des besoins et des possibilités d'intégration de l'information sur la biodiversité et l'environnement de l'Amérique du Nord à l'appui des programmes de la CCE, ainsi que des moyens les plus efficaces de permettre à un public plus vaste d'avoir accès à ces sources d'information; évaluation des besoins institutionnels et examen de la possibilité de faire du RIBAN le centre d'échange nord-américain d'information.</i>	30 000
Ressources nécessaires	117 000

2004-2005

Activité 1 Poursuite de l'expansion du RIBAN.

Sous-activité 1 Renforcement du partage d'information et de la participation institutionnelle au RIBAN.

Activité 2 Amélioration et utilisation du RIBAN en ligne.

Sous-activité 1 Poursuite des essais d'utilisation et de l'expansion du site Web et du ou des portails pilotes, et obtention de commentaires sur leur fonctionnement.

Sous-activité 2 Intégration des résultats des activités de surveillance écorégionales et communication de ces données à la CCE pour la préparation du rapport sur l'état de l'environnement et la rétrospective décennale de l'ALÉNA.

- Les activités de sensibilisation ont permis de faire connaître le RIBAN au sein des entreprises qui détiennent de l'information sur la biodiversité et d'encourager les spécialistes à communiquer leurs expériences en matière de gestion des données.
- On a étudié les recommandations formulées lors d'un atelier et d'une réunion du Comité consultatif d'experts sur le développement d'un portail ou d'un site Web pour le RIBAN en vue de faciliter l'échange d'information.
- On a adopté les normes de gestion du site Web élaborées par le *Federal Geographic Data Committee* (Comité fédéral sur les données géographiques), appelées *Content Standard for Digital Geospatial Metadata* (normes relatives au contenu des métadonnées géospatiales numériques) pour les cartes, et la norme Dublin Core pour les autres données.
- On poursuit l'intégration de l'analyste d'espèces et du *Red Mexicana de Información sobre Biodiversidad* (Réseau mexicain d'information sur la biodiversité), avec l'aide du RIBAN; une fois cette étape terminée, les utilisateurs disposeront d'un outil plus efficace de collecte de données.
- L'Université du Kansas et des chercheurs associés ont mis au point des applications illustrant, au moyen de l'analyste d'espèces, les variations climatiques qui touchent les aires de répartition et les habitats des espèces.
- L'application pilote reliée au projet de conservation de la région s'étendant de Yellowstone jusqu'au Yukon (« la région Yellowstone – Yukon »), lancée en partie grâce aux fonds de mise en œuvre du RIBAN, est maintenant accessible à l'adresse <<http://www.rockies.ca/birds>>. Cette application novatrice s'impose comme un modèle nord-américain pour trouver des solutions aux problèmes transfrontaliers de conservation.
- On a mis à jour le document de travail intitulé *The State of Copyright Law and Its Impact on Distributed Environments in the NAFTA countries*. On peut se procurer ce document auprès de la CCE et du Réseau canadien d'information sur le patrimoine; sa version électronique sera éventuellement publiée en anglais et en français.
- Un atelier sur la détermination des pratiques exemplaires du SITI en Amérique du Nord aura lieu en janvier 2003.

Participation du public

On encouragera le public à participer au RIBAN en rendant ce dernier accessible en ligne; le site fournira des liens vers les programmes et documents de la CCE et vers les bases de données réparties contenant des renseignements sur la biodiversité. Par ailleurs, on obtiendra les commentaires du public sur le portail.

Renforcement des capacités

L'accès libre et gratuit aux données intégrées sur la biodiversité permet aux collectivités et aux pouvoirs publics nord-américains de faire des choix plus éclairés en matière de politiques et de mesures de conservation. Le RIBAN procure également un modèle pratique d'intégration et de partage de données, fondé sur des normes reconnues, aux autres détenteurs de données sur l'environnement. En bref, en donnant aux intéressés un accès à l'information sur la biodiversité, le RIBAN constitue un outil que les décideurs peuvent utiliser et qui permet d'améliorer la gestion de l'environnement, la participation communautaire aux activités touchant l'environnement, la collaboration, le partage des connaissances, l'accès à un cadre intégré de projets et d'initiatives.

Partenaires et/ou participants prévus

La mise en place du RIBAN se fera en collaboration avec des entités nationales et internationales, dont les suivantes :

- Universités du Kansas et de Calgary, UNAM et d'autres établissements d'enseignement et partenaires
- NatureServe, Miistakis Institute et d'autres ONG
- Réseau canadien d'information sur la biodiversité
- Infrastructure canadienne de données géospatiales – GéoConnexions
- *Canadian Information System for the Environment* (CISE, Système canadien d'information sur l'environnement)
- Environnement Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- INE (Semarnat)
- *Biodiversity Knowledge and Innovation Network* (Réseau de connaissances et d'innovations en matière de biodiversité)
- RÉSÉ
- NOAA
- *National Biological Information Infrastructure* (Infrastructure nationale d'information biologique)
- *US Geological Service* (Commission géologique des États-Unis)
- USFWS
- EPA
- *Federal Geographic Data Committee* (Comité fédéral sur les données géographiques)
- Conabio
- INEGI
- *Yellowstone to Yukon Conservation Initiative* (Activité de conservation de la région Yellowstone–Yukon)
- *Baja to Bering Conservation Initiative* (Activité de conservation de la région Baja–Béring)
- InfoRain–EcoTrust
- ICOAN
- IABIN
- *Species 2000*
- SITI-AN
- *Biodiversity Information Commons* (Fonds commun d'information sur la biodiversité)
- *Global Biodiversity Information Facility* (Centre mondial d'information sur la biodiversité)
- Centre d'échange de la Convention sur la diversité biologique.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Le RIBAN vise à soutenir l'amélioration de l'accès à l'information sur la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord et de l'intégration de cette information, de sorte qu'il touche pratiquement l'ensemble des programmes et projets de la CCE. Compte tenu du mandat de la CCE, le RIBAN portera surtout sur les études de cas transfrontaliers, favorisant ainsi la création de liens entre les populations du Canada et des États-Unis et celles des États-Unis et du Mexique. On lancera des projets pilotes dans le cadre desquels on associera le RIBAN aux projets de conservation du milieu marin et des ESPCC des prairies, au CISE et au RÉSÉ (à l'appui de l'ICOAN dans la région Yellowstone–Yukon), pour démontrer l'utilité d'un réseau d'information sur la biodiversité.

Buts

La mission du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé est de mettre en œuvre, à l'échelle nord-américaine, des projets coopératifs dans le but de prévenir ou de contrer les répercussions néfastes de la pollution sur la santé des humains et les écosystèmes. L'article 10 de l'ANACDE énonce les méthodes qui permettront d'atteindre cet objectif, à savoir : encourager la coopération technique entre les Parties; promouvoir les techniques et stratégies de prévention de la pollution; recommander des limites adéquates à l'égard de polluants déterminés compte tenu des différences entre les écosystèmes; recommander des approches permettant de rendre comparables les techniques et les méthodes de collecte, d'analyse, de gestion et de communication des données; favoriser l'accès public à l'information sur l'environnement que détiennent les autorités publiques de chaque Partie.

Le secteur de programme vise les objectifs suivants :

- Faciliter la coordination des activités et la coopération des trois pays dans le domaine de la protection de l'environnement.
- Améliorer la comparabilité et la compatibilité des trois systèmes de protection de l'environnement.
- Accroître la base de connaissances sur des questions touchant la pollution de l'environnement.
- Mettre au point des outils techniques et stratégiques en vue de prévenir, d'éliminer, de réduire ou de gérer les rejets de polluants dans l'environnement.
- Renforcer les capacités scientifiques, techniques et stratégiques des organismes gouvernementaux nord-américains chargés de la protection de l'environnement.

Les activités qui sont prévues et décrites dans la présente section sont le fruit d'un effort concerté entre les responsables des cinq programmes afin de maximiser leurs avantages combinés. Elles sont également conçues pour être coordonnées aux efforts de protection de l'environnement déployés par d'autres entités nord-américaines et renforcer ces efforts.

Composantes du secteur de programme

Les cinq programmes et leurs projets auxiliaires que comporte ce secteur de programme sont axés spécifiquement sur la protection de la santé des humains et des écosystèmes.

Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

- Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Gestion rationnelle des produits chimiques

- Gestion rationnelle des produits chimiques

Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

- Projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

Prévention de la pollution

- Renforcement des capacités de prévention de la pollution

La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

- La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

3.1.1 Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet a pour but d'améliorer les communications et les interactions entre les organismes de gestion de la qualité de l'air des trois pays nord-américains, d'instaurer de meilleurs mécanismes d'échange des données techniques, d'élaborer des stratégies relatives aux questions qui suscitent des préoccupations communes au sujet de la qualité de l'air. En 2003, le projet sera centré sur les éléments suivants :

- L'orientation stratégique des programmes de coopération relatifs à la qualité de l'air en Amérique du Nord.
- Les possibilités d'échanges entre les spécialistes nord-américains de la qualité de l'air.
- Les inventaires des émissions atmosphériques et des rejets de gaz à effet de serre sur le continent.
- Les enjeux transfrontaliers relatifs à la qualité de l'air, relevés dans le communiqué de la session ordinaire du Conseil de la CCE tenue en 2002 (le « communiqué de 2002 »).
- Des méthodes communes pour évaluer l'exposition aux gaz d'échappement des véhicules dans les couloirs de transport et d'échanges commerciaux congestionnés.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à intensifier l'échange d'informations techniques entre les organismes de gestion de la qualité de l'air des trois pays, à renforcer leur collaboration, à améliorer la coordination des activités qu'ils entreprennent dans ce domaine.

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- Favoriser une sensibilité accrue aux systèmes de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord et une plus grande connaissance de ces systèmes.
- Promouvoir la compatibilité des méthodes de gestion de la qualité de l'air.
- Instaurer un échange régulier d'informations techniques et de stratégies d'amélioration de la qualité de l'air entre les fonctionnaires nord-américains de ce domaine.
- Renforcer l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air.
- Améliorer la qualité, la comparabilité et l'accessibilité de l'information environnementale en Amérique du Nord, en misant particulièrement sur les inventaires d'émissions atmosphériques.
- Mettre au point des méthodes communes pour évaluer l'incidence, sur la santé humaine, d'une exposition à la pollution atmosphérique dans les couloirs d'échanges commerciaux sur l'ensemble du continent.

Résultats prévus

- L'amélioration des connaissances et des rapports entre les administrateurs nord-américains de programmes relatifs à la qualité de l'air dans le cadre des réunions du Groupe de travail connexe

et de possibilités d'échanges en vertu des programmes de la CCE qui se rapportent à ce domaine.

- La poursuite de l'établissement d'inventaires d'émissions atmosphériques, en accordant une place prépondérante à l'instauration d'un inventaire national au Mexique, ce qui comprend un rapport d'étape sur les lacunes dans les données et sur la mise au point de méthodes.
- L'établissement et la publication d'un rapport nord-américain sur les émissions atmosphériques des centrales électriques.
- La planification de l'évaluation des enjeux transfrontaliers relatifs à la qualité de l'air, relevés dans le communiqué de 2002, et la réalisation d'évaluations préliminaires en fonction des ressources disponibles.
- Une entente sur un ensemble de méthodes communes afin d'évaluer l'exposition de la population à la pollution atmosphérique le long des couloirs d'échanges commerciaux visés par l'ALÉNA.

Justification

Il sera possible d'élaborer des stratégies nord-américaines de réduction de la pollution atmosphérique et du transport de polluants à grande distance grâce à la conclusion de partenariats entre les organismes de gestion de la qualité de l'air et des spécialistes de ce domaine. Le renforcement de la coopération à l'échelle de l'Amérique du Nord est une condition essentielle pour mieux connaître et comprendre les priorités et les programmes de ces divers organismes. En outre, un échange accru d'information permettra de mieux gérer la qualité de l'air et, parallèlement, de maximiser les ressources et d'éviter les chevauchements avec les activités entreprises par d'autres organismes.

L'air est un milieu ambiant qui donne lieu à des interventions transfrontalières dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord. Il est impératif de disposer d'une information environnementale précise et en temps opportun pour pouvoir prendre des décisions rationnelles et élaborer des politiques éclairées relatives à l'environnement et à la santé humaine. Le renforcement des capacités des pays signataires de l'ALÉNA en vue d'acquiescer et de partager des connaissances dans tous les secteurs de la société constitue également un facteur important, car cela permet aux citoyens d'agir en toute connaissance de cause.

Une information digne de foi et exacte s'avère essentielle si l'on veut régler les problèmes de pollution dans les bassins atmosphériques transfrontaliers. Dans l'optique d'une coopération fructueuse sur le plan transfrontalier, il est fondamental, si l'on veut recourir à un certain nombre d'outils de gestion de la qualité de l'air dans ces bassins, de faciliter l'accès à un ensemble global, explicite et comparable d'inventaires des émissions atmosphériques dans tous les territoires du continent. Chaque pays détient des données d'inventaire, mais elles sont diversement détaillées et accessibles, et sont même, dans certains cas, tabulées en fonction de méthodes différentes ou inconnues. Par l'entremise de la CCE, les trois pays travaillent de concert à l'amélioration de la qualité, de la comparabilité et de l'accessibilité des données fondamentales tirées des inventaires d'émissions atmosphériques, et ces travaux constitueront une assise pour les futurs programmes transfrontaliers de gestion de la qualité de l'air.

Dans les couloirs d'échanges commerciaux visés par l'ALÉNA, l'intensité du trafic routier peut aussi avoir des répercussions importantes sur la santé humaine et l'environnement. Par exemple, selon des estimations établies pour le nord-est des États-Unis, les gaz d'échappement des moteurs diesel de camion sont à l'origine de 33 % de tous les oxydes d'azote et de 80 % de toutes les particules que rejettent les sources mobiles. Les oxydes d'azote contribuent à la formation de smog (ozone troposphérique) qui cause des lésions pulmonaires et aggrave les maladies respiratoires. L'EPA des États-Unis considère que les particules provenant des gaz d'échappement des moteurs diesel sont vraisemblablement cancérigènes pour les humains; une quarantaine de ces cancérigènes sont connus et comprennent le benzène, le buta-1,3-diène, le formaldéhyde et l'acroléine.

En raison de telles préoccupations sanitaires, la CCE apporte son appui à la mise en place de méthodes communes d'évaluation le long des principaux couloirs d'échanges commerciaux nord-américains et à des passages frontaliers déterminés, afin qu'elles servent de fondement cohérent à l'évaluation des répercussions sur la santé que peut avoir l'exposition aux gaz d'échappement des moteurs diesel et aux polluants rejetés par d'autres moteurs de véhicule. Pour ce faire, il est prévu de concevoir un ensemble de méthodes applicables sur tout le continent qui constituera un cadre commun de référence pour évaluer les différences éventuelles entre les mesures d'urgence sanitaire. Cela facilitera la comparaison des résultats obtenus à divers endroits et permettra aux décideurs de relever des éléments déterminés, parmi un mélange de polluants atmosphériques en milieu urbain ou dans un couloir d'échanges commerciaux, qui pourraient réclamer différentes stratégies de lutte antipollution à d'autres emplacements.

État d'achèvement

En 2002, la CCE a soutenu un certain nombre d'activités visant à rassembler des spécialistes nord-américains de la qualité de l'air. En avril 2002, elle a organisé une réunion informelle à Dallas, au Texas, avec des administrateurs fédéraux de haut niveau représentant chaque pays. Ces administrateurs se réunissaient pour la première fois dans un cadre informel afin d'échanger leurs connaissances sur certains des principaux problèmes qu'éprouve chaque pays au chapitre de la qualité de l'air. Cette réunion s'est avérée particulièrement fructueuse du fait qu'elle a permis d'ébaucher la résolution du Conseil n° 02-04, laquelle prescrit de créer un groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air, qui pourra constituer une tribune permanente pour examiner les enjeux connexes qui touchent les trois pays.

La CCE a continué d'apporter son appui à un réseau de professionnels de la qualité de l'air du Mexique en collaboration avec la *Fundación México-Estados Unidos para la Ciencia* (Fondation américano-mexicaine pour la science). Ce réseau a étendu les activités qu'il avait entamées en 2001 lors de sa constitution, dont un atelier public sur les progrès réalisés dans le domaine de la qualité de l'air à Mexico, qui s'est tenu en janvier 2002 à Ixtapan de la Sal, dans l'État de Mexico. L'équipe constituée du lauréat d'un prix Nobel, M. Mario Molina, et de M^{me} Luisa Molina a coordonné la réunion dans le cadre d'un programme de recherche dynamique sur les problèmes de qualité de l'air que connaît la ville de Mexico.

La CCE a également contribué aux travaux de la *Western Governors' Association* (Association des gouverneurs des États de l'Ouest) qui a commencé à mettre en place les éléments fondamentaux d'un inventaire

national des émissions atmosphériques au Mexique. Cette activité a donné lieu à des perfectionnements techniques pour mesurer les émissions provenant des plus importantes sources de pollution dans ce pays, y compris des études exhaustives du trafic dans des villes de taille différente afin de mieux caractériser la pollution par les automobiles et les camions sur les routes mexicaines. L'activité sert aussi à appuyer la tenue d'une série d'ateliers au Mexique sur l'établissement d'inventaires d'émissions atmosphériques, activité à laquelle participent des représentants des secteurs public et privé et de groupes environnementalistes.

En coordination avec les responsables du programme de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) de la CCE, ceux du programme relatif à la qualité de l'air ont contribué à un certain nombre de consultations auprès de fonctionnaires des trois pays. Il s'agissait de recourir à leurs compétences pour élaborer des règles de déclaration de rejets de polluants qui permettront d'instaurer de nouvelles prescriptions dans ce domaine au Mexique. Ces règles, en plus de viser les rejets de substances toxiques, imposent la déclaration des rejets de polluants atmosphériques courants et des gaz à effet de serre. Cette activité a donc tiré parti des liens qui rapprochent naturellement les travaux entrepris dans le cadre des deux programmes susmentionnés.

La CCE a organisé un atelier sur les meilleures techniques disponibles pour lutter contre la pollution atmosphérique provenant de sources nord-américaines. Cet atelier a permis de faire connaître aux participants des sources d'information renfermant des données et des résultats des évaluations des techniques de lutte applicables recueillis aux cours de travaux menés aux paliers fédéral, étatique, provincial et municipal. Il a aussi offert aux participants la possibilité d'en apprendre davantage sur des ressources en information qui seront utiles aux planificateurs de la qualité de l'air lorsqu'ils auront à évaluer des solutions techniques de lutte antipollution pour les sources relevant de leur compétence.

La CCE a aussi apporté son aide, en mars 2002, à la rencontre d'intervenants de premier plan en vue de s'entendre sur des principes fondamentaux communs pour relever et atténuer la pollution excessive que génèrent les moteurs des camions lourds en mauvais état qui se déplacent le long des couloirs d'échanges commerciaux. Des spécialistes et des intervenants de toute l'Amérique du Nord ont participé à un atelier afin de partager les enseignements tirés de l'application de différents programmes d'inspection des camions en vigueur dans divers territoires. Cet atelier a permis aux participants de cerner des secteurs importants de coopération, des possibilités d'étendre les programmes courants et des moyens d'instaurer une reconnaissance transfrontalière des éléments que ces programmes ont en commun.

En 2002, la CCE a continué d'appuyer le projet pilote mené à Ciudad Juárez pour mesurer l'exposition de la population à la pollution atmosphérique au passage frontalier congestionné de cette ville, et elle a entrepris une évaluation complémentaire le long de la frontière canado-américaine afin de déterminer s'il est possible d'y appliquer les conclusions tirées à Ciudad Juárez. Se fondant sur les travaux réalisés à ces frontières, la CCE a organisé un atelier qui a réuni des spécialistes du domaine afin d'examiner les principales caractéristiques d'une méthode commune destinée à mesurer l'exposition humaine à la pollution dans les couloirs d'échanges commerciaux nord-américains où le trafic routier est intense.

Activités en 2003 – Aperçu

Les activités de ce projet sont les suivantes :

Orientation stratégique des programmes de coopération relatifs à la qualité de l'air en Amérique du Nord

Au cours de sa session ordinaire de juin 2002 tenue à Ottawa, le Conseil de la CCE a adopté la résolution n° 02-04 qui prescrit la constitution d'un groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air. Le mandat de ce groupe consiste à formuler des avis et des observations à la CCE sur l'élaboration de son plan de travail dans ce domaine et la mise sur pied d'activités connexes. Ce groupe de travail servira de tribune pour un échange dynamique d'expériences entre ses membres en ce qui a trait aux programmes relatifs à la qualité de l'air en vigueur dans chacun des trois pays qu'ils représentent. Il servira aussi à les informer en permanence sur les activités de la CCE ayant trait aux enjeux que suscite ce domaine. En 2003, la CCE travaillera de concert avec les Parties en vue de former ce groupe et d'élaborer une orientation stratégique qui renforcera la coopération.

Possibilités d'échanges entre les spécialistes nord-américains de la qualité de l'air

Cette activité a pour but de renforcer l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord grâce à l'échange de connaissances techniques et stratégiques entre les fonctionnaires des trois pays. Ce programme d'échange, qui a débuté en 1999, offre aux fonctionnaires des domaines de la technique et de la planification la possibilité de rencontrer des homologues des deux autres pays et d'échanger des connaissances sur des questions particulières qui revêtent de l'importance pour chaque gouvernement.

Inventaires des émissions atmosphériques et des rejets de gaz à effet de serre sur le continent

En 2001, le Conseil de la CCE a adopté la résolution n° 01-05, intitulée *Promotion de la comparabilité des inventaires d'émissions atmosphériques*, parce qu'il a estimé nécessaire de recueillir de l'information pour éclairer les activités de planification de la qualité de l'air à l'échelle transfrontalière. Il a également chargé la CCE d'apporter son aide à cette fin en se fondant sur l'expérience qu'elle a acquise dans le cadre de son programme de RRTP. La CCE appuie les efforts déployés en vue de renforcer les capacités professionnelles, de développer une infrastructure critique et de combler les lacunes dans les données dans le but d'accroître la comparabilité des inventaires d'émissions atmosphériques des trois pays signataires de l'ALÉNA à l'égard d'un certain nombre de polluants atmosphériques dominants, dont le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les composés organiques volatils, les particules d'aérosol et les gaz à effet de serre. Parmi les activités prévues, on compte un examen des méthodes les mieux adaptées à l'évaluation des émissions des sources mobiles au Mexique, à la collecte de données sur les émissions des centrales électriques et au développement de l'infrastructure d'appui connexe à une base de données électroniques réparties sur les émissions en Amérique du Nord. Le programme de la CCE relatif à la qualité de l'air continuera d'être étroitement coordonné au programme de RRTP grâce à la participation des responsables de ce programme aux réunions du Groupe consultatif sur les RRTP et à celles des administrateurs de programmes connexes qu'organise la CCE.

Enjeux transfrontaliers relatifs à la qualité de l'air, relevés dans le communiqué de 2002

Au terme de sa IX^e session ordinaire de juin 2002, le Conseil de la CCE a publié un communiqué en vertu duquel les Parties ont convenu d'entreprendre plusieurs activités à l'égard des enjeux de la qualité de l'air en Amérique du Nord. Il s'agit notamment des activités suivantes :

- Une étude comparative des normes, de la réglementation, de la planification et de l'application des lois relatives à la qualité de l'air aux paliers national, étatique, provincial et municipal des trois pays, en se fondant sur les recherches et les travaux réalisés par la CCE sur les systèmes de gestion de la qualité de l'air.
- Une enquête destinée à recueillir de l'information sur la comparabilité des normes environnementales nord-américaines régissant la construction et l'exploitation des centrales électriques.
- Le relevé, l'étude et le traitement de questions concernant les obstacles, les défis, les possibilités et les principes qui favorisent ou entravent l'évolution des systèmes d'échange de droits d'émission.

En 2003, les responsables du programme de la CCE relatif à la qualité de l'air entameront l'étude de la portée de ces activités en menant des consultations auprès des gouvernements et du public; en se fondant sur l'orientation et les conseils du Groupe de travail sur la qualité de l'air, ils entreprendront des travaux préliminaires dans chacun de ces domaines. Certains volets des travaux se fonderont sur des activités qu'a déjà réalisées la CCE, notamment un rapport ébauché en 2000 sur les systèmes de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord, des activités sur la comparabilité et l'échange d'informations environnementales, les programmes portant sur la qualité de l'air, les RRTP et la GRPC, des travaux connexes aux approches commerciales de la séquestration du carbone, de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable.

Partout dans le monde, on observe un vif intérêt à l'égard de la mise au point d'inventaires des émissions atmosphériques comparables d'un continent à l'autre, de même que de l'amélioration des échanges internationaux d'information. La CCE participera à des activités semblables mises en œuvre ailleurs dans le monde, notamment par l'OCDE, des organismes des Nations Unies, le Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe, la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance.

Méthodes communes pour évaluer l'exposition aux gaz d'échappement des véhicules dans les couloirs de transport et d'échanges commerciaux congestionnés

La CCE poursuivra les travaux qu'elle a entrepris en 2001 et 2002 afin de mesurer l'exposition de la population aux gaz d'échappement des moteurs diesel et d'autres types de moteur le long des couloirs de transport nord-américains congestionnés. Elle prévoit parrainer un ou plusieurs ateliers au cours desquels les participants pourraient s'entendre sur un ensemble commun de critères applicables aux méthodes d'évaluation de l'exposition le long des itinéraires commerciaux congestionnés de l'Amérique du Nord, en mettant l'accent sur les gaz d'échappement des moteurs diesel.

Deuxième atelier sur le centre d'information sur les meilleures techniques de lutte contre la pollution atmosphérique

La CCE organisera un deuxième atelier réunissant des spécialistes des trois pays afin de leur donner l'occasion de continuer à définir l'ampleur et les fonctions du centre d'information électronique permettant l'échange de données sur les meilleures techniques disponibles de lutte contre la pollution atmosphérique. Cette activité constituera un suivi du premier atelier tenu en 2002.

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Instauration d'une orientation stratégique des programmes de coopération relatifs à la qualité de l'air en Amérique du Nord.	69 000
<i>Sous-activité 1</i> <i>Élaboration d'un document de référence donnant une orientation stratégique aux travaux du Groupe de travail sur la qualité de l'air constitué en vertu de la résolution du Conseil n° 02-04.</i>	5 000
<i>Sous-activité 2</i> <i>Tenue de la première réunion du Groupe de travail.</i>	64 000
Activité 2 Recherche de possibilités d'échanges entre les spécialistes nord-américains de la qualité de l'air. Le programme d'échange prévoit le financement du déplacement des fonctionnaires qui doivent participer à des réunions, conformément aux critères établis et sous réserve des fonds disponibles.	35 000
Activité 3 Établissement d'inventaires des émissions atmosphériques et des rejets de gaz à effet de serre sur le continent.	325 000
<i>Sous-activité 1</i> <i>Poursuite de l'aide au renforcement des capacités, à la mise en place d'une infrastructure et à la collecte de données connexes à l'inventaire national des émissions atmosphériques au Mexique, dont celles provenant des sources fixes, des sources mobiles et d'autres importantes sources, en collaboration avec la Western Governors' Association.</i>	105 000
<i>Sous-activité 2</i> <i>Soutien à la tenue d'une réunion sur les inventaires d'émissions atmosphériques en Amérique du Nord, à l'automne de 2003, en collaboration avec les responsables de la North American Research Strategy for Tropospheric Ozone (NARSTO, Stratégie nord-américaine de recherche sur l'ozone troposphérique).</i>	60 000
<i>Sous-activité 3</i> <i>Compilation et fourniture de données sur les émissions des centrales électriques de l'Amérique du Nord dans le but de mettre en place l'infrastructure d'une base de données électroniques réparties sur les émissions et d'alimenter cette base; établissement d'un rapport sur l'état des données à soumettre à l'examen des Parties.</i>	75 000
<i>Sous-activité 4</i> <i>Poursuite de la coordination des activités avec celles du programme de RRTP grâce à la participation des responsables de ce programme aux réunions du Groupe consultatif sur les RRTP et à celles des administrateurs de programmes connexes dans chaque pays.</i>	20 000
<i>Sous-activité 5</i> <i>Appui à la mise en place de l'infrastructure d'une base de données électroniques réparties sur les émissions atmosphériques en Amérique du Nord.</i>	65 000
Activité 4 Étude des enjeux transfrontaliers relatifs à la qualité de l'air, relevés dans le communiqué de 2002.	75 000
<i>Sous-activité 1</i> <i>Consultations auprès des gouvernements et du public sur la portée des activités.</i>	25 000
<i>Sous-activité 2</i> <i>Évaluations préliminaires en fonction des consultations et des ressources disponibles.</i>	50 000
Activité 5 Mise au point de méthodes communes pour évaluer l'exposition aux gaz d'échappement des véhicules dans les couloirs de transport et d'échanges commerciaux congestionnés, en visant particulièrement les moteurs diesel.	50 000
Activité 6 Tenue du deuxième atelier sur le centre d'information sur les meilleures techniques de lutte contre la pollution atmosphérique.	35 000
Ressources nécessaires	589 000

2004–2005
Activité 1 Travaux du Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air.
Activité 2 Recherche de possibilités d'échanges entre les spécialistes nord-américains de la qualité de l'air.
Activité 3 Établissement d'inventaires des émissions atmosphériques et des rejets de gaz à effet de serre sur le continent.
Activité 4 Étude des enjeux transfrontaliers relatifs à la qualité de l'air, relevés dans le communiqué de 2002.
Activité 5 Élaboration de méthodes communes pour évaluer l'exposition aux gaz d'échappement des véhicules dans les couloirs de transport et d'échanges commerciaux congestionnés.
<i>Les autres activités ne sont pas encore déterminées.</i>

Participation du public

Le Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air constituera un nouveau moyen de faire participer le public à l'étude des enjeux de la qualité de l'air qui suscitent des préoccupations en Amérique du Nord. La réunion sur les inventaires des émissions atmosphériques, qui se tiendra en collaboration avec les responsables de la NARSTO, sera ouverte au public. L'ensemble des rapports sur les inventaires établis dans le cadre des activités que soutient la CCE seront également mis à la disposition du public. À mesure que les fondements techniques seront établis par le biais des activités susmentionnées, la CCE sollicitera l'avis du public afin de cerner et d'évaluer des questions portant sur l'établissement de rapports sur les inventaires d'émissions et leur accessibilité, notamment grâce à sa participation aux réunions du Groupe consultatif sur les RRTP. Toutes les conclusions des évaluations sanitaires réalisées dans les couloirs de transport seront également rendues publiques par le biais des publications de la CCE et de documents scientifiques soumis à un examen par des pairs.

Renforcement des capacités

Une multiplication des échanges d'information et de l'expérience acquise entre fonctionnaires nord-américains du domaine de la qualité de l'air améliorera, dans l'ensemble, la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des données dans ce domaine, tout en renforçant de façon notable les capacités actuelles de gestion concertée de la qualité de l'air à l'échelle du continent. Des inventaires comparables, explicites et accessibles des émissions atmosphériques permettront de mieux connaître les sources de pollution et la quantité de polluants qu'elles rejettent, ce qui permettra d'améliorer les stratégies d'assainissement de l'air dans les bassins atmosphériques transfrontaliers.

Le processus d'évaluation de la santé du public réunira des représentants du milieu de la recherche dans ce domaine et des planificateurs de la qualité de l'air qui se pencheront sur les incidences de la pollution atmosphérique associée au trafic intense dans les couloirs d'échange commerciaux. Ce processus vise à élaborer une méthode globale pouvant servir aux chercheurs qui mènent des études comparables à d'autres endroits en Amérique du Nord. Cela permettra ainsi de renforcer les capacités des spécialistes des domaines de la qualité de l'air et de la santé publique à établir et à gérer des bases de données sur l'air ambiant et la santé publique pour qu'elles servent aux études sur l'exposition de la population.

Partenaires et/ou participants prévus

La CCE travaillera de concert avec les groupes et organismes suivants dans le cadre des activités relatives à la qualité de l'air :

- des hauts fonctionnaires des trois gouvernements spécialistes des politiques de gestion de la qualité de l'air;
- des représentants des programmes nationaux d'inventaire des émissions atmosphériques et de RRTP, et des fonctionnaires chargés des inventaires aux paliers étatique, provincial et municipal;
- des ONG, des associations industrielles, des entreprises, des chercheurs, des universitaires et des citoyens intéressés;
- la *Western Governors' Association*;
- des enquêteurs et d'autres participants aux études sur la qualité de l'air au Mexique menées dans le cadre d'une activité dirigée par M. Mario Molina;
- l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et les *Centers for Disease Control* (Centres de lutte contre la maladie).

Liens avec d'autres projets de la CCE

L'information découlant d'activités d'échange et de réseautage entre les spécialistes de la qualité de l'air des trois pays pourra servir aux activités relatives aux inventaires, à la prévention de la pollution et à l'accès à l'information entreprises dans le cadre des projets de GRPC et de RRTP.

L'évaluation des enjeux transfrontaliers relatifs à la qualité de l'air, particulièrement celle de l'infrastructure et des capacités techniques nécessaires pour que les pays échangent des droits d'émission, tirera parti d'une coordination étroite des travaux avec les responsables du secteur de programme de la CCE relatif au droit et aux politiques de l'environnement et ceux du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

Les évaluations de l'exposition de la population dans les couloirs d'échanges commerciaux visés par l'ALÉNA sont liées au projet sur la santé des enfants, car elles porteront notamment sur une sous-population vulnérable : les enfants qui vivent le long des couloirs d'échanges commerciaux congestionnés. Les liens du projet avec le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce peuvent aider à élucider les pressions de la croissance du commerce susceptibles d'exacerber la pollution atmosphérique et la congestion des itinéraires d'échanges commerciaux, particulièrement dans les bassins atmosphériques transfrontaliers qui connaissent des problèmes de pollution.

3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques

Sommaire du projet

Ce projet est une activité permanente visant à réduire les risques que les substances toxiques représentent pour la santé humaine et l'environnement en Amérique du Nord. Il offre une tribune qui permet :

- de cerner les problèmes prioritaires de pollution chimique qui suscitent des préoccupations à l'échelle continentale;
- d'élaborer des plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) pour trouver des solutions à ces problèmes;
- de coordonner la mise en œuvre des PARNA approuvés;
- de faciliter et de favoriser le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) en priorisant l'application des PARNA approuvés.

Buts et objectifs

Le but général de ce projet consiste à offrir une tribune permanente et de plus en plus efficace afin de faciliter la coopération en matière d'application d'ententes et de mesures trinotionales visant à réduire la pollution chimique en Amérique du Nord en tenant compte du cycle de vie des polluants. Les activités sont structurées de manière à offrir un cadre global de travail aux trois pays pour réduire la pollution chimique, en accordant une attention particulière aux substances toxiques et persistantes qui s'accumulent dans les organismes vivants.

Les objectifs du projet sont plus précisément les suivants :

- Aider le Groupe de travail sur la GRPC (le « Groupe de travail ») à faire progresser la mise en œuvre des décisions et engagements énoncés dans la résolution du Conseil n° 95-05 concernant la GRPC, ou pris en vertu de celle-ci, dont les PARNA relatifs aux BPC, au mercure, au chlordane, au DDT, à la surveillance et à l'évaluation environnementales, de même que les PARNA en cours d'établissement sur les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène et sur le lindane, en plus de tout PARNA dont le Conseil aura approuvé l'établissement.
- Stimuler la mise en œuvre des PARNA en soutenant les mesures qui s'y rapportent ainsi que celles relatives au renforcement des capacités.
- Surveiller les progrès accomplis au cours de la mise en œuvre des PARNA.
- Chercher des sources de financement nouvelles ou supplémentaires afin d'aider les Parties à appliquer la GRPC.
- Veiller à ce que le public contribue de façon tangible au processus.
- Intégrer les activités de GRPC dans d'autres programmes de la CCE.

Résultats prévus

Le projet de GRPC visera, par le biais de ses diverses activités, à réduire les risques que représentent les substances toxiques pour la santé humaine et pour l'environnement en Amérique du Nord. Il constitue une tribune

qui permet aux trois pays de coopérer pour résoudre des problèmes environnementaux suscitant des préoccupations communes. Les résultats découleront de l'application des principales mesures énoncées dans les PARNA ainsi que de la poursuite des activités de renforcement des capacités. Plus particulièrement, les résultats prévus pour 2003 comprennent les suivants :

- Le partage, avec les pays de l'Amérique centrale, de l'expérience acquise par le Mexique en matière de solutions de rechange durables au DDT pour lutter contre les vecteurs du paludisme, grâce à la réalisation du projet récemment approuvé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) relativement au DDT.
- La révision de la méthode actuellement appliquée par la CCE pour choisir, par l'entremise du Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS), les substances pouvant justifier une action régionale.
- La présentation d'un rapport final par le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC et la fin de la mise en œuvre de ce PARNA, les activités ultérieures de suivi étant assumées par le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.
- La formulation de recommandations sur les meilleures techniques existantes pour la gestion des BPC au Mexique.
- La poursuite des activités de surveillance et de modélisation des émissions de mercure en Amérique du Nord, en vue de faciliter la prise des décisions et l'établissement des priorités d'action dans le cadre du PARNA relatif au mercure.
- La mise au point de programmes de remplacement du mercure dans les produits au Mexique et l'intensification des campagnes de sensibilisation du public ainsi que des activités de renforcement des capacités liées au mercure.
- La mise en œuvre de la phase I du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène et l'élaboration de la phase II de ce PARNA.
- Le début de la mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales en lien avec d'autres programmes de la CCE, notamment ceux qui se rapportent à la santé des enfants et à l'environnement ainsi qu'à la conservation de la biodiversité, et ce, par le biais de l'évaluation des effets des polluants toxiques persistants sur la santé humaine et le biote.
- La constitution d'un réseau de surveillance des dioxines et furanes au Mexique et l'établissement de liens avec les réseaux analogues déjà en place au Canada et aux États-Unis.
- L'élaboration d'un PARNA relatif au lindane.
- La mise au point finale d'un document de décision trilatéral, par l'entremise du GESS, sur les méthodes de gestion à adopter relativement au plomb.
- La sollicitation de fonds auprès du FEM et de la Banque mondiale pour la réalisation d'activités connexes aux PARNA telles que le dosage des polluants organiques persistants (POP) dans le sang humain au Mexique.

Justification

Les polluants chimiques ont suscité de grandes préoccupations dans les milieux public et politique, particulièrement les substances toxiques et persistantes qui s'accumulent dans les organismes vivants et qui sont transportées sur de grandes distances par des vecteurs environnementaux ou sous forme de produits commerciaux. La nature, la portée et l'importance des problèmes liés à ces substances nécessitent une coopération et des mesures internationales efficaces. Un grand nombre de dispositions de l'ANACDE prescrivent un cadre de référence officiel pour ce projet.

Depuis mai 2001, c'est-à-dire depuis la signature, à Stockholm, du Traité sur les POP, on reconnaît que les 12 substances relevées dans le traité suscitent des préoccupations à l'échelle mondiale. Il est prévu de favoriser la mise en œuvre, à l'échelle régionale, des obligations découlant de ce traité. Le programme de GRPC a déjà eu recours à des approches régionales, ce qui a fait de l'Amérique du Nord un chef de file. Par ailleurs, le traité permettra l'établissement de plans d'action régionaux ou sous-régionaux.

La CCE reconnaît qu'il faut soutenir activement le Mexique afin qu'il donne suite aux décisions relatives à la gestion des produits chimiques et qu'il respecte ses engagements, et ce, par le biais du renforcement de ses capacités et en utilisant l'aide financière de la CCE pour obtenir des fonds supplémentaires qui permettront la mise en œuvre des PARNA et d'autres éléments visés par la résolution n° 95-05.

État d'achèvement

Groupe de travail sur la GRPC

Un accord cadre, sous la forme prescrite par la résolution du Conseil n° 95-05 concernant la GRPC, a été élaboré et adopté pour faciliter la coopération continentale et la mise en œuvre de mesures concernant les substances chimiques toxiques et persistantes en Amérique du Nord. Le Groupe de travail a également été constitué en vertu de cette résolution afin de mettre en œuvre les décisions et les engagements qui y sont énoncés. Il a initialement centré son attention sur les dispositions de la résolution prescrivant une planification concertée en vue de l'établissement de PARNA relatifs à des substances toxiques et persistantes.

Le Conseil a approuvé les PARNA que la CCE a établis à l'égard de trois substances (BPC, DDT et chlordane) figurant sur la liste des POP dressée par le PNUE, de même qu'à l'égard d'un métal lourd (mercure). En juin 2002, à Ottawa, le Conseil a approuvé l'établissement d'un PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales et a décidé d'entreprendre sa mise en œuvre. Toujours en 2002, le Conseil a approuvé l'établissement d'un PARNA relatif au lindane, une substance qui n'est plus fabriquée en Amérique du Nord, mais que l'on trouve encore dans des stocks restants et dans des produits d'hygiène publique (p. ex., le shampoing antipoux). Les PARNA sont axés sur l'obtention de résultats; en conséquence, le Groupe de travail a également rédigé un document d'orientation afin d'établir des règles de base pour mettre un terme à la mise en œuvre de chaque PARNA.

En 2002, les responsables du programme de GRPC ont entrepris l'élaboration d'un document d'analyse (livre blanc) visant à examiner globalement les enjeux relatifs à la gestion des substances chimiques. Ce document constituera un apport utile lors des activités futures de planification et de définition des priorités dans le cadre du programme.

Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au DDT

Le Mexique a réalisé d'immenses progrès dans la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT, et en 2000, il avait complètement banni l'utilisation de cette substance – surpassant ainsi l'objectif prévu dans le PARNA d'une réduction de 80 % d'ici 2002. À la fin de mai 2002, le FEM a approuvé une proposition de financement de 7,5 millions de dollars américains afin de faciliter la mise en œuvre de ce PARNA. Grâce au financement du FEM, ainsi qu'à l'aide apportée par l'entremise de l'OPS et du Centre canadien de recherche pour le développement international, il sera possible de partager l'expérience acquise par le Mexique avec les pays de l'Amérique centrale et, par la suite, avec ceux de la région des Caraïbes. Un rapport d'étape sur la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT devait être présenté au Groupe de travail en octobre 2002.

Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au chlordane

Un rapport final sur la mise en œuvre a été établi et a reçu l'approbation du Groupe de travail à l'automne 2001. On y concluait que ce PARNA peut être considéré comme une expérience fructueuse de coopération trinationale qui a permis de limiter les rejets dans l'environnement, à l'échelle régionale, d'une substance toxique, biocumulative et persistante. Les membres du Groupe de mise en œuvre ont soulevé des préoccupations concernant les risques d'importation et d'utilisation illicites du chlordane. Les responsables du programme de GRPC ont porté cette question à l'attention du Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale, lequel examinera les mesures de suivi qui s'imposent à cet égard.

Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC

En 2002, le Groupe de mise en œuvre a établi un rapport d'étape sur ce PARNA, en portant une attention particulière aux nombreux aspects de celui-ci qui ne sont pas liés au transport transfrontalier et à la destruction de matières indésirables contenant des BPC. Au Canada et aux États-Unis, la majorité des mesures énoncées dans le PARNA concernant les normes et exigences relatives aux BPC sont déjà incorporées dans les lois et règlements en vigueur. Au Mexique, la norme NOM-133-ECOL-2000 a été édictée et publiée dans le *Diario Oficial de la Federación* (Journal officiel de la Fédération) en décembre 2001. Cette norme prévoit que l'équipement contaminé par les BPC et les résidus de BPC entreposés avant l'entrée en vigueur de la norme doivent être éliminés dans l'année qui suit la date de publication de celle-ci. L'équipement contaminé par des BPC qui est utilisé dans les installations urbaines et rurales ainsi que dans les lieux vulnérables (hôpitaux, écoles, etc.) devra être complètement éliminé d'ici le 31 décembre 2008.

Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure

La mise en œuvre de la phase II de ce PARNA s'est poursuivie en 2002 par la réalisation de projets tels que la création de deux sites de surveillance des dépôts humides de mercure au Mexique et l'établissement de liens entre ces sites et le réseau d'étude des dépôts de mercure du *National Atmospheric Deposition Program* (Programme national de surveillance des retombées atmosphériques) des États-Unis. Cette phase II prévoit les six mesures suivantes : gestion des émissions de mercure; gestion du mercure dans les procédés de fabrication, les opérations et les produits; méthodes de gestion des déchets mercuriels; recherche, surveillance, modélisation et évaluation; activités de communication; application et observation. Parmi les autres activités de surveillance et d'évaluation environnementales, on compte un programme pilote de détermination de zones névralgiques de contamination par le mercure dans l'État mexicain de Zacatecas, au moyen d'un échantillonnage des sols et de la végétation, de même que la surveillance des concentrations de mercure dans l'air ambiant à certains emplacements choisis au Mexique. Ces projets n'ont pas seulement contribué à la collecte de données sur le mercure au Mexique, mais ils ont également aidé à renforcer la capacité de ce pays d'intervenir pour résoudre les problèmes liés au mercure. Toujours en 2002, les activités de sensibilisation du public se sont poursuivies sous forme de distribution, dans les écoles et les hôpitaux du Mexique, d'affiches et de brochures expliquant les dangers associés au mercure.

Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène

La phase I de ce PARNA a été élaborée en 2002. Ce PARNA vise un groupe de composés qui sont habituellement des sous-produits indésirables rejetés dans l'environnement lors d'activités qui comprennent la fabrication de certains produits chimiques commerciaux et la destruction thermique des déchets dangereux ménagers et urbains. La CCE a également soutenu l'établissement d'un inventaire de base des émissions atmosphériques de dioxines et de furanes au Mexique. On a mis cet inventaire en correspondance avec ceux du Canada et des États-Unis afin d'obtenir un tableau d'ensemble des rejets sur le continent; les résultats obtenus permettront également de fixer des priorités dans le cadre de ce PARNA.

Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales

Après l'adoption de ce PARNA lors de la session de juin 2002 du Conseil de la CCE, le Groupe de mise en œuvre a entrepris d'appliquer les mesures prévues. On a amorcé des projets de surveillance de la concentration de mercure dans certaines composantes du milieu, de concert avec le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure, et l'on a réalisé un projet pilote visant à étudier la faisabilité de la mise en place de jusqu'à six sites de surveillance de la concentration atmosphérique de dioxines et de furanes au Mexique.

Groupe d'étude sur la sélection des substances

En vertu du *Processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du projet de GRPC*, les trois pays examinent les substances ou groupes de substances que l'un d'entre eux a proposés, avec l'aide du GESS, afin de déterminer la pertinence d'une action trinationale. En 2001, on a examiné le processus qui avait été utilisé pour évaluer un premier ensemble de substances d'intérêt prioritaire, conformément à la résolution n° 95-05 du Conseil, afin de déterminer

s'il convenait d'apporter des modifications pour passer de l'approche de l'examen individuel des substances à une approche élargie de gestion de groupes de substances, de telle sorte que le processus demeure conforme au mandat énoncé dans cette résolution. Le GESS prévoit recommander l'établissement d'un PARNA relatif au plomb et se propose de soumettre, d'ici la fin d'avril 2003, une résolution provisoire en ce sens au Groupe de travail.

Renforcement des capacités et stratégie de sollicitation de fonds

Le Conseil a recommandé que les responsables du programme de GRPC cherchent à s'allier avec des partenaires de l'extérieur en vue d'assurer leur participation au renforcement des capacités et de nouer des relations avec d'autres organisations internationales. La CCE a travaillé en collaboration avec plusieurs organismes en vue d'obtenir une subvention de 7,5 millions de dollars américains du FEM pour mener des activités de renforcement des capacités liées à l'élimination du DDT au Mexique et en Amérique centrale. Cette subvention a été approuvée à la fin de mai 2002. La CCE est l'un des partenaires de ce projet depuis le stade de l'élaboration et elle y a consacré environ 100 000 \$US par année au cours des deux dernières années. Le projet en question continuera de soutenir les efforts déployés par la CCE et le Mexique en vue de promouvoir l'adoption de solutions de rechange au DDT pour lutter contre les vecteurs du paludisme.

Collaboration avec des partenaires de l'extérieur

Outre les travaux de collaboration décrits ci-dessus, la CCE a signé en 2001 un protocole d'entente avec le PNUE dans lequel l'Amérique du Nord est désignée comme l'une des régions visées par une activité mondiale destinée à déterminer, sur une base régionale, les priorités concernant les substances toxiques persistantes (STP). Le rapport établi en 2002 décrivait les lacunes en matière d'information sur les STP en Amérique du Nord, signalait les nouvelles substances potentiellement préoccupantes et fixait des priorités d'action concernant les STP. Ce rapport sera intégré par la Section des produits chimiques du PNUE dans une vaste évaluation mondiale visant à fournir au FEM des fondements scientifiques qui lui permettront de définir des priorités d'action à l'égard des enjeux environnementaux que suscitent les substances chimiques, et de déterminer l'ampleur des différences entre les priorités des régions visées. Le GESS se servira de l'information contenue dans le rapport nord-américain pour déterminer les substances suscitant des préoccupations communes et à l'égard desquelles on pourrait envisager des mesures trilatérales futures; le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales pourra se servir de ce rapport pour examiner les lacunes en matière d'activités de surveillance en Amérique du Nord.

Participation du public

Le programme de GRPC continue d'assurer la participation du public à toutes les étapes de ses projets. L'établissement des PARNA est confié à des groupes de travail qui comptent parmi leurs membres des représentants du public aussi bien que des gouvernements, de l'industrie, des ONG et du milieu universitaire. Lorsque l'ébauche d'un PARNA est terminée, on l'affiche sur le site Web de la CCE pendant 45 jours pour recueillir les commentaires du public. Ensuite, le groupe chargé de l'établissement du PARNA en question se réunit pour étudier les commentaires et les préoccupations du public et intégrer dans le PARNA les suggestions faites.

Activités en 2003 – Aperçu

Groupe de travail sur la GRPC

En 2003, le Groupe de travail tiendra deux réunions et dressera un bilan du programme après chacune d'elles. Il a également pour tâche d'examiner l'évaluation que l'on a faite du processus de sélection des substances et de formuler des recommandations au Conseil à cet égard. Il poursuivra ses efforts de mise en œuvre des recommandations sur le renforcement des capacités et sur la sensibilisation du public formulées lors de la réunion conjointe qu'il a tenue en 2002 avec le CCPM. Ces recommandations ont été intégrées dans le plan de travail et les activités du programme de GRPC. Le Groupe de travail continuera d'assurer une participation accrue du public à ses projets, tout en s'employant à créer davantage de liens avec les autres programmes de la CCE.

Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au DDT

La mise en œuvre de ce PARNA a pris fin en 2002 étant donné que le Mexique a fini d'appliquer plus rapidement que prévu les mesures convenues. Cependant, les travaux de renforcement des capacités que dirige le Mexique avec les pays de l'Amérique centrale se poursuivront avec le soutien financier du FEM. On continuera d'établir des rapports d'étape à intervalles réguliers.

Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au chlordane

La mise en œuvre de ce PARNA s'est terminée en 2001. On continuera d'établir périodiquement des rapports d'étape sur les importations illégales de chlordane au Mexique.

Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC

Dans chaque pays, on a donné suite aux mesures énoncées dans ce PARNA concernant les normes et exigences relatives aux BPC. Le Groupe de mise en œuvre a convenu de continuer à surveiller la mise en œuvre du PARNA en 2003 dans les trois pays et de veiller à l'échange d'information sur les questions suivantes : les utilisations dispersives, les méthodes d'échantillonnage et d'analyse, la réduction et le recyclage des déchets, la production occasionnelle de BPC, les lieux contaminés. Le Groupe organisera un atelier sur la gestion écologique des BPC, en remplacement de l'élaboration d'un code de bonnes pratiques sur le traitement et l'élimination des déchets contenant des BPC, de même que de plusieurs autres mesures visant à assurer la compatibilité des normes et des protocoles. Enfin, il continuera de faire le suivi de la question de la surveillance des BPC (sur le double plan de la vérification environnementale et du suivi des mesures appliquées) par le biais du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. On entreprendra un examen afin de vérifier si les mesures énoncées dans le PARNA ont été appliquées avec succès et s'il est possible de mettre un terme à celui-ci; si tel est le cas, les activités de surveillance ultérieures seront assurées dans le cadre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.

Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure

La mise en œuvre des mesures énoncées dans ce PARNA se poursuivra. On axera les priorités sur les propositions de financement du renforcement des capacités au Mexique, en accordant une importance particulière à l'éducation du public et à une sensibilisation accrue des professionnels de la santé et d'autres responsables concernés. On poursuivra les activités liées à la réalisation de programmes pilotes de gestion du cycle de vie des produits contenant du mercure, ainsi que d'autres programmes ayant pour objet d'étudier l'ampleur de la pollution par le mercure au Mexique, comme les mesures visant la collecte des amalgames dentaires et des commutateurs et le remplacement des thermomètres au mercure.

Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène

Maintenant que l'ébauche de la phase I de ce PARNA a fait l'objet d'une consultation publique et que l'on anticipe son approbation par le Conseil en 2003, on prévoit de mettre cette phase en œuvre en 2003 et d'entreprendre simultanément les travaux préparatoires de la phase II. Les travaux à des étapes clés de la mise en œuvre du PARNA seront coordonnés avec les activités de la CMI, réunissant le Canada et les États-Unis, et de son Conseil consultatif international sur la qualité de l'atmosphère, de même qu'avec celles du Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. Par exemple, la collaboration entre les deux groupes de mise en œuvre leur permettra de débiter les travaux en constituant un réseau de surveillance des émissions atmosphériques de dioxines et furanes au Mexique. Ce PARNA est un excellent exemple de l'adoption, par les responsables du programme de GRPC, d'une approche élargie visant la gestion de groupes de substances chimiques.

Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales

La mise en œuvre des mesures énoncées dans le PARNA se poursuivra en 2003. Ces mesures sont regroupées en quatre grandes catégories : les mesures à court terme destinées à répondre aux besoins que le mercure et les dioxines et furanes imposent en matière de surveillance; les mesures à moyen terme visant à constituer un groupe central de spécialistes nord-américains et à élargir le réseau; les mesures à long terme ayant pour but de constituer un vaste réseau nord-américain de surveillance et d'évaluation de l'environnement; des activités de renforcement des capacités consistant à trouver d'importantes ressources financières pour permettre au Mexique de créer son propre réseau de surveillance et sa propre infrastructure de soutien. Parmi les autres activités à venir, on compte l'évaluation de l'exposition des enfants aux substances visées par les PARNA, avec l'aide des responsables du projet de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement, et la réalisation d'une analyse

des lacunes, à l'échelle nord-américaine, dans les indicateurs de la salubrité de l'environnement des familles et des enfants ainsi que dans les paramètres de surveillance applicables aux substances visées.

Groupe d'établissement du PARNA relatif au lindane

Ce groupe a été constitué à la fin de 2002 et a entrepris les travaux d'élaboration du PARNA. En 2003, l'ébauche finale du PARNA sera parachevée et on l'affichera sur le site Internet de la CCE afin de recueillir les observations du public. Après l'incorporation des commentaires reçus, on soumettra le PARNA à l'approbation du Conseil et l'on procédera à la mise en œuvre des mesures énoncées.

Groupe d'étude sur la sélection des substances

Le GESS organisera des ateliers sur la question de la gestion de groupes de substances chimiques, par opposition à l'approche de la gestion individuelle. Cet atelier se situe dans le prolongement d'activités antérieures telles que le PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, à l'égard duquel on a appliqué dès le départ l'approche élargie. Le GESS établira la version définitive de sa décision sur le plomb.

Stratégie de sollicitation de fonds

En collaboration avec le Mexique, le Groupe de travail examinera la possibilité de faire participer les pays de l'Amérique centrale à des projets présentant un intérêt commun dans le domaine de l'environnement, en vue d'accroître le renforcement des capacités et d'étendre la portée des activités de sollicitation de fonds. En outre, la Banque mondiale a investi 100 000 \$CAN dans un projet parrainé par la CCE ayant pour objet de surveiller la concentration de substances chimiques dans le sang humain. La CCE a été nommée comme organisme d'exécution pour la gestion des fonds attribués en vue d'aider le Mexique à lancer son *Programa Nacional de Implementación de Contaminantes Orgánicos Persistentes* (Programme national de mise en œuvre relatif aux polluants organiques persistants). En 2003, les activités de renforcement des capacités continueront d'être axées sur la présentation de demandes de financement à des institutions financières internationales, afin que le Mexique puisse mieux appliquer des dispositions particulières des PARNA ainsi que celles, plus générales, de la résolution du Conseil concernant la GRPC.

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Groupe de travail sur la GRPC – soutien des principales fonctions du Groupe, dont l'orientation générale et la coordination du projet de GRPC.	131 000
<i>Sous-activité 1 Tenue de deux réunions et de téléconférences du Groupe.</i>	56 000
<i>Sous-activité 2 Fourniture d'une aide technique à la mise en œuvre stratégique du programme de GRPC (consultant interne).</i>	40 000
<i>Sous-activité 3 Établissement de rapports et activités de sensibilisation à l'intention du public.</i>	10 000
<i>Sous-activité 4 Établissement de rapports à l'intention des représentants suppléants et du Conseil; examen de l'établissement et de la mise en œuvre des PARNA.</i>	5 000
<i>Sous-activité 5 Conception de documents de soutien et de produits destinés à solliciter des fonds auprès de sources externes.</i>	15 000
<i>Sous-activité 6 Mise à jour de la liste des intervenants et des personnes détenant des données sur la GRPC.</i>	5 000
Activité 2 Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC – soutien des réunions et des téléconférences, parachèvement des mesures prévues au PARNA.	30 000
<i>Sous-activité 1 Tenue d'une réunion et de téléconférences du Groupe.</i>	10 000
<i>Sous-activité 2 Atelier sur les meilleures techniques existantes de gestion des BPC.</i>	20 000
Activité 3 Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure – coordination des activités trilatérales de mise en œuvre, échange d'information, examen des activités de mise en œuvre de la phase II du PARNA.	112 000
<i>Sous-activité 1 Réseau de surveillance des dépôts de mercure – deuxième année. Installation et exploitation de deux systèmes de surveillance des dépôts de mercure au Mexique. Cette sous-activité prévoit le renforcement des capacités dans le domaine des techniques de surveillance des dépôts humides de mercure.</i>	10 000
<i>Sous-activité 2 Compilation de données de référence sur les émissions de mercure en Amérique du Nord.</i>	5 000
<i>Sous-activité 3 Activités de communication et de sensibilisation du public en ce qui a trait aux risques associés au mercure.</i>	20 000
<i>Sous-activité 4 Mise sur pied de projets pilotes visant le remplacement et l'élimination du mercure.</i>	10 000
<i>Sous-activité 5 Mise sur pied d'un projet de renforcement des capacités relatif au mercure.</i>	10 000
<i>Sous-activité 6 Atelier portant sur l'évaluation de l'importance des liens entre les polluants persistants et les oiseaux à l'échelle trinationale.</i>	15 000

<i>Sous-activité 7</i>	<i>Soutien au Groupe de mise en œuvre (réunions, téléconférences, services de consultants, etc.).</i>	25 000
<i>Sous-activité 8</i>	<i>Établissement d'un rapport d'étape sur le PARNA et de matériel de communication connexe.</i>	2 000
<i>Sous-activité 9</i>	<i>Application du projet pilote à l'échantillonnage du sol et de la végétation</i>	15 000
Activité 4	Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène – soutien du début de la mise en œuvre de la phase I et de l'élaboration de la phase II (processus semblable à celui adopté pour les phases I et II du PARNA relatif au mercure).	100 000
<i>Sous-activité 1</i>	<i>Tenue d'une réunion du Groupe, de consultations auprès d'intervenants et de téléconférences.</i>	30 000
<i>Sous-activité 2</i>	<i>Mise en œuvre de projets de surveillance des dioxines dans l'environnement, en lien avec le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.</i>	40 000
<i>Sous-activité 3</i>	<i>Mise en œuvre de projets visant l'établissement d'inventaires, de mesures de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution.</i>	30 000
Activité 5	Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales – mise en œuvre des mesures prévues au PARNA et soutien apporté au Groupe par les spécialistes et les intervenants.	120 000
<i>Sous-activité 1</i>	<i>Tenue d'une réunion du Groupe, de consultations auprès d'intervenants et de téléconférences.</i>	20 000
<i>Sous-activité 2</i>	<i>Activité de mise en œuvre consistant à combler les besoins des groupes de mise en œuvre en matière de surveillance, notamment en ce qui a trait au mercure, aux dioxines et furanes et aux BPC, ainsi qu'aux enquêtes hématologiques.</i>	40 000
<i>Sous-activité 3</i>	<i>Activité de mise en œuvre consistant à satisfaire les besoins à long terme en matière de surveillance et d'évaluation en Amérique du Nord.</i>	40 000
<i>Sous-activité 4</i>	<i>Tenue d'ateliers sur les procédures de surveillance sur le terrain et en laboratoire.</i>	20 000
Activité 6	Groupe d'établissement du PARNA relatif au lindane – soutien à l'établissement d'un PARNA relatif au lindane.	40 000
<i>Sous-activité 1</i>	<i>Tenue de réunions et de téléconférences du Groupe.</i>	20 000
<i>Sous-activité 2</i>	<i>Tenue d'un atelier de spécialistes.</i>	15 000
<i>Sous-activité 3</i>	<i>Établissement du PARNA</i>	5 000
Activité 7	Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS) – soutien d'une ou de plusieurs réunions du Groupe et de plusieurs téléconférences.	45 000
<i>Sous-activité 1</i>	<i>Tenue de réunions et de téléconférences du Groupe.</i>	20 000
<i>Sous-activité 2</i>	<i>Prise d'une décision définitive du Groupe au sujet du plomb et communication de celle-ci au Groupe de travail sur la GRPC.</i>	5 000
<i>Sous-activité 3</i>	<i>Tenue d'un atelier en vue de déterminer la voie à suivre en ce qui a trait à des groupes de substances chimiques et aux moyens de traiter efficacement ces groupes à l'intérieur du cadre de la CCE.</i>	20 000
Activité 8	Examens des groupes de mise en œuvre – examen de la mise en œuvre des PARNA relatifs au chlordane et aux BPC, établissement de rapports sur cet examen, puis rapports finals s'il est établi que les mesures ont été prises.	20 000
<i>Sous-activité 1</i>	<i>Examen du PARNA relatif au chlordane.</i>	10 000
<i>Sous-activité 2</i>	<i>Examen du PARNA relatif aux BPC.</i>	10 000
Activité 9	Programme de renforcement des capacités	239 000
<i>Sous-activité 1</i>	<i>Soutien des activités menées en collaboration avec d'autres organismes pour solliciter des fonds en vue de renforcer les capacités liées à l'élimination du DDT au Mexique et en Amérique centrale. En 2003 et 2004, la CCE affectera environ 100 000 \$US par année à cette sous-activité.</i>	157 000
<i>Sous-activité 2</i>	<i>Utilisation des ressources que la CCE consacre au renforcement des capacités pour solliciter d'autres fonds et concrétiser les engagements concernant la mise en œuvre des PARNA. La sollicitation sera notamment menée auprès du FEM et de la Banque mondiale. Cette sous-activité donne lieu à la formulation détaillée de propositions de projets ainsi qu'à un long cycle de lancement de ces projets.</i>	67 000
<i>Sous-activité 3</i>	<i>Poursuite des efforts centrés sur d'importantes propositions de financement soumises à des institutions internationales en vue de renforcer les capacités de mise en œuvre de mesures spécifiques des PARNA actuels.</i>	15 000
Ressources nécessaires		837 000

2004–2005	
Activité 1	Groupe de travail sur la GRPC – Examen de l’approche adoptée par la CCE en matière de gestion des substances chimiques, compte tenu des développements susceptibles de se produire; le Groupe de travail pourrait également discuter des possibilités d’étendre son champ d’action au-delà des substances toxiques, biocumulatives et persistantes, pour se pencher sur les substances à effet toxique aigu.
Activité 2	Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure – Poursuite de la mise en œuvre des mesures énoncées dans le PARNA et du renforcement des capacités du Mexique pour la résolution des problèmes liés au mercure; après la réalisation des activités prévues, on évaluera le degré de succès de la mise en œuvre et la possibilité de mettre fin au PARNA.
Activité 3	Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l’hexachlorobenzène – Poursuite prévue de la mise en œuvre de la phase I et début de la mise en œuvre de la phase II; le renforcement des capacités sera axé sur la surveillance et l’évaluation des dioxines et furanes et de l’hexachlorobenzène au Mexique.
Activité 4	Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l’évaluation environnementales – Poursuite de l’établissement de liens avec les autres PARNA en vue d’atteindre les objectifs à court, moyen et long termes liés à la surveillance et à l’évaluation de la concentration de substances chimiques dans l’air, dans l’eau et dans d’autres composants de l’environnement.
Activité 5	Groupe d’établissement du PARNA relatif au lindane – Début prévu de la mise en œuvre des mesures énoncées dans le PARNA, après l’approbation de celui-ci par le Conseil en 2003.
Activité 6	Groupe d’étude sur la sélection des substances – Poursuite de l’examen approfondi des substances proposées par les Parties et présentation au Groupe de travail sur la GRPC de recommandations sur les mesures à prendre relativement à ces substances (selon le résultat des discussions du Groupe de travail, ces substances pourraient comprendre des groupes de substances, des flux de déchets ou des catégories de substances à effet toxique aigu).
Activité 7	Examens des groupes de mise en œuvre – Après la réalisation des activités prévues dans les PARNA, examens ayant pour objet de déterminer s’il est possible de mettre fin aux PARNA dont la mise en œuvre est achevée; cette activité pourrait viser les PARNA relatifs aux BPC et au mercure.
Activité 8	Programme de renforcement des capacités et stratégie de sollicitation de fonds – Poursuite des activités de renforcement des capacités axées sur les enjeux de la gestion des substances chimiques dans les trois pays, en portant une attention particulière au Mexique et au soutien de son plan national de mise en œuvre relatif aux POP; poursuite des activités d’échange d’information et de transfert de capacités concernant les solutions de rechange durables à l’utilisation du DDT dans la lutte contre les vecteurs du paludisme (on continuera de solliciter des fonds auprès des institutions internationales pour le financement de ces activités).

Le programme de GRPC s’emploie à recueillir les commentaires et à assurer la participation des citoyens lors de ses réunions publiques annuelles, où les membres du public sont invités à formuler des observations et des suggestions sur l’orientation à donner au programme.

En 2003, les responsables du programme de GRPC examineront plus en détail de nouvelles approches d’information et de sensibilisation du public. On étudiera les avantages possibles de la réalisation d’un document d’information du public sur support vidéo, cédérom ou DVD, décrivant l’historique et les réalisations du programme ainsi que des PARNA, et l’on cherchera à assurer la participation des administrations locales à la mise en œuvre des PARNA.

Renforcement des capacités et stratégie de sollicitation de fonds

Outre l’élaboration et la mise en œuvre des PARNA, le volet du renforcement des capacités et de la sollicitation de fonds constitue une importante caractéristique du programme de GRPC. Les activités relevant de ce volet sont destinées à trouver des ressources financières auprès de divers organismes internationaux pour aider le Mexique à mettre les PARNA en œuvre et pour répondre à d’autres besoins découlant de la résolution n°95-05 du Conseil concernant la GRPC.

Jusqu’à présent, les activités de renforcement des capacités au Mexique et en Amérique centrale ont été axées sur la constitution, au Mexique, de zones de démonstration où l’on évaluera l’exposition des humains et des écosystèmes au DDT. Les efforts ont tout d’abord été concentrés sur la côte du Pacifique des États d’Oaxaca et de Chiapas, où l’on a procédé en 2001 et 2002 à des échantillonnages et à des analyses comparatives

portant sur des groupes de citoyens (des enfants surtout), de même que sur des sédiments et certains éléments de la flore et de la faune. Ces activités visent à renforcer les capacités dans le domaine de l'élaboration de méthodes d'échantillonnage et d'analyse pour quantifier et évaluer les tendances relatives au DDT et à ses métabolites.

D'autres activités de renforcement des capacités ont contribué à la mise en place de deux sites de surveillance des dépôts humides de mercure au Mexique. On a entrepris un projet pilote d'échantillonnage sur le terrain pour déterminer l'ampleur de la contamination par le mercure dans l'État de Zacatecas, afin qu'il soit possible de mener par la suite une étude plus approfondie et plus ciblée; en outre, le Canada a prêté deux dispositifs portatifs Tekran de surveillance sur le terrain qui serviront à recueillir des données de référence sur la concentration de mercure dans l'air à des emplacements clés au Mexique.

Partenaires et/ou participants prévus

L'expérience acquise par le Mexique dans le cadre du PARNA relatif au DDT sera partagée avec les sept pays de l'Amérique centrale dans le cadre d'un projet démontrant l'efficacité de solutions de rechange au DDT (ou à d'autres pesticides persistants) pour la lutte contre les vecteurs du paludisme. Ce projet montre également que les résultats obtenus peuvent être reproduits ailleurs, qu'ils sont rentables et qu'ils sont conformes au principe du développement durable. Ces activités sont financées conjointement par la CCE et le FEM. La contribution du FEM sera d'environ 7,5 millions de dollars américains. Viendront s'y ajouter les contributions suivantes : un montant d'environ 5,4 millions en provenance des huit pays participants, une somme de 754 000 \$US versée par l'OPS et une affectation de 300 000 \$US échelonnée sur trois ans en provenance de la CCE (en sus des 100 000 \$US accordés auparavant au stade de l'élaboration, pour un total de 400 000 \$US); le financement de ce projet s'élèvera ainsi à un total de 13,905 millions de dollars américains.

Des entités internationales et binationales telles que la CMI, le Conseil consultatif international sur la qualité de l'atmosphère et la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada participent à des activités ou les coparrainent. L'OPS est devenue un important partenaire dans la mise en œuvre du projet financé par le FEM concernant le DDT. En outre, on peut s'attendre à une participation accrue d'organismes d'aide et d'établissements de crédit internationaux, binationaux et nationaux tels que le FEM et la Banque mondiale.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Des liens seront établis avec les secteurs de programme et projets suivants de la CCE en vue de la mise en œuvre de diverses activités :

- Projet sur la santé des enfants et l'environnement, secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce : On veillera à ce que les travaux soient axés, dans les cas où cela s'applique, sur les substances chimiques toxiques (y compris les pesticides) qui ont des incidences particulières sur les espèces sauvages, les écosystèmes, les enfants et les autres populations à risque élevé.
- Projet sur la santé des enfants et l'environnement : On veillera à intégrer la question de la santé des enfants dans l'élaboration de nouveaux PARNA.
- Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité : On étudiera la question de la surveillance et de l'évaluation des substances chimiques, ainsi que les liens entre la présence de ces substances et la vulnérabilité des espèces sauvages.
- Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement : On examinera les questions liées à l'application des lois pour déterminer s'il est possible d'améliorer les politiques et programmes de manière à répondre aux besoins à l'échelle nord-américaine, par exemple en ce qui concerne l'importation et la vente illégales de pesticides interdits.
- Certains PARNA et projet de RRTP : On déterminera s'il est possible de se servir des RRTP comme mécanismes de surveillance des progrès accomplis dans le cadre des PARNA.
- Projet sur la prévention de la pollution et projet de RRTP : On concevra un programme-défi nord-américain préconisant la réduction des rejets et transferts de substances toxiques.

En outre, depuis l'approbation par le Conseil, en 2002, du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, le FNACE de la CCE représente une autre source éventuelle de financement pour les activités de surveillance et d'évaluation menées à l'échelon communautaire. Les responsables du programme de GRPC examineront les propositions de projet présentées au FNACE pour déterminer si elles peuvent également contribuer à la réalisation des objectifs de ce PARNA.

3.3.1 Projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

Sommaire du projet

Le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants a pour objet d'analyser et de publier de l'information sur les quantités, les sources et les modes de manipulation des substances chimiques toxiques résultant d'activités industrielles en Amérique du Nord et, notamment, d'examiner les tendances qui se manifestent depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA dans le domaine des rejets et transferts de polluants. Tous les ans, la CCE publie un rapport de la série *À l'heure des comptes* et met à jour les données affichées sur le site Web *À l'heure des comptes en ligne*; ces deux outils dressent un tableau régional unique de l'information sur les polluants en Amérique du Nord, à partir des données compilées par les trois programmes nationaux de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP). Le projet vise également à favoriser la collaboration entre les responsables des RRTP nationaux pour rendre les trois systèmes de déclaration plus compatibles, de sorte que l'on puisse obtenir un aperçu plus précis des sources et des tendances en matière de rejets et de transferts de polluants à l'échelle continentale. La promotion du droit du public à l'information et la participation des intervenants ainsi que des autres parties intéressées sont d'autres éléments importants du projet. À l'échelle mondiale, la Commission collabore avec d'autres entités internationales [p. ex., l'OCDE, le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU)] afin de partager avec elles l'expérience acquise dans ce domaine et de contribuer à la mise sur pied et à l'utilisation des RRTP dans le monde entier.

Buts et objectifs

Le but premier de ce projet consiste à favoriser la réduction des rejets et transferts de polluants engendrés par les activités industrielles, en analysant et en publiant de l'information sur les quantités, les sources et les modes de manipulation des substances chimiques toxiques qui suscitent des préoccupations communes. Le projet vise également à améliorer la comparabilité des programmes nationaux de RRTP, ainsi qu'à favoriser l'accès du public et des groupes intéressés aux données des RRTP en vue de promouvoir l'amélioration de la qualité l'environnement.

Ses objectifs comprennent les suivants :

- Fournir en temps opportun un aperçu annuel et une analyse des données sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord par le biais des rapports de la série *À l'heure des comptes* et du site Web qui leur est consacré.
- Mettre en œuvre le *Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants nord-américains* et d'accroître ainsi la quantité d'information comparable sur ces rejets et transferts.
- Entreprendre des analyses spéciales afin d'approfondir les questions relatives à la pollution qui suscitent un intérêt particulier sur le continent.

- Amener les citoyens, les collectivités, la communauté universitaire, les secteurs public et privé et d'autres parties intéressées à utiliser les RRTP et leurs données afin de promouvoir l'amélioration de la qualité de l'environnement et de trouver des réponses aux questions d'ordre politique.
- Jouer un rôle prépondérant à l'échelle mondiale en tablant sur les compétences et l'expérience acquises en Amérique du Nord en matière de RRTP.

Résultats prévus

On prévoit que le projet stimulera la réduction des rejets et transferts de polluants, aidera les gouvernements à déceler des possibilités d'amélioration de leurs politiques et programmes, contribuera à renforcer les moyens d'action du public, en améliorant la sensibilisation et l'accès à l'information sur les sources et les modes de manipulation des substances chimiques toxiques résultant d'activités industrielles en Amérique du Nord.

Plus particulièrement, les résultats prévus comprennent les suivants :

- Un accès accru du public et des intervenants à des données de RRTP comparables pour l'ensemble de l'Amérique du Nord.
- Une meilleure compréhension des tendances relatives aux rejets et aux transferts de polluants ainsi que des causes des changements observés.
- Une comparabilité accrue des données des RRTP partout en Amérique du Nord.
- La mise en place au Mexique d'un RRTP pleinement fonctionnel, à déclaration obligatoire, dont les données seront publiquement accessibles.
- L'utilisation des données des RRTP à un plus grand nombre de fins par divers groupes (p. ex., le secteur privé, les ONG, les pouvoirs publics, le milieu universitaire).
- L'attribution d'une plus grande visibilité à l'expérience acquise en matière de RRTP en Amérique du Nord et le renforcement du soutien accordé à la mise sur pied et à l'utilisation des RRTP dans le monde entier, grâce à la participation de la CCE à diverses tribunes internationales qui s'intéressent aux RRTP.

Justification

Les RRTP fournissent des données sur la nature et la quantité des substances préoccupantes qui font l'objet de rejets ou de transferts par les établissements industriels et d'autres sources, ainsi que sur les endroits où s'effectuent ces rejets et transferts. Selon la résolution du Conseil de la CCE n°00-07, les RRTP « constituent des outils précieux en vue de gérer les substances chimiques de façon rationnelle, de favoriser l'amélioration de la performance environnementale, d'offrir aux citoyens un accès à l'information sur les polluants rejetés et transférés dans leur collectivité, d'aider les gouvernements à exercer un suivi des tendances, à révéler les progrès réalisés en matière de réduction de la pollution, à fixer des priorités et à évaluer les progrès accomplis à l'aide des politiques et des programmes environnementaux ».

Au cours de la dernière décennie, les RRTP et les questions connexes à la diffusion d'informations environnementales ont suscité de plus en plus d'intérêt dans le monde entier. Au nombre des principes et engagements pris dans le cadre du programme *Action 21*, lors de la réunion de 1992 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, on compte l'établissement d'inventaires des émissions et l'élaboration de programmes afin de favoriser l'application du droit à l'information du public et des travailleurs. En 1996, l'OCDE, dont sont membres les trois pays nord-américains, a publié une déclaration de son Conseil qui demande aux membres d'instaurer, d'établir et de publier des RRTP nationaux et de favoriser la comparabilité de ces registres et l'échange de données entre pays voisins. Le FISC a lui aussi axé ses activités sur les RRTP et organisé une réunion spéciale sur ces registres en octobre 2000. Un groupe de travail sur les RRTP a également été formé afin de donner suite à la *Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement*, dans le but d'élaborer un protocole sur les RRTP aux termes de cette convention. La participation de la CCE à ces activités internationales présente les avantages suivants : elle permet de partager l'expérience acquise en Amérique du Nord avec d'autres pays et régions; la Commission et les pays nord-américains peuvent tirer parti des travaux techniques à l'appui de la mise en œuvre des RRTP; l'Amérique du Nord peut contribuer au cadre stratégique évolutif sur les RRTP partout dans le monde.

L'Amérique du Nord est bien placée pour jouer un rôle de chef de file dans l'instauration et l'utilisation des RRTP aux échelles nationale et régionale. Chacun des trois pays dispose d'un programme de RRTP. Le *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis a permis de recueillir, pour la première fois, les données déclarées par les établissements industriels pour l'année 1987. Au Canada, les établissements ont commencé à faire de telles déclarations relativement à leurs rejets et transferts pour l'année 1993 dans le cadre de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). Au Mexique, les déclarations ont débuté en 1997 en vertu du *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants) d'application volontaire. Par l'intermédiaire de la CCE, les trois pays innovent en compilant et en analysant les données recueillies en vertu de ces programmes nationaux et en mettant cette information à la disposition du public nord-américain grâce aux rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* et au site Web sur ces rapports.

État d'achèvement

En mai 2002, la CCE a publié le sixième rapport annuel de la série *À l'heure des comptes* qui se fonde sur les rejets et les transferts de polluants effectués en 1999 à l'échelle du continent. Ce rapport fait état pour la première fois des tendances quinquennales en matière de rejets et de transferts. Il présente un survol et une analyse des données sur les rejets et les transferts que les établissements industriels nord-américains ont déclarés dans le cadre des programmes de RRTP nationaux. Depuis 2001, la Commission fournit également l'accès aux données des RRTP nord-américains par le biais du site Web *À l'heure des comptes en ligne*, qui comporte un moteur de recherche souple grâce auquel les utilisateurs peuvent produire leurs propres rapports personnalisés à partir des ensembles de données appariées utilisés pour les analyses des rapports de la série *À l'heure des comptes*.

Pour comparer ces données, dont la déclaration est assujettie à des prescriptions différentes, la CCE s'appuie sur des éléments que celles-ci ont en commun pour établir un ensemble de données appariées qui constitue la base de l'information et des analyses du rapport et du site Web connexe. Jusqu'à présent, ce rapport ne comprend que les données du Canada et des États-Unis, car on ne dispose pas encore de données comparables pour le Mexique. Depuis le début du projet de RRTP, la quantité de données comparables dans les RRTP canadien et américain a augmenté d'environ 50 %.

Récemment, le Mexique a accompli d'importants progrès dans la mise en œuvre de son programme de RRTP. En décembre 2001, le Congrès mexicain a adopté une loi instituant un RRTP à déclaration obligatoire, dont les données seront publiquement accessibles. Le Mexique est en train d'élaborer la réglementation requise pour l'application de ce programme. Au début de 2002, deux rencontres multisectorielles ont été organisées à Mexico, avec l'appui de la CCE, en vue d'assurer la participation des intervenants au peaufinage du RETC et une mise en commun de l'expérience acquise au Canada et aux États-Unis dans le domaine. À l'automne de 2002, des membres du personnel du RETC ont visité les bureaux du TRI et de l'INRP, ce qui a renforcé leurs capacités et facilité l'échange d'information et d'expertise entre les représentants des trois RRTP nationaux.

Pour établir les rapports de la série *À l'heure des comptes*, la CCE a mis en œuvre un vaste processus de consultation qui comporte la distribution d'un document de travail, une séance publique avec le Groupe consultatif multilatéral sur les RRTP formé d'intervenants des trois pays, la formulation d'observations et la rédaction d'une réponse à ces observations. Le projet a tiré parti de la contribution et des suggestions formulées dans le cadre de ce processus de consultation. En décembre 2001, le Groupe consultatif a discuté de la possibilité d'établir des liens entre le projet de RRTP et d'autres secteurs de programme de la CCE, notamment la GRPC, la biodiversité, la santé des enfants et l'environnement, le FNACE et la qualité de l'air. La réunion a été tenue conjointement avec une consultation publique sur la création d'un inventaire nord-américain des polluants atmosphériques courants, organisée par les responsables du projet sur la qualité de l'air. Les 16 et 17 octobre 2002, le Groupe consultatif s'est également réuni à Cuernavaca (Mexique) de concert avec les responsables du projet de GRPC, afin d'examiner plus en détail les liens possibles entre les deux projets, particulièrement en ce qui concerne le mercure, les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène.

Au cours de leur IV^e session ordinaire tenue en juin 1997, les membres du Conseil ont adopté la résolution n° 97-04, intitulée *Promotion de la comparabilité des registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP)*, par laquelle les trois gouvernements s'engagent à rendre les RRTP davantage comparables, tout en reconnaissant que chaque pays a mis au point son propre processus de collecte et d'utilisation des données sur l'environnement. Depuis lors, les responsables des trois programmes nationaux de RRTP ont travaillé ensemble, secondés par le Secrétariat, à déterminer les possibilités d'amélioration de la comparabilité des RRTP nationaux. En juin 2000, le Conseil de la CCE a adopté la résolution n° 00-07 dans laquelle il établit un ensemble d'éléments qui sont à la base de l'efficacité des RRTP; il y convient également de continuer de déployer des efforts individuels et collectifs destinés à promouvoir ces registres, notamment l'accès du public aux données qu'ils contiennent et leur utilisation aux échelles nationale, régionale et internationale.

Activités en 2003 – Aperçu

Réunion annuelle du Groupe consultatif

La réunion publique annuelle du Groupe consultatif se tiendra à l'automne de 2003 et servira de tribune au public et aux groupes intéressés pour exprimer leur opinion sur les améliorations à apporter à la série *À l'heure des comptes*, ce qui touche le rapport, le site Web et les analyses spéciales. Cette réunion offrira également aux parties intéressées de toute l'Amérique du Nord l'occasion de partager de l'information et d'examiner un ou plusieurs sujets connexes aux RRTP.

Établissement et publication des rapports de la série *À l'heure des comptes*

En 2003, il est prévu de publier le rapport sur les données de 2000, de préparer celui sur les données de 2001 et de planifier celui sur les données de 2002. On s'efforcera, dans la mesure du possible, d'y inclure des données recueillies dans le cadre du programme mexicain de RRTP.

Exploitation, mise à jour et développement du site Web des rapports de la série *À l'heure des comptes*

La CCE actualisera les ensembles de données du site Web des rapports de la série *À l'heure des comptes* et entreprendra une phase de développement afin d'améliorer l'utilité de ce site en tenant compte des ressources disponibles et des observations des utilisateurs.

Facilitation des mesures d'amélioration de la comparabilité des RRTP

Le Secrétariat travaillera de concert avec les responsables des programmes nationaux de RRTP afin de réaliser des progrès dans la mise en œuvre du *Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants nord-américains*, que le Conseil a adopté en juin 2002. Ces travaux comprennent l'organisation de téléconférences périodiques et la tenue d'au moins une réunion, de même que l'octroi de contrats en vue de l'établissement des rapports spéciaux et/ou des analyses.

Promotion de l'utilisation et de l'interprétation des données des RRTP et de leur accès

Le projet de RRTP continuera de promouvoir l'application de ces registres et de leurs données aux problèmes environnementaux actuels. Les résultats des projets entrepris en 2001–2002 par le Groupe spécial sur l'utilisation des données des RRTP seront activement diffusés. La CCE lancera une demande d'exposés en vue d'une conférence sur l'utilisation des données des RRTP, que l'on organisera en 2004 pour faire suite à l'atelier des représentants du milieu universitaire tenu en mars 2002. La Commission prendra également des mesures pour intensifier l'utilisation du site Web *À l'heure des comptes en ligne*, qui offre aux utilisateurs un mode d'accès souple aux données des RRTP nord-américains.

Soutien à la mise en œuvre du RRTP du Mexique

Afin de soutenir la mise en œuvre par le Mexique d'un programme de RRTP à déclaration obligatoire et à données publiquement accessibles, le Secrétariat de la CCE, en collaboration avec les responsables des programmes de RRTP des trois pays, fournira une aide au titre du renforcement des capacités des responsables du RRTP mexicain (le RETC). Comme le prescrit le Conseil dans sa résolution n° 02-05, le soutien sera axé sur les éléments suivants : la collecte et le traitement des données; la qualité des données; l'utilisation des données des RRTP pour faciliter les améliorations à la qualité de l'environnement; l'accès du public aux données du RETC par substance chimique et par établissement. Au nombre des activités prévues, on compte la prestation de services de consultation au RETC et la facilitation de l'échange d'information et de la mise en commun de l'expérience acquise à l'échelle trinationale.

Examen de la possibilité de mettre sur pied un programme trilatéral préconisant la réduction des rejets et transferts de substances toxiques

Dans sa résolution n° 02-05, le Conseil chargeait le Secrétariat de travailler avec les Parties à examiner les moyens d'encourager les établissements nord-américains à réduire les rejets et transferts de substances qui suscitent des préoccupations communes; il ajoutait que ces moyens pourraient comprendre l'établissement d'un programme-défi trilatéral faisant fond sur les expériences réussies avec le Programme 33/50 des États-Unis, le programme canadien Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) et d'autres programmes connexes. La mise en œuvre d'un programme-défi de ce genre serait planifiée de manière à coïncider avec l'entrée en vigueur de la déclaration obligatoire de données au RRTP du Mexique. En 2003, les activités seront axées sur l'élaboration d'options relatives au programme-défi, en collaboration avec les représentants des RRTP nationaux, les intervenants intéressés ainsi que les responsables des projets de GRPC et de prévention de la pollution.

Coordination des travaux relatifs aux RRTP et aux activités générales de sensibilisation avec ceux de l'OCDE et d'autres menés à l'échelle internationale

Constatant l'intérêt croissant que suscitent les RRTP à l'échelle mondiale et la possibilité que l'Amérique du Nord joue un rôle de chef de file dans ce domaine, la CCE continuera de coordonner davantage ses travaux à ceux de l'OCDE et d'organes compétents de l'ONU, de même qu'à ceux menés dans d'autres régions et pays. Cela comprendra la participation de la CCE à des réunions et activités du groupe de coordination des RRTP dans le cadre du Programme interorganisations pour la GRPC, du Groupe de travail de l'OCDE sur les techniques d'évaluation des rejets de polluants et du Groupe de travail sur les RRTP (réunions organisées par le Secrétariat de la Convention d'Aarhus), ainsi que la réalisation de travaux préparatoires en vue de la quatrième rencontre du FISC, qui aura lieu en novembre 2004.

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Réunion annuelle du Groupe consultatif.	50 000
Activité 2 Analyse des données et établissement du rapport.	150 000
<i>Sous-activité 1</i> À l'heure des comptes 2001 (<i>phase II</i>).	110 000
<i>Sous-activité 2</i> À l'heure des comptes 2002 (<i>phase I</i>).	40 000
Activité 3 Correction, traduction, impression et diffusion des rapports <i>À l'heure des comptes</i> (données de 2000 et de 2001).	150 000
Activité 4 Exploitation, mise à jour et développement du site Web du rapport.	15 000
Activité 5 Facilitation des mesures d'amélioration de la comparabilité des RRTP.	18 000
Activité 6 Promotion de l'utilisation et de l'interprétation des données des RRTP et de leur accès.	18 000
Activité 7 Soutien à la mise en œuvre du RRTP au Mexique.	30 000
Activité 8 Examen de la possibilité de mettre sur pied un programme trilatéral préconisant la réduction des rejets et transferts de substances toxiques.	4 00
Activité 9 Coordination des travaux relatifs aux RRTP et aux activités générales de sensibilisation avec ceux de l'OCDE et d'autres menés à l'échelle internationale.	10 000
Ressources nécessaires	445 000
2004–2005	
Activité 1 Réunion annuelle du Groupe consultatif.	
Activité 2 Analyse des données et établissement du rapport <i>À l'heure des comptes 2001</i> – publication au début de 2004; <i>À l'heure des comptes 2002</i> – établissement en 2004 et publication à l'hiver 2004–2005; <i>À l'heure des comptes 2003</i> – planification en 2004 et publication en 2005.	
Activité 3 Correction, traduction, impression et diffusion du rapport <i>À l'heure des comptes</i> .	
Activité 4 Supplément spécial : En 2004, la CCE établira un rapport spécial sur un thème présentant un intérêt particulier, que le Secrétariat choisira en tenant compte des suggestions du Groupe consultatif ainsi que des commentaires formulés et des intérêts manifestés par les représentants des RRTP nationaux.	
Activité 5 Exploitation, mise à jour et développement du site Web du rapport (chaque année).	
Activité 6 Facilitation des mesures d'amélioration de la comparabilité des RRTP : Le Secrétariat de la CCE continuera de travailler en collaboration avec les responsables des programmes nationaux de RRTP afin de mettre en œuvre le <i>Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants nord-américains</i> . À la fin de 2004 et au début de 2005, on effectuera une mise à jour de ce plan d'action que l'on soumettra à l'approbation du Conseil en juin 2005.	
Activité 7 Promotion de l'utilisation et de l'interprétation des données des RRTP et de leur accès : La CCE poursuivra ses activités dans ce domaine. En 2004, elle organisera une conférence sur l'utilisation des données des RRTP qui permettra à des représentants du milieu universitaire, du milieu étudiant, du secteur privé et des ONG, ainsi qu'à d'autres intéressés, de mettre en commun leur expérience quant à l'utilisation de ces données dans des contextes variés en vue de résoudre des problèmes et défis environnementaux.	
Activité 8 Programme trilatéral préconisant la réduction des rejets et transferts de substances toxiques : Compte tenu des options élaborées en 2003, un programme-défi trilatéral visant à promouvoir la réduction des rejets et transferts de substances toxiques sera entrepris en 2004 ou 2005, en fonction de la disponibilité, au Mexique, de données de RRTP à déclaration obligatoire ventilées par établissement.	
Activité 9 Coordination des travaux relatifs aux RRTP et aux activités générales de sensibilisation avec ceux de l'OCDE et d'autres menés à l'échelle internationale : La CCE continuera de collaborer avec l'OCDE, les organes compétents de l'ONU ainsi que d'autres régions et pays en ce qui concerne les travaux liés aux RRTP, et mènera des activités générales de sensibilisation. Elle participera à la quatrième rencontre du FISC qui aura lieu en Thaïlande en novembre 2004.	

En juin 2002, le Conseil a adopté le *Plan d'action en vue d'améliorer la comparabilité des registres des rejets et des transferts de polluants nord-américains* par le biais de sa résolution n° 02-05. Ce plan d'action indique les domaines dans lesquels la comparabilité des trois programmes devrait être améliorée et énonce les mesures que devraient prendre les trois gouvernements à cette fin.

Participation du public

La consultation et la collaboration des intervenants et des groupes d'intéressés, dont les secteurs public et privé, les groupes de défense de l'intérêt public, le milieu universitaire et autres, constituent deux éléments essentiels du programme de RRTP. Le Groupe consultatif multilatéral, composé de représentants de divers groupes et de particuliers des trois pays, a apporté son aide en orientant l'établissement des rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* et la réalisation d'autres aspects du présent projet. Ce groupe compte actuellement plus de 200 membres des trois pays, dont des représentants du secteur privé et d'universités, ainsi que des avocats spécialistes de l'environnement et de la santé publique, des militants communautaires, des représentants des gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux et d'administrations locales, des chercheurs, des analystes politiques et des citoyens. Un certain nombre de ces groupes et particuliers ont décidé de participer directement à la réalisation des activités du projet, notamment par le biais du groupe spécial sur les RRTP. Les personnes désireuses de faire partie du Groupe consultatif sont invitées à en faire part au Secrétariat de la CCE.

Bien que le public soit invité à formuler des observations en tout temps sur le projet, il existe une procédure de consultation structurée en vue de l'établissement des rapports annuels qui comporte les étapes suivantes :

- La diffusion d'un document de travail exposant les divers éléments à choisir en ce qui concerne le contenu et la présentation du prochain rapport.
- La sollicitation d'observations auprès du Groupe consultatif et d'autres parties intéressées dans le cadre d'une réunion publique et d'un processus de formulation d'observations par écrit.
- La rédaction d'une réponse aux observations, qui résume ces dernières et expose l'approche préconisée par la CCE à la lumière du point de vue des intervenants.

Afin de tenir pleinement compte de l'opinion du public, les consultations se déroulent au début du processus, avant l'établissement du rapport.

En participant à des réunions et conférences pertinentes (aux échelons international, régional, national et local) et/ou en y présentant ses publications sur les RRTP, de même qu'en canalisant l'information par le biais des réseaux existants, la CCE contribue à améliorer la sensibilisation aux données des RRTP et l'accès à ces données du fait qu'elle rejoint une plus vaste gamme de particuliers ou de groupes potentiellement intéressés.

Renforcement des capacités

L'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre du RRTP mexicain demeure une priorité pour les responsables du projet de RRTP nord-américain en vue d'améliorer la comparabilité des données sur chaque substance et sur chaque établissement à l'échelle du continent. Les activités ont été axées

sur le renforcement des capacités techniques des secteurs public et privé relativement aux déclarations de rejets et à la gestion des données recueillies, sur la sensibilisation du public aux RRTP et l'élargissement de l'accès à l'information, sur le soutien des activités pertinentes réalisées par des groupes environnementalistes. En 2003, on mettra l'accent sur la prestation d'une aide au Mexique dans les domaines suivants : la collecte et le traitement des données, la qualité des données, l'utilisation des données des RRTP pour faciliter les améliorations à la qualité de l'environnement.

Partenaires et/ou participants prévus

La CCE collaborera avec les groupes et organismes suivants :

- les représentants des programmes nationaux de RRTP et d'autres fonctionnaires;
- les ONG, les associations industrielles, les entreprises, les chercheurs, les universitaires et les citoyens, en particulier ceux qui font partie du Groupe consultatif;
- les organisations internationales qui ont entrepris des travaux connexes (particulièrement l'OCDE, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le PNUE, la CEE-ONU).

Liens avec d'autres projets de la CCE

Les RRTP peuvent s'avérer précieux pour connaître et suivre les progrès réalisés à l'égard de divers enjeux environnementaux. La CCE cherche des possibilités de promouvoir de telles utilisations des RRTP et l'application des données appariées recueillies au cours du projet dans le cadre de certaines des activités qu'elle réalise : la GRPC, la santé des enfants et l'environnement, la qualité de l'air, la biodiversité, le droit et les politiques de l'environnement, la restructuration du secteur de l'électricité, le rapport sur l'état de l'environnement.

Étant donné le nombre de points communs entre les travaux liés aux RRTP et le projet d'établissement d'un inventaire des polluants atmosphériques courants, menée par les responsables du projet de la CCE sur la qualité de l'air, on continuera d'assurer une étroite coordination et l'échange d'information entre ces deux projets.

Les projets de RRTP et de GRPC offrent aussi de plus en plus de possibilités de mise en relation, notamment en raison du fait que, d'année en année, les programmes nationaux de RRTP s'appliquent à des substances additionnelles ou prévoient un abaissement des seuils de déclaration pour certaines substances visées par le programme de GRPC. C'est le cas des dioxines et furanes et du mercure, ce qui rend les RRTP encore plus utiles pour suivre les progrès réalisés en vue de réduire les rejets et transferts de ces substances d'intérêt prioritaire qui suscitent des préoccupations communes. Les liens entre les deux projets ont été le thème central des discussions tenues lors de la réunion conjointe des responsables du programme de GRPC et du Groupe consultatif sur les RRTP, qui a eu lieu en octobre 2002.

Les responsables du projet de RRTP travailleront en collaboration avec ceux des projets de GRPC et de prévention de la pollution en vue de concevoir un programme-défi nord-américain préconisant la réduction des rejets et transferts de substances toxiques.

3.4.1 Renforcement des capacités de prévention de la pollution

Sommaire du projet

La prévention de la pollution est une stratégie qui s'est révélée fructueuse dans les efforts pour réduire les charges de polluants industriels tout en accroissant la productivité et la compétitivité.

La CCE a entrepris plusieurs projets pour promouvoir l'application de mesures de prévention de la pollution dans le secteur industriel en Amérique du Nord. Elle a notamment fait le bilan des activités dans ce domaine, entrepris des études de cas pour démontrer les avantages de la prévention de la pollution, soutenu la diffusion d'informations sur la prévention de la pollution, établi des sources de financement pour l'exécution de ces projets.

Le présent projet est destiné à compléter et à consolider les diverses activités que la CCE a entreprises jusqu'à présent en visant le renforcement des liens qui unissent différents intervenants nord-américains dans le domaine de la prévention de la pollution et en tablant sur le *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution).

Buts et objectifs

Le principal but du projet consiste à favoriser la mise en place de mesures de prévention de la pollution dans le cadre des activités économiques en Amérique du Nord, et de renforcer les capacités du Mexique de répandre ce principe de prévention en tirant parti de celles dont disposent déjà le Canada et les États-Unis.

Ses objectifs sont plus précisément les suivants :

- Promouvoir l'utilisation de techniques et de technologies de prévention de la pollution dans les PME du Mexique et soutenir le renforcement de leur capacité de gestion de l'environnement.
- Faciliter l'application de mesures de prévention de la pollution dans les établissements industriels en offrant à ces derniers l'assistance technique, l'information et le financement nécessaires pour réaliser des projets de cette nature.
- Consolider la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.
- Renforcer les liens entre les tables rondes du Canada, du Mexique et des États-Unis sur la prévention de la pollution et leurs activités concertées.
- Étudier, selon les besoins, les possibilités de collaboration avec les tables rondes sur la prévention de la pollution ainsi qu'avec d'autres organisations pertinentes en rapport avec la mise en place du réseau d'information pour la prévention de la pollution en Amérique du Nord.

- Contribuer à un atelier de la CCE qui sera organisé par les responsables du projet sur les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) (secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement), atelier qui portera sur la mise en œuvre de SGE dans les PME et qui aura pour objet de répertorier et de mettre à profit les expériences régionales et les enseignements tirés de ces expériences.
- S'appliquer à ce que le Fiprev devienne autonome sur le plan financier et qu'il continue à soutenir les projets visant à prévenir la pollution dans les PME du Mexique.
- Favoriser la mise en place de mécanismes destinés à accroître les ressources financières du Fonds et à l'associer aux activités de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.

Justification

Lorsque les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont signé l'ANACDE, en 1993, l'un de leurs principaux objectifs consistait à promouvoir la mise en œuvre de pratiques et de politiques de prévention de la pollution. En vertu du paragraphe 10(2) de l'Accord, la CCE est habilitée à formuler des recommandations sur les stratégies et techniques de prévention de la pollution à appliquer pour satisfaire aux dispositions de l'Accord. Néanmoins, le pourcentage d'entreprises nord-américaines qui ont instauré des programmes de prévention de la pollution est encore faible. Afin d'encourager ce type d'initiatives, il convient de renforcer les mécanismes d'échange d'informations à ce sujet en Amérique du Nord et d'offrir un soutien technique et financier aux PME du continent.

Pour ce faire, on a consolidé les liens entre la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique et les tables rondes du Canada et des États-Unis de façon à tirer parti de l'expérience acquise dans divers secteurs, de l'établissement de synergies et de l'amélioration d'activités grâce à la mise en relation de diverses organisations, institutions et sociétés nord-américaines qui se consacrent à ce domaine. L'échange de leurs expériences facilite encore plus la mise sur pied d'activités de prévention de la pollution sur le continent.

Le Fiprev, qui a été créé par la CCE, la *Fundación Mexicana para la Innovación y Transferencia de Tecnología en la Pequeña y Mediana Empresa* (Funtec, Fondation mexicaine pour les innovations et les transferts de technologies dans les PME) et la *Confederación de Cámaras Industriales* (Concamin, Confédération des chambres industrielles du Mexique), a pour objectif d'appliquer la résolution du Conseil n° 96-12.

À Ottawa, en juin 2002, le Conseil de la CCE a exprimé son intérêt et son soutien à l'égard du Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution (le « Partenariat nord-américain »), ainsi que son intention de définir de futurs domaines de travail à ce sujet, en mettant plus particulièrement l'accent sur les domaines dans lesquels la CCE peut apporter une valeur ajoutée aux activités de prévention de la pollution proposées par les tables rondes.

État d'achèvement

En 1995, la CCE a mené une étude visant à évaluer l'état des activités de prévention de la pollution en Amérique du Nord. Cette étude a permis de recommander une série de mesures aux trois pays en tenant toutefois compte de leurs différences sur les plans de l'économie et du développement. Elle a aussi permis de conclure que les activités entreprises par des institutions en vue d'encourager la prévention de la pollution sont bien organisées au Canada, alors qu'elles le sont raisonnablement aux États-Unis et qu'elles ne font que débiter au Mexique. Le fait de ne pas entreprendre davantage d'activités de ce genre est surtout dû à des lacunes en matière d'information, de technologie et de financement.

Pour pallier cette situation, les auteurs de l'étude ont formulé les recommandations suivantes :

- Promouvoir l'échange d'informations afin que les activités de prévention en cours ne soient pas menées de façon isolée.
- Apporter un soutien technique aux activités de prévention de la pollution.
- Mettre sur pied des projets qui montrent aux entrepreneurs les avantages que procurent les activités de prévention de la pollution.
- Offrir des mécanismes de financement adéquats pour ce type de projets.
- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques industrielles qui incitent les entreprises à établir des relations et des liens productifs et à appliquer des principes de prévention de la pollution.

La CCE a suivi ces recommandations en entreprenant des activités qu'elle a regroupées, pour la plupart, en 1998. Les nombreuses études qu'elle a menées dans divers secteurs industriels ont révélé que ce genre de mesures procurait des avantages économiques et environnementaux.

La CCE a lancé dix projets pilotes, entre 1996 et 1998, dans le but de démontrer les avantages que les techniques et technologies de prévention de la pollution peuvent procurer sur les plans économique et environnemental : deux dans des tanneries, un dans une verrerie, un dans une usine de peinture, deux dans des fonderies, deux dans des usines de résines synthétiques, un dans une usine de fils métalliques et un dans une usine d'huiles végétales comestibles.

Donnant suite à la résolution du Conseil n° 96-12, la CCE a créé, en septembre 1996, un fonds pilote pour les projets destinés à prévenir la pollution dans les PME du Mexique et apporté un soutien technique à ce fonds qu'administre la Funtec. Les deux institutions se sont engagées à doter le Fiprev d'un capital initial d'environ 1 000 000 \$US entre 1996 et 2001. D'autres organisations ajouteront à ce capital par le biais de dons que le Comité technique du Fiprev devra préalablement approuver.

Selon le programme de la CCE pour 2002, 30 autres prêts auront été accordés à la fin de 2002. Jusqu'en novembre 2002, le Fiprev a accordé 48 prêts totalisant environ 1,15 million de dollars américains. Sur l'ensemble des projets financés, 35 visaient le secteur du tannage; les autres visaient les secteurs de l'alimentation, de la fonte, de la galvanoplastie, du nettoyage à sec, de la céramique, des produits chimiques et de la métallurgie. Plusieurs demandes de financement sont également à l'étude, principalement dans les secteurs du tannage et de la galvanoplastie.

En novembre 2002, les remboursements complets de crédit s'élevaient à environ 550 000 \$US en capital, plus 176 000 \$US en intérêts, conformément aux calendriers de paiements. Les avantages cumulatifs de ces projets sont les suivants : des économies d'eau de 185 100 mètres cubes, une réduction des rejets de substances chimiques de 3 547 tonnes et des économies de 1,36 million de dollars américains.

Le Fiprev est administré par un comité technique coprésidé par le président de la Concamin et le directeur du bureau de liaison de la CCE à Mexico; il comprend des représentants du Conseil canadien pour le commerce international (CCCI) et son pendant américain, l'*US Council for International Business* (USCIB). Il comprendra également des représentants d'organismes donateurs lorsque ceux-ci le financeront. Ce comité prend les principales décisions concernant le Fiprev.

Le Comité technique a créé un comité directeur relevant du directeur exécutif de la Funtec et d'un représentant de la CCE. Le comité directeur aide le Comité technique à évaluer les demandes de prêts et les projets, de même qu'à coordonner l'ensemble des activités du Fonds.

Les actifs du Fonds augmenteront sous peu, avec une contribution de plus de 265 000 \$US provenant du ministère de l'Économie du Mexique. Par ailleurs le Fiprev s'apprête à signer un contrat avec la *Nacional Financiera* (Nafin) aux termes duquel le Fiprev aura accès à des fonds provenant de cette banque à hauteur de 1 million de dollars. Les ressources du Fiprev s'élèvent à plus de 3 millions de dollars américains.

La promotion de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique est une activité auxiliaire à celles de la CCE; elle a pour but de promouvoir la mise en œuvre d'activités de prévention dans le secteur de la production du pays. Le Comité directeur de la Table ronde est constitué de treize membres représentant les secteurs public et privé, des universités, des groupes de citoyens et des organismes de financement. Ses cinq groupes de travail se consacrent aux domaines des politiques, de la sensibilisation et de la formation, des outils de prévention de la pollution, du financement et de la promotion, comprennent une centaine de représentants de la société mexicaine. Grâce au projet et au soutien de la CCE, les tables rondes du Canada, du Mexique et des États-Unis sur la prévention de la pollution s'emploient présentement à en arriver à une approche concertée de l'élaboration de politiques de prévention de la pollution en Amérique du Nord.

La Table ronde a tenu cinq réunions nationales jusqu'ici. La dernière a eu lieu à Guanajuato du 17 au 20 septembre 2002. Elle est en train d'établir des liens avec les tables rondes régionales sur la prévention de la pollution au Mexique afin d'accroître ses capacités de mener ces activités dans d'autres régions du pays.

Une déclaration publique concernant la coopération entre les tables rondes nord-américaines sur la prévention de la pollution a été émise pendant la réunion nationale de la Table ronde canadienne tenue à Québec, en avril 2002. Dans cette déclaration, on précise que les trois organisations, en collaboration avec la CCE, établiront une politique sur la prévention de la pollution, travailleront au renforcement des capacités, favoriseront la participation des différents intervenants et dirigeront les mesures environnementales mises en œuvre sur tout le continent. La mission du Partenariat nord-américain consiste à promouvoir la protection de l'environnement par le biais de la prévention de la pollution. Les buts visés sont les suivants :

- (i) promouvoir l'adoption d'une politique de prévention de la pollution dans chaque pays et à l'échelle continentale;
- (ii) partager l'information, les ressources destinées à la sensibilisation et les ressources humaines;
- (iii) accroître les ressources techniques et financières affectées à la mise en œuvre des programmes de prévention de la pollution en Amérique du Nord.

Des représentants des trois tables rondes nationales se sont rencontrés à Guanajuato, pendant la réunion annuelle de la Table ronde sur la pré-

vention de la pollution au Mexique, et ont convenu de créer un comité directeur composé d'un représentant de chaque table ronde nationale, d'un représentant du gouvernement fédéral de chaque pays et d'un représentant de la CCE; des remplaçants doivent être pré-désignés afin d'assurer la continuité. Le Comité directeur dirigera la mise en œuvre des activités; les représentants gouvernementaux offriront une orientation et un appui et tiendront les remplaçants au fait des développements; les représentants des tables rondes se chargeront des diverses activités et le Secrétariat, par son intervention, constituera une valeur ajoutée. D'autres intervenants, issus par exemple du secteur industriel, des ONG de l'environnement, d'autres paliers administratifs et de la communauté universitaire, seront invités à participer aux discussions au besoin; on tiendra compte de leur opinion dans le processus décisionnel. Les réunions du Partenariat nord-américain coïncideront avec celles des tables rondes; chaque pays organisera et facilitera à tour de rôle des téléconférences qui devront avoir lieu au moins tous les trois mois. La première téléconférence a eu lieu le 26 novembre 2002; elle a été organisée par le Canada et a permis de définir le programme pour 2003. L'exercice de planification des activités à entreprendre en 2003 devrait doter le programme d'une vision à long terme, une fois que le Partenariat nord-américain aura eu l'occasion de s'affirmer en tant que nouvelle entité.

Activités en 2003 – Aperçu

Les activités prévues en 2003 viseront à compléter et à regrouper celles que la CCE a entreprises jusqu'à maintenant en matière de prévention de la pollution. La Commission continuera de favoriser la coopération entre les organisations membres de la Table ronde nord-américaine et de soutenir le renforcement de la Table ronde mexicaine. Elle cherchera aussi à diversifier les sources de financement de cette dernière, et des tables rondes régionales seront établies (notamment à la frontière américano-mexicaine), de même que des partenariats entre les divers membres des groupes de travail. Le soutien à la Table ronde mexicaine se concrétisera par un coparrainage de son assemblée annuelle ainsi que par la facilitation des activités au sein de ses groupes de travail.

Avec l'appui de la CCE, le Comité directeur se réunira durant les activités de chaque Table ronde nationale et tiendra des téléconférences — au moins tous les trois mois — afin de mettre de l'avant des projets communs à l'échelle de la région. Les États-Unis, en tant que pays hôte, organiseront la première téléconférence de 2003, qui doit avoir lieu le 11 février.

En collaboration avec les tables rondes sur la prévention de la pollution et d'autres organisations, le Partenariat nord-américain :

- 1) mettra en place un réseau d'information sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord et améliorera le site Web actuel du *Pollution Prevention World Information Network* (P2WIN, Réseau mondial d'information sur la prévention de la pollution) (<http://www.p2win.org>) en mettant l'accent sur le Canada, le Mexique et les États-Unis;
- 2) organisera au moins trois séances annuelles de formation sur le *Pollution Prevention Global Information Network* (Réseau planétaire d'information sur la prévention de la pollution), à l'occasion de l'assemblée annuelle de chaque table ronde;
- 3) dressera la liste des organisations qui peuvent faciliter l'échange d'informations entre les trois pays;
- 4) coopérera dans le domaine de la prévention de la pollution reliée aux activités et aux industries de la mise au rebut du matériel électronique. Il contribuera également à la décentralisation des activités de prévention de la pollution au Mexique par le biais de centres régionaux, de même qu'à l'examen de la possibilité de mettre en place des SGE dans les PME. À cette fin, le Partenariat nord-américain fournira aux propriétaires et gestionnaires de PME des exemples concrets de mise en œuvre de SGE. L'atelier que la CCE organisera sur le sujet sera le fruit de la collaboration entre le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement) et du Partenariat nord-américain, et qui se fondera sur les activités en cours dans les secteurs privé et public à cet égard.

La CCE travaillera de concert avec des représentants des gouvernements fédéral et étatiques, du secteur industriel et d'ONG du Mexique en vue d'établir des liens entre les tables rondes régionales et la Table ronde nationale. Elle renforcera ainsi les capacités de prévention de la pollution dans d'autres régions du pays et facilitera la recherche, l'obtention et la coordination de fonds pour un certain nombre d'activités en cours, notamment dans les domaines des vérifications environnementales et des SGE, de la synergie des sous-produits et des stratégies de gestion des déchets dangereux.

Le Fiprev continuera de recevoir de l'aide et du financement dans le cadre d'activités destinées à favoriser et à financer la réalisation de projets de prévention de la pollution dans les PME. On prendra aussi les mesures nécessaires afin de mettre en corrélation le Fiprev et les efforts régionaux en vue de mettre sur pied une table ronde sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord.

Activités en 2003 – Aperçu

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Collaboration entre les tables rondes sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord.	30 000
<i>Sous-activité 1</i> Groupe trinational sur la politique de prévention de la pollution en Amérique du Nord.	30 000
Activité 2 Soutien à la consolidation de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.	35 000
<i>Sous-activité 1</i> Renforcement de la Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.	20 000
<i>Sous-activité 2</i> Établissement de liens entre la Table ronde nationale sur la prévention de la pollution au Mexique et les tables rondes régionales connexes de manière à étendre la portée du projet.	15 000
Activité 3 Promotion de la bonne intendance de l'environnement par les entreprises.	45 000
<i>Sous-activité 1</i> Collaboration avec les tables rondes sur la prévention de la pollution ainsi qu'avec d'autres organisations pertinentes en vue de la mise en place du réseau d'information pour la prévention de la pollution en Amérique du Nord, ce qui pourrait donner lieu aux activités suivantes : – amener les membres de la Table ronde mexicaine, du Pollution Prevention Resource Exchange (Échange de ressources sur la prévention de la pollution) et d'autres organisations pertinentes faisant partie du groupe consultatif du P2WIN et du Comité technique à entretenir un dialogue continu; – offrir aux membres des trois tables rondes nationales des séances de formation afin de démontrer les capacités du P2WIN et du réseau de tables rondes et de recevoir leur rétroaction sur la façon dont les gens peuvent contribuer à ces réseaux; – animer des séances de réflexion auxquelles seraient invitées les personnes qui partagent de l'information, afin que l'on puisse déterminer de quelle façon ce partage peut être amélioré. Les personnes invitées devraient représenter leur propre table ronde et bien connaître ses besoins; il y aurait aussi des fournisseurs d'information, des membres du groupe consultatif du P2WIN et du Comité technique; – établir des liens avec les groupes de travail mexicains et faire état de leurs activités sur le site Web du P2WIN; créer une infrastructure pour le partage d'information et la collaboration sur des enjeux de portée générale; – renforcer l'infrastructure technique servant à l'échange de nouvelles entre les trois tables rondes nationales et collaborer avec chaque table ronde afin d'améliorer la collecte et le formatage des nouvelles et l'accès à celles-ci; – développer le site Web du P2Win afin d'y intégrer d'autres langues que l'anglais, en traduisant ses principaux éléments en français et en espagnol.	25 000
<i>Sous-activité 2</i> Promotion de la mise en œuvre de SGE dans les PME du secteur de l'électronique, par le biais d'associations industrielles et des chaînes d'approvisionnement en produits et services écologiques des grandes sociétés, par exemple.	20 000
Activité 4 Aide au Fiprev.	7 000
<i>Sous-activité 1</i> Campagne de promotion du Fiprev au sein des PME par l'entremise de la Funtec et de la Concamin, et parrainage de deux réunions du Comité technique du Fiprev, de trois réunions de son Comité directeur et de deux réunions avec des donateurs potentiels. La CCE cherchera également à obtenir des contributions au Fonds de la part de grandes sociétés et de fondations, et à faire en sorte que la Table ronde prenne sa relève à l'égard du Fiprev.	7 000
Ressources nécessaires	117 000

Participation du public

On a accordé une place importante à la participation du public à ce projet, qui donne en réalité suite à une recommandation d'un groupe trinational de spécialistes chargés d'examiner un document sur les stratégies de prévention de la pollution. Diverses associations industrielles et des gens d'affaires ont facilité l'élaboration d'études de cas en y prenant part. À certains égards, on a pu compter sur la participation d'étudiants d'établissements locaux d'enseignement supérieur auxquels on doit un grand nombre des recommandations formulées à la suite de ces études.

En raison du caractère du projet de table ronde, on prévoit susciter la participation de pratiquement tous les secteurs de la société. On peut également entrer en communication avec les Tables rondes sur leur site Web respectif; les formalités d'adhésion varient de l'une à l'autre.

Le Comité technique qui régit le Fiprev regroupe des financiers, des universitaires, des industriels et des spécialistes gouvernementaux. En outre, son comité directeur rassemble des représentants de divers secteurs (gouvernement fédéral, administrations locales, universités, banques, entreprises). On peut se renseigner sur les activités du Fiprev en consultant le site Web de la Funtec, à l'adresse <<http://www.funtec.org.mx>>, ou en communiquant avec son personnel.

Renforcement des capacités

Le projet est entièrement orienté sur le renforcement des capacités, tant pour appuyer l'application de mesures de prévention de la pollution dans les PME que pour créer les mécanismes financiers qui permettront de soutenir les activités auxquelles cette application donnera lieu. En outre, à la demande des tables rondes du Canada, du Mexique et des États-Unis sur la prévention de la pollution, on a ajouté un autre volet au projet, soit la modification des politiques régionales de prévention de la pollution en vue de promouvoir et de faciliter le recours à ces approches dans les activités de production en Amérique du Nord.

Dans les projets de démonstration, on a sollicité la participation d'entrepreneurs, d'ingénieurs du secteur privé et, dans certains cas, d'étudiants dont le programme d'étude est lié aux méthodes de prévention de la pollution, afin de leur montrer comment répertorier, évaluer et mettre en œuvre ces activités. Les participants ont ainsi eu l'occasion d'apprendre sur le tas, ce qui devrait les inciter à continuer de mettre en œuvre des activités de prévention de la pollution, même lorsque les consultants ne seront plus sur place.

Par ailleurs, le partenariat que forment les tables rondes établit et renforce des liens qui facilitent la circulation de l'information sur la promotion et l'application efficace des mesures de prévention et favorise la mise sur pied de projets concertés plus fructueux.

Enfin, le Fiprev aide le Mexique à promouvoir la prévention de la pollution en offrant des prêts à des taux compétitifs aux PME qui ont besoin d'un soutien financier pour pouvoir mettre en œuvre des activités de prévention.

Résultats prévus

La Table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique est censée donner les résultats et avantages suivants :

- Diversification des sources de financement du Fiprev et accroissement de son autosuffisance économique.
- Mise en place de groupes de travail permanents chargés des activités suivantes : politique de prévention de la pollution, mise en œuvre de la prévention de la pollution, sensibilisation et formation, outils de prévention de la pollution, financement de la prévention de la pollution.
- Création d'une page Web à l'intérieur du site Web du *Centro Mexicano para la Producción Más Limpia* (CMPL, Centre mexicain pour une production plus propre), avec de l'information concernant les outils de prévention de la pollution et les personnes-ressources.
- Renforcement des capacités de prévention de la pollution partout au pays par le biais des liens établis entre les tables rondes régionales et la Table ronde nationale sur la prévention de la pollution au Mexique.

Le Partenariat nord-américain pour la prévention de la pollution est censé donner les résultats et avantages suivants :

- Renforcement du groupe trinational, avec une plus grande participation du gouvernement et du secteur industriel.
- Mise en place initiale en Amérique du Nord, dans le cadre d'un programme pilote, du réseau d'information mondial sur la prévention de la pollution.
- Étude de la mise en œuvre de SGE dans des PME nord-américaines du secteur de l'électronique.
- Meilleure compréhension et plus grande coopération parmi les intervenants nord-américains.

La consolidation du Fiprev est censée donner les résultats suivants :

- Financement de 60 entreprises de plus en 2003; de 80 autres en 2004; de 120 autres en 2005.

Ces activités procureront les avantages suivants sur le plan environnemental :

- Réduction de la consommation d'eau : de 123 000 mètres cubes en 2003; de 146 000 mètres cubes en 2004; de 238 000 mètres cubes en 2005.
- Avantages économiques (approximatifs) suivants pour les entreprises : 1,7 million de dollars américains en 2003; 2,3 millions de dollars américains en 2004; 3,4 millions de dollars américains en 2005.

Partenaires et/ou participants prévus

Certains des partenaires et participants sont représentés au sein des principaux organes qui régissent le Fiprev, à savoir le Comité technique ou le Comité directeur.

Les membres du Comité technique comprennent : la Concamin, l'USCIB, le CCCI, la Funtec, l'UNAM et le *World Environmental Center* (Centre mondial de l'environnement).

Les membres du Comité directeur comprennent : l'*Instituto Politécnico Nacional* (IPN, Institut polytechnique national), la Nafin, le Semarnat, la *Banco Nacional de Comercio Exterior* (Banque nationale du commerce extérieur).

Le CMPL est représenté au sein du Comité directeur de la Table ronde sur la prévention de la pollution, tout comme l'*Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey* (Institut technologique et d'études supérieures de Monterrey), l'université de Guadalajara, l'INE, le Profepa, les gouvernements des États de Guanajuato et de Querétaro, la *Federación Mexicana de Ingeniería Sanitaria y Ambiental* (Fédération mexicaine du génie sanitaire et environnemental), la Nafin, la Concamin, l'*Instituto Autónomo de Investigaciones Ecológicas* (Institut autonome d'enquêtes écologiques) et le *Centro Innova para el Desarrollo Sostenible* (Centre Innova pour le développement durable).

Les tables rondes du Canada, du Mexique et des États-Unis sur la prévention de la pollution et les gouvernements fédéraux des trois pays sont également au nombre des partenaires du projet.

Liens avec d'autres projets de la CCE

La réduction des émissions de substances toxiques, comme le plomb, dans les procédés de production constitue le meilleur moyen d'amenuiser les risques pour la santé humaine et l'environnement. Le projet sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord ainsi que celui sur la gestion rationnelle des produits chimiques constituent eux aussi des moyens de trouver des mesures adéquates de prévention de la pollution. Cette prévention permet par ailleurs d'améliorer la qualité de l'air en mettant en place les meilleures techniques à cette fin.

La CCE pourrait incorporer l'information sur les mesures de prévention de la pollution prises par les industries visées par les registres nationaux des rejets et des transferts de polluants dans son rapport *À l'heure des comptes*, maintenant que le RRTP mexicain est sur le point de voir le jour.

La promotion de l'intendance de l'environnement par les entreprises fait appel à plusieurs outils, notamment les SGE, qui peuvent à leur tour favoriser l'application des principes de la prévention de la pollution en tant que moyen, pour les entreprises, de se conformer aux lois et règlements sur l'environnement.

3.5.1 La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Ce projet vise à réduire les dangers que l'environnement peut représenter pour la santé des enfants en facilitant la collaboration des Parties à l'ANACDE avec des institutions partenaires et des groupes non gouvernementaux intéressés. Un des principaux axes des travaux consistera promouvoir une meilleure connaissance des relations entre la qualité de l'environnement et la santé des enfants afin que cela serve de fondement aux décisions prises à tous les paliers, dont ceux des décideurs gouvernementaux, des spécialistes de la santé et de l'environnement, des parents et d'autres personnes intéressées à la santé et au bien-être des enfants et des générations futures en Amérique du Nord. Le Conseil a établi que le projet devait se pencher en priorité sur l'asthme et les maladies respiratoires ainsi que sur les effets du plomb et d'autres substances toxiques. Plus récemment, en juin 2002, le Conseil a ajouté les maladies hydriques à la liste des questions prioritaires. Également en juin 2002, le Conseil a adopté le *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*, qui sert de plan d'action pour le projet.

Buts et objectifs

Le but général de ce projet est d'accroître la coopération entre les Parties et avec d'autres organisations pertinentes pour améliorer notre prise de conscience et notre compréhension communes des effets néfastes que les expositions environnementales peuvent avoir sur la santé et le développement des enfants, de même que de susciter la prise de mesures pour réduire et prévenir ces effets, l'objectif global étant de réduire les pressions d'origine anthropique sur la santé des enfants.

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- Mettre en œuvre et actualiser périodiquement le *Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord*, qui comprend des mesures concernant :
 - l'asthme et d'autres maladies respiratoires;
 - les effets du plomb;
 - les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques, notamment les pesticides;
 - le renforcement de la base de connaissances en vue de trouver des solutions à long terme (aspects visés : indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants, études longitudinales de cohortes, méthodes d'évaluation des risques, évaluation économique);
 - information et sensibilisation du public;
- Examiner les mesures qui pourraient être prises en ce qui a trait aux maladies hydriques et à leurs effets sur les enfants.
- Favoriser une interaction accrue entre les organismes et organisations qui se consacrent à la santé des enfants, tout comme ceux participant aux efforts de protection de l'environnement.

- Inclure la perspective de la salubrité de l'environnement des enfants dans d'autres volets pertinents du programme de travail de la CCE.

Résultats prévus

Le projet permettra de dresser un tableau des enjeux que suscite la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord et de favoriser la collaboration entre les Parties et des groupes compétents afin de trouver des solutions aux problèmes qui engendrent des préoccupations communes. Le projet permettra également un partage d'information entre les personnes qui travaillent sur des questions relatives à l'environnement et celles qui œuvrent dans le domaine de la protection de la santé en Amérique du Nord, ainsi que leur réseautage à l'intérieur comme à l'extérieur des gouvernements. Il est également question de jeter les bases d'activités à moyen et à long terme destinées à améliorer la disponibilité et la comparabilité de l'information et des données sur les menaces environnementales et leurs effets sur la santé des enfants.

En 2003, ces résultats comprendront plus précisément les suivants :

- Le relevé des possibilités de collaboration en vue d'améliorer la surveillance de l'asthme en Amérique du Nord.
- Une attention accrue au chapitre des politiques et, dans le contexte d'un commerce accru, la définition des mesures à prendre pour réduire les risques que posent, pour les enfants, les produits de consommation renfermant du plomb.
- Un accroissement de la production, de la disponibilité et de l'utilisation de poterie sans plomb au Mexique.
- La définition de solutions possibles pour éliminer les dangers que représentent l'eau contaminée et les maladies hydriques pour les enfants.
- Des liens plus étroits entre le projet sur la salubrité de l'environnement des enfants et le programme de GRPC.
- Le renforcement de la collaboration entre les chercheurs des trois pays dans le cadre d'études longitudinales, sur des cohortes, de l'exposition des enfants aux polluants environnementaux.
- Un rapport provisoire sur les répercussions économiques des problèmes de santé chez les enfants attribuables à la dégradation de la qualité de l'environnement.
- Le renforcement de la sensibilisation et de la participation des groupes d'intervenants et des citoyens intéressés au présent projet, de même qu'aux enjeux entourant la salubrité de l'environnement des enfants en général.
- La conclusion de partenariats et d'ententes de coopération avec d'autres entités, dont le Groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI, l'OPS, l'OMS et l'OCDE.

Justification

Les incidences des dangers environnementaux sur la santé des enfants attirent de plus en plus l'attention des scientifiques, des décideurs et du public dans les trois pays nord-américains. Le Conseil, dans sa résolution n°00-10, reconnaît que de plus en plus de preuves scientifiques révèlent que les enfants sont particulièrement vulnérables à de nombreux polluants présents dans l'environnement. Il y cautionne les principes énoncés en 1997 dans la déclaration des ministres de l'Environnement des pays du G-8 sur la salubrité de l'environnement des enfants, de même qu'au chapitre 25 du programme *Action 21* de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. De plus en plus d'études scientifiques provenant de divers horizons établissent un lien entre l'exposition à des polluants environnementaux et certains problèmes de santé et de développement chez les enfants. Ces expositions peuvent être associées à l'air que les enfants respirent, à l'eau qu'ils boivent, à la nourriture qu'ils absorbent, aux produits de consommation avec lesquels ils entrent en contact et aux milieux dans lesquels les enfants vivent, jouent et s'instruisent.

Pour garantir un environnement sécuritaire aux enfants, il faut prendre des mesures à tous les paliers : local, national, régional et même mondial. Compte tenu de la place unique qu'elle occupe à titre d'organisation nord-américaine vouée aux questions environnementales dans le contexte des liens économiques et sociaux de plus en plus étroits entre les partenaires de l'ALÉNA, la CCE a la possibilité de jouer un rôle important en faisant progresser les questions touchant la santé des enfants et l'environnement à l'échelle continentale. La CCE peut également, avec ses activités, contribuer à des efforts de plus grande envergure et jouer un rôle de chef de file, comme dans le cas, par exemple, de l'initiative mondiale visant à établir des indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants. La CCE peut contribuer en facilitant et en encourageant les efforts déployés par les Parties et par le large éventail d'autres acteurs qui mènent des activités ou qui ont des responsabilités en rapport avec la salubrité de l'environnement des enfants, en favorisant une meilleure communication et le partage de compétences, en sensibilisant davantage le public et en aidant les décideurs à prendre des décisions éclairées à tous les échelons.

État d'achèvement

Constatant la nécessité de mieux coordonner la protection des enfants contre les menaces environnementales en Amérique du Nord et de renforcer la coopération à cette fin, le Conseil de la CCE a annoncé, en juin 1999, la mise sur pied d'une activité spéciale en vue d'étudier les possibilités d'action de la Commission dans ce domaine. Le Symposium sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, qui a eu lieu à Toronto en mai 2000, et la réunion de suivi des représentants des gouvernements ont constitué des démarches initiales importantes dans le processus d'élaboration d'un plan d'action commun par les trois pays. Les résultats de ces deux activités ont fourni une assise importante à la résolution n°00-10 que le Conseil de la CCE a adoptée au cours de sa session ordinaire annuelle de Dallas, au Texas, en juin 2000.

Dans cette résolution, le Conseil reconnaît que les enfants peuvent être particulièrement vulnérables à de nombreux dangers environnementaux présents dans l'air qu'ils respirent, l'eau qu'ils boivent, la nourriture qu'ils absorbent et les milieux dans lesquels ils évoluent, s'instruisent et jouent; il constate également que la prévention est le moyen le plus efficace de protéger les enfants. Le Conseil affirme en outre que les parents ont le droit de savoir si des substances potentiellement dangereuses peuvent avoir des répercussions sur la santé de leurs enfants. La résolution oblige également les Parties à travailler en partenariat afin d'élaborer un programme de coopération destiné à protéger les enfants des menaces environnementales. Au départ, ce programme est axé sur des problèmes précis de santé qui sont liés à l'environnement, notamment l'asthme, d'autres maladies respiratoires, les effets du plomb (dont l'intoxication par cette substance) et les effets d'une exposition à d'autres substances toxiques. La résolution prévoit également la création d'un comité consultatif d'experts chargé de formuler des recommandations au Conseil sur les enjeux relatifs à la santé des enfants et à l'environnement.

À la suite de cette session de juin 2000, la CCE a constitué une équipe trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants pour faire progresser la mise en œuvre de la résolution n°00-10. En 2001-2002, cette équipe a coordonné l'établissement d'inventaires des activités nationales, bilatérales et trilatérales relatives à la santé des enfants et à l'environnement en vue de cerner les éléments pouvant entraver ou favoriser la collaboration et le partage de bonnes pratiques et de l'expérience acquise. Le projet a aussi servi à soutenir l'organisation d'un atelier national au Mexique sur la santé des enfants et l'environnement, parrainé conjointement par le Semarnat et le *Secretaría de Salud* (Secrétariat à la Santé) du Mexique. Cet atelier a permis de jeter les bases d'un programme national sur la salubrité de l'environnement des enfants au Mexique.

Lors de sa session ordinaire de juin 2001, le Conseil de la CCE a adopté la résolution n°01-04 par laquelle les ministres ont réitéré leur engagement à travailler de concert pour protéger la santé des enfants des menaces environnementales, et a cautionné le rôle du Comité consultatif d'experts en adoptant son mandat. Constitué en octobre 2001, le Comité consultatif d'experts a tenu sa première réunion à la fin du mois suivant, à Montréal. Sa deuxième réunion a eu lieu à Mexico en mars 2002. Des membres du Comité consultatif d'experts ont également participé à la session du Conseil en juin 2002.

L'une des principales tâches connexes au projet a été l'élaboration du Programme de coopération, qui sert maintenant de plan d'action et qui se veut un document « évolutif », avec une mise à jour périodique pour tenir compte de l'évolution des priorités, des besoins et des connaissances scientifiques. Les responsables du projet ont organisé un atelier trilatéral en novembre 2001 afin d'examiner les possibilités et d'élaborer des plans de projet, après quoi une version préliminaire du Programme de coopération a été rédigée et distribuée au public qui a été invité à formuler des commentaires. La période de consultation du public s'est achevée avec une réunion publique conjointe entre le Comité consultatif d'experts sur la santé et l'environnement des enfants et le CCPM, tenue à Mexico, en mars 2002. À la lumière des observations reçues du public et des conseils fournis par le Comité consultatif d'experts et le CCPM, les responsables du projet ont rédigé une nouvelle version du Programme de coopération qui a ensuite été adoptée par le Conseil en juin 2002, par la résolution n°02-06.

Activités en 2003 – Aperçu

Soutien au Comité consultatif d'experts

Le Comité consultatif d'experts a été établi pour une période de deux ans (2001–2003), avec le mandat de formuler des recommandations au Conseil sur les enjeux entourant la santé des enfants et l'environnement. Les responsables du projet apporteront un soutien au Comité consultatif d'experts en organisant des téléconférences et en fournissant des services de consultation, en organisant au moins deux réunions du Comité en 2003 et en permettant à des membres du Comité de participer à des événements pertinents de la CCE. Un soutien sera fourni pour aider le Comité à se préparer en vue de la réunion de haut niveau proposée sur l'incorporation des préoccupations relatives à la salubrité de l'environnement des enfants dans les programmes d'éducation et de formation des professionnels de la santé, comme il est mentionné dans le communiqué du Conseil de juin 2002, qui vise à mieux faire connaître cet enjeu auprès des décideurs et à établir une stratégie de mise en œuvre.

Asthme et autres maladies respiratoires

Pour faire progresser les travaux mentionnés dans le Programme de coopération en ce qui a trait à l'asthme et aux autres maladies respiratoires, le Secrétariat de la CCE, en collaboration avec l'équipe de travail trilatérale sur la santé des enfants et l'environnement (« l'équipe SEE ») et avec la contribution du Comité consultatif d'experts, organisera une réunion de spécialistes en 2003 dans le but d'examiner la question de l'élaboration d'une méthode commune de surveillance de l'asthme.

Réduction de l'exposition des enfants au plomb

Le Programme de coopération comporte plusieurs activités en rapport avec le plomb, dont deux qui concernent le plomb dans les produits de consommation et une troisième qui vise à accroître la disponibilité et les échanges de données sur les concentrations de plomb dans le sang. La poterie au plomb produite par les entreprises artisanales continue de représenter une source importante d'exposition au plomb pour les enfants mexicains. Faisant fond sur des travaux entamés en 2002, la CCE fournira une orientation technique au gouvernement du Mexique et à d'autres intervenants afin de promouvoir l'adoption de techniques de fabrication de poterie sans plomb, en s'appuyant sur l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre du projet de la CCE sur le commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique. Les projets qui pourraient être mis sur pied dans le cadre de cette activité pourraient être admissibles à un financement du Fiprev. Par ailleurs, la CCE et ses partenaires organiseront un atelier trilatéral sur le plomb dans les produits de consommation. Au nombre des participants, on compte, outre divers intervenants, les organismes et institutions chargés du contrôle de ces produits. L'atelier permettra d'évaluer la situation actuelle et de relever les possibilités de collaboration axées sur la réduction des risques que posent ces produits pour les enfants. En ce qui a trait à l'amélioration des données sur les concentrations de plomb dans le sang, l'équipe SEE et le Comité consultatif d'experts donneront leur avis aux responsables du projet de GRPC au sujet de la mise en œuvre du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.

Maladies hydriques

Par la résolution n° 02-06, le Conseil a prescrit au Secrétariat, en collaboration avec les Parties, de proposer des mesures qui pourraient être prises de manière concertée en ce qui a trait aux maladies hydriques et à leurs effets sur les enfants. En 2003, le Secrétariat et l'équipe SEE examineront des possibilités d'action pour réduire les dangers que l'eau contaminée représente pour les enfants, en consultation avec les responsables d'autres secteurs de programme de la CCE et d'autres institutions et groupes pertinents.

Coopération dans le cadre de la *National Children's Study*

Reconnaissant l'importance d'une bonne information sur l'exposition des enfants et sur les incidences sur la santé pour une prise de décisions et une action préventive rationnelles, la CCE continuera de faciliter la collaboration entre chercheurs dans les trois pays en vue de la réalisation d'études longitudinales, sur des cohortes, de l'exposition des enfants aux polluants environnementaux, études qui s'articuleront autour de la *National Children's Study* (Étude nationale sur les enfants) des États-Unis. Les responsables du projet feront en sorte que des spécialistes canadiens et mexicains participent aux réunions connexes à l'étude nationale, et ce, afin de promouvoir les possibilités de collaboration trinationale à cette étude et à d'autres du même genre. La CCE abandonnera peu à peu son rôle de facilitateur de cette collaboration une fois que les relations et liens trilatéraux seront en place (ou lorsqu'il sera jugé que cette collaboration n'est pas possible).

Mise au point d'indicateurs fondamentaux de la salubrité de l'environnement des enfants et suivi

Afin d'exploiter les résultats de l'étude de faisabilité parachevée en 2002, la CCE, en collaboration avec ses partenaires, engagera un consultant pour rédiger le premier rapport sur les indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants, dont la publication est prévue pour 2004. Le travail sera réalisé sous la direction du groupe d'orientation informel constitué en 2002 avec des représentants des trois pays, du groupe de travail des professionnels de la santé de la CMI, de l'OPS, de l'OMS, de l'OCDE et de la CCE. Une fois établis, les indicateurs seront publiés périodiquement et permettront de suivre les progrès vers la réalisation de l'objectif d'une plus grande protection des enfants contre les dangers environnementaux.

Rapport sur les coûts des maladies infantiles imputables à l'environnement

On établira un rapport sur les coûts des maladies infantiles imputables à l'environnement en Amérique du Nord. L'accent sera mis sur un sous-ensemble de trois ou quatre maladies associées à l'exposition à des polluants environnementaux, en tenant compte des domaines prioritaires établis par le Conseil de la CCE. Seront éventuellement inclus les coûts des soins de santé et autres coûts sociétaux et économiques associés à l'asthme et à d'autres maladies respiratoires, aux effets de l'exposition au plomb et à d'autres substances toxiques, aux maladies hydriques.

Facilitation de l'échange d'informations, de la sensibilisation du public et du réseautage avec d'autres entités

La résolution du Conseil n° 00-10 prescrit un plus grand partage de données scientifiques et de résultats de recherche, de même qu'une information et une sensibilisation accrues des parents et du grand public à l'égard des menaces environnementales qui planent sur la santé des enfants. En 2003, la CCE poursuivra ses efforts afin de multiplier les échanges d'information, de sensibiliser davantage le public, au moyen de son site Web, de son bulletin d'information *Trio* et d'autres outils de communication. Elle continuera également à établir des partenariats et des liens avec d'autres groupes, dont des organisations internationales comme la CMI, l'OPS, l'OMS et l'OCDE, de même que des ONG (p. ex., des groupes d'intervention, la communauté universitaire et le secteur privé).

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Soutien au Comité consultatif d'experts.	55 000
Activité 2 Tenue d'un atelier de spécialistes sur la surveillance de l'asthme.	40 000
Activité 3 Réduction de l'exposition des enfants au plomb.	50 000
<i>Sous-activité 1</i> Orientation technique fournie au gouvernement du Mexique et à d'autres intervenants intéressés pour promouvoir la production, la disponibilité et l'utilisation de poterie sans plomb au Mexique (en collaboration avec les responsables du projet sur le commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique).	15 000
<i>Sous-activité 2</i> Tenue d'un atelier trilatéral sur le plomb dans les produits de consommation. Les organismes et intervenants qui y participeront tenteront de relever les possibilités de collaboration axées sur la réduction des risques que posent ces produits pour les enfants.	35 000
Activité 4 Maladies hydriques.	5 000
Activité 5 Coopération dans le cadre de la <i>National Children's Study</i> .	10 000
Activité 6 Établissement d'indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord et suivi : préparation d'un projet de rapport.	50 000
Activité 7 Rapport sur les coûts des maladies infantiles imputables à l'environnement [financement supplémentaire potentiel d'environ 39 000 \$CAN de la part de l'EPA].	15 000
Activité 8 Facilitation de l'échange d'informations, de la sensibilisation du public et du réseautage avec d'autres entités.	15 000
Ressources nécessaires	240 000

2004
Activité 1 Asthme et maladies respiratoires : mesures de suivi pour faire progresser les travaux en vue de l'établissement d'une méthode commune de la surveillance de l'asthme; travail préparatoire pour les projets communautaires pilotes proposés sur la sensibilisation au problème de l'asthme et sur la prévention.
Activité 2 Réduction de l'exposition des enfants au plomb : mesures visant les entreprises artisanales de poterie qui utilisent du plomb et/ou les produits de consommation renfermant du plomb (à déterminer en fonction des résultats des activités menées en 2003).
Activité 3 Maladies hydriques : en s'appuyant sur des solutions élaborées en 2003, la CCE et l'équipe SEE entreprendront des activités ciblées pour atténuer les dangers que l'eau contaminée et les maladies hydriques représentent pour les enfants.
Activité 4 Suivi d'indicateurs clés de la salubrité de l'environnement des enfants : parachèvement, révision, traduction et publication du premier rapport sur les indicateurs nord-américains de la salubrité de l'environnement des enfants.
Activité 5 Mise en œuvre de mesures (à déterminer) de suivi de l'atelier trilatéral sur l'évaluation des risques et sur la salubrité de l'environnement des enfants, tenu en février 2003.

Activité 6	Accroissement du bassin de spécialistes de l'évaluation des risques pour la salubrité de l'environnement des enfants : organisation de tournées de conférenciers invités, de programmes d'échanges transfrontaliers et/ou de stages de formation pour accroître, au Mexique, le nombre de personnes détenant une formation en méthodes d'évaluation des risques, qui visent spécifiquement l'exposition des enfants et d'autres groupes vulnérables et les risques qui planent sur ceux-ci.
Activité 7	Rapport sur les coûts des maladies infantiles imputables à l'environnement : parachèvement, révision, traduction et publication du rapport, commencé en 2003, sur les coûts des maladies infantiles imputables à l'environnement en Amérique du Nord.
Activité 8	Intégration de l'évaluation des risques et de l'analyse économique : élaboration d'un outil ou d'une méthode simple pour aider les décideurs à intégrer l'information sur les coûts des soins de santé et d'autres coûts économiques ou sociétaux, de même que sur les prévisions des risques, afin d'améliorer la prise de décisions.
Activité 9	Travail avec les professionnels de la santé : des mesures seront prises pour cerner et combler les besoins en matière d'information et pour assurer le partage des compétences parmi les professionnels de la santé et les institutions d'enseignement dans les trois pays, en tenant compte des résultats des activités menées par le Comité consultatif d'experts en 2003.
Activité 10	Facilitation de l'échange d'informations, de la sensibilisation accrue du public et du réseautage avec d'autres entités, afin de favoriser l'établissement de liens entre les groupes et institutions s'occupant de la salubrité de l'environnement des enfants dans les trois pays, d'informer le public sur les principales préoccupations que soulève la salubrité de l'environnement des enfants, de promouvoir les synergies entre les travaux d'autres groupes et institutions et les avantages mutuellement bénéfiques de ces travaux.
Activité 11	Examen bisannuel du Programme de coopération : organisation d'un atelier public dans le but d'examiner les résultats et de recueillir les points de vue du public et des groupes intéressés sur les progrès accomplis et sur la poursuite des activités du Programme de coopération. Les résultats du processus d'examen (rapport intérimaire) et un Programme de coopération mis à jour seront soumis au Conseil en juin 2004.
2005	
Activité 1	Asthme et maladies respiratoires : lancement de projets communautaires pilotes sur la sensibilisation au problème de l'asthme et la prévention.
Activité 2	Réduction de l'exposition des enfants au plomb : poursuite des activités entreprises en 2004.
Activité 3	Maladies hydriques : Poursuite des activités visant à éliminer les dangers que l'eau contaminée et les maladies hydriques représentent pour les enfants.
Activité 4	Suivi d'indicateurs clés de la salubrité de l'environnement des enfants : préparation du deuxième rapport sur les indicateurs nord-américains de la salubrité de l'environnement des enfants, qui sera publié en 2006.
Activité 5	Intégration de l'évaluation des risques et de l'analyse économique : essai pilote de l'outil mis au point en 2004 pour aider les décideurs à intégrer l'information sur les coûts des soins de santé et d'autres coûts économiques ou sociétaux, de même que sur les prévisions des risques.
Activité 6	Travail avec les professionnels de la santé : poursuite des activités entreprises en 2004.
Activité 7	Facilitation de l'échange d'informations, de la sensibilisation du public et du réseautage avec d'autres entités.

Participation du public

Obtenir la participation du public et d'autres groupes et institutions constitue un objectif important du projet de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement. Pour ce faire, la CCE organise des réunions publiques, fait circuler des ébauches de documents que le public est invité à commenter, transmet de l'information sur les activités du projet et sur les questions touchant la salubrité de l'environnement des enfants aux membres intéressés du public et aux organisations et groupes concernés, établit des partenariats afin de mettre en œuvre des éléments particuliers du Programme de coopération. Les produits de ce projet

(rapports, dépliants, etc.) sont transmis aux parties susceptibles de s'y intéresser par le biais des réseaux déjà en place; ils sont aussi diffusés lors d'événements pertinents qu'organisent d'autres groupes et institutions. À titre d'exemple de participation du public à ce jour, citons le Symposium sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, organisé par la CCE en mai 2000, au cours duquel le public a pu donner son avis dans la phase de planification initiale du projet. Une fois la version préliminaire du Programme de coopération préparée, le Comité consultatif d'experts et le CCPM ont tenu une réunion publique conjointe dans le but de recueillir les points de vue du public et des parties intéressées sur cette ébauche. La participation du Comité consultatif

d'experts au projet représente un autre véhicule important pour canaliser les perspectives et des compétences extérieures qui viennent enrichir le travail de la CCE dans ce domaine. La sensibilisation des parents et des enfants eux-mêmes, du personnel soignant, des éducateurs, des professionnels des soins de santé et d'autres intervenants du domaine de la santé et du bien-être des enfants constitue un autre important moyen de susciter la participation du public.

Renforcement des capacités

Le projet contribuera à améliorer la protection de la santé des enfants contre les risques environnementaux en constituant une tribune au sein de laquelle les trois pays pourront tirer mutuellement parti de leurs expériences et compétences. La collaboration à des études longitudinales de cohortes et les travaux concertés sur les indicateurs constituent deux domaines dans lesquels ce type d'échange s'avère bénéfique pour toutes les parties. Certaines activités du Programme de coopération permettront également d'améliorer les capacités et favoriseront l'utilisation de meilleurs outils pour la prise de décisions, notamment l'atelier trilatéral sur les méthodes d'évaluation des risques pour la santé des enfants et le travail sur l'évaluation des coûts de certains problèmes de santé infantiles imputables à l'environnement.

Partenaires et/ou participants prévus

Le Conseil a mentionné que les gouvernements, les particuliers, les collectivités, le secteur industriel et les groupes non gouvernementaux voués à l'environnement et à la santé ont un rôle important à jouer relativement aux enjeux que suscite la santé des enfants. En 2003, le Secrétariat continuera de collaborer avec l'équipe SEE et le Comité consultatif d'experts pour examiner les possibilités de réseautage et de partenariats avec des groupes et des institutions en vue de la mise en œuvre du Programme de coopération

Liens avec d'autres projets de la CCE

Le Secrétariat et l'équipe SEE continueront d'examiner les possibilités de promouvoir la protection de la santé des enfants dans les autres secteurs d'activité de la CCE et, plus particulièrement, dans le cadre des programmes et des projets suivants :

- GRPC : Intégration de la question de la santé des enfants dans les PARNA relatifs à substances chimiques toxiques données et dans le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales; collaboration dans le cadre d'activités concernant la prise en compte des enfants dans les méthodes d'évaluation des risques (p. ex., par le biais de l'atelier de février 2003 et d'activités de suivi).
- Qualité de l'air : Évaluation, à des passages frontaliers congestionnés, des effets de la dégradation de la qualité de l'air sur la santé des enfants et d'autres groupes vulnérables.
- Environnement, économie et commerce : Collaboration avec les responsables du projet sur le commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique dans le but de promouvoir la production, la disponibilité et l'utilisation de poterie sans plomb au Mexique, en faisant fond sur l'expérience acquise dans le cadre du projet sur le café d'ombre.
- RRTP : Suivi des cancérogènes et d'autres substances chimiques préoccupantes au plan de la santé des enfants, grâce au rapport annuel de la série *À l'heure des comptes* sur les rejets et les transferts de polluants d'origine industrielle.

Buts

Le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement est axé sur les priorités découlant des obligations et des engagements qu'énonce l'ANACDE relativement à l'amélioration de l'observation et de l'application des lois et règlements sur l'environnement, aux normes environnementales, à la performance environnementale et à la poursuite de l'élaboration et de l'amélioration des lois de l'environnement. Ce programme est destiné à surveiller les tendances relevées dans le cadre de l'établissement et de l'application de ces lois et normes et à en faire état, y compris les innovations en termes de réglementation, d'instruments économiques et d'activités volontaires.

Composantes du secteur de programme

Le secteur de programme a été divisé en trois parties. La première, intitulée *Normes et performance environnementales*, est centrée sur les objectifs de l'ANACDE visant à renforcer la coopération régionale dans le domaine de l'élaboration et de l'amélioration des lois et des règlements de l'environnement. Ce renforcement de la coopération sera axé sur les exigences et normes environnementales techniques, et ce, par le biais de la promotion de l'échange d'information et du partage de pratiques exemplaires.

La deuxième partie du secteur de programme, intitulée *Coopération en matière d'application des lois*, donne directement suite aux obligations des Parties d'appliquer efficacement leurs lois et règlements respectifs sur l'environnement. En vertu de la directive du Conseil de renforcer la coopération régionale en matière d'application des lois, le programme soutient également une tribune régionale de hauts fonctionnaires de ce domaine. Il vise aussi le renforcement des capacités dans le domaine de l'application et de l'observation des lois, et fournit des informations et des analyses sur les activités des Parties en matière d'observation et d'application des lois.

La troisième partie, intitulée *Politiques de l'environnement*, aborde les initiatives stratégiques avant-gardistes dans des domaines prioritaires et le partage des pratiques exemplaires entre les secteurs public et privé.

Normes et performance environnementales

- Rapport comparatif sur les normes environnementales
- Gestion écologique et suivi des déchets dangereux

Coopération en matière d'application des lois

- Coopération en matière d'application et d'observation des lois

Politiques de l'environnement

- Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord
- Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale

4.1.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales

Sommaire du projet

La CCE organisera un atelier réunissant des spécialistes des secteurs public et privé afin d'examiner les constatations d'un rapport comparatif sur les normes applicables à l'élevage intensif du bétail et d'établir un rapport à l'intention du Conseil sur les conclusions et les recommandations qui découleront de cet atelier.

Buts et objectifs

Le but du projet consiste à renforcer la coopération en vue d'élaborer et d'améliorer de façon constante les prescriptions techniques et les normes environnementales par l'échange d'information et de pratiques exemplaires.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Partager des pratiques et méthodes exemplaires et relever les lacunes dans la réglementation.
- Réaliser une analyse comparative des normes environnementales en vigueur dans un domaine d'intervention privilégié par les trois Parties à l'ALÉNA.
- Jeter les bases d'une méthode d'évaluation de la réglementation permettant de mesurer les changements et les tendances.

Résultats prévus

L'atelier permettra de relever des pratiques exemplaires de même que de trouver des possibilités d'améliorer la compatibilité des normes environnementales dans le cadre des systèmes réglementaires propres à chaque pays signataire de l'ALÉNA.

Justification

En vertu du paragraphe 10(3) de l'ANACDE, le Conseil doit renforcer la coopération visant l'élaboration et l'amélioration constante des lois et règlements de l'environnement en favorisant l'échange d'information sur les critères et méthodes servant à instaurer des normes environnementales nationales. Ce paragraphe lui prescrit également d'établir, sans réduire le niveau de protection de l'environnement, un processus destiné à accroître la compatibilité des règles techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité aux lois de l'environnement, et ce, en respectant les dispositions de l'ALÉNA. Malgré le fait que l'article 3 de l'ANACDE reconnaisse aux Parties le droit d'établir leur propre niveau de protection de l'environnement à l'échelle nationale, ainsi que leurs propres politiques et priorités en matière d'environnement et de développement, chacune d'elles a l'obligation de veiller à ce que ses lois et règlements garantissent un niveau élevé de protection de l'environ-

nement et de s'efforcer de les améliorer. Le projet se fonde également sur le document directeur intitulé *Un programme d'action commun* qui préconise la réalisation d'une analyse des tendances de la performance et du partage d'information dans chaque pays relativement aux normes environnementales.

La CCE a choisi ce thème parce que la pollution des eaux (de surface et souterraines) et de l'air par les gros établissements d'élevage a amené les gouvernements et le public à examiner de plus près les mesures de contrôle en vigueur à l'égard des déchets animaux. Les organismes de réglementation fédéraux et étatiques des trois pays ont entrepris un grand nombre d'activités, comme en témoigne la recrudescence d'audiences et de modifications à la réglementation, particulièrement au Canada et aux États-Unis. Cette forme de pollution est perçue comme une grave menace à la santé humaine et à l'environnement, et la tendance à une concentration accrue d'activités d'élevage intensif impose un examen de cet enjeu alors que le contexte réglementaire évolue rapidement. Le fait de partager des pratiques de réglementation avec les régions touchées permettra de faire connaître celles qui sont exemplaires et de cerner les lacunes dans la réglementation.

État d'achèvement

En 2001, la CCE a entrepris une étude comparative des lois et politiques nord-américaines régissant les méthodes d'élevage intensif, et elle prévoit la terminer au début de 2003. Le rapport qui résultera de cette étude constituera le fondement d'un inventaire des pratiques exemplaires en Amérique du Nord. Il exposera de quelle manière des organismes de réglementation choisis tiennent compte des préoccupations que suscite l'élevage intensif à l'égard de l'environnement et de la santé humaine. La CCE a participé à plusieurs ateliers vers la fin de 2002 en vue de partager ses conclusions préliminaires avec des spécialistes gouvernementaux et privés et pour que ceux-ci formulent des observations à leur sujet.

Participation du public

L'atelier sera ouvert aux intervenants du secteur privé.

Partenaires et/ou participants prévus

La tenue de cet atelier prévoit la collaboration des organismes gouvernementaux compétents de chaque pays ainsi que celle de spécialistes et d'organismes des secteurs public et privé.

Liens avec d'autres projets de la CCE

L'atelier et l'étude comparative sur les normes d'élevage intensif de bétail sont étroitement reliés à l'une des tendances économiques découlant de l'ALÉNA définies dans le cadre des activités du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

Activités en 2003 – Aperçu

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Normes applicables à l'élevage intensif.	30 000
<i>Sous-activité 1</i> Organisation d'un atelier de spécialistes gouvernementaux et privés afin d'examiner les conclusions du rapport comparatif sur les normes applicables à l'élevage intensif.	25 000
<i>Sous-activité 2</i> Établissement d'un rapport à l'intention du Conseil sur les conclusions et les recommandations découlant de l'atelier.	5 000
Ressources nécessaires	30 000

4.1.2 Gestion écologique et suivi des déchets dangereux

Sommaire du projet

Ce projet vise l'élaboration d'une méthode nord-américaine de gestion écologique des déchets dangereux et l'amélioration du suivi des importations et exportations de ces déchets entre les pays signataires de l'ALÉNA.

Buts et objectifs

Ce projet a pour but de promouvoir la gestion écologique des déchets dangereux en Amérique du Nord et d'améliorer la surveillance de la conformité des mouvements transfrontaliers de ces déchets entre les trois pays signataires de l'ALÉNA.

Résultats prévus

En 2003, le projet comportera les activités suivantes :

- L'élaboration d'une méthode nord-américaine de gestion écologique des déchets dangereux et le début de l'instauration d'un programme de renforcement des capacités.
- Le suivi de l'évolution d'un prototype de déclaration électronique des expéditions de déchets dangereux entre le Canada et les États-Unis.
- La formulation de recommandations sur l'amélioration du suivi des expéditions de déchets dangereux entre le Mexique et les États-Unis.
- La mise à jour d'un répertoire trilatéral des codes de déchets afin de s'assurer que les responsables de la surveillance de la conformité des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux ont accès à des informations exactes sur la réglementation, les codes d'identification nationaux et les caractéristiques de chaque type de déchet dangereux.

Justification

Au cours de la VIII^e session ordinaire qu'ils ont tenue en juin 2001, à Guadalajara, les membres du Conseil ont convenu d'entreprendre des travaux sur la gestion écologique des déchets dangereux en raison de la gravité des conséquences pour l'environnement et la santé humaine d'une élimination et d'un suivi inadéquats de ces déchets.

En 2002, le Conseil a convenu : de poursuivre l'élaboration d'une méthode nord-américaine de gestion écologique des déchets dangereux; d'entreprendre un projet pilote de suivi des mouvements des déchets dangereux entre le Canada et les États-Unis au moyen d'un système de déclaration électronique; d'évaluer la faisabilité d'un projet pilote sur le suivi électronique des mouvements de déchets dangereux entre le Mexique et les États-Unis, en portant une attention particulière au renforcement des capacités du Mexique et à l'établissement d'une liste des substances d'intérêt prioritaire.

État d'achèvement

En 2002, donnant suite au mandat que lui a confié le Conseil, le Secrétaire a ébauché deux rapports en étroite collaboration avec des spécialistes gouvernementaux. Comme première étape menant à l'établissement d'un rapport élaboré sur la gestion écologique des déchets dangereux, la CCE a parachevé un rapport provisoire résumant l'état et les modalités des expéditions qui ont cours dans les trois pays. Ce rapport provisoire touche cinq principaux domaines :

- 1) la quantité de déchets dangereux et recyclables qui circulent actuellement entre les trois pays;
- 2) l'application de normes de gestion écologique des déchets dangereux aux mouvements transfrontaliers et à la gestion intérieure de ces déchets;
- 3) la comparaison des prescriptions régissant la gestion des déchets dangereux et recyclables dans les trois pays;
- 4) la comparaison des exigences relatives au transport intérieur et transfrontalier;
- 5) les révisions proposées aux normes existantes.

Les activités de la CCE relatives aux déchets dangereux ont débuté en 1997, lorsque le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale a entrepris l'établissement d'un rapport sur les enjeux que représentent la surveillance des expéditions transfrontalières de déchets dangereux et l'application des règlements connexes dans le cadre de l'ALÉNA. Les conclusions de ce rapport montrent, notamment, que les systèmes de suivi sur papier ne permettent pas de surveiller les expéditions dont le point d'origine se trouve dans un pays et le point de destination dans un autre. Elles montrent également que la qualité, la quantité et le synchronisme de ces systèmes de suivi ne sont pas adéquats pour soutenir les activités d'application des lois. À partir de conclusions de ce rapport et en réponse au mandat que lui a confié le Conseil en 2002, la CCE a préparé un rapport qui traite de la documentation et de l'évaluation des prescriptions en matière d'information, de même que des systèmes connexes relatifs à l'importation et à l'exportation des déchets dangereux entre les trois pays. Il propose aussi des solutions pour automatiser et améliorer les processus.

Activités en 2003 – Aperçu

Le projet comportera trois activités centrales : l'analyse des politiques et règlements les plus importants concernant la gestion écologique des déchets dangereux; le suivi des expéditions transfrontalières de déchets dangereux; la conception d'une version sur cédérom du répertoire trilatéral des codes de déchets afin de fournir un appui aux deux premières activités.

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Gestion écologique des déchets dangereux.	85 000
Sous-activité 1 <i>Élaboration d'un document de fond sur une méthode nord-américaine de gestion écologique des déchets dangereux basé sur une analyse comparative des prescriptions dans ce domaine, et établissement d'un rapport au Conseil.</i>	20 000
Sous-activité 2 <i>Organisation d'une réunion du Groupe d'étude et de spécialistes des politiques et des techniques connexes aux déchets dangereux.</i>	30 000
Sous-activité 3 <i>Mise sur pied d'un projet pilote de renforcement des capacités.</i>	35 000
Activité 2 Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.	148 000
Sous-activité 1 <i>Facilitation d'un projet pilote sur le suivi des mouvements de déchets dangereux entre le Canada et les États-Unis au moyen d'un système de déclaration électronique; mise sur pied d'une étude de faisabilité d'un projet pilote sur le suivi électronique des mouvements de déchets dangereux entre les États-Unis et le Mexique.</i>	80 000
Sous-activité 2 <i>Collaboration avec l'OCDE, le Secrétariat de la Convention de Bâle et l'Union européenne dans le cadre des efforts destinés à améliorer le suivi des déchets dangereux, et coordination de ces efforts avec ceux des groupes internationaux de normalisation des Nations Unies.</i>	15 000
Sous-activité 3 <i>Organisation d'une réunion du groupe d'étude avec des spécialistes gouvernementaux des douanes afin de coordonner les activités des organismes environnementaux et douaniers visés par l'ALÉNA, en vue :</i> 1) <i>de relever des problèmes et des activités qui entravent les efforts de la CCE visant à améliorer le suivi des déchets dangereux transfrontaliers;</i> 2) <i>de relever des domaines prioritaires;</i> 3) <i>de formuler des recommandations sur des secteurs nécessitant une analyse supplémentaire et la poursuite des efforts de coordination.</i>	20 000
Sous-activité 4 <i>Organisation d'une réunion ou d'un atelier du Groupe d'étude avec des intervenants privés afin :</i> 1) <i>de rendre compte du rapport d'analyse établi par la CCE en 2002, du modèle nord-américain de gestion et du répertoire trinational des codes de déchets;</i> 2) <i>d'examiner les buts et les prochaines étapes de l'application des recommandations sur la déclaration électronique des expéditions transfrontalières de déchets dangereux;</i> 3) <i>de chercher des moyens appropriés pour faire participer les intervenants privés, par exemple, la prise de direction du processus de déclaration.</i>	30 000
Sous-activité 5 <i>Établissement d'un rapport au Conseil exposant les résultats de l'analyse et recommandant les étapes à suivre.</i>	3 000
Activité 3 Répertoire trinational des codes de déchets.	45 000
Sous-activité 1 <i>Conception d'un répertoire trinational des codes de déchets, sous forme de cédérom, établissant des mises en correspondance sur la réglementation, les codes d'identification nationaux et les caractéristiques de chaque type de déchet dangereux.</i>	45 000
Ressources nécessaires	278 000

2004–2005
<p>Activité 1 Gestion écologique des déchets dangereux.</p> <p><i>Sous-activité 1</i> Entente sur les éléments constitutifs du système de gestion écologique des déchets dangereux et début de la mise en œuvre pilote de ce système.</p> <p><i>Sous-activité 2</i> Début de l'application de quelques recommandations sur le renforcement des capacités.</p> <p><i>Sous-activité 3</i> Établissement d'un rapport au Conseil renfermant des recommandations relatives à une méthode nord-américaine de gestion écologique des déchets dangereux, de même qu'une analyse des éléments fructueux dans le domaine du renforcement des capacités de gestion écologique des déchets dangereux.</p>
<p>Activité 2 Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.</p> <p><i>Sous-activité 1</i> poursuite de l'application des recommandations sur la déclaration électronique des expéditions transfrontalières de déchets dangereux.</p> <p><i>Sous-activité 2</i> Coordination, avec des organismes internationaux, des efforts déployés à l'échelle internationale pour améliorer le suivi des déchets dangereux.</p> <p><i>Sous-activité 3</i> Coordination, avec des services douaniers, de l'intégration et de l'amélioration des capacités de suivi.</p> <p><i>Sous-activité 4</i> Évaluation des progrès réalisés et établissement d'un rapport au Conseil renfermant des recommandations quant aux travaux à entreprendre ultérieurement.</p>
<p>Activité 3 Répertoire trinational des codes de déchets.</p> <p><i>Sous-activité 1</i> Réalisation d'une étude de faisabilité en vue d'intégrer le répertoire dans les bases de données des organismes environnementaux et des services douaniers.</p>
2005
<p>Activité 1 Gestion écologique des déchets dangereux.</p> <p><i>Sous-activité 1</i> poursuite de la mise en œuvre du système de gestion écologique des déchets dangereux, dont la composante visant le renforcement des capacités.</p>
<p>Activité 2 Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.</p> <p><i>Sous-activité 1</i> Suivi de l'application des recommandations.</p>
<p>Activité 3 Répertoire trinational des codes de déchets.</p> <p><i>Sous-activité 1</i> Suivi de l'étude de faisabilité.</p>

Participants et/ou partenaires prévus

Participeront à ce projet les spécialistes gouvernementaux des organismes de protection de l'environnement des paliers fédéral, étatique, provincial et municipal, des services douaniers, du secteur privé et d'ONG. En outre, des groupes d'étude consulteront l'OCDE, les Nations Unies et l'Union européenne afin de trouver des mécanismes de coopération.

Participation du public

Les réunions du Groupe d'étude compteront au moins un atelier au cours duquel le public sera invité, en compagnie d'intervenants de premier plan, à examiner des solutions et des moyens de rechange.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Le projet tablera sur les travaux du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale. Au nombre des spécialistes techniques qui participeront aux réunions et ateliers, on compte faire appel aux responsables d'autres projets de la CCE, notamment ceux relatifs à la GRPC, aux couloirs de transport et à la prévention de la pollution.

4.2.1 Coopération en matière d'application et d'observation des lois

Sommaire du projet

Ce projet appuie en permanence les travaux du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») en ce qui a trait aux défis communs que les trois pays doivent relever dans ce domaine. Il vise plus précisément à trouver des solutions aux questions d'application à l'échelle continentale, à renforcer les capacités des trois pays dans le domaine de l'application et de l'observation des lois, de même qu'à fournir des renseignements et des analyses détaillés sur les activités que réalisent les Parties afin de favoriser l'application et l'observation des lois.

Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à améliorer le rendement des activités concertées d'application et d'observation des lois de l'environnement en Amérique du Nord, et de mieux faire connaître au public les questions que soulève l'application de ces lois.

Résultats prévus

Le projet contribue à améliorer la conformité aux lois de l'environnement en permettant de se pencher en priorité sur des domaines qui suscitent des préoccupations communes, de créer des liens entre les organismes et services chargés de l'application des lois, de mettre au point et de réaliser des activités de renforcement des capacités, d'établir des rapports sur les activités et les questions liées à l'application et à l'observation. Les résultats prévus comprennent particulièrement les suivants :

- L'examen des mécanismes connus d'échange commercial et de suivi des polluants organiques persistants et du mercure afin de déterminer si le commerce de ces substances donne lieu à des enjeux en ce qui a trait à la conformité à la législation qui les régit.
- Le relevé des questions importantes que soulève le commerce illicite des espèces végétales et animales qui sont protégées en Amérique du Nord, et l'appui aux fonctionnaires chargés de l'application des lois pour qu'ils puissent mieux cerner les problèmes que posent l'application et l'observation des lois visant ce commerce.
- L'assurance que les frontières des pays signataires de l'ALÉNA ne constituent pas, pour une entreprise ou toute autre entité transigeant dans un autre pays, un moyen de se soustraire à ses obligations.

Justification

Ce projet donne directement suite aux obligations qui incombent aux Parties, en vertu de l'article 5 de l'ANACDE, d'appliquer efficacement leurs lois respectives de l'environnement, et à celles du Conseil, en vertu du paragraphe 10(4), d'encourager la coopération technique à cette

fin. Les activités se rapportant à l'observation de la réglementation sont exécutées en collaboration avec le Groupe de travail, lequel a été créé en vertu de la résolution du Conseil n° 96-06. Ce groupe est formé de hauts fonctionnaires nommés par les Parties et il compte dans ses rangs le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG), un réseau régional de fonctionnaires chargés d'appliquer la loi.

Ce projet cadre également avec les objectifs généraux de l'ANACDE consistant à favoriser la transparence des processus d'élaboration des lois, règlements et politiques, de même que la participation du public à ces processus. L'information étant un préalable essentiel à cette participation, les rapports du Groupe de travail aident les Parties à s'acquitter de leur engagement visant à favoriser la sensibilisation aux lois de l'environnement, et, dans le présent cas, à les appliquer. Le projet donne aussi suite à l'article 5 de l'ANACDE prescrivant la publication de bulletins ou autres énoncés périodiques sur les processus d'application des lois. Il est également lié aux objectifs du *Programme d'action commun* visant à partager de l'information sur les normes, l'application, la conformité et la performance dans le domaine de l'environnement.

État d'achèvement

Depuis 1995, la CCE apporte son soutien aux réunions et aux communications des membres du Groupe de travail, du NAWEG et de groupes d'étude connexes. Les réseaux ont donné naissance à une série de groupes d'étude auxiliaires qui ont entrepris des travaux concertés sur des questions prioritaires de portée continentale comprenant : le transport transfrontalier des déchets dangereux; les SGE et d'autres mécanismes d'observation volontaire des lois; l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). En 2002, le NAWEG a organisé une conférence trinationale afin de trouver de meilleurs moyens de faire participer le public aux activités d'application des lois sur les espèces sauvages; cette conférence avait notamment pour but de formuler des recommandations sur la constitution de partenariats entre des organismes gouvernementaux et le public.

Dans le domaine du renforcement des capacités, le projet a été mis en œuvre sous l'égide du Groupe de travail et du NAWEG et a été axé sur les domaines suivants :

- Application et suivi de la CITES : Depuis 1995, cinq programmes de formation régionaux ont été offerts à des agents chargés de l'application des lois concernant d'importants aspects du commerce d'espèces en voie de disparition, dont les oiseaux (1996), les mammifères à fourrure (1996), les reptiles (1997), les coraux et les invertébrés marins (1998), les espèces trophées et le gibier d'élevage (2000).
- Légistes de la faune : En 1997, en collaboration avec le NAWEG, le *National Fish and Wildlife Forensics Laboratory* (Laboratoire national d'expertise médico-légale visant le poisson et la faune) des États-Unis et l'UNAM, la CCE a parrainé un atelier à l'inten-

tion d'agents chargés de l'application des lois et d'experts légistes sur les techniques médico-légales, les techniques d'analyse de l'ADN, les enquêtes criminelles, les autopsies, l'identification des espèces, les questions liées au commerce de produits de la faune à des fins médicinales. En 1999, de concert avec le NAWEG et la *Northwest Association of Forensic Scientists* (Association des experts légistes du Nord-Ouest), la CCE a également parrainé une série d'ateliers sur les nouvelles techniques et les derniers progrès réalisés dans le domaine de l'expertise médico-légale. Le NAWEG, grâce au soutien financier de la CCE, a établi un répertoire d'experts légistes nord-américains afin d'aider les trois pays à rationaliser et à mieux partager le savoir-faire dans ce champ d'activité.

- Échanges dans le domaine de la formation relative aux espèces sauvages : En 1998, 1999 et 2001, la CCE a apporté son soutien aux échanges dans le domaine de la formation. Ces activités conjointes ont donné lieu à l'octroi de subventions pour la participation des agents chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages aux programmes de formation des autres pays afin de faciliter l'échange, entre organismes gouvernementaux, d'information et de techniques relatives à la formation. La CCE a en outre appuyé la tenue des réunions du Groupe d'étude sur les inspections (constitué par le NAWEG) pour qu'il mette sur pied un programme conjoint ou à frais partagés de formation à long terme des inspecteurs.
- Commerce illicite des destructeurs d'ozone : En 2001 et 2002, la CCE, en collaboration avec les organismes compétents des trois pays, le PNUE et des représentants du secteur privé du Mexique, a parrainé un atelier de deux jours sur l'application de ces lois en rapport avec le commerce illicite des destructeurs d'ozone en Amérique du Nord. Depuis 1996, le Groupe de travail a constaté la nécessité de coopérer afin de renforcer les capacités d'appliquer les lois régissant le transport transfrontalier des destructeurs d'ozone et de surveiller leur observation. Les trois pays signataires de l'ALÉNA ont adhéré au *Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone*. Les États-Unis et le Canada ont déjà imposé des limites strictes à la production et à l'importation d'un grand nombre de ces substances, et le Mexique cherche à imposer des restrictions semblables à l'égard du CFC-12 et d'autres destructeurs d'ozone. Cependant, la demande pour certaines de ces substances à usage restreint (dont le CFC-12, qui est utilisé comme réfrigérant dans les climatiseurs d'automobile) demeure très forte en Amérique du Nord. Cette situation a donné lieu à un commerce illicite et prospère de ces substances. En plus de renforcer les capacités, la formation conjointe servira de fondement à la création d'un réseau sur l'application des lois afin d'assurer une coopération permanente dans ce domaine. Ce projet permettra également d'étudier la possibilité de travailler de concert avec le PNUE en vue d'établir un réseau élargi englobant les pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.
- Atelier sur la coopération transfrontalière en matière d'application des lois : En 2001, le Groupe de travail a jugé nécessaire de renforcer les capacités à l'égard des enjeux qui entourent l'application des lois de l'environnement à l'échelle transfrontalière en Amérique du Nord. Ce type d'application signifie que l'un des trois pays peut avoir besoin de l'aide de l'un des deux autres, sous forme de coopération juridique ou d'échange volontaire d'information ou de soutien. Cette coopération est essentielle pour s'assurer qu'une entreprise, en transigeant dans un autre pays

signataire de l'ALÉNA, ne se soustrait pas aux obligations que lui impose la législation de l'environnement. Au début de 2003, la CCE organisera un atelier afin de relever les enjeux juridiques que suscitent l'application des lois de l'environnement à l'échelle transfrontalière ainsi que les lacunes en matière de droit qui pourraient entraver la coopération dans ce domaine.

Pour ce qui est de la reddition de comptes sur l'application et l'observation des lois, en 2002, le Groupe de travail et le NAWEG ont décidé d'établir un rapport sur les enjeux que suscite l'application des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord. Ces deux groupes ont coordonné l'établissement, par les Parties, des rapports pour les années 1995 à 1999 sur l'exécution de leurs obligations en matière d'application des lois. Le rapport de 1995 donnait un aperçu des politiques, programmes et stratégies des trois pays qui ont servi de fondement à l'établissement des rapports subséquents. En 2000, acquiesçant à une demande du public souhaitant davantage d'information sur les activités d'application dans les trois pays, le Groupe de travail a établi un rapport spécial sur trois sujets : les inspections, la promotion de l'observation des lois, la mesure des résultats du programme. Ce rapport a été mis à la disposition du public en 2001, à la fois sur papier et sur le site Web de la CCE.

Participation du public

Le Groupe de travail et le CCPM tiendront une réunion en 2003 afin de connaître l'opinion du public sur les travaux du Groupe de travail et de fixer des priorités stratégiques pour l'application des lois en Amérique du Nord. Par le biais d'intervenants importants, le public participera également à l'atelier sur l'application transfrontalière des lois.

Partenaires et/ou participants prévus

Les principaux partenaires sont issus, notamment, d'organismes nationaux et internationaux, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, intéressés aux questions à l'étude.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Les travaux de tous les projets du programme de coopération en matière d'application des lois se réalisent sous la direction du Groupe de travail. Ils sont liés à ceux du Groupe de mise en œuvre du PARNAL relatif au mercure (phase II) et du Groupe de travail sur la GRPC concernant les polluants organiques persistants.

Les travaux du NAWEG touchent aux activités qui visent les espèces envahissantes entreprises dans le cadre du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité. Le NAWEG continuera de collaborer à ces activités en mettant sur pied, en 2003, son propre projet sur les espèces envahissantes.

Activités en 2003 – Aperçu

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Réseau régional d'application des lois.	45 000
<i>Sous-activité 1</i> Tenue d'une réunion rassemblant le Groupe de travail et le CCPM afin de connaître l'opinion du public sur les travaux du Groupe de travail ainsi que sur les activités relatives au droit et aux politiques de l'environnement.	10 000
<i>Sous-activité 2</i> Tenue de réunions conjointes avec le Groupe de travail afin d'orienter le présent projet.	25 000
<i>Sous-activité 3</i> Facilitation de l'échange d'information entre organismes gouvernementaux, établissement de priorités régionales, élaboration d'une stratégie visant l'application et l'observation des lois de l'environnement.	5 000
<i>Sous-activité 4</i> Poursuite de la sensibilisation d'autres réseaux régionaux et internationaux; sensibilisation d'organismes provinciaux et étatiques par le Groupe de travail; sensibilisation, par le NAWEG, d'autres organismes (chargés, p. ex., du milieu marin et des parcs, y compris ceux des paliers provincial et étatique) ainsi que d'Interpol et de l'Organisation mondiale des douanes.	5 000
Activité 2 Appui à l'instauration d'un suivi de l'application des lois sur les espèces sauvages et de la CITES et au renforcement des capacités dans ce domaine.	75 000
<i>Sous-activité 1</i> Tenue d'un atelier sur l'utilisation et le partage de renseignements afin d'accroître l'efficacité des mesures opérationnelles. Cette sous-activité aura pour résultat une compréhension commune des activités, de même que la mise en place d'un réseau de bureaux de renseignements dans les trois pays.	50 000
<i>Sous-activité 2</i> Poursuite du soutien au réseau et aux partenariats relatifs à la formation dans le domaine de l'application des lois sur les espèces sauvages.	10 000
<i>Sous-activité 3</i> Collaboration aux projets de la CCE sur les espèces envahissantes et évaluation du besoin de la tenue d'un atelier portant expressément sur cet enjeu.	10 000
<i>Sous-activité 4</i> Travaux de suivi de l'atelier, tenu en 2002, sur les espèces végétales protégées.	5 000
Activité 3 Appui à l'instauration d'un suivi de la lutte antipollution et au renforcement des capacités d'application des lois connexes.	73 000
<i>Sous-activité 1</i> Parrainage d'un atelier de suivi des recommandations découlant de l'atelier sur la coopération transfrontalière en matière d'application des lois, recherche de sources de soutien et d'échange d'informations et de renseignements en matière d'application.	60 000
<i>Sous-activité 2</i> Établissement d'un rapport au Conseil sur les mécanismes de suivi et de déclaration des expéditions transfrontalières.	5 000
<i>Sous-activité 3</i> Établissement d'un rapport sur le commerce apparent de substances organiques persistantes (faisant partie de la liste visée par la Convention de Stockholm) entre le Canada, le Mexique et les États-Unis.	8 000
Activité 4 Publication d'un rapport que la CCE a établi en 2002 sur les enjeux que suscite l'application des lois sur les espèces sauvages.	15 000
Activité 5 Facilitation de la sensibilisation du public en consultant le CCPM, les Comités consultatifs nationaux et d'autres groupes, en rédigeant des articles pour <i>Trio</i> , le bulletin d'information de la CCE, en publiant des rapports connexes.	5 000
Ressources nécessaires	213 000

2004 et 2005

En 2004 et 2005, la mise sur pied des activités se fera en coordination avec l'établissement du plan stratégique du Groupe de travail.

4.3.1 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord

Sommaire du projet

Au cours de leur VIII^e session ordinaire tenue à Guadalajara, en juin 2001, les membres du Conseil de la CCE ont convenu d'entreprendre des activités visant la gestion durable des bassins hydrographiques à l'échelle continentale, y compris un examen de techniques abordables et de la tarification de l'eau. En 2002, le Secrétariat a uni ses efforts à ceux de divers intervenants pour présenter au Conseil des options dans ce domaine. Ces options devraient être présentées au Conseil en 2003 pour que ce dernier puisse orienter les travaux du Secrétariat en ce qui concerne les buts et les objectifs du projet pour 2004, ainsi que la détermination des prochaines étapes. Parallèlement à cela, le Secrétariat établira une liste des bases de données des principaux organismes gouvernementaux et internationaux s'occupant de l'eau souterraine et de surface en Amérique du Nord, de même que de l'information géospatiale et cartographique connexe disponible.

Buts et objectifs

Cette année, le Secrétariat présentera au Conseil un document préparé en étroite collaboration avec divers intervenants et dans lequel on définira les prochaines mesures que pourrait prendre la CCE dans le domaine de la gestion durable des bassins hydrographiques et de la tarification de l'eau. On veut également s'assurer que la Commission, les gouvernements et la population ont accès à l'information dont disposent les organismes publics nord-américains à l'appui de ce projet.

Justification

Il faut travailler en étroite collaboration avec différents intervenants en vue de l'élaboration d'un document proposant diverses options au Conseil, et ce, pour éviter que la CCE n'entreprenne des activités qui sont déjà en cours ailleurs et s'assurer que ses initiatives viennent plutôt compléter ces activités. En outre, la compilation de données sur l'eau souterraine et de surface en Amérique du Nord sera utile dans le cadre des projets actuels et futurs de la CCE et constituera une source d'information publique à l'échelle de l'Amérique du Nord.

État d'achèvement

En 2002, la CCE a organisé un atelier réunissant des spécialistes de la politique sur l'eau représentant les gouvernements, des universités, le secteur privé et des ONG, dans le but de trouver des solutions stratégiques pour gérer les bassins hydrographiques de façon durable en tenant compte de techniques abordables et de la tarification de l'eau. Le CCPM a aussi tenu un atelier public sur les enjeux de l'eau en Amérique du Nord afin que le public ait l'occasion de commenter le document sur les options proposées et de formuler un avis au Conseil sur l'élaboration de ces options et sur une vision à long terme du rôle de la CCE dans ce domaine.

Résultats prévus

Le choix des travaux subséquents dans ce domaine sera subordonné à la décision du Conseil quant à leur orientation.

Activités en 2003 – Aperçu

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord.	25 000
<i>Sous-activité 1</i> Établissement d'une liste des bases de données des principaux organismes gouvernementaux et internationaux s'occupant de l'eau souterraine et de surface en Amérique du Nord, de même que de l'information géospatiale et cartographique connexe disponible.	25 000
Ressources nécessaires	25 000

4.3.2 Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale

Sommaire du projet

La CCE parrainera un atelier axé sur l'expérience pratique des propriétaires et gestionnaires de PME dans la mise en place de systèmes de gestion de l'environnement (SGE). Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail »), qui relève du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement, coordonnera cette activité de concert avec les membres du Partenariat nord-américain sur la prévention de la pollution, et tireront parti des efforts que déploient actuellement les secteurs public et privé dans ce domaine. Ce projet donne suite à l'opinion du Conseil selon laquelle un partenariat entre le secteur et les gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux et les administrations municipales, constitue le meilleur moyen de favoriser l'adoption de mesures de prévention de la pollution à grande échelle et le recours aux SGE. Il permet également de poursuivre le mandat que le Conseil a confié en 1997 au Groupe de travail, à savoir « [...] se pencher sur les questions suivantes :

- 1) le lien qui existe entre les SGE du type ISO 14000 (et d'autres systèmes de gestion de l'environnement d'application volontaire) et les programmes gouvernementaux destinés à faire appliquer les lois et réglementations sur l'environnement, à en vérifier l'application et à en promouvoir l'observation;
- 2) les possibilités d'échanger de l'information et d'adopter des positions communes au sujet du rôle des systèmes de gestion de l'environnement et de leurs effets sur l'observation et la performance environnementale ».

Buts et objectifs

Ce projet a pour but d'évaluer l'utilisation des SGE par le secteur privé comme moyen d'atteindre les buts des politiques publiques visant l'amélioration de la performance environnementale et la conformité aux lois dans les secteurs réglementés et non réglementés.

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- Soutenir l'évaluation concertée de l'efficacité avec laquelle les SGE renforcent la prévention de la pollution ainsi que la performance environnementale et la conformité aux lois dans leur ensemble, et envisager en outre la réalisation de projets pilotes.
- Exercer un suivi de l'incidence du document d'orientation intitulé *Améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement : Dix éléments pour des systèmes efficaces de gestion de l'environnement*.

Résultats prévus

Dans le cadre de ce projet, on publiera le compte rendu de l'atelier, lequel inclura une analyse des pratiques exemplaires relevées par les participants.

Justification

Le projet donne suite à l'intérêt accru que suscite la mise en place de divers SGE. Les normes ou les programmes privés d'application volontaire, comme les normes de la série ISO 14000 et le programme Gestion responsable, favorisent une telle mise en place. Parallèlement, les gouvernements sont en train de tester le recours aux SGE dans le cadre de mesures d'application et d'observation des lois mises en œuvre volontairement, tels que divers programmes pilotes entrepris aux États-Unis et l'inclusion, dans les ordonnances des tribunaux du Canada portant sur des questions d'application, de prescriptions visant la mise en place de SGE. Toutefois, il faut entreprendre des travaux substantiels pour pouvoir évaluer l'efficacité avec laquelle différents modèles de SGE permettent d'améliorer la conformité aux lois de l'environnement et la performance environnementale. Il faut également partager de l'information et des idées quant au rôle que les SGE pourraient jouer dans le cadre des politiques et programmes gouvernementaux destinés à faire appliquer les prescriptions ou à favoriser une conformité et une performance accrue en matière d'environnement. Le projet vise également à soutenir la réalisation d'études pilotes nationales sur l'utilisation des SGE par le secteur privé ou les établissements gouvernementaux, à évaluer l'utilité relative de ces systèmes à titre de moyens incitatifs à la conformité et à échanger de l'information sur les résultats de ces expériences.

État d'achèvement

La CCE a apporté son appui à une activité concertée visant l'élaboration d'une politique continentale sur les SGE et la conformité aux lois, donnant ainsi suite à la résolution du Conseil n°97-05, intitulée *Coopération future en matière de systèmes de gestion de l'environnement et d'observation de la législation sur l'environnement*, ainsi qu'au rapport connexe que le Groupe de travail a présenté au Conseil en 1998. Une tribune publique à laquelle ont participé des représentants des secteurs public et privé et de groupes non gouvernementaux s'est tenue à Washington, en 1999; on y a étudié les éléments fondamentaux des SGE susceptibles de favoriser la conformité aux lois et la performance environnementale dans les secteurs réglementés et non réglementés. Le compte rendu de cette réunion a été publié en 2000. Toujours en 2000, les membres du Groupe de travail ont fructueusement collaboré avec ceux du CCPM à l'élaboration du document d'orientation mentionné ci-dessus, et le Conseil a cautionné celui-ci dans sa résolution n° 00-05. En 2002, les trois pays ont établi un rapport à l'intention du Conseil afin de faire le point sur l'application de ce document.

Participation du public

Des groupes commerciaux et industriels, des universités et des groupes non gouvernementaux seront invités à participer à l'atelier.

Partenaires et/ou participants prévus

Le comité organisateur travaillera de concert avec les tables rondes sur la prévention de la pollution, divers organismes gouvernementaux et ministères, des groupes industriels et commerciaux et le public afin d'évaluer l'utilisation des SGE dans le secteur privé en tant que moyen d'atteindre les objectifs des politiques publiques en matière d'amélioration de la performance environnementale et de conformité aux lois dans les secteurs réglementés et non réglementés.

Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet constitue la suite des travaux entamés en 1997 et il se fonde sur les résultats de projets réalisés ces dernières années.

Activités en 2003 – Aperçu

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Constitution d'un comité organisateur formé de représentants ou de délégués du Groupe trinational sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord et du Groupe de travail. Ce comité établira le programme d'un atelier, la liste des invités, la liste de l'aide technique disponible dans les trois pays, le cadre permettant de relever les expériences et enseignements découlant de la mise en place de SGE dans les PME et d'en tirer parti.	5 000
Activité 2 Parrainage d'un atelier sur les SGE dans les PME.	50 000
Activité 3 Publication et diffusion du compte rendu de l'atelier.	15 000
	Ressources nécessaires
	70 000

Cette section renferme des renseignements sur les activités que la CCE réalise afin de donner suite aux obligations spécifiques qui incombent aux Parties en vertu de l'ANACDE, ou encore de mettre en application les décisions prises par les ministres, par exemple, celle concernant la création du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale.

Comité consultatif public mixte

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est l'un des organes constitutifs de la CCE, au même titre que le Conseil et le Secrétariat. Formé de quinze citoyens bénévoles (cinq de chaque pays), le CCPM reconnaît que, d'une part, il constitue un microcosme du public : il forme un groupe indépendant de personnes dont l'expérience dans le domaine de l'environnement au sein de diverses institutions et dont les optiques culturelles sont variées. Le CCPM est habilité à formuler des avis au Conseil sur toute question relevant de l'ANACDE.

D'autre part, en sa qualité de représentant de l'ensemble de la collectivité nord-américaine (et non d'un pays en particulier), l'une de ses principales obligations consiste à tenir compte des préoccupations du public lorsqu'il formule des avis au Conseil.

La mission du CCPM est de promouvoir la coopération à l'échelle continentale dans les domaines de la protection des écosystèmes et du développement économique durable, de même que de veiller à une participation active du public et à la transparence des activités de la Commission. Les membres du Comité sont déterminés à préserver et à améliorer l'environnement en Amérique du Nord ainsi qu'à contribuer à la viabilité de la société.

Chapitre 11 de l'ALÉNA

Compte tenu du grand intérêt qu'ont manifesté les participants à la séance publique du CCPM sur le chapitre 11 de l'ALÉNA, tenue en juin 2002, le CCPM organisera une deuxième séance publique sur ce même sujet, parallèlement au symposium de la CCE sur les liens entre l'environnement et le commerce, qui doit avoir lieu en mars 2003. Dans cet esprit, le CCPM continuera de suivre les efforts que déploient les fonctionnaires de l'environnement et du commerce dans la mise en œuvre du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, de même que d'encourager le Conseil à s'acquitter de son obligation de « [coopérer] avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA en vue de la réalisation des buts et objectifs environnementaux de l'ALÉNA ».

Dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE

En 2003, c'est avec grand plaisir que le CCPM collaborera avec le Conseil à l'élaboration d'une rétrospective des réalisations auxquelles l'ALÉNA et l'ANACDE ont donné lieu au cours des dix dernières années; il joindra en outre ses efforts à ceux du Conseil pour assurer une participation étendue du public à cette activité.

Qualité de l'air, coopération en matière d'application des lois, conservation de la biodiversité, rapports visés à l'article 13 de l'ANACDE et autres sujets

Tout au long de l'année 2003, le CCPM prévoit axer ses principales activités sur les dossiers relatifs à la qualité de l'air, à la coopération en matière d'application des lois et à la conservation de la biodiversité. Le CCPM encouragera également l'application des recommandations et des conclusions présentées dans deux rapports établis aux termes de l'article 13 de l'ANACDE : le premier traite du marché nord-américain de l'électricité et le deuxième, des effets potentiels du maïs transgénique sur les variétés traditionnelles de maïs au Mexique.

De plus, le CCPM continuera de suivre l'évolution de certains projets que la CCE a entrepris en 2002 — par exemple, celui sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord et celui sur la gestion rationnelle des produits chimiques —, de même que des initiatives connexes à des enjeux comme l'eau douce en Amérique du Nord et le financement d'activités de développement durable par le secteur privé.

Par ailleurs, il est prévu que des représentants du CCPM ou de ses groupes de travail participent aux réunions publiques de la CCE sur ces enjeux et qu'ils interagissent avec les responsables des programmes de la CCE, et ce, en portant une attention particulière à la façon d'inciter davantage le public nord-américain à participer aux activités connexes à ces domaines.

Articles 14 et 15 de l'ANACDE

Enfin, le CCPM continuera de suivre l'évolution des enjeux entourant les articles 14 et 15 de l'ANACDE et formulera des avis au Conseil sur ces enjeux.

En 2003, comme il a été autorisé à le faire aux termes de la résolution du Conseil n° 00-09, le CCPM prévoit de tenir une consultation publique sur la limitation de la portée des dossiers factuels et de participer à l'examen de l'application de cette résolution.

Questions administratives

La réunion annuelle entre le CCPM et le Conseil, qui se déroule dans le cadre de la session ordinaire que ce dernier tient au mois de juin, ainsi que les réunions avec les représentants suppléants offrent au Comité d'autres occasions de formuler des avis au Conseil sur les orientations stratégiques que devrait prendre la CCE, sur le plan de programme et sur les affectations budgétaires.

Par ailleurs, le CCPM continuera de favoriser les échanges avec les comités consultatifs nationaux et gouvernementaux sur des questions touchant la CCE afin d'être au fait des enjeux importants qui ont cours dans chacun des trois pays signataires de l'ALÉNA. Le fruit de ces échanges avec ces comités et le public fera éventuellement l'objet d'avis au Conseil.

Cette participation directe permet au CCPM d'être proactif, de véhiculer les préoccupations du public au sein de la Commission et de connaître son opinion sur des programmes et des questions administratives, à chacune de ses réunions, et d'en tenir compte dans ses avis au Conseil.

Activités en 2003 – Aperçu

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Activité 1 Parallèlement au deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, tenue d'un atelier public sur le chapitre 11 de l'ALÉNA et tenue de la session ordinaire du CCPM 03-01.	95 000
Activité 2 Parallèlement à la X ^e session ordinaire du Conseil, tenue d'une séance plénière en collaboration avec le Groupe de travail nord-américain de la CCE sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale; tenue d'un atelier public sur l'évaluation décennale des effets environnementaux de l'ALÉNA et de l'ANACDE; tenue de la session ordinaire du CCPM 03-02.	95 000
Activité 3 Tenue d'un atelier public conjoint, avec les responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, sur la fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord; tenue d'une séance plénière sur le plan de programme et de budget de la CCE pour 2004 à 2006; tenue de la session ordinaire du CCPM 03-03.	95 000
Activité 4 Parallèlement au symposium connexe au rapport établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE sur les variétés traditionnelles de maïs et le maïs transgénique au Mexique, tenue de la session ordinaire du CCPM 03-04.	95 000
Activité 5 Frais de déplacement du président, des groupes de travail et du personnel du CCPM.	20 000
Ressources nécessaires	400 000*

* Ces projections ne tiennent pas compte des dépenses que le CCPM doit assumer lorsque le Conseil décide de lui confier des mandats particuliers.

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

La CCE a créé le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) en 1995 afin de financer les projets communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis qui concourent à l'atteinte des buts et objectifs de la CCE.

Pour que ses ressources limitées aient un rendement maximum, le FNACE encourage la présentation de propositions de projets qui donnent des résultats concrets à l'échelle locale tout en ayant une portée plus large. Il cherche à subventionner les projets novateurs qui peuvent être répétés et dont il est possible de partager les effets positifs dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, ainsi que les projets qui visent à mettre en relation les politiques gouvernementales et les activités communautaires. Le FNACE facilite l'établissement de liens entre les bénéficiaires de subvention ainsi que leur interaction avec la CCE afin de favoriser les échanges et les analyses concertées. En outre, le FNACE finance les projets qui peuvent obtenir un soutien supplémentaire de la part de sources qui ne sont pas en mesure de les financer complètement.

Depuis les dernières années, et à la suite d'une évaluation réalisée en 2000, on a constaté que les projets subventionnés par le Fonds donnaient lieu à une grande variété de résultats positifs et de synergies. Cela signifie que le FNACE soutient le renforcement des capacités des groupes communautaires, rassemble des intervenants qui fournissent à la CCE des éléments d'information pour l'établissement de son programme, incite le public à participer directement et indirectement en invitant les bénéficiaires à jouer un rôle actif dans les travaux du CCPM et d'autres processus de la CCE, constitue un centre d'information naturel pour combler les lacunes en matière d'information et de diffusion de cette information à l'échelle nord-américaine.

À ce jour, les activités que le FNACE a appuyées cadrent avec les secteurs de programme relatifs à l'environnement, à l'économie et au commerce (notamment les produits et services écologiques) et la conservation de la biodiversité. Les résultats qu'il a permis d'obtenir s'étendent de la reconnaissance des producteurs de café biologique du Mexique à l'instauration d'une nouvelle législation afin de préserver les zones importantes pour la conservation des oiseaux. Par ailleurs, le FNACE a contribué à la création de réseaux transfrontaliers, car il se situe dans un créneau qui permet aux ONG de se pencher sur des enjeux environnementaux qui dépassent les frontières et de concourir à l'atteinte des objectifs de l'ANACDE.

On doit particulièrement noter que la majorité des bénéficiaires de subvention du FNACE ont utilisé ces fonds pour obtenir du financement supplémentaire et poursuivre ainsi leurs travaux.

Jusqu'à présent, le FNACE a octroyé 176 subventions pour un montant total de 6,22 millions de dollars américains.

En 2002, la CCE a révisé les *Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE* à la suite d'un avis du CCPM au Conseil, afin qu'elles tiennent davantage compte de la situation actuelle du Fonds.

De 2003 à 2005, le FNACE continuera :

- de financer des projets communautaires;
- de viser la durabilité et l'établissement de liens entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques;
- de mettre l'accent sur certains aspects du renforcement des capacités et la conclusion de partenariats transfrontaliers et transectoriels;
- de donner suite à des enjeux ou à des problèmes déterminés de manière à obtenir des résultats concrets;
- de diffuser un appel de propositions qui cadrent avec un ou plusieurs projets de la CCE, et d'établir des liens entre les résultats des projets subventionnés et d'autres éléments du programme de travail de la Commission;
- d'accorder une place prépondérante à la participation du public aux processus de la CCE et à d'autres processus pertinents à l'échelle continentale;
- de diffuser de l'information à grande échelle sur le FNACE ainsi que sur les projets qu'il subventionne;
- de continuer à multiplier le réseautage et l'échange d'information.

En 2003, l'appel de propositions du FNACE sera axé sur la surveillance et l'évaluation environnementales en rapport avec la santé humaine. Plus précisément, les projets proposés doivent renforcer les capacités des citoyens et des collectivités de surveiller des aspects de leur environnement ayant un effet sur leur santé. Les activités de surveillance devraient donner lieu à une participation accrue des citoyens au processus décisionnel et/ou à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions locales à des problèmes environnementaux. Idéalement, les approches de la surveillance feront appel au savoir local ou traditionnel et aux connaissances scientifiques; établiront des liens entre la santé des humains et celle des écosystèmes; favoriseront l'élaboration ou la mise en œuvre de politiques qui appuient les activités de surveillance mises en œuvres par les citoyens et l'accès à l'information. L'appel de propositions sera diffusé au début de l'année et la date limite de présentation des propositions est fixée au 31 mars.

En 2003, le budget de fonctionnement du FNACE sera réduit encore une fois. Environ 755 000 \$ pourront être octroyés à des projets communautaires.

2003	<i>Montants estimatifs (\$CAN)</i>
Ressources nécessaires	755 000

Obligations spécifiques en vertu de l'Accord

Outre les activités et projets décrits dans le présent plan de programme triennal, la CCE continuera de soutenir les activités découlant des obligations spécifiques que prescrit l'ANACDE, dont les suivantes :

2003	Montants estimatifs (\$CAN)
Alinéa 10(5)a) – Centre d'information de la CCE <i>Acquisition de périodiques et de monographies, services en ligne, réseau, site Web et soutien à la programmation, formation, hébergement sur le Web, mise à niveaux des logiciels</i>	150 000
Paragraphe 10(6) – Coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA <i>Soutien aux réunions, travaux préparatoires et activités du groupe de travail constitué aux termes du paragraphe 10(6)</i>	20 000
Paragraphe 10(7) – Évaluation des incidences environnementales transfrontalières (EIET) <i>Soutien aux Parties par le biais de mesures visant à faire progresser la mise en œuvre des EIET en Amérique du Nord</i>	10 000
Paragraphe 11(6) – Plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 <i>Préparation, traduction, impression et distribution du Plan de programme et de budget</i>	60 000
Paragraphe 12(1) – Rapport annuel 2000 <i>Préparation, traduction, impression et distribution du rapport annuel 2000</i>	30 000
Paragraphe 12(3) – Rapport sur l'état de l'environnement 2002 <i>Élaboration du rapport sur l'état de l'environnement en vue de sa publication en 2003, y compris l'établissement d'indicateurs environnementaux et la préparation d'une section spéciale sur les ressources en eau douce</i>	100 000
Article 13 – Rapports du Secrétariat <i>Parachèvement, traduction et publication du rapport sur le maïs, y compris la transmission de la version finale des rapports aux Parties</i>	465 000
Articles 14 et 15 – Communications sur les questions d'application <i>Analyses, traitements et traductions connexes aux communications, d'après la charge actuelle de travail et les projections (quatre à cinq nouvelles communications, quatre à cinq dossiers factuels dont la constitution est en cours, constitution de trois à cinq nouveaux dossiers factuels)</i>	600 000
Ressources nécessaires	1 435 000

Le budget de la CNACE comprend les postes suivants :

Mise en œuvre du programme

- Coûts des projets, y compris les frais de publication et les salaires connexes aux projets.

Fonctionnement du Secrétariat

- Coûts connexes au fonctionnement du Secrétariat.

Autres activités

- Coûts des activités de la Commission : obligations spécifiques en vertu de l'Accord, activités du Conseil, CCPM, activités découlant directement des décisions prises par les ministres, comme le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).

Sommaire du budget des projets de 2003

I – Environnement, économie et commerce

Montants estimatifs (\$CAN)

Liens entre l'environnement, l'économie et le commerce

1.1.1	Évaluation des effets environnementaux du commerce	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	245 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	135 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	80 000
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	460 000

Mécanismes du marché applicables aux biens et services à privilégier d'un point de vue écologique

1.2.1	Commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	250 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	100 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	50 000
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	400 000
1.2.2	Financement de la protection et de la conservation de l'environnement	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	135 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	40 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	20 000
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	195 000

II – Conservation de la biodiversité

Stratégies nord-américaines de conservation de la biodiversité

2.1.1	Activité stratégique concertée visant la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	7 500
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	25 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	22 500
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	55 000

II – Conservation de la biodiversité

Montants estimatifs (SCAN)

Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières

2.2.1	Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	160 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	20 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	20 000
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	200 000
2.2.2	Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	45 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	5 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	30 000
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	80 000
2.2.3	Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	55 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	75 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	5 000
	<i>Autres frais</i>	5 000
	Total	140 000
2.2.4	Réseau nord-américain d'aires marines protégées	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	88 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	105 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	5 000
	<i>Autres frais</i>	7 000
	Total	205 000
2.2.5	Fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	65 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	15 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	10 000
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	90,000

Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

2.3.1	Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	70 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	32 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	-
	<i>Autres frais</i>	15 000
	Total	117 000

III – Polluants et santé

Montants estimatifs (\$CAN)

Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

3.1.1	Coopération dans le domaine des enjeux de la qualité de l'air en Amérique de nord	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	305 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	209 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	75 000
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	589 000

Gestion rationnelle des produits chimiques

3.2.1	Gestion rationnelle des produits chimiques	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	460 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	287 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	90 000
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	837 000

Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

3.3.1	Projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	203 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	67 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	175 000
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	445 000

Prévention de la pollution

3.4.1	Renforcement des capacités de prévention de la pollution	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	30 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	80 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	5 000
	<i>Autres frais</i>	2 000
	Total	117 000

La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

3.5.1	La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	108 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	98 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	34 000
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	240 000

IV – Droit et politiques de l'environnement

Montants estimatifs (\$CAN)

Normes et performance environnementales

4.1.1	Rapport comparatif sur les normes environnementales	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	5 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	25 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	-
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	30 000
<hr/>		
4.1.2	Gestion écologique et suivi des déchets dangereux	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	183 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	195 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	-
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	278 000

Coopération en matière d'application des lois

4.2.1	Coopération en matière d'application et d'observation des lois	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	28 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	165 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	20 000
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	213 000

Politiques de l'environnement

4.3.1	Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	25 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	-
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	-
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	25 000
<hr/>		
4.3.2	Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale	
	<i>Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels</i>	15 000
	<i>Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion</i>	55 000
	<i>Frais de traduction, de publication et de diffusion</i>	-
	<i>Autres frais</i>	-
	Total	70 000

Généralités—2003

Montants estimatifs (\$CAN)

1 à 5 – Mise en œuvre du programme

1	Environnement, économie et commerce	1 055 000	
2	Conservation de la biodiversité	887 000	
3	Polluants et santé	2 228 000	
4	Droit et politique de l'environnement	616 000	
5	Salaires, mise en œuvre du programme	2 284 000	
Total, mise en œuvre du programme			7 070 000

7 Fonctionnement du Secrétariat

7.1	Salaires, fonctionnement du Secrétariat		1 783 000
7.2	Télécommunications		130 000
7.3	Loyer		810 000
7.4	Équipement		124 000
7.5	Matériel et fournitures de bureau		155 000
7.6	Relocalisation et orientation		115 000
7.7	Recrutement		22 000
7.8	Soutien administratif externe		272 000
7.9	Direction supérieure		
7.9.1	Bureau du directeur exécutif	171 000	
7.9.2	Direction des programmes	27 000	
7.9.3	Direction des communications	27 000	
7.9.4	Bureau de liaison du Mexique	183 000	408 000
7.10	Sensibilisation du public		391 000
7.11	Planification et évaluation		134 000
7.12	Réserve pour les besoins imprévus		150 000
Total, fonctionnement du Secrétariat			4 494 000

8 Autres activités

8.1	Obligations spécifiques		1 435 000
8.2	FNACE		755 000
8.3	Conseil		295 000
8.4	CCPM		400 000
8.5	Salaires, autres activités		667 000
Total, autres activités			3 552 000

Dépenses totales 15 116 000

Revenus

Contributions des Parties	13 936 000
Report	1 113 000
Intérêt	67 000
Revenus totaux	15 116 000

Aperçu graphique 2003

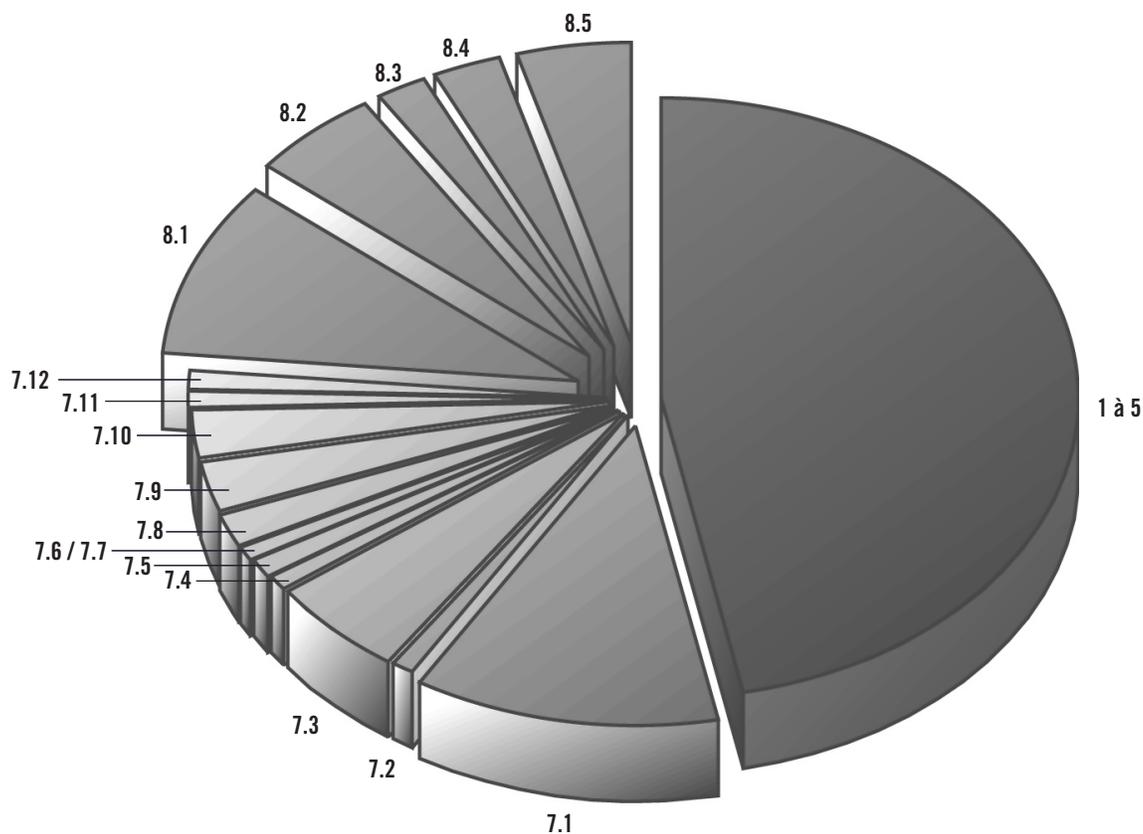
1 à 5 Mise en œuvre du programme – 46,8 %

7 Fonctionnement du Secrétariat – 29,8 %

7.1	Salaires, fonctionnement du Secrétariat	11,8 %
7.2	Télécommunications	0,9 %
7.3	Loyer	5,4 %
7.4	Équipement	0,8 %
7.5	Matériel et fournitures de bureau	1,0 %
7.6	Relocalisation et orientation	0,8 %
7.7	Recrutement	0,1 %
7.8	Soutien administratif externe	1,8 %
7.9	Direction supérieure	2,7 %
7.10	Sensibilisation du public	2,5 %
7.11	Planification et évaluation	0,9 %
7.12	Réserve pour les besoins imprévus	1,0 %

8 Autres activités – 23,5 %

8.1	Obligations spécifiques	9,5 %
8.2	FNACE	5,0 %
8.3	Conseil	2,0 %
8.4	CCPM	2,6 %
8.5	Salaires, autres activités	4,4 %



Annexe A – Programme d'action commun

*Une déclaration sur les activités futures de la Commission de coopération environnementale
Mérida, Mexique, le 26 juin 1998*

Les trois ministres nord-américains de l'Environnement ont examiné la mise en œuvre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement depuis son entrée en vigueur il y a quatre ans, de même que le fonctionnement et l'efficacité de la Commission de coopération environnementale (CCE).

Les ministres ont écouté les commentaires et les conseils d'une vaste gamme de gens, et elles souhaitent remercier particulièrement les membres du Comité d'examen indépendant et du Comité consultatif public mixte.

La CCE est une institution unique et précieuse. Elle s'avère un chef de file dans l'examen des questions environnementales que soulèvent les accords commerciaux et elle a le mandat de promouvoir le développement durable. La CCE réunit deux membres du Groupe des sept pays les plus industrialisés (G7) et le Mexique, lequel est encore un pays en développement à de nombreux égards. Ce regroupement de pays constitue un microcosme des nombreux problèmes de développement durable auxquels le monde fait face aujourd'hui. Les discussions sur le développement durable, qui se tiennent par l'entremise de la CCE, offrent aux citoyens des trois pays la possibilité de faire directement valoir leur point de vue sur les activités de l'organisation.

La Commission a entrepris un éventail de projets au cours de ses quatre premières années d'existence et elle compte de nombreux succès à son actif. Le temps est venu pour elle de cibler encore davantage son orientation. Le présent document constitue la première étape du processus menant à l'établissement d'une approche à la fois plus stratégique et à plus long terme du travail de la CCE.

Ce cadre table sur les forces de la CCE. Cette dernière a un caractère trinational et elle devrait continuer d'axer son travail sur des questions qui ont la même importance pour les trois pays. Le principe du développement durable étant sa pierre angulaire, elle est dans une position idéale pour cerner les politiques qui favorisent la viabilité de l'environnement.

La CCE est une nouvelle institution au milieu d'une foule d'organisations internationales. Elle doit donc continuer de choisir son créneau avec soin, en évitant les chevauchements d'activités avec d'autres institutions que soutiennent les trois pays; elle doit aussi s'appuyer sur leurs travaux, si besoin est. Elle a démontré qu'elle pouvait accroître ses ressources financières limitées en les utilisant pour inciter de plus grandes organisations à prendre des engagements sur le plan financier. La CCE peut réaliser des projets « sur le terrain » et renforcer les capacités de gestion de l'environnement. Par la place privilégiée qu'elle accorde à la participation du public, la CCE est en mesure de conclure des partenariats avec le secteur privé et d'autres intervenants de la société civile.

Compte tenu des ressources à sa disposition, la CCE doit concentrer son attention sur un nombre limité de projets. Chaque année, elle devrait s'attacher à atteindre des résultats tangibles pour un certain nombre d'entre eux. Elle fera aussi du renforcement des capacités un élément important de son programme de travail.

Les deux secteurs prioritaires suivants seront au cœur des plans de travail de la CCE au cours des prochaines années : la recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres et l'intendance de l'environnement nord-américain.

I. La recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres

Une libéralisation du commerce qui soutient les priorités d'ordre environnemental peut s'avérer utile pour atteindre le développement durable. Elle peut constituer une source financière supplémentaire pour la protection de l'environnement et offrir d'importantes possibilités d'emploi aux défavorisés. Elle peut faciliter l'importation et l'utilisation de technologies plus propres et plus efficaces en vue de passer au stade du développement durable. Elle peut aussi ouvrir de nouveaux créneaux commerciaux pour les écoproduits.

Mais un commerce plus libre qui n'est pas assorti de politiques nationales strictes dans le domaine de l'environnement peut également accélérer la dégradation de ce dernier. Certains ont dit craindre que cela puisse donner lieu à des situations abusives si les pays affaiblissent leurs normes afin de demeurer compétitifs et d'attirer des investisseurs étrangers, de même qu'à une consommation non viable de ressources naturelles.

Toutefois, une gestion éclairée de la relation entre le commerce et l'environnement peut se traduire par de meilleures conditions environnementales et commerciales. La CCE peut aider les gouvernements à concevoir des mesures et à élaborer des politiques favorisant le type de commerce qui appuie le développement durable. Elle peut aider les gouvernements à surveiller les tendances en matière de législation nationale et de conformité aux lois, afin de s'assurer que cette législation est appliquée avec efficacité sur les territoires nationaux. La CCE peut aussi aider les trois pays en facilitant les efforts coopératifs en matière d'observation des lois.

La recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres inclut les domaines de concentration suivants : la promotion du commerce d'écoproduits et d'écoservices; l'exploration des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce; les normes environnementales, l'application des lois sur l'environnement et la performance environnementale; l'action régionale face aux enjeux mondiaux.

La promotion du commerce d'écoproduits et d'écoservices

Le marché des technologies plus propres et plus respectueuses de l'environnement est évalué à plus de 250 milliards de dollars américains par année dans la seule communauté des pays membres de l'OCDE. L'Amérique du Nord a tout juste entrouvert la porte sur le potentiel qu'offre un commerce plus écologique.

Il est important de trouver des moyens d'accroître la rentabilité de la conservation de la biodiversité. Une intensification du commerce légal des espèces sauvages pourrait, si elle est bien gérée, offrir les ressources nécessaires pour préserver et améliorer la biodiversité dans les trois pays. Tout en s'assurant qu'un tel commerce ne nuit pas à la biodiversité, la CCE pourrait faciliter les efforts déployés d'une manière concertée par les trois pays pour s'acquitter de l'obligation que leur impose la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), à savoir la prévention du commerce illégal de ces espèces.

Une industrie écotouristique bien gérée pourrait également procurer les ressources financières dont les régions les plus pauvres de l'Amérique du Nord ont besoin. Elle pourrait aussi fournir de l'emploi et préserver la biodiversité et la beauté de la nature.

Des formes d'agriculture plus durables fournissent des produits destinés à de nouveaux marchés. Par exemple, la production de café en zone ombragée, c'est-à-dire sous les arbres plutôt qu'en plein champ, peut aider à préserver la biodiversité, particulièrement les oiseaux.

Le nouveau projet relatif à la synergie des sous-produits promet d'être une expérience pilote au sein de l'entreprise privée. En effet, il encouragera cette dernière à échanger, recycler ou réduire les matières mises au rebut, car une matière constituant un déchet pour une entreprise peut être utilisée comme un produit par une autre.

L'exploration des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce

La CCE étudiera sur une base continue les répercussions positives et négatives de l'ALÉNA sur l'environnement. En outre, la CCE veillera à relever les nouvelles tendances environnementales associées à l'expansion de l'activité économique. La reconnaissance de ces tendances permettra à la CCE d'examiner de quelle façon les Parties peuvent promouvoir des politiques qui sont bénéfiques pour l'environnement et qui étayent l'élaboration de réponses régionales et nationales aux tendances négatives.

La CCE travaillera avec d'autres organes de l'ALÉNA et des institutions internationales compétentes afin de s'assurer que les politiques sur le commerce et l'environnement se renforcent mutuellement.

Les normes environnementales, l'application et l'observation des lois sur l'environnement, la performance environnementale

L'expérience a montré qu'il est extrêmement difficile de comparer la performance environnementale de différents pays, ou même de diverses régions d'un pays. Les normes ne sont pas les mêmes, les modes de surveillance des polluants varient et les systèmes juridiques diffèrent. La CCE devrait donc se fonder sur les travaux réalisés dans le cadre de la coopération en matière d'application des lois et se concentrer sur les tâches suivantes :

- l'analyse des tendances de la performance environnementale de chaque pays en vue d'établir une base de référence;
- une aide en matière de conformité aux lois et de partage d'information;
- l'élaboration d'indicateurs de conformité permettant de déceler les changements réels dans la performance environnementale;
- la promotion d'une meilleure performance environnementale en contribuant au développement de l'expertise dans le domaine des systèmes gouvernementaux de gestion de l'environnement, des ententes volontaires et des façons d'améliorer les normes environnementales.

L'action régionale face aux enjeux mondiaux

D'aucuns prennent conscience que la méthode traditionnelle de réglementation directe en matière de protection de l'environnement doit être complétée par le recours à des instruments économiques et à d'autres techniques commerciales. L'Amérique du Nord possède une riche expérience dans ce domaine.

Pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux à l'échelle mondiale, il faudra que le Nord et le Sud concluent de nouveaux partenariats. En raison de sa structure exceptionnelle, la CCE peut jouer un rôle de premier plan en vue de conclure certains de ces partenariats. Par exemple, le Protocole de Kyoto sur le changement climatique recommande la création d'un mécanisme de développement écologique. Dans le cadre de ce protocole, la CCE travaillera de concert avec les trois pays et le secteur privé afin de trouver des possibilités d'appliquer ce mécanisme à l'échelle de l'Amérique du Nord. Les trois pays amèneront le secteur privé à participer aux efforts de diffusion d'écotechnologies de l'énergie. La CCE se penchera également sur la façon de maximiser la capacité des puits de carbone comme les forêts.

II. L'intendance de l'environnement nord-américain

Les Nord-Américains sont les fiduciaires d'un incroyable éventail d'étendues, de climats et d'écosystèmes marins et terrestres. Par exemple, le Mexique fait partie des dix pays qui possèdent la plus riche diversité biologique du monde. Bon nombre des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain sont d'envergure nationale, mais un bon nombre ont aussi une envergure binationale. Toutefois, certains touchent l'ensemble du continent, et ce sont ces derniers qui préoccupent particulièrement la CCE.

L'intendance de l'environnement nord-américain inclut l'analyse des nouvelles tendances caractérisant cet environnement, la protection de la santé des humains et des écosystèmes, de même que le maintien de la biodiversité de l'Amérique du Nord.

L'analyse des nouvelles tendances

La CCE continuera de rendre un important service en relevant les nouvelles menaces qui planent sur l'environnement commun aux trois pays, permettant ainsi aux gouvernements de prévoir ces problèmes et de les prévenir. Il sera alors plus facile, pour les gouvernements, de s'éloigner de la traditionnelle et plus coûteuse méthode consistant à « réagir et guérir ». La reconnaissance des nouvelles menaces pourrait se faire au préalable grâce à un examen sommaire régulier des enjeux par les autorités principales des trois pays. En raison de l'interdépendance de l'environnement et de l'économie de la région, un tel processus d'examen devrait prendre en compte les tendances autant économiques qu'environnementales. Les effets que la déréglementation du secteur de l'électricité a eus sur l'environnement constituent un exemple typique. Le rapport de la CCE sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord pourrait servir de base à un tel examen.

La protection de la santé des humains et des écosystèmes

Dans ce domaine, la CCE possède d'excellentes réalisations à son actif et elle a entrepris un certain nombre de projets permanents touchant aux questions suivantes :

- la coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord;
- la gestion rationnelle des produits chimiques;
- le registre de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord (les rapports intitulés *À l'heure des comptes*).

Ces travaux continueront de constituer une importante partie du programme permanent de la CCE.

Le maintien de la biodiversité en Amérique du Nord

La CCE a également pris un départ prometteur dans ce secteur grâce à des activités concertées avec le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord, la cartographie des régions écologiques d'importance et l'élaboration d'une stratégie nord-américaine concertée relative aux oiseaux. Ce travail pourra servir de base pour :

- élaborer et appliquer un ensemble d'indicateurs fondamentaux de l'« état de conservation »;
- aider les trois pays à renforcer leurs capacités d'atteindre les objectifs qu'ils se sont respectivement fixés dans le domaine de la biodiversité.

Étant donné la complexité de cette question et le grand nombre d'activités connexes en Amérique du Nord, il faudra mener une étude de délimitation afin de cerner les possibilités d'instaurer des programmes dans l'avenir.

La mise en œuvre du programme d'action

Établissement d'un plan stratégique et d'un cycle triennal de projets pour la CCE

Pour être en mesure d'appliquer une approche stratégique à plus long terme, la CCE se dotera d'un plan triennal continu. Elle mettra l'accent sur la planification de ses activités et elle révisera et renouvellera chaque année son plan à long terme. Cette mesure constitue un moyen terme adéquat entre l'obtention de résultats rapides et la sécurité financière nécessaire pour les projets pluriannuels.

À l'échelon organisationnel, cette approche sera fondée sur une coopération étroite entre les organes de la CCE : le Conseil, le Comité consultatif public mixte (CCPM) et le Secrétariat. Le public sera invité à participer d'une façon ouverte et efficace à ce processus. Dès le départ, le Secrétariat et le CCPM travailleront de concert avec des représentants des trois pays afin de dresser le premier plan triennal continu cette année, de même que le programme de travail de 1999. Au cours de la première année, l'incidence du plan stratégique sur le plan de travail sera limitée, car de nombreux projets seront déjà en cours. Mais à la fin de la deuxième année, la plupart des projets de la CCE pourront être élaborés conformément à ce plan stratégique.

Les projets devront faire l'objet d'une planification détaillée. Le Secrétariat aura la charge d'examiner les ressources en information disponibles et, le cas échéant, les fondements scientifiques des questions à l'étude. Compte tenu du fait que la CCE dispose de ressources limitées et qu'elle jouera son rôle de catalyseur à l'égard de la plupart des questions, les projets devront donner des résultats concrets et être limités dans le temps. Si possible, les projets devraient traduire les priorités nationales, car cela incite les gouvernements à engager leurs propres ressources pour donner suite aux résultats de ces projets. La plupart de ceux-ci exigeront des stratégies de fin de projet exposant en détail de quelle manière les projets se poursuivront une fois que la CCE cessera d'apporter son soutien.

Les projets devraient également être conçus de manière à comporter des jalons et un mécanisme interne destiné à s'assurer qu'ils seront menés à bien. Cela devra donner lieu à une évaluation régulière des projets.

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) continuera d'être une source de financement communautaire, et son efficacité sera accrue du fait que les subventions seront accordées aux projets qui appuient le nouveau plan triennal. Le FNACE priorisera les moyens d'en arriver à une plus grande participation du public, ce qui permettra aux citoyens de jouer un rôle plus actif dans l'amélioration de l'environnement nord-américain.

Annexe B – Communiqué du Conseil de la CCE

Ottawa, le 19 juin 2002

Nous, ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, et membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE ou la « Commission »), nous sommes réunis dans le cadre de notre IX^e session ordinaire annuelle, les 18 et 19 juin 2002, afin d'examiner les activités de la Commission durant l'année écoulée et de connaître les vues des membres du Comité consultatif public mixte (CCPM) et du public.

À mesure que des pays du monde entier se préparent à participer au prochain Sommet mondial sur le développement durable, nous maintenons que l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et la Commission constituent des exemples fructueux de coopération régionale visant le développement durable dans nos trois pays.

Nos discussions ont porté sur la poursuite de notre collaboration par le truchement de la CCE, en particulier avec le CCPM, en vue de nous attaquer aux priorités environnementales auxquelles donnent lieu des domaines comme l'énergie et l'environnement, l'environnement et la santé humaine et les partenariats en matière de développement durable.

L'énergie et l'environnement

Il est particulièrement complexe de protéger notre environnement tout en cherchant à accroître la production, la distribution et le commerce de l'énergie dans nos trois pays. Nous avons été mis au courant des activités du Groupe de travail nord-américain sur l'énergie et sommes d'accord pour déployer des efforts complémentaires au sien. Nous sommes reconnaissants au Secrétariat de la CCE et au Conseil consultatif sur la restructuration du secteur de l'électricité et l'environnement pour l'étude aussi opportune qu'utile qu'ils ont menée sur les possibilités et les défis environnementaux liés à l'évolution du marché nord-américain de l'électricité. Nos trois pays s'emploient déjà à relever ces défis dans le cadre des activités de la CCE et d'autres efforts bilatéraux et trilatéraux. Nous avons examiné attentivement les recommandations du Secrétariat et du Conseil consultatif, les questions soulevées par le public ainsi que la manière dont la CCE peut contribuer le plus efficacement à relever ces défis. Nous attendons avec impatience les observations du CCPM sur le sujet. À partir de ces considérations, nous avons convenu de prendre les mesures suivantes :

- Constituer un groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air afin qu'il formule des avis au Conseil et facilite des travaux concertés sur des questions relatives à la qualité de l'air.
- Mener une étude comparative des normes, des règlements, des plans d'action et des méthodes d'application de la législation en matière de qualité de l'air aux paliers national, étatique, provincial et local dans les trois pays en se fondant sur des recherches et travaux que la CCE a déjà réalisés sur leurs systèmes de gestion de l'environnement.
- Réaliser une enquête afin de connaître le degré de comparabilité des normes environnementales nord-américaines régissant la

construction et l'exploitation des centrales électriques.

- Relever, étudier et régler des questions connexes aux obstacles, aux défis, aux possibilités et aux principes sous-jacents à l'évolution des systèmes d'échange de droits d'émission.
- Poursuivre les travaux du Secrétariat sur l'énergie renouvelable, notamment en maintenant le dialogue sur la transparence ainsi que sur le fondement scientifique et technique des définitions de ces énergies.
- Appuyer la réalisation d'autres analyses sur les aspects environnementaux du développement des marchés des énergies renouvelables; la sensibilisation et l'éducation du public; la cohérence des bases de données; la mise au point et la commercialisation de nouvelles techniques écologiques en matière d'énergie; le transport et la distribution d'électricité produite à partir de sources renouvelables; la promotion de l'efficacité énergétique et de la production combinée de chaleur et d'électricité.
- Faire progresser l'inventaire conjoint des émissions en Amérique du Nord, dont celles des centrales électriques, ainsi que l'établissement d'un rapport sommaire de ces émissions et la réalisation d'une analyse de la disponibilité et de la comparabilité d'autres données utiles d'ici la fin de 2004.

L'environnement et la santé

La santé des enfants et l'environnement

Les liens entre l'environnement et la santé revêtent une importance cruciale lorsqu'ils se rapportent aux enfants.

Nous demeurons déterminés à ce que la salubrité de l'environnement des enfants soit prise en compte dans l'ensemble des travaux de la CCE et avons demandé au CCPM de nous faire des suggestions en permanence à ce sujet.

En tablant sur les observations du public et du CCPM, et par suite d'un entretien avec le Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, nous avons convenu d'élaborer un programme de coopération en vue de protéger les enfants des risques liés à l'environnement. Au cours des deux prochaines années, nous centrerons notre attention sur les éléments suivants de ce programme à long terme :

- Le choix et la publication d'un ensemble fondamental d'indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord.
- L'approfondissement des connaissances relatives aux méthodes d'évaluation des risques dans le but de renforcer la collaboration à l'égard des risques que peuvent représenter les substances toxiques.
- Le relevé détaillé, en partenariat avec d'autres organismes internationaux, des répercussions économiques que peuvent avoir les maladies infantiles liées à l'environnement.

Nous sommes également d'accord avec l'offre du Comité consultatif d'experts de jouer un rôle de premier plan en axant l'enseignement et la formation des professionnels de la santé sur la salubrité de l'environnement des enfants en Amérique du Nord, et sommes prêts à soutenir ce projet de concert avec nos homologues de la santé.

En outre, nous nous joignons aux ministres de la Santé et de l'Environnement des Amériques, ainsi qu'aux ministres de l'Environnement du G8 pour préconiser la conclusion de partenariats qui permettront d'échanger de l'information et de mettre au point des indicateurs internationaux de la santé des enfants et de la salubrité de l'environnement.

La gestion rationnelle des produits chimiques

Depuis 1995, le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) a permis de protéger notre environnement et la santé humaine en mettant l'accent sur la réduction des substances toxiques persistantes, notamment le DDT, les BPC, le mercure et le chlordane. Ce programme constitue un exemple particulièrement probant de l'application du plan *Action 21* grâce à des partenariats et à une coopération à l'échelle continentale, y compris au chapitre du renforcement des capacités.

À la lumière des résultats obtenus grâce à ce programme, nous avons convenu d'établir un plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au lindane. Il s'agit d'un polluant organique persistant qui a un certain nombre d'effets nocifs et qui constitue l'un des plus abondants et des plus puissants insecticides à contaminer notre environnement. Dans les régions nordiques, on est particulièrement préoccupé, surtout en ce qui concerne les enfants, par les risques accrus que représente l'application directe de produits contenant du lindane pour lutter contre les poux et la gale.

Afin de mieux connaître les voies d'exposition aux polluants et d'évaluer les progrès de la lutte antipollution, nous avons aussi adopté un PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales dans le cadre du projet de GRPC. Les données qui seront recueillies et analysées au cours de la mise en œuvre de ce PARNA seront essentielles pour appuyer d'autres programmes de la CCE ainsi que les programmes nationaux des trois pays partenaires.

Nous prenons acte de la contribution du public en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation dans le cadre du projet de GRPC, attendons des recommandations supplémentaires du CCPM dans ces domaines et incitons le Groupe de travail sur la GRPC à tenir compte de ces considérations.

Les déchets dangereux

L'an dernier, nous avons chargé la CCE d'élaborer une approche continentale afin de gérer les déchets dangereux de façon écologique et de surveiller leur transport transfrontalier.

Donnant suite aux recommandations du Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale ainsi que du Groupe d'étude sur les déchets dangereux, nous avons convenu de ce qui suit :

- Poursuivre l'élaboration d'une approche concertée afin que les déchets dangereux soient gérés de façon écologique en Amérique du Nord.

- Réaliser un projet pilote en vue d'exercer un suivi du transport des déchets dangereux entre le Canada et les États-Unis au moyen d'un système électronique de déclaration des expéditions.
- Mener une étude de faisabilité pour un projet pilote de suivi électronique du transport des déchets dangereux entre le Mexique et les États-Unis, en portant une attention particulière au renforcement des capacités au Mexique et en commençant par une liste de substances d'intérêt prioritaire.

Les registres nord-américains des rejets et des transferts de polluants

Nous considérons très important d'améliorer la comparabilité de nos programmes respectifs de registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP), car ils permettent au public, au secteur industriel et aux pouvoirs publics de mieux connaître les sources de polluants qui ont des effets sur l'environnement et la santé humaine, leur gestion et les possibilités de réduire leurs rejets. Nous félicitons le Mexique pour les efforts qu'il a déployés afin de rendre obligatoire la déclaration des rejets de polluants et d'offrir au public l'accès aux données de son RRTP.

Nous avons approuvé le plan d'action visant à améliorer la comparabilité des RRTP nord-américains, notamment les mesures suivantes :

- Adopter les codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord pour les programmes de RRTP du Mexique et des États-Unis.
- Accroître la comparabilité des méthodes de collecte de données sur les substances toxiques, biocumulatives et persistantes — particulièrement le mercure, les dioxines et furanes et le plomb — des programmes nationaux de RRTP, mais en tenant compte des capacités techniques et économiques et du pouvoir réglementaire de chaque pays.
- Recourir à des seuils de déclaration fondés sur les activités et établis au palier national afin de veiller à ce que l'approche des trois programmes de RRTP soit cohérente.
- Soutenir les efforts du Mexique visant à mettre en place un programme de RRTP à déclaration obligatoire et à offrir au public l'accès aux données sur les substances chimiques et les établissements qui les rejettent.

Les partenariats nord-américains en matière de développement durable

Les progrès en matière de développement durable sont assujettis à la conclusion de partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile. Il est important de pouvoir tabler sur l'énergie, l'enthousiasme et les capacités de tous les intervenants, particulièrement ceux des collectivités locales et du secteur privé. Nous avons étudié un certain nombre de partenariats et de projets prépondérants qui appuient la coopération en matière de développement durable, dont les suivants :

L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

Les oiseaux sont des indicateurs essentiels de l'état des écosystèmes de notre continent. Le Canada, le Mexique et les États-Unis abritent plus d'un milliard d'espèces d'oiseaux et plusieurs de ces espèces utilisent les habitats de ces pays au cours de leur cycle migratoire annuel. Au cours des cent dernières années, la population de nombreuses espèces d'oiseaux a considérablement diminué, généralement en raison de la perte ou de la détérioration de leurs habitats.

L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) vise à favoriser un renforcement de la coopération des pays et des peuples du continent, grâce à la conclusion de partenariats régionaux dans le domaine biologique axés sur les habitats, qui consistent à appliquer toutes les mesures de conservation de tous les oiseaux et habitats en Amérique du Nord. Nous avons examiné les progrès accomplis dans le cadre de cette activité et maintenu l'appui de la CCE à son égard. Nous avons également jugé important de conclure des partenariats régionaux en vue de réaliser des projets dans ce domaine, et de recourir à des réseaux et à des bases de données qui favorisent les mesures de conservation et les projets qui appliquent les principes de l'ICOAN. Nous anticipons le plaisir de collaborer étroitement avec le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité afin de renforcer le programme de la Commission dans ce domaine.

L'environnement et le commerce

Nous demeurons déterminés à ce que la société civile saisisse les liens complexes qui unissent l'environnement et le commerce. Nous cautionnons la formation du Comité consultatif sur l'évaluation des répercussions environnementales du commerce ainsi que la publication, en juin 2002, d'une demande de communications en prévision du deuxième Symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Nous avons convenu de réaliser les activités suivantes dans ce domaine :

- Étudier les liens entre l'environnement et le commerce dans le cadre d'un deuxième symposium qui se tiendra au début de 2003. Le Conseil considère que ce symposium offre la possibilité de comparer les méthodes d'évaluation des répercussions environnementales du commerce en vigueur en Amérique du Nord, à l'échelle tant nationale qu'internationale, de renforcer la participation du public à ces travaux et de chercher des possibilités d'intégrer des politiques qui appuient le développement durable.
- Prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la contribution du public aux travaux sur le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) qu'a déjà entrepris un groupe de spécialistes de la Commission du libre-échange. Nous avons décidé de travailler de concert avec nos homologues du commerce afin d'instaurer une tribune où les parties intéressées peuvent exprimer leurs vues sur les dispositions et l'application de ce chapitre.

À l'approche du dixième anniversaire de la mise en œuvre de l'ALÉNA et de l'ANACDE, nous avons décidé d'établir d'ici 2004, en collaboration avec le CCPM et un éventail d'organisations et d'institutions, une rétrospective de nos réalisations des dix dernières années, notamment dans le domaine des répercussions environnementales de l'ALÉNA, afin de tracer notre voie pour les dix prochaines années.

Nous avons réitéré notre appui aux travaux de la CCE sur l'évaluation des répercussions environnementales du commerce dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie. Nous sommes impatients d'entreprendre d'autres travaux dans ce domaine, notamment une analyse des enjeux politiques qui se font jour.

Les mécanismes de financement et l'environnement

Nous avons examiné l'état des travaux sur les mécanismes de financement et l'environnement dans un cadre général englobant le vaste éventail des relations qui unissent ces deux domaines.

Nous avons ainsi convenu :

- d'encourager les efforts déployés, en collaboration avec le secteur privé et certains organismes, afin de mettre au point des méthodes et d'établir des liens pour offrir de l'information environnementale sous une forme plus pratique aux établissements financiers, de même que pour encourager l'utilisation de cette information dans le cadre des décisions entourant la gestion du risque dans les domaines du crédit, des investissements et des biens;
- d'étudier la manière de faire progresser les travaux sur les modes de divulgation obligatoire de l'information environnementale dans les rapports financiers;
- de favoriser la poursuite de la mise sur pied d'un projet d'écologisation des achats en Amérique du Nord;

Nous avons aussi convenu d'encourager les activités écologiques des PME agricoles par le biais d'un fonds pour l'agriculture durable.

Nous attendons avec impatience les résultats de l'atelier du CCPM sur les mécanismes de financement et l'environnement, qui aura lieu à Monterrey en décembre 2002.

L'intendance environnementale par les entreprises

Nous sommes convaincus que les partenariats entre les secteurs public et privé, ce qui comprend les paliers fédéral, étatique, provincial et local, constituent le meilleur moyen de favoriser l'adoption de la prévention de la pollution à grande échelle et le recours aux systèmes de gestion de l'environnement. À cette fin, nous avons étudié le rôle que jouent les entreprises en matière d'intendance de l'environnement et envisagé de reconnaître et de récompenser les chefs de file des secteurs public et privé dans ce domaine, à savoir ceux qui s'engagent publiquement, et de façon vérifiable, à exercer une intendance environnementale de haut calibre.

Nous avons aussi étudié le rôle de nos tables rondes respectives sur la prévention de la pollution pour que l'application de ce principe de prévention progresse en Amérique du Nord, et avons eu l'occasion d'examiner un bilan de la mise en œuvre des systèmes de gestion de l'environnement établi par les Parties.

À la suite de ces discussions, nous avons convenu :

- de reconnaître et d'appuyer le principe d'un partenariat entre les tables rondes sur la prévention de la pollution ou d'autres organismes compétents en Amérique du Nord;
- de cerner d'autres secteurs de travail en matière de prévention de la pollution, en portant plus particulièrement attention aux activités proposées par les tables rondes auxquelles la CCE peut contribuer fructueusement;
- d'étudier la possibilité de collaborer, au besoin, avec les tables rondes et d'autres organismes compétents à la mise en place d'un réseau d'information sur la prévention de la pollution en Amérique du Nord;
- de parrainer la tenue d'un atelier de la CCE, en 2003, sur la mise en œuvre de systèmes de gestion de l'environnement dans les PME afin de relever les expériences et les enseignements connexes à l'échelle régionale et d'en tirer parti.

Le Sommet mondial sur le développement durable

Le Sommet mondial sur le développement durable offrira une occasion cruciale à la collectivité internationale de réitérer sa détermination à intégrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Nous estimons important le consensus international auquel en sont arrivés les participants à la réunion ministérielle tenue sous l'égide de l'OMC à Doha, ainsi qu'à la réunion de Monterrey sur le financement au service du développement, car il s'agit d'un fondement de la croissance et du développement durables, et nous nous engageons à contribuer de façon constructive et substantielle au prochain Sommet sur le développement durable. Nous avons également convenu de partager, durant ce sommet, certains des résultats et expériences pertinents que la CCE a suscités dans un contexte d'intégration économique à titre d'exemple de coopération régionale dans le domaine de l'environnement. Nous avons également mesuré l'intérêt que nous portons collectivement aux projets en partenariat dans le cadre du Sommet.

Réunion avec la Commission mixte internationale et la Commission internationale des frontières et des eaux

Nous avons tenu, pour la première fois, des discussions avec des membres de la Commission mixte internationale (Canada-États-Unis) et de l'*International Boundary and Water Commission* (Commission internationale des frontières et des eaux) (Mexique-États-Unis). Nous avons partagé les mêmes préoccupations et examiné un certain nombre de secteurs à l'égard desquels il serait utile de coordonner nos activités afin d'accroître la collaboration entre nos institutions. Nous avons chargé le Secrétariat de renforcer ses relations de travail avec le personnel de ces deux organismes et de trouver des activités pouvant faire l'objet d'une collaboration.

Budget de la CCE et prochaine réunion du Conseil

Les Parties continueront de soutenir la CCE en lui accordant un financement de 9 millions de dollars américains pour l'exercice 2003. Nous nous réunirons en juin à Washington, D.C., à l'occasion de notre prochaine session ordinaire.

La CCE a été créée par le Canada, le Mexique et les États-Unis en vue de renforcer la coopération entre ces trois pays membres de l'ALÉNA et de veiller à l'application de son accord environnemental parallèle, l'ANACDE. La CCE se penche sur des questions environnementales qui suscitent des préoccupations à l'échelle continentale, plus particulièrement sur les possibilités et les enjeux en matière d'environnement auxquels donne lieu le libre-échange en Amérique du Nord. Le Conseil, qui constitue l'organe directeur de la CCE, est formé des ministres fédéraux de l'Environnement des trois pays (ou de représentants équivalents) et il se réunit une fois par année. À cette IX^e session ordinaire du Conseil, ont participé le ministre canadien de l'Environnement, M. David Anderson, le secrétaire à l'Environnement et aux Ressources naturelles du Mexique, M. Victor Lichtinger, et l'administratrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, M^{me} Christine Todd Whitman. Le CCPM compte quinze membres, cinq de chaque pays, qui agissent de façon bénévole et autonome et sont habilités à formuler des avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE, ainsi qu'à lui faire part des vues du public.

Personnel du Secrétariat de la CCE

Julie-Anne Bellefleur

Secrétaire du Conseil

Tél. : (514) 350-4310; courriel : jabellefleur@cceemtl.org

Chantal Line Carpentier

Gestionnaire de programme, Environnement, économie et commerce

Tél. : (514) 350-4336; courriel : clcarpentier@cceemtl.org

Eduardo Delgadillo

Directeur, Administration et finances

Tél. : (514) 350-4354; courriel : edelgadillo@cceemtl.org

Riccardo Embriaco

Contrôleur

Tél. : (514) 350-4356; courriel : rembriaco@cceemtl.org

Geoffrey Garver

Directeur, Unité des communications

sur les questions d'application

Tél. : (514) 350-4332; courriel : ggarver@cceemtl.org

Doris Millan

Adjointe

Tél. : (514) 350-4304; courriel : dmilan@cceemtl.org

Ignacio González

Gestionnaire de programme, Droit et politiques de l'environnement

Tél. : (514) 350-4324; courriel : igonzalet@ccec.org

Hernando Guerrero

Directeur, Bureau de liaison du Mexique

Tél. : (525) 659-5021; courriel : hguerrero@ccec.org

Hans Herrmann

Chef de programme, Conservation de la biodiversité

Tél. : (514) 350-4340; courriel : hherrmann@cceemtl.org

Jürgen Hoth

Gestionnaire de programme, Conservation de la biodiversité

Tél. : (514) 350-4307; courriel : jhoth@cceemtl.org

Douglas Kirk

Rédacteur en chef, publications de langue anglaise

Tél. : (514) 350-4352; courriel : dkirk@cceemtl.org

Raymonde Lanthier

Rédactrice en chef, publications de langue française

Tél. : (514) 350-4322; courriel : rlanthier@cceemtl.org

Evan Lloyd

Directeur des communications

Malika Elhadj

Adjointe

Tél. : (514) 350-4347

Courriel : melhadj@cceemtl.org

Miguel López

Rédacteur en chef, publications de langue espagnole

Tél. : (514) 350-4358; courriel : mlopez@cceemtl.org

Paul Miller

Gestionnaire de programme, Qualité de l'air

Tél. : (514) 350-4326; courriel : pmiller@cceemtl.org

Katia Opalka

Conseillère juridique, Unité des communications

sur les questions d'application

Tél. : (514) 350-4337; courriel : kopalka@cceemtl.org

Manon Pepin

Chargée de liaison du CCPM et superviseure du FNACE

Tél. : (514) 350-4305; courriel : mpepin@cceemtl.org

Mihaela Vulpescu

Adjointe du FNACE

Tél. : (514) 350-4357; courriel : mvulpescu@cceemtl.org

Erica Phipps

Gestionnaire de programme, Polluants et santé

Tél. : (514) 350-4323; courriel : ephilpps@cceemtl.org

Carla Sbert

Conseillère juridique, Unité des communications

sur les questions d'application

Tél. : (514) 350-4321; courriel : csbert@cceemtl.org

Victor Shantora

Directeur exécutif par intérim

Tél. : (514) 350-4303

Nathalie Daoust

Adjointe exécutive

Tél. : (514) 350-4318; courriel : ndaoust@cceemtl.org

Jeffrey Stoub

Gestionnaire des publications

Tél. : (514) 350-4327; courriel : jstoub@cceemtl.org

José Carlos Tenorio Marañón

Gestionnaire de programme, Gestion rationnelle des produits chimiques

Tél. : (514) 350-4372; courriel : jctenorio@cceemtl.org

Carlos Valdés Casillas

Gestionnaire de programme, Informatique et bioinformatique

de l'environnement

Tél. : (514) 350-4348; courriel : cvaldes@cceemtl.org

Timothy Whitehouse

Chef de programme, Droit et politiques de l'environnement

Tél. : (514) 350-4334; courriel : twhitehouse@cceemtl.org

Doug Wright

Directeur des programmes

Tél. : (514) 350-4320; courriel : dwright@cceemtl.org

Alicia Gizzi Chica

Adjointe

Tél. : (514) 350-4330; courriel : achica@cceemtl.org